

ARAB TUNISIAN LEASE



Société Anonyme au capital de 32 500 000 dinars
divisé en 32 500 000 actions de nominal 1 dinar

Siège social : Ennour Building – Centre Urbain Nord 1082 Mahragène

Identifiant Unique : 0492439N

Tél : 70 135 000 – **Fax :** 71 767 300

L'ATL est notée BBB- (tun) à long terme avec perspective d'évolution stable et F3 (tun) à court terme par l'agence de notation Fitch Ratings le 26 Août 2020

Document de référence « ATL 2020 »

Ce document de référence a été enregistré par le CMF le 28 AOÛT 2020 sous le N° 20 / / 003 en application de l'article 14 du règlement du Conseil du Marché Financier relatif à l'appel public à l'épargne. Il devra être actualisé régulièrement par les informations périodiques, permanentes et occasionnelles. Il ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par le Conseil du Marché Financier. Ce document de référence a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Cet enregistrement effectué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée sur la situation de la société n'implique pas l'authentification des éléments comptables et financiers présentés.

Responsable de l'information

M. Raouf HARZI, Directeur du contrôle de gestion et Suivi des risques

ATL – Ennour Building – Centre Urbain Nord – 1082– Mahragène

Tél : 70 135 036 – **Fax :** 71 235 050

Intermédiaire en bourse chargé du document de référence



BNA Capitaux

Complexe Le Banquier Avenue Tahar HADDAD 1053 Les Berges du lac

Tél : (+216) 71 139 500 **Fax :** (+216) 71 656 299

Le présent document de référence est mis à la disposition du public sans frais auprès de l'ATL – Ennour Building – Centre Urbain Nord – 1082– Mahragène; de la BNA Capitaux intermédiaire en bourse –Complexe « Le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053– Tunis et sur les sites Internet du CMF www.cmf.tn et de l'ATL : www.atl.com.tn



Août 2020

SOMMAIRE

PRESENTATION RESUMEE DE LA SOCIETE	5
CHAPITRE 1 : RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE ET RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES.....	7
1.1. RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE	7
1.2. ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE	7
1.3. RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES :	7
1.4. ATTESTATION DE L'INTERMEDIAIRE EN BOURSE CHARGE DE L'ELABORATION DU DOCUMENT DE REFERENCE	10
1.5. RESPONSABLE DE L'INFORMATION.....	11
CHAPITRE 2 : RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT L'EMETTEUR ET SON CAPITAL	12
2.1. RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT L'ATL.....	12
2.2. RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LE CAPITAL DE LA SOCIETE	17
2.3. EVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL	18
2.4. REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE AU 14/07/2020	18
2.4.1. Structure du capital au 14/07/2020.....	18
2.4.2. Actionnaires détenant individuellement 3% et plus du capital social et des droits de vote au 14/07/2020	19
2.4.3. Capital et droits de vote détenus par l'ensemble des membres des organes d'administration et de direction au 14/07/2020	19
2.4.4. Nombre d'actionnaires au 14/07/2020	19
2.5. DESCRIPTION SOMMAIRE DU GROUPE ATB AU 31/12/2019.....	20
2.5.1. Présentation générale du groupe ATB	20
2.5.1.1. SCHEMA FINANCIER DU GROUPE AU 31/12/2019	23
2.5.1.2. ETAT DES PARTICIPATIONS ENTRE LES SOCIETES DU GROUPE ATB ARRETE AU 31/12/2019.....	24
2.5.1.3. EVENEMENTS RECENTS MODIFIANT LE SCHEMA FINANCIER DU GROUPE ENTRE LE 31/12/2019 ET LA DATE D'ELABORATION DU DOCUMENT DE REFERENCE	25
2.5.1.4. CHIFFRES CLES DES SOCIETES DU GROUPE AU 31/12/2019	25
2.5.1.5. ENGAGEMENTS FINANCIERS DES SOCIETES DU GROUPE ATB AU 31/12/2019	26
2.5.1.6. POLITIQUE ACTUELLE ET FUTURE DE FINANCEMENT INTER-SOCIETE DU GROUPE	27
2.5.2. Relations de l'ATL avec les sociétés du groupe ATB au 31/12/2019	27
2.5.3. Relations commerciales entre l'ATL et les autres sociétés du groupe durant l'exercice 2019.....	30
2.5.4. Relations avec les autres parties liées au 31/12/2019 (autres que les sociétés du groupe)	31
2.5.4.1. Prêts octroyés et crédits reçus autres que les sociétés du groupe	31
2.5.4.2. Créances et dettes commerciales autres que les sociétés du groupe	32
2.5.4.3. Les apports en capitaux en 2019 autres que les sociétés du groupe.....	32
2.5.4.4. Les dividendes encaissés par l'ATL et distribués par les autres parties liées autres que les sociétés du groupe	33
2.5.4.5. Les dividendes décaissés par l'ATL et distribués par les autres parties liées autres que les sociétés du groupe	33
2.5.4.6. Garanties et suretés	33
2.5.5. Transferts de ressources.....	33
2.5.5.1. Chiffres d'affaires réalisés	34
2.5.5.2. Achat ou vente d'immobilisations.....	34
2.5.5.3. Prestations de service	34
2.5.5.4. Contrats de gestion	34
2.5.5.5. Contrats de location	34
2.5.5.6. Fonds gérés	34
2.6. DESCRIPTION DU GROUPE ATL AU 31/12/2019.....	35
2.6.1. Présentation générale du groupe ATL	35
2.6.1.1. SCHEMA FINANCIER DU GROUPE AU 31/12/2019	35
2.6.1.2. CHIFFRES CLES DES SOCIETES DU GROUPE AU 31/12/2019	36
2.6.1.3. ENGAGEMENTS FINANCIERS DES SOCIETES DU GROUPE ATL AU 31/12/2019	36
2.6.1.4. POLITIQUE ACTUELLE ET FUTURE DE FINANCEMENT INTER-SOCIETE DU GROUPE	36
2.6.2. Relations de l'ATL avec les sociétés du groupe ATL au 31/12/2019	36
2.7. DIVIDENDES:.....	36

2.8.	MARCHE DES TITRES.....	37
2.9.	NOTATION DE LA SOCIETE.....	38
CHAPITRE 3.	RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITE DE L'ATL.....	42
3.1.	PRESENTATION DE LA SOCIETE	42
3.2.	ORGANISATION DE LA SOCIETE.....	42
3.2.1	ORGANIGRAMME ET CONTROLE INTERNE:	42
3.3.	DESCRIPTION DE L'ACTIVITE	47
3.3.1.	ACTIVITE DE LA SOCIETE AU 31/12/2019	47
3.4.	INDICATEURS D'ACTIVITE ARRETES AU 30/06/2020.....	50
3.5.	LES FACTEURS DE RISQUE ET LA NATURE SPECULATIVE DE L'ACTIVITE.....	51
3.6.	DEPENDANCE DE L'EMETTEUR	54
3.7.	MATRICE SWOT.....	55
3.8.	LITIGE OU ARBITRAGE EN COURS	55
3.9.	EVOLUTION DE L'EFFECTIF DE LA SOCIETE	56
3.10.	POLITIQUE D'INTERESSEMENT ET DE FORMATION DU PERSONNEL	56
3.11.	POLITIQUE D'INVESTISSEMENT.....	56
CHAPITRE 4 :	PATRIMOINE, SITUATION FINANCIERE ET RESULTAT	57
4.1.	PATRIMOINE DE LA SOCIETE AU 31 DECEMBRE 2019.....	57
4.1.1.	Etat des immobilisations propres corporelles et incorporelles	57
4.1.2.	Immobilisations financières	59
4.1.3.	Créances issues d'opérations de leasing.....	60
4.2.	PRINCIPALES ACQUISITIONS ET CESSIONS D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES, INCORPORELLES ET FINANCIERES POSTERIEURES AU 31/12/2019	61
4.3.	RENSEIGNEMENTS FINANCIERS SUR LES ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS ARRETES 31 DECEMBRE 2019	62
4.3.1.	Etats financiers comparés au 31 décembre.....	63
4.3.1.1.	Bilans comparés au 31 décembre	63
4.3.1.2.	Etats des engagements hors bilan comparés au 31 décembre.....	64
4.3.1.3.	Etats de résultat comparés au 31 décembre	65
4.3.1.4.	Etats de flux de trésorerie comparés au 31 décembre	66
4.3.1.5.	Notes aux états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2019	67
4.3.1.6.	Rapports général et spécial des commissaires aux comptes	116
4.3.1.7.	Notes explicatives aux états financiers individuels arrêtés au 31/12/2019.....	130
4.3.1.8.	Notes complémentaires aux états financiers individuels arrêtés au 31/12/2019	130
4.3.2.	Engagements financiers au 31/12/2019	132
4.3.3.	Encours des emprunts émis par l'ATL au 31/12/2019	133
4.3.4.	Soldes intermédiaires de gestion comparés au 31 décembre	135
4.3.5.	Tableau de mouvement des capitaux propres au 31/12/2019.....	136
4.3.6.	Affectation des résultats des trois derniers exercices	137
4.3.7.	Evolution des produits nets et du résultat d'exploitation	137
4.3.8.	Evolution du bénéfice net.....	137
4.3.9.	Evolution des dividendes	138
4.3.10.	Evolution de la marge brute d'autofinancement	138
4.3.11.	Indicateurs de gestion et Ratios.....	138
4.4.	RENSEIGNEMENTS SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31/12/2019	140
4.4.1.	Bilans consolidés au 31/12/2019	141
4.4.2.	Etat des engagements hors bilan consolidés au 31/12/2019	142
4.4.3.	Etat de résultat consolidés au 31/12/2019.....	143
4.4.4.	Etat de flux de trésorerie consolidé au 31/12/2019	144
4.4.5.	Notes aux états financiers consolidés au 31/12/2019.....	145
4.4.6.	Rapport des commissaires aux comptes relatif aux états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2019	184
4.4.7.	Notes explicatives aux états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2019.....	190
4.4.8.	Notes complémentaires aux états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2019	190
4.4.9.	Notes rectificatives aux états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2019	191
4.5.	COMPORTEMENT BOURSIER DE L'ACTION ATL.....	192

CHAPITRE 5 : ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE CONTROLE DES COMPTES.....193

5.1.	CONSEIL D'ADMINISTRATION	193
5.1.1.	Membres des organes d'administration.....	193
5.1.2.	Fonction des membres et des organes d'administration et de direction dans la société	193
5.1.3.	Principales activités exercées en dehors de la société au cours des 3 dernières années.....	194
5.1.4.	Mandats des membres des organes d'administration et de direction les plus significatifs dans d'autres sociétés	194
5.1.5.	Fonctions des représentants permanents des personnes morales administrateurs dans la société qu'ils représentent	194
5.2.	INTERETS DES DIRIGEANTS DANS LA SOCIETE AU 31/12/2019.....	195
5.2.1.	Rémunérations et avantages en nature attribués aux membres des organes d'administration et de direction	195
5.2.2.	Prêts et garanties accordés en faveur des membres des organes d'administration et de direction....	195
5.3.	CONTROLE	196
5.4.	NATURE ET IMPORTANCE DES OPERATIONS CONCLUES DEPUIS LE DEBUT DU DERNIER EXERCICE AVEC LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION OU DE DIRECTION AINSI QU'AVEC UN CANDIDAT A UN POSTE DE MEMBRE DU CONSEIL ET/OU UN ACTIONNAIRE DETENANT PLUS DE 5% DU CAPITAL	196

CHAPITRE 6 : RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'EVOLUTION RECENTE ET LES PERSPECTIVES D'AVENIR.....197

6.1.	EVOLUTION RECENTE ET ORIENTATIONS	197
6.1.1.	EVOLUTION RECENTE	197
6.1.2.	ORIENTATIONS.....	197
6.2.	PERSPECTIVES D'AVENIR.....	197
6.2.1.	ANALYSE DES ECARTS ENREGISTRES ET DES MODIFICATIONS EFFECTUEES AU NIVEAU DES PREVISIONS 2019 - 2023 PAR RAPPORT AUX INFORMATIONS PREVISIONNELLES 2020 - 2024	198
6.2.2.	ANALYSE DES PERFORMANCES REALISEES AU 30 JUIN 2020 PAR RAPPORT AUX PREVISIONS RELATIVES A L'EXERCICE 2020 ...	201
6.2.3.	HYPOTHESES DE PREVISIONS RETENUES	202
6.2.4.	ETATS FINANCIERS PREVISIONNELS	209
6.2.5.	EMPLOIS, RESSOURCES ET CASH-FLOWS DISPONIBLES POUR LES ACTIONNAIRES	210
6.2.6.	RATIOS PREVISIONNELS	211
6.3.	AVIS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA SITUATION PREVISIONNELLE	212

PRESENTATION RESUMEE DE LA SOCIETE

Arab Tunisian Lease est une société anonyme au capital de 32 500 000 Dinars, créée en 1993 à l'initiative de l'ATB qui détient 40,78% de son capital au 14/07/2020.

Elle a pour objet le financement des opérations de leasing portant sur des biens mobiliers et immobiliers à usage industriel ou professionnel dans les différents secteurs économiques. Toutefois, son activité est orientée principalement vers les véhicules utilitaires et les camions.

En 1997, l'ATL a été introduite au marché principal de la cote de la bourse par voie de mise en vente à un prix minimal. La diffusion des titres dans le public a porté sur 20% du capital social.

Au 31/12/2019, l'encours financier s'est élevé à 556,5MD pour un total d'encours du secteur de l'ordre de 3 616MD, soit une part de marché de 15,4%. Concernant les mises en en force, l'ATL détient 14,6% de part de marché avec 224,9MD, pour un total de 1 540MD pour le marché.

Durant le premier semestre de l'année 2020, les approbations ont affiché un repli de 25,6% par rapport à la même période de 2019, passant de 128,2MD à 95,4MD.

Les mises en force ont connu une baisse de 34,1% par rapport à la même période de 2019, pour s'établir à 79,5MD contre 120,6MD au 30/06/2019.

Pour le besoin de ses financements, l'ATL a toujours procédé à la levée de capitaux sur le marché financier à travers l'émission des emprunts obligataires. L'encours des emprunts obligataires au 31/12/2019 s'élève à 221,3MD.

L'agence de notation Fitch Ratings a maintenu en date du **26/08/2020** les notes attribuées à la société Arab Tunisian Lease, ATL, soient :

- Note nationale à long terme : BBB - (tun) ; Perspective :Stable
- Note nationale court terme : F3 (tun)

Le ratio des créances douteuses et litigieuses CDL (créances classées / total des engagements sur la clientèle) et le ratio de couverture des créances classées (provisions + produits réservés / CDL) ont évolué comme suit :

	2019	2018	2017
Ratio des créances classées	9,8%	6,8%	7,4%
Ratio de couverture des créances classées	70,9%	66,2%	67,2%

La société ATL a effectué toutes les modifications statutaires exigées par la loi 2016-48 relative aux banques et établissements financiers et la loi 2019-47 relative à l'amélioration du climat de l'investissement. Les statuts ont été modifiés en 2017 et 2020 après la tenue de deux AGE.

En 2017, l'AGE a approuvé la modification de la composition du Conseil d'Administration et la séparation entre la fonction du Président du Conseil et la fonction du Directeur Général. En 2020, l'AGE a approuvé la modification des procédures d'autorisation des conventions conclues par la société avec les parties liées ainsi que la modification du délai de convocation de l'AGO.

Quant à la participation de l'ATL dans le capital de SARI, la société s'est engagée à réduire sa participation pour se conformer aux dispositions règlementaires. Une demande de prolongation des délais a été adressée dans ce sens à la BCT qui demeure jusqu'à ce jour sans suite.

Impact de la pandémie « COVID-19 » sur l'activité de l'ATL :

Suite à la pandémie du « COVID-19 », l'ATL s'est confrontée à une baisse de la demande, et une hausse des impayés ainsi que les demandes de rééchelonnement des échéances de loyers pour la période du mois de Mars au mois de Septembre 2020 et ce conformément aux dispositions de la circulaire BCT n°2020-06. La société a étudié 4 052 demandes de rééchelonnement pour un encours de 328MD.

Le report des échéances était accompagné par des crédits finançables à des taux très faibles (TMM+1%). La société a eu recours à ces financements à hauteur de 24MD, dont 14MD déjà encaissés et 10MD en cours.

Durant le premier semestre, les mises en force ont baissé de 34% par rapport à juin 2019, avec une production presque nulle durant la période de confinement général (45 jours). La société compte remédier à ce retard avec une mobilisation de toute l'équipe commerciale afin d'atteindre les objectifs fixés.

Chapitre 1 : RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE ET RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES

1.1. Responsable du document de référence

M. Zouheir TAMBOURA
Directeur Général de l'Arab Tunisian Lease

1.2. Attestation du responsable du document de référence

« A notre connaissance, les données du présent document de référence sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leurs jugements sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de la société. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée ».

Arab Tunisian Lease
Le Directeur Général
M. Zouheir TAMBOURA



1.3. Responsables du contrôle des comptes :

Etats financiers 2017:

- La Générale d'Audit et Conseil, Membre de CPA International , Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par M. Chiheb GHANMI
Adresse: 9, Place Ibn Hafs - Mutuelleville 1002 Tunis
- Financial Audit & Consulting, Société d'expertise comptable Inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par M. Mohamed Néji HERGLI
Adresse: 22 bis, Avenue Mongi Slim El Menzah 5 - 2087 Ariana.

Etats financiers 2018 et 2019:

- FMBZ-KPMG, membre de KPMG International, Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par M. Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI
Adresse: Immeuble KPMG Les jardins du lac – Lac II
- CMC – membre de DFK International, Société d'expertise comptable Inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par M. Cherif BEN ZINA
Adresse: 2, Rue 7299 El Menzah 9A - El Manar II 1013 Tunis.

Extrait de l'opinion des commissaires aux comptes sur les états financiers arrêtés au 31/12/2017 :

Les états financiers de l'ATL relatifs à l'exercice 2017 ont fait l'objet d'un audit effectué par La Générale d'Audit & Conseil représentée par M. Chiheb GHANMI et par Financial Auditing représentée par M. Mohamed Neji HERGLI selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les commissaires aux comptes ont émis l'opinion suivante :

« A notre avis, les états financiers de la Société, sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2017, ainsi que de sa performance financière et de ses flux trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie. »

« Rapport sur les autres obligations légales :

« Efficacité du système de contrôle interne:

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la Société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe à la direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la Société. »

« Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur :

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la Société (actions et obligations) avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes en valeurs mobilières de la Société avec la réglementation en vigueur. »

Extrait de l'opinion des commissaires aux comptes sur les états financiers arrêtés au 31/12/2018 :

Les états financiers de l'ATL relatifs à l'exercice 2018 ont fait l'objet d'un audit effectué par la société FMBZ – KPMG représentée par M. Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI et par CMC – DFK International représenté par M. Cherif BEN ZINA selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les commissaires aux comptes ont émis l'avis suivant :

« A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de l'Arab Tunisian Lease, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie. »

« Rapport sur les autres obligations légales :

« Efficacité du système de contrôle interne :

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au Conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la société. »

« Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur :

Conformément aux dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur. »

Extrait de l'opinion des commissaires aux comptes sur les états financiers arrêtés au 31/12/2019 :

Les états financiers de l'ATL relatifs à l'exercice 2019 ont fait l'objet d'un audit effectué par la société FMBZ – KPMG représentée par M. Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI et par CMC – DFK International représenté par M. Cherif BEN ZINA selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les commissaires aux comptes ont émis l'avis suivant :

« A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de l'Arab Tunisian Lease, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie. »

Toutefois, les commissaires aux comptes ont émis l'observation suivante :

« Paragraphe d'observation :

Nous attirons votre attention sur la note 46 « Evènements postérieurs à la clôture », qui précise que depuis le mois de mars 2020 un évènement majeur s'est produit qui est la propagation de la pandémie COVID-19. L'évolution des effets de la crise liée au COVID-19 ainsi que les mesures de soutien aux professionnels et entreprises prises par la BCT auront des répercussions sur l'activité de la société, dont l'impact sur la situation financière en 2020 ne peut être estimé à cette date.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point. »

« Rapport sur les autres obligations légales :

« Efficacité du système de contrôle interne :

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une

évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au Conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la société. »

« Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur :

Conformément aux dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur. »

Attestation des commissaires aux comptes

« Nous avons procédé à la vérification des informations financières et des données comptables figurant dans le présent document de référence en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession. Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la régularité des informations financières et comptables présentées ».

Les Commissaires aux Comptes

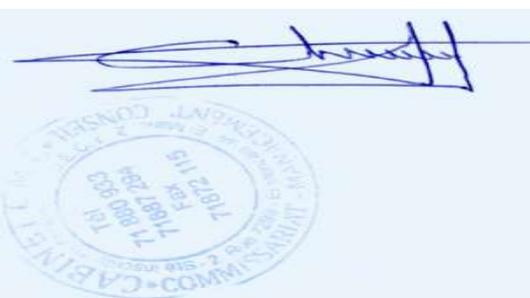
FMBZ - KPMG

M. Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI



CMC – DFK International

M. Cherif BEN ZINA



1.4. Attestation de l'intermédiaire en bourse chargé de l'élaboration du document de référence

« Nous attestons avoir accompli les diligences d'usage pour s'assurer de la sincérité du document de référence. »

BNA Capitaux
Le Directeur Général
M. Borhene BOUALLEGUE



1.5. Responsable de l'information

M. Raouf HARZI

Directeur du contrôle de gestion et Suivi des risques

Tél : 70 135 036 – Fax : 71 235 050



Chapitre 2 : RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT L'EMETTEUR ET SON CAPITAL

2.1. Renseignements de caractère général concernant l'ATL

Dénomination sociale :	Arab Tunisian Lease
Siège social :	Building Ennour – Centre Urbain Nord – 1082 Mahragène
Téléphone :	(70) 135 000
Fax:	(71) 767 300
Adresse électronique:	atl.lease@atl.com.tn
Site web:	www.atl.com.tn
Forme juridique :	Société Anonyme
Législation particulière applicable :	La société est régie par la loi n°2016-48 du 11 Juillet 2016 relative aux banques et établissements financiers . Elle est également régie par les dispositions de la loi 94-89 du 26 Juillet 1994 relative au leasing et de la loi 94-90 du 26 juillet 1994 portant dispositions fiscales du leasing.
Date de constitution :	04/12/1993
Durée de vie :	99 ans
Objet social :	<p>La société a pour objet principal de réaliser des opérations de leasing (crédit -bail) d'équipements, de matériel ou de biens immobiliers achetés ou réalisés en vue de leurs location par celle-ci tout en demeurant propriétaire.</p> <p>Ces équipements, matériels et/ou biens immobiliers doivent être destinés à être utilisés dans les activités professionnelles, commerciales, industrielles, agricoles, de pêche ou de services.</p> <p>Elle peut également effectuer toutes opérations financières, industrielles, commerciales, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus.</p>
Registre National des Entreprises (Identifiant Unique) :	0492439N
Exercice social :	Du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre
Nationalité :	Tunisienne
Capital social :	Au 30/06/2020, le capital social de l'ATL s'élève à 32 500 000 dinars, divisé en 32 500 000 actions de nominal 1 dinar entièrement libérées.
Régime fiscal :	Droit commun et particulièrement les lois 94-89 et 94-90 portant dispositions fiscales relatives au leasing. La loi n° 2000-98 du 25/12/2000 portant la loi de finance pour l'année 2001 notifiant la déduction des amortissements financiers en remplacement des amortissements ordinaires par les sociétés de leasing, ainsi que la loi 2007-70 du 27/12/2007 portant loi des finances pour l'année 2008 notifiant le suppression de la déduction des amortissements financiers pour les entreprises exerçant l'activité de leasing pour les contrats conclus à partir du premier janvier 2008.
Lieu de consultation des documents :	Siège de la société : La société est sise à Ennour Building – Centre Urbain Nord 1082 –Mahrajène.
Responsable chargé de l'information et des relations avec les actionnaires, les obligataires, le CMF, la BVMT et Tunisie Clearing	M. Raouf HARZI , Directeur du Contrôle de gestion et Suivi des risques Adresse électronique :harzi_r@ATL.com.tn Tél : 70 135 036 Fax : 71 235 050
Clauses statutaires particulières :	

Affectation et répartition des bénéfices (Article 31 des statuts) :

Les bénéfices distribuables sont constitués du résultat comptable net de l'exercice majoré ou minoré des résultats reportés des exercices antérieurs ; et ce après déduction de ce qui suit :

- Une fraction égale à 5% du bénéfice déterminé comme ci-dessus indiqué au titre de réserves légales. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale atteint le 1/10 du capital.
- La réserve prévue par les textes législatifs spéciaux dans la limite des taux qui y sont fixés.
- Toute somme que l'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter à des fonds de réserves généraux ou spéciaux ou de reporter à nouveau.

Assemblées générales

• Dispositions communes aux assemblées générales (Article 26 des statuts)

1. Assemblées constitutives, ordinaires et extraordinaires

Les Assemblées générales sont constitutives, Ordinaires et Extraordinaires. Elles sont convoquées pour délibérer conformément aux dispositions légales et statutaires.

Les délibérations régulièrement prises, obligent tous les actionnaires, même les absents ou incapables.

L'Assemblée Générale, régulièrement constituée, représente l'universalité des actionnaires. Elle se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre de leurs actions.

Elle peut avoir les pouvoirs tout à la fois d'une Assemblée Ordinaire et d'une Assemblée Extraordinaire, si elle réunit les conditions nécessaires.

Les Assemblées Générales appelées à délibérer sur la vérification des apports, sur la nomination des premiers administrateurs, sur la sincérité de la déclaration faite par le ou par les fondateurs, sur les avantages particuliers, sont qualifiées d'Assemblées Générales constitutives.

Les délibérations de l'Assemblée, régulièrement prises, obligent tous les actionnaires, même les absents ou incapables.

2. Convocation des Assemblées

L'Assemblée Générale Ordinaire, doit se réunir, sous convocation du Conseil d'Administration, au moins une fois par année et dans les quatre mois qui suivent la clôture de l'exercice comptable, et ce pour clôturer les actes de gestion de la société, approuver les comptes de l'exercice écoulé, et prendre les décisions relatives aux résultats à la lumière des rapports du Conseil d'Administration et des commissaires aux comptes.

L'Assemblée Générale est convoquée, en cas de nécessité, par :

- Le ou les commissaires aux comptes.
- Un mandataire nommé par le Tribunal sur demande de tout intéressé en cas d'urgence ou à la demande d'un ou de plusieurs actionnaires détenant au moins Trois pour Cent (3%) du capital social.
- Le liquidateur.
- Les actionnaires détenant la majorité du capital social ou des droits de vote, après offre publique de vente ou d'échange ou après cession d'un bloc de contrôle.

Les réunions ont lieu au siège social ou dans tout autre lieu du territoire Tunisien indiqué par l'avis de convocation.

Les convocations sont faites par un avis publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et le journal officiel du centre national du registre des entreprises dans un délai de vingt et un jour au moins avant la date fixée pour la réunion.

L'avis indiquera la date et le lieu de la tenue de la réunion ainsi que l'ordre du jour.

Les Assemblées peuvent même être réunies verbalement sans délai, si tous les actionnaires sont présents ou représentés.

3. Le droit de siéger à une Assemblée Générale

Les titulaires de dix (10) actions libérées des versements exigibles, peuvent seuls assister à l'Assemblée Générale sur justification de leur identité. Ils peuvent aussi s'y faire représenter par mandat spécial.

Les actionnaires, ne disposant pas de ce nombre d'actions, peuvent se réunir pour atteindre le minimum prévu à l'alinéa ci-dessus et se faire représenter par l'un d'eux.

Toutefois, les sociétés actionnaires sont valablement représentées, soit par un de leurs gérants ou par un membre de leur Conseil d'Administration, soit par un mandataire muni d'un pouvoir spécial.

La qualité d'actionnaire n'est pas requise pour le gérant, le membre du Conseil ou le mandataire comme personnes physiques.

Le nu-proprétaire est valablement représenté par l'usufruitier et le droit de vote appartient à ce dernier pour toutes les Assemblées Ordinaires et Extraordinaires, sauf, convention contraire.

La forme des pouvoirs, les lieux et délais de leur production est déterminée par le Conseil d'Administration.

4. Règlements des Assemblées Générales

L'Assemblée Générale est présidée par le Président du conseil d'administration ou en son absence, par un administrateur délégué spécialement à cet effet, par le Conseil d'Administration et à défaut à l'actionnaire choisi par les actionnaires présents.

Au cas où l'Assemblée est convoquée à la diligence d'une personne étrangère au Conseil d'Administration (commissaire aux comptes, mandataire ou liquidateur), c'est cette personne qui la préside.

Le président de l'assemblée générale est assisté de deux scrutateurs, désignés par les actionnaires présents.

Le bureau désigne le Secrétaire qui peut être choisi en dehors de l'Assemblée.

Il est tenu une feuille de présence laquelle contient les noms et domiciles des actionnaires, présents ou représentés, et indique le nombre des actions possédées par chacun d'eux. Cette feuille est émarginée par les actionnaires présents ou leurs mandataires, et certifiée par le bureau; elle est déposée au siège social et doit être communiquée à tout requérant.

Le bureau de l'assemblée est composé ainsi, du président, d'un secrétaire, et des deux scrutateurs.

5. Ordre du jour de l'Assemblée

L'ordre du jour est arrêté par le Conseil d'Administration si la convocation est faite par lui ou par la personne qui a fait la convocation de l'Assemblée.

Il n'est porté à l'ordre du jour que les propositions émanant du Conseil d'Administration, ou qui ont été communiquées au Conseil d'Administration quinze jours au moins avant la convocation, au moyen de demandes revêtues de la signature des actionnaires représentant au moins cinq pour cent du capital social.

Aucune proposition ne peut être soumise à l'Assemblée si elle ne figure pas à son ordre du jour.

6. Droit au vote de l'Assemblée Générale

Chaque membre de l'Assemblée Générale a autant de voix qu'il possède et représente d'actions.

Le vote a lieu à main levée ou par tout autre moyen public décidé par l'Assemblée Générale. Si l'un des actionnaires exige le scrutin secret, celui-ci devient obligatoire. Le scrutin secret est également obligatoire pour toutes les questions d'ordre personnelles, comme la révocation des Administrateurs ou la mise en cause de leur responsabilité.

Aucun actionnaire ne peut voter, à titre personnel ou par procuration, lorsqu'il s'agit d'une décision lui attribuant un avantage personnel ou de statuer sur un différend entre lui et la société.

Tout actionnaire peut voter par correspondance.

En cas de vote par correspondance, la société doit mettre à la disposition des actionnaires un formulaire spécial à cet effet. Le vote émis de cette manière n'est valable que si la signature apposée sur le formulaire est légalisée.

Le vote par correspondance doit être adressé à la société par lettre recommandée avec accusé de réception.

Il n'est tenu compte que des votes reçus par la société avant l'expiration du jour précédant la réunion de l'Assemblée Générale.

7. Procès-verbal de l'Assemblée Générale

Les délibérations de l'Assemblée sont constatées par des procès-verbaux inscrits ou annexés sur un registre spécial, et signés par les membres composant le bureau, le refus de l'un d'eux doit être mentionné.

Le procès-verbal des délibérations des Assemblées doit contenir les énonciations suivantes :

- La date et le lieu de sa tenue
- Le mode de convocation
- L'ordre du jour
- La composition du bureau
- Le nombre d'actions participant au vote et le quorum atteint
- Les documents et les rapports soumis à l'Assemblée Générale
- Un résumé des débats, le texte des résolutions soumises au vote et son résultat.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs, sont signés, soit par le Président du Conseil, soit par l'Administrateur temporairement délégué dans les fonctions de Président, soit par deux Administrateurs quelconques.

Après dissolution de la société, et pendant la liquidation, ces copies ou ces extraits sont signés par un liquidateur ou, le cas échéant, par le liquidateur unique.

• Assemblées Générales Ordinaires – Assemblées Générales Extraordinaires (article 27 des statuts) :

1. Assemblée Générale Ordinaire

a) Constitution de l'Assemblée Ordinaire

Les Assemblées Générales Ordinaires (annuelles ou convoquées Extraordinairement) se composent des actionnaires détenteurs de dix (10) actions libérées des versements exigibles.

Pour délibérer valablement, l'Assemblée Générale Ordinaire doit être composée d'un nombre d'actionnaires représentant au moins le tiers (1/3) des actions donnant droit au vote.

Si ce quorum n'est pas atteint, l'Assemblée Générale Ordinaire est convoquée à nouveau. Un délai minimum de quinze jours entre les deux assemblées doit être respecté. Dans cette seconde réunion, les délibérations sont valables quel que soit le nombre d'actions représentées, mais elles ne peuvent porter que sur l'ordre du jour de la première réunion.

Les délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire sont prises à la majorité des voix présentes ou représentées.

b) Pouvoirs de l'Assemblée Générale Ordinaire

Les Assemblées Générales Ordinaires ont à statuer sur toutes les questions qui excèdent la compétence du Conseil d'Administration.

Elles confèrent à ce dernier, les autorisations nécessaires pour tous les cas où les pouvoirs qui lui sont attribués seraient insuffisants. D'une manière Générale, elles règlent les conditions du mandat imparti au Conseil d'Administration et elles déterminent souverainement la conduite des affaires de la société.

L'Assemblée Générale Ordinaire doit notamment prendre connaissance du rapport du Conseil d'Administration sur les affaires sociales, ainsi que du rapport des commissaires aux comptes.

1. Elle discute, approuve ou redresse les comptes d'une façon Générale, examine tous les actes de gestion d'Administration et leur donne quitus.

Les délibérations concernant l'approbation des états financiers doivent être précédées du rapport des commissaires aux comptes à peine de nullité.

2. Elle statue sur l'affectation et la répartition des bénéfices.

3. Elle décide de l'amortissement ou du rachat des actions par prélèvement sur les bénéfices.

4. Elle approuve ou rejette les nominations provisoires d'administrateurs effectuées par le Conseil d'Administration.

5. Elle nomme, remplace et réélit les administrateurs et les commissaires aux comptes.

6. Elle détermine le montant des jetons de présence alloués annuellement au Conseil d'Administration.

7. Elle approuve ou désapprouve les conventions visées aux articles 22 et 24 ci-dessus après avoir entendu le rapport spécial des commissaires aux comptes sur ces opérations.

8. Enfin, elle délibère sur toutes les autres propositions portées à son ordre du jour et qui ne sont pas de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

L'Assemblée Générale Ordinaire convoquée Extraordinairement statue sur toutes les questions qui lui sont soumises et qui ne sont pas de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

2. Assemblée Générale Extraordinaire :

a) Constitution de l'Assemblée Générale Extraordinaire

L'Assemblée Générale Extraordinaire se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre de leurs actions pourvu que ces dernières aient été libérées des versements exigibles.

Préalablement à l'Assemblée Générale Extraordinaire réunie sur première convocation, le texte des résolutions proposées doit être tenu au siège de la société à la disposition des actionnaires, quinze jours au moins avant la date réunion.

Les délibérations de l'assemblée générale ne sont considérées valables que si les actionnaires présents ou représentés détiennent au moins, sur première convocation, la moitié (1/2) du capital et sur deuxième convocation le tiers (1/3) du capital.

A défaut de ce dernier quorum le délai de la tenue de l'assemblée générale extraordinaire peut être prorogé à une date postérieure ne dépassant pas deux mois à partir de la date de la convocation.

Elle statue à la majorité des deux tiers (2/3) des voix des actionnaires présents ou représentés.

Dans le cas où l'Assemblée Générale Extraordinaire décide de l'augmentation du capital social par majoration de la valeur nominative des actions, cette décision est prise à l'unanimité des actionnaires.

b) Pouvoirs de l'Assemblée Générale Extraordinaire

L'Assemblée Générale Extraordinaire statue sur toutes les questions visées aux articles 291 à 295, et 300, 307 à 310 du code des sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide ou autorise l'augmentation ou la réduction du capital.

L'Assemblée Générale Extraordinaire délègue au conseil d'administration la réalisation de toute augmentation de capital qu'elle décide.

L'Assemblée Générale Extraordinaire est seule habilitée à modifier toutes les dispositions des statuts de la société, sur proposition du conseil d'administration et conformément à la réglementation en vigueur. Toutefois, les statuts peuvent être modifiés par le directeur général, lorsque cette modification est effectuée en application de dispositions légales ou réglementaires qui la prescrivent. Les statuts sont soumis dans leur version modifiée à l'approbation de la première assemblée générale suivante.

Transmission des actions (article 10 des statuts) :

- 1- La propriété des actions résulte de leur inscription au nom du ou des titulaires sur son compte.
- 2- La cession des actions est libre.
- 3- Les actions d'apport ne sont négociables que deux ans après la constitution définitive de la société ou de l'augmentation du capital, si elles proviennent de cette augmentation, les administrateurs doivent mentionner leur nature à la date de la constitution ou de l'augmentation de capital. Le tout sous réserve des exceptions prévues par la législation en vigueur, lorsque les actions sont émises à la suite d'une fusion ou d'un apport partiel d'actifs.

Indivisibilité des actions (article 11 des statuts) :

Les actions sont indivisibles à l'égard de la société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action. Les propriétaires indivis ou collectifs d'actions, notamment les héritiers ou ayants-droit d'un actionnaire décédé, sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun, ayant qualité pour assister aux Assemblées Générales. A défaut d'entente, il appartient à la partie la plus diligente de se pourvoir, ainsi que de droit, pour faire désigner par justice un mandataire chargé de représenter tous les copropriétaires.

Les usufruitiers et les nu-propriétaires doivent également se faire représenter par l'un d'entre eux. A défaut de convention contraire entre l'usufruitier et le nu-propriétaire signifiée à la société, celle-ci considère que l'usufruitier représente valablement le nu-propriétaire, quelles que soient les décisions à prendre.

Droits de l'action (article 12 des statuts) :

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social à une part proportionnelle au nombre des actions émises et en outre, à une part dans les bénéfices.

2.2. Renseignements de caractère général concernant le capital de la société

Capital social : 32 500 000 dinars
Nombre d'actions : 32 500 000 actions
Nominal : 1 dinar
Forme des actions : Nominative
Libération : Intégrale
Catégorie : actions ordinaires
Jouissance : 1^{er} janvier 2020

2.3. Evolution du capital social

Décision	Nature de l'opération	Evolution du capital		Capital en circulation		
		Montant en Dinars	Nombre d'actions	Montant en Dinars	Nombre d'actions	Valeur Nominale
AGC du 04/12/1993	Constitution			6 000 000	60 000	100
AGE du 01/12/1995	Augmentation en numéraire	2 000 000	20 000	8 000 000	80 000	100
AGE du 28/03/1997	Réduction du nominal de l'action	-	720 000	8 000 000	800 000	10
AGE du 28/03/1997	Augmentation en numéraire	2 000 000	200 000	10 000 000	1 000 000	10
AGE du 31/05/2007	Réduction du nominal de l'action	-	9 000 000	10 000 000	10 000 000	1
AGE du 21/05/2008	Augmentation par incorporation de Réserves	2 000 000	2 000 000	12 000 000	12 000 000	1
	Augmentation en numéraire	5 000 000	5 000 000	17 000 000	17 000 000	1
AGE du 30/06/2012	Augmentation par incorporation de Réserves	2 000 000	2 000 000	19 000 000	19 000 000	1
	Augmentation en numéraire	6 000 000	5 000 000	25 000 000	25 000 000	1
AGE du 25/01/2019	Augmentation en numéraire*	7 500 000	7 500 000	32 500 000	32 500 000	1

*L'AGE du 25/01/2019 a décidé d'augmenter le capital de la société d'un montant de 10 000 000D. Toutefois, l'augmentation n'a été réalisée que dans la limite de 75% du montant initialement prévu, soit la souscription en numéraire à 7 500 000 actions nouvelles.

2.4. Répartition du capital et des droits de vote au 14/07/2020

2.4.1. Structure du capital au 14/07/2020

Actionnaires	Nombre d'actionnaires	Nombre d'actions et des droits de vote	Montant en DT	% du capital et des droits de vote
Actionnaires tunisiens	1 052	32 498 530	32 498 530	100,00%
Personnes morales	51	25 710 468	25 710 468	79,11%
Ayant 3% et plus	4	20 664 752	20 664 752	63,58%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%	8	3 214 157	3 214 157	9,89%
Public ayant au maximum 0,5%	39	1 831 559	1 831 559	5,64%
Personnes physiques	1 001	6 788 062	6 788 062	20,89%
Ayant 3% et plus	1	1 163 908	1 163 908	3,58%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%	5	1 707 559	1 707 559	5,25%
Public ayant au maximum 0,5%	995	3 916 595	3 916 595	12,05%
Actionnaires étrangers	1	1 320	1 320	0,00%
Personnes morales	0	0	0	0,00%
Ayant 3% et plus			0	0,00%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%			0	0,00%
Public ayant au maximum 0,5%			0	0,00%
Personnes physiques	1	1 320	1 320	0,00%
Ayant 3% et plus			0	0,00%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%			0	0,00%
Public ayant au maximum 0,5%	1	1 320	1 320	0,00%
Rompus		150	150	0,00%
Total	1 053	32 500 000	32 500 000	100,00%

2.4.2. Actionnaires détenant individuellement 3% et plus du capital social et des droits de vote au 14/07/2020

Actionnaires	Nombre d'actions et de droits de vote	Montant en DT	% du capital et des droits de vote
ATB	13 252 691	13 252 691	40,78%
BNA	3 500 000	3 500 000	10,77%
Ennakl Automobiles	2 666 921	2 666 921	8,21%
DRISS MOHAMED SADOK	1 163 908	1 163 908	3,58%
SEFINA SICAF	1 245 140	1 245 140	3,83%
Total	21 828 660	21 828 660	67,17%

2.4.3. Capital et droits de vote détenus par l'ensemble des membres des organes d'administration et de direction au 14/07/2020

Membre	Nombre d'actions et de droits de vote	Montant en DT	% du capital et des droits de vote
<u>Président</u>			
M. Ferid ABBES	600	600	0,00%
<u>Directeur Général</u>			
M. Zouheir TAMBOURA	3 050	3 050	0,01%
<u>Directeur Général Adjoint</u>			
M. Chedly ZAOUN	0	0	0,00%
<u>Administrateurs</u>			
ATB	13 252 691	13 252 691	40,78%
Mme. Maha Najjar TAJINA (mandatée par l'ATB)	0	0	0,00%
ASIRAK SA	59 800	59 800	0,18%
M. MOHAMED SADOK DRISS	1 163 908	1 163 908	3,58%
ATI SICAF	42 000	42 000	0,13%
Ennakl Automobiles	2 666 921	2 666 921	8,21%
BNA	3 500 000	3 500 000	10,77%
Mme. Arbia ALAYA (mandatée par la BNA)	0	0	0,00%
Mme Golsem KSONTINI JAZIRI (membre indépendant)	0	0	0,00%
M. Mohamed Hédi DRIDI (membre indépendant)	0	0	0,00%
M. Ammar TLILI (membre représentant les actionnaires minoritaires)	20	20	0,00%
Mme Raja DARGHOUTH (conseillère)	0	0	0,00%

2.4.4. Nombre d'actionnaires au 14/07/2020

Le capital de l'ATL est réparti entre 1 053 actionnaires :

- 51 personnes morales
- 1 002 personnes physiques

2.5. Description sommaire du groupe ATB au 31/12/2019

2.5.1. Présentation générale du groupe ATB

Dénomination sociale	Capital social	Nombre d'actions constituant le capital	Participation ATB	Taux de participation
	Au 31/12/2019 (en Dinars)		(en Nombre d'actions)	De l'ATB
Arab Tunisian Bank - ATB	100 000 000	100 000 000		
Arab Financial Consultants - AFC	4 000 000	800 000	240 000	30,00%
Arab Tunisian Development - ATD SICAR	2 187 500	218 750	89 999	41,14%
Arab Tunisian Invest - ATI SICAF	5 775 000	1 155 000	486 425	42,11%
Arab Tunisian Lease - ATL	32 500 000	32 500 000	13 252 691	40,78%
Union de Factoring – UNIFACTOR	15 000 000	3 000 000	209 243	6,97%
Computer Distribution - CODIS	4 400 000	44 000	6 118	13,90%
Arabia SICAV	5 646 394	91 895	82 340	89,60%
Sanadett SICAV	64 710 829	619 594	900	0,15%
AXIS Trésorerie SICAV	33 202 512	320 067	2 000	0,62%
FCP AXIS Capital Prudent	6 876 522	4 477	30	0,67%
FCP Iradett 50	600 673	53 823	7 000	13,01%
FCP Iradett CEA	373 367	27 837	7 000	25,15%
FCP Salamett Plus	2 683 620	253 288	7 000	2,76%
FCP Salamette Cap	62 303 493	3 920 147	7 000	0,18%
ATL LLD	1 000 000	1 000 000	-	-
SARI	3 300 000	33 000	659	2,00%

Le groupe ATB est composé de dix-sept (17) sociétés dont seize (16) exercent dans le secteur de la finance et une (1) dans le secteur commercial.

L'ATB : (La société mère)

Créée en juin 1982, l'Arab Tunisian Bank est une société anonyme au capital actuel de 100 000 000DT divisé en 100 000 000 actions de nominal 1D, dont 64,2% est détenu par Arab Bank Plc, Banque de nationalité Jordanienne. L'objet social de l'ATB est l'exercice de la profession bancaire et notamment la mobilisation de l'épargne et l'octroi de crédits. L'introduction de l'ATB à la cote de la bourse a eu lieu en Octobre 1990.

L'AFC :

Créée en 1985, avec comme objet social la réalisation des opérations financières de gestion de fortune et de conseils. En 1994, l'AFC a obtenu l'agrément d'Intermédiaire en Bourse et a changé son objet social qui se consacre à la négociation des valeurs mobilières et la gestion des portefeuilles titres. Son capital actuel est de 4 000 000 de dinars, divisé en 800 000 actions de nominal 5 Dinars.

Au 31/12/2019, le capital de l'AFC est détenu à hauteur de 30% par l'ATB et 10% par l'ATI SICAF.

L'ATD SICAR :

Créée en 2001, l'Arab Tunisian Development SICAR est une société anonyme au capital de 2 187 500DT au 31/12/2019, divisé en 218 750 actions de 10 dinars chacune. Son objet social est la participation pour son propre compte ou pour le compte des tiers et en vue de sa rétrocession, au renforcement des fonds propres des entreprises et notamment des entreprises promues par les nouveaux promoteurs.

Au 31/12/2019, le capital de l'ATD SICAR est détenu à hauteur de 41,14% par l'ATB et 6,86% par l'ATI SICAF.

L'ATI SICAF :

Créée en 1994, l'Arab Tunisian Invest SICAF est une société anonyme au capital de 5 775 000 dinars, divisé en 1 155 000 actions de 5 dinars chacune. C'est une société d'investissement à capital fixe

régie par la loi n° 88-92 du 2 Août 1988 telle que modifiée par les textes subséquents. Son objet social est la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières par l'utilisation de ses propres fonds. Au 31/12/2019, le capital de l'ATI SICAF est détenu à hauteur de 42,11% par l'ATB, 1,73% par l'ATL et 0,28% par l'AFC.

L'ATL :

Créée en Décembre 1993 à l'initiative de l'ATB et de la BNA, l'Arab Tunisian Lease est une société anonyme au capital de 32 500 000 dinars divisé en 32 500 000 d'actions de 1 dinar chacune.

L'ATL est un établissement financier spécialisé dans le financement en leasing des investissements mobiliers et immobiliers.

L'ATL concentre son activité sur le leasing mobilier en intervenant dans le financement de matériel de Bâtiment et Travaux Publics, d'équipements touristiques, de matériel roulant et de matériel médical. Le leasing « véhicules légers » est entrain de connaître une forte expansion et l'ATL projette son développement sur ce créneau car il assure les marges les plus élevées tout en présentant un faible niveau de risque. Au 31/12/2019, le capital de l'ATL est détenu à hauteur de 40,78% par l'ATB.

Union de Factoring :

Union de Factoring est une société anonyme créée en avril 2000. Son capital actuel est de 15 000 000DT, divisé en 3 000 000 actions de nominal 5 Dinars.

Union de Factoring est une société d'affacturage régie par la loi 2016-48 du 15 juillet 2016 relative aux banques et établissements financiers, ayant pour objet l'exécution des opérations de Factoring qui englobent les encaissements et le recouvrement des créances et l'octroi d'avances ou de garanties de bonne fin sur les créances en question. Au 31/12/2019, le capital de l'Union de Factoring est détenu à hauteur de 6,97% par l'ATB et 11,33% par l'ATL.

CODIS :

Créée en 1998, la Computer Distribution est une société anonyme au capital de 4 400 000 DT divisé en 44 000 actions de 100 dinars chacune. Son objet social est l'achat localement ou l'importation et la commercialisation, le tout en gros, de tout matériel et autre produit informatique, en particulier les ordinateurs, les accessoires, les fournitures, le matériel de télécommunication, ainsi que tous logiciels, services, conseils et assistance, se rattachant directement ou indirectement à la création ou à la gestion et au transport en local et à distance de l'information et des données sous toutes ses formes.

A partir de janvier 2004, CODIS fait partie du groupe IBM. Au 31/12/2019, le capital de CODIS est détenu à hauteur de 13,9% par l'ATB.

Arabia SICAV :

Créée en 1994, ARABIA SICAV est une société d'investissement à capital variable ayant pour objet social la constitution et la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières par l'utilisation de ses fonds propres.

Au 31/12/2019, le montant des actifs gérés par ARABIA SICAV était de 5,6 MDT. A cette même date, l'ATB détenait 89,6% d'ARABIA SICAV. Elle est aussi dépositaire de ladite SICAV.

Sanadett SICAV :

Créée en 2000, SANADETT SICAV est une société d'investissement à capital variable ayant pour objet social la constitution et la gestion d'un portefeuille obligataire par l'utilisation de ses fonds propres.

Au 31/12/2019, le montant des actifs gérés par SANADETT SICAV était de 64,7MDT. L'ATB détenait 0,15% du capital de SANADETT SICAV. Elle est aussi dépositaire de ladite SICAV.

AXIS Trésorerie SICAV :

Créée en 2003, Axis Trésorerie SICAV est une société d'investissement à capital variable. La société opère dans le secteur financier et elle a pour objet la gestion d'un portefeuille obligataire. Les ressources de la société sont constituées de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.

Au 31/12/2019, le montant des actifs gérés par Axis Trésorerie SICAV était de 33,2MDT et l'ATB détenait 0,62% du capital d'Axis Trésorerie SICAV. Elle est aussi dépositaire de la SICAV.

FCP AXIS Capital Prudent :

Créée en 2005, FCP Axis Capital Protégé est un fonds commun de placement de type mixte.

Au 31/12/2019, le montant des actifs gérés par le FCP était de 6,9MDT. A cette même date, l'ATB détenait 0,67% du FCP Axis Capital Protégé. Elle est aussi dépositaire du FCP.

FCP Iradett 50 :

Créé à la fin de 2006, FCP IRADETT 50 est un fonds commun de placement de type mixte.

Au 31/12/2019, le montant des actifs gérés par le FCP était de 600,7mDT. A cette même date, l'ATB détenait 13,01% du FCP IRADETT 50. Elle aussi dépositaire du FCP.

FCP Iradett CEA :

Créé à la fin de 2006, FCP IRADETT CEA est un fonds commun de placement de type mixte dédié aux Comptes Epargne Actions.

Au 31/12/2019, le montant des actifs gérés par le FCP était de 373,4mDT. A cette même date, l'ATB détenait 25,15% du FCP IRADETT CEA. Elle aussi dépositaire du FCP.

FCP Salamett PLUS :

Créé à la fin de 2006, FCP SALAMETT PLUS est un fonds commun de placement de type obligataire.

Au 31/12/2019, le montant des actifs gérés par le FCP était de 2,7MDT. A cette même date, l'ATB détenait 2,76% du FCP SALAMETT PLUS. Elle est aussi dépositaire du FCP.

FCP Salamett Cap :

Créé à la fin de 2006, FCP SALAMETT CAP est un fonds commun de placement de type obligataire à capitalisation, donc sans distribution de dividendes.

Au 31/12/2019, le montant des actifs gérés par le FCP était de 62,3MDT. A cette même date, l'ATB détenait 0,18% du FCP SALAMETT CAP. Elle aussi dépositaire du FCP.

ATL LLD :

Créée en Octobre 2019 à l'initiative de l'ATL, ATL LLD est une société anonyme au capital de 1 000 000 dinars divisé en 1 000 000 d'actions de 1 dinar chacune.

L'ATL LLD a pour objet principal, la location courte ou longue durée de véhicules, engins, équipements et biens immobiliers

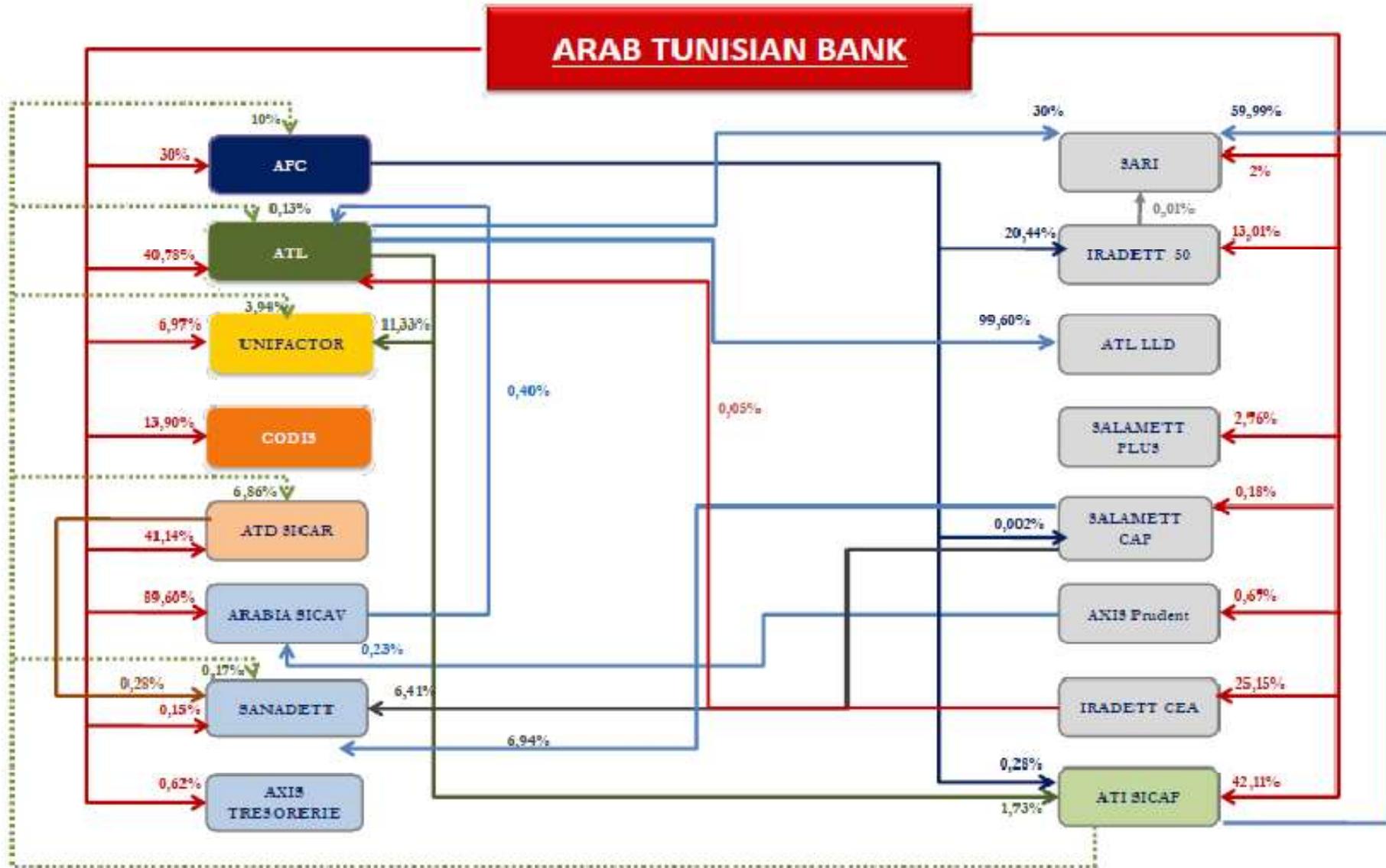
Au 31/12/2019, le capital de l'ATL LLD est détenu à hauteur de 99,6% par l'ATL.

Société Arabe de Réalisations Immobilières « SARI » :

Créée en 1995 à l'initiative de l'ATL et l'ATI SICAF, SARI est une société anonyme au capital de 3 300 000 dinars divisé en 33 000 d'actions de 100 dinars chacune. Elle est spécialisée dans la promotion immobilière.

Au 31/12/2019, le capital de SARI est détenu à hauteur de 59,99% par l'ATI SICAF, 30% par l'ATL et 2% par l'ATB.

2.5.1.1. Schéma financier du groupe au 31/12/2019



2.5.1.2. Etat des participations entre les sociétés du groupe ATB arrêté au 31/12/2019

	ATB	AFC	ATI SICAF	ATD SICAR	ATL	Union de Factoring	CODIS	ARABIA SICAV	SANADETT SICAV	Axis Trésorerie sicav	FCP Axis Capital Prudent	IRADETT 50	IRADETT CEA	SALAMETT PLUS	SALAMETT CAP	ATL LLD	SARI
ATB		30,00%	42,11%	41,14%	40,78%	6,97%	13,90%	89,60%	0,15%	0,62%	0,67%	13,01%	25,15%	2,76%	0,18%		2,00%
AFC			0,28%									20,44%			0,002%		
ATI SICAF		10,00%		6,86%	0,13%	3,94%			0,17%								59,99%
ATD SICAR									0,28%						0,00015%		
ATL			1,73%			11,33%										99,60%	30,00%*
Union de Factoring																	
CODIS																	
ARABIA SICAV					0,40%												
SANADETT SICAV																	
Axis Trésorerie SICAV																	
FCP Axis Capital Prudent								0,23%									
IRADETT 50																	
IRADETT CEA					0,05%												
SALAMETT PLUS																	
SALAMETT CAP									6,94%								
ATL LLD																	
SARI																	

*L'ATL s'engage à se conformer aux dispositions de la loi n°2016-48 du 11/07/2016 relative aux banques et établissements financiers en matière de seuil de participation.

2.5.1.3. Événements Récents modifiant le Schéma financier du groupe entre le 31/12/2019 et la date d'élaboration du document de référence

Néant

2.5.1.4. Chiffres clés des sociétés du groupe au 31/12/2019

(en mD)

Société	Capitaux propres avant affectation	Chiffres d'affaires (Produits d'exploitation)	Résultat d'exploitation	Résultat net	Dettes globales (Total Passifs)	Charges financières
ATB	545 754	574 363	8 174	6 300	6 604 610	321 554**
AFC	4 254	2 421	-1 062	-307	6 124	0
ATI SICAF	6 053	686	-540	-518	3 720	0
ATD SICAR	21 632	6 283	2 834	2 280	392 869	1
ATL	96 307	68 723	3 651	1 667	522 950	41 495
UNION DE FACTORING	34 778	23 189	6 339	4 951	139 769	9 666
CODIS	8 535	51 859	4 514	2 271	30 557	1 436
SANADETT SICAV	67 977*	4 886	4 132	4 275	98	0
ARABIA SICAV	5 775*	231	128	212	74	0
AXIS TRESORERIE SICAV	34 779*	1 749	1 410	1 488	69	0
FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	9 383*	445	298	-237	32	0
FCP IRADETT 50	618*	31	19	-3	20	0
FCP IRADETT CEA	381*	11	7	-12	8	0
FCP SALAMETT PLUS	2 808*	192	151	118	9	0
FCP SALAMETT CAP	65 506*	4 318	3 554	3 259	43	0
ATL LLD	1 000	0	-32	0	27	0
SARI	-1 133	1 080	-840	-3 463	24 404	2 622

*Actif Net

** Intérêts encourus et charges assimilées

2.5.1.5. Engagements financiers des sociétés du groupe ATB au 31/12/2019

(en mD)

Sociétés	ATB	AFC	ATI SICAF	ATD SICAR	ATL	UNIFACTOR	CODIS	SANADETT SICAV	ARABIA SICAV	AXIS TRESORERIE SICAV	FCP AXIS CAPITAL Prudent	IRADETT 50	IRADETT CEA	SALAMETT PLUS	SALAMETT CAP	ATL LLD	SARI	Total
Crédits bancaires locaux	674 000		3 000	285	85 111	24 856	79										18 421	805 752
Crédits extérieurs	128 169				137 876													266 045
Emprunts obligataires	154 074				221 281	12 292												387 647
Fonds gérés				377 009														377 009
Ressources spéciales	1 914																	1 914
Découverts		158			9	13 849	17 333										159	31 508
Certificats de dépôts						21 400												21 400
Leasing							29										20	49
Fonds de garantie						30 862												30 862
Mobilisation de créances						8 961												8 961
TOTAL	958 157	158	3 000	377 294	444 277	112 220	17 441	0	0	0	0	0	0	0	0	0	18 600	1 931 147

2.5.1.6. Politique actuelle et future de financement inter-société du groupe

Afin de répondre à leurs besoins de financement, les sociétés du groupe recourent généralement aux banques et au marché financier et peuvent émettre des certificats de dépôt souscrits par les sociétés du groupe.

2.5.2. Relations de l'ATL avec les sociétés du groupe ATB au 31/12/2019

2.5.2.1. Prêts octroyés et crédits reçus des sociétés du groupe

Crédits reçus :

- Au 31/12/2019, les comptes courants de l'ATL ouverts auprès de l'ATB présentent un solde débiteur de 9 144 502 Dinars. Les intérêts perçus sur compte courant bancaire s'élèvent au 31/12/2019 à 31 911DT.
 - L'ATL a contracté un emprunt à moyen terme de 10 000 000 DT auprès de l'ATB, à un taux d'intérêt égal au TMM majoré de 2,2 points de pourcentage. Cette convention a donné lieu au prélèvement, par l'ATB, d'une commission de montage et de mise en place fixée à 0,25% flat du montant du crédit, soit 25 000DT. Les intérêts conventionnels supportés au titre de cet emprunt ont totalisé, en 2019, la somme de 880 000 DT
 - La convention de crédit à moyen à terme de 6 000 000D a été signée avec l'ATB, à un taux d'intérêt égal au TMM majoré de 2,3 points de pourcentage. Cette convention a donné lieu au prélèvement, par l'ATB, d'une commission de montage et de mise en place fixée à 0,25% flat du montant du crédit, soit 15 000D. Les intérêts conventionnels supportés au titre de cet emprunt ont totalisé, en 2019, la somme de 382 000D.
- L'encours des opérations réalisées avec les parties liées se présente au 31/12/2019 comme suit :

(en Dinars)

Soldes à la fin de l'exercice	ATB	ATD SICAR	SANADETTE SICAV
Échéances, en principal, à plus d'un an sur emprunts bancaires	(7 423 882)		
Échéances, en principal, à moins d'un an sur emprunts bancaires	(3 937 372)		
Intérêts courus et non échus sur emprunts bancaires	(449 136)		
Échéances à plus d'un an sur emprunts obligataires	(8 728 615)		(4781731)
Échéances à moins d'un an sur emprunts obligataires	(4 347 200)		(2 535 311)
Intérêts courus et non échus sur emprunts obligataires	(771 420)		(616 281)
Commissions de gestion de fonds à capital risque à payer		(12 968)	
Fournisseurs de biens donnés en leasing			
Effets à payer sur biens donnés en leasing			
Solde net des comptes de trésorerie	9 144 502		

- Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, certaines transactions ont été conclues par l'ATL avec les parties liées sus-indiquées. Le détail de ces opérations est récapitulé dans le tableau suivant :

(en Dinars)

Opérations de l'exercice	ATB	ATD SICAR	UNIFACTOR	AFC
Commissions de placement de l'emprunt ATL 2019/1 et honoraires sur note d'opérations				(127 926)
Commissions de gestion des fonds à capital risque		(64 902)		
Commissions sur opérations bancaires	(11 298)			
Intérêts sur découverts bancaires	(23 280)			
Intérêts perçus sur placements à court terme en certificats de dépôts	(499 639)		(23 922)	
Intérêts sur emprunts obligataires	(808 286)			
Intérêts sur crédits bancaires à moyen terme	(1 261 806)			

Prêts octroyés :

- Le placement des excédents de liquidité auprès de l'ATB sous forme de certificats de dépôt à intérêts précomptés. Les intérêts courus, en 2019, et constatés parmi les revenus de placement se sont élevés à 500mD, détaillés comme suit :

Nature de la convention	Période	Montant	Taux facial	Revenus de placement 2019
Placement en certificats de dépôt	du 22/05/2019 au 21/06/2019	15 000 KDT	10.36	128 KDT
Placement en certificats de dépôt	du 16/07/2019 au 26/07/2019	10 000 KDT	9,83	27 KDT
Placement en certificats de dépôt	du 26/07/2019 au 05/08/2019	8 000 KDT	9,83	21KDT
Placement en certificats de dépôt	du 05/08/2019 au 15/08/2019	7 000 KDT	9,83	19 KDT
Placement en certificats de dépôt	du 16/08/2019 au 26/08/2019	3 500 KDT	9,83	10 KDT
Placement en certificats de dépôt	du 01/10/2019 au 11/10/2019	10 000 KDT	9,82	27 KDT
Placement en certificats de dépôt	du 11/10/2019 au 21/10/2019	17 000 KDT	9,82	46 KDT
Placement en certificats de dépôt	du 21/10/2019 au 31/10/2019	17 000 KDT	9,82	46 KDT
Placement en certificats de dépôt	du 31/10/2019 au 10/11/2019	20 000 KDT	9,82	54 KDT
Placement en certificats de dépôt	du 10/11/2019 au 20/11/2019	10 000 KDT	9,81	27 KDT
Placement en certificats de dépôt	du 20/11/2019 au 30/11/2019	10 000 KDT	9,81	27 KDT
Placement en certificats de dépôt	du 30/11/2019 au 10/12/2019	10 000 KDT	9,81	27 KDT
Placement en certificats de dépôt	du 10/12/2019 au 20/12/2019	6 000 KDT	9,80	16 KDT
Placement en certificats de dépôt	du 20/12/2019 au 30/12/2019	8 000 KDT	9,80	21KDT
Total				500 KDT

- Le placement des excédents de liquidité auprès de la e la société AFC (dont l'ATB est administrateur) sous forme de certificats de dépôt à intérêts précomptés. Les intérêts courus, en 2019, et constatés parmi les revenus de placement se sont élevés à 24KDT, détaillés comme suit :

Nature de la convention	Période	Montant	Taux facial	Revenus de placement 2019
Placement en certificats de dépôt	du 24/06/2019 au 14/07/2019	4 000 KDT	10,83	24 KDT
Total				24 KDT

2.5.2.2. Les dividendes encaissés par l'ATL et distribués par les sociétés du groupe

Dividendes encaissés par l'ATL en 2019 au titre de l'exercice 2018

(en dinars)

Dénomination sociale	Nombre d'actions * détenues par l'ATL	Dividende par action	Dividendes encaissés par l'ATL
ATI SICAF**	20 000	-	-
UNIFACTOR **	340 000	0,500	170 000
TOTAL			170 000

* Nombre d'actions détenues le jour de distribution de dividendes.

** L'ATL détient 1,73% du capital de la ATI SICAF et 11,33% du capital de UNIFACTOR

Dividendes encaissés par l'ATL en 2020 au titre de l'exercice 2019

(en dinars)

Dénomination sociale	Nombre d'actions * détenues par l'ATL	Dividende par action	Dividendes encaissés par l'ATL
ATI SICAF**	20 000	-	-
UNIFACTOR **	340 000	-	-
TOTAL			-

* Nombre d'actions détenues le jour de distribution de dividendes.

** L'ATL détient 1,73% du capital de la ATI SICAF et 11,33% du capital de UNIFACTOR

2.5.2.3. Les dividendes distribués par l'ATL aux sociétés du groupe

Dividendes distribués par l'ATL en 2019 au titre de l'exercice 2018

(en dinars)

Dénomination sociale	Nombre d'actions détenues*	Dividende par action	Total dividendes encaissés par les sociétés du groupe
ATB	8 154 021	0,200	1 630 804
ATI SICAF	30 000	0,200	6 000
TOTAL			1 636 804

* Nombre d'actions détenues le jour de distribution de dividendes

Dividendes distribués par l'ATL en 2020 au titre de l'exercice 2019

(en dinars)

Dénomination sociale	Nombre d'actions détenues*	Dividende par action	Total dividendes encaissés par les sociétés du groupe
ATB	13 252 691	-	-
ATI SICAF	42 000	-	-
TOTAL			-

(*) Nombre d'actions détenues le jour de distribution de dividendes

2.5.2.4. Les créances et dettes commerciales avec les sociétés du groupe

Néant

2.5.2.5. Les apports en capitaux en 2019 avec les sociétés du groupe

Reçus : Néant

Donnés : Néant

2.5.2.6. Garanties, sûretés réelles et cautions données ou reçues des sociétés du groupe ATB

2.5.2.6.1. Garanties et sûretés réelles

Reçues : Néant

Données : Néant

2.5.2.6.2. Cautions

Reçues :

Données : Néant

2.5.3. Relations commerciales entre l'ATL et les autres sociétés du groupe durant l'exercice 2019

2.5.3.1. Chiffre d'affaires réalisé avec les sociétés du groupe

La société n'a pas réalisé de chiffre d'affaires avec les sociétés du groupe.

2.5.3.2. Achats ou ventes d'immobilisations corporelles ou incorporelles ou autres éléments d'actifs

Néant

2.5.3.3. Prestations de services reçues ou données

Reçues :

- La convention de collaboration commerciale conclue avec l'ATB, portant sur la commercialisation des produits leasing. En contrepartie, l'ATB et ses agents perçoivent une commission au taux de 0,3% de la base locative par dossier mis en force. En 2019, l'ATL a constitué une provision relative à cette convention d'un montant de 14KDT.
- L'émission par l'ATL, en 2019, de l'emprunt obligataire 2019/1 a rendu exigible au profit de l'intermédiaire en bourse AFC les honoraires sur note d'opération de 8 000DT (Hors TVA).
- L'émission par l'ATL, en 2019, de l'emprunt obligataire 2019/1 a rendu exigible au profit de l'intermédiaire en bourse AFC les commissions de placement de 100 000DT (Hors TVA).

Données : Néant

2.5.3.4. Contrats de gestion

Néant

2.5.3.5. Contrats de location

Néant

2.5.3.6. Fonds gérés

Les conventions conclues avec la société **ATD SICAR** relatives à la gestion de quatre fonds à capital risque, se présentent selon les modalités suivantes :

1- En rémunération de sa gestion du fonds à capital risque (FG 3) de 1 400 000 DT, objet de la convention du 25 mars 2008, la société ATD SICAR perçoit une commission annuelle de gestion de 1,25% (hors TVA) assise sur le montant initial du fonds. Outre cette commission de gestion, ladite convention prévoit la perception par la société ATD SICAR d'une commission égale à 10% (hors TVA) des produits des participations et autres placements.

2- En rémunération de sa gestion du fonds à capital risque (FG 4) de 2 500 000 DT, objet de la convention du 25 mars 2009, la société ATD SICAR perçoit une commission annuelle de 1,25% (hors TVA) prélevée sur la base de la valeur nominale du fonds à la fin de chaque exercice et payée préalablement à la déduction de tous frais et commissions. Outre cette commission de gestion, ladite convention prévoit la perception par la société ATD SICAR, des commissions suivantes, au titre des revenus des fonds versés à l'ATL :

- Une commission de performance égale à 10% des plus-values réalisées ;
- Une commission de rendement égale à 10% des produits de placement réalisés par le fonds.

3- En rémunération de sa gestion du fonds à capital risque (FG 5) de 4 100 000 DT, objet des conventions du 25 mars 2010, la société ATD SICAR perçoit une commission annuelle de 1,25% (hors TVA) prélevée sur la base de la valeur nominale du fonds à la fin de chaque exercice et payée préalablement à la déduction de tous frais et commissions. Outre cette commission de gestion, ladite convention prévoit la perception par la société ATD SICAR, des commissions suivantes, au titre des revenus des fonds versés à l'ATL :

- Une commission de performance égale à 10% des plus-values réalisées ;
- Une commission de rendement égale à 10% des produits de placement réalisés par le fonds.

4- En rémunération de sa gestion du fonds à capital risque (FG 6) de 3 450 000 DT, objet des conventions du 20 avril 2011, la société ATD SICAR perçoit une commission annuelle de 1,25% (hors TVA) prélevée sur la base de la valeur nominale du fonds à la fin de chaque exercice et payée préalablement à la déduction de tous frais et commissions. Outre cette commission de gestion, ladite convention prévoit la perception par la société ATD SICAR, des commissions suivantes, au titre des revenus des fonds versés à l'ATL :

- Une commission de performance égale à 10% des plus-values réalisées ;
- Une commission de rendement égale à 10% des produits de placement réalisés par le fonds.

Les commissions et diverses autres rémunérations supportées par l'ATL au titre de ces conventions se sont élevées, en 2019, à 65KDT (Hors TVA).

2.5.4. Relations avec les autres parties liées au 31/12/2019 (autres que les sociétés du groupe)

2.5.4.1. Prêts octroyés et crédits reçus autres que les sociétés du groupe

Prêts octroyés:

- Le placement des excédents de liquidité auprès de la **BNA** sous forme de certificats de dépôt à intérêts précomptés. Les intérêts courus, en 2019, et constatés parmi les revenus de placement se sont élevés à 86KDT, détaillés comme suit :

Nature de la convention	Période	Montant	Taux facial	Revenus de placement 2019
Placement en certificats de dépôt	du 24/06/2019 au 14/07/2019	10.000.000 DT	10,83	86KDT

Crédits reçus:

- Au 31/12/2019, les comptes courants de l'ATL ouverts auprès de la **BNA** présentent un solde débiteur de 3 994 261 dinars.
- Une convention de crédit à moyen à terme pour un montant de 15 000 000D a été signée avec la **BNA**, à un taux d'intérêt égal au TMM majoré de 2,5 points de pourcentage. Cette convention a donné lieu au prélèvement, par la BNA, d'une commission de montage et de mise en place fixée à 0,1% flat du montant du crédit, soit 15 000D. Les intérêts conventionnels supportés au titre de cet emprunt ont totalisé, en 2019, la somme de 845KDT.
- L'encours des opérations réalisées avec les autres parties liées se présente au 31/12/2019 comme suit :

Soldes à la fin de l'exercice	BNA	SICAR INVEST	ENNAKL
Échéances, en principal, à plus d'un an sur emprunts bancaires	(3 750 000)		
Échéances, en principal, à moins d'un an sur emprunts bancaires	(3 000 000)		
Intérêts courus et non échus sur emprunts bancaires	(57199)		
Échéances à plus d'un an sur emprunts obligataires	(6 645 488)		
Échéances à moins d'un an sur emprunts obligataires	(3 823 256)		
Intérêts courus et non échus sur emprunts obligataires	(967 860)		
Commissions de gestion de fonds à capital risque à payer		(76 501)	
Fournisseurs de biens donnés en leasing			(162 976)
Effets à payer sur biens donnés en leasing			(8 060 385)
Solde net des comptes de trésorerie	3 994 339		

- Au cours de l'exercice clos au 31/12/2019, certaines transactions ont été conclues par l'ATL avec les autres parties liées sus-indiquées. Le détail de ces opérations est récapitulé dans le tableau suivant :

Opérations de l'exercice	BNA	SICAR INVEST	BNA CAPITAUX	ENNAKL
Commissions de placement de l'emprunt ATL 2019/1 et honoraires sur note d'opérations			(127 476)	
Commissions sur tenue des registres des valeurs mobilières			(6 000)	
Commissions de gestion des fonds à capital risque		(22 037)		
Commissions sur opérations bancaires	(273)			
Intérêts sur découverts bancaires	(11 972)			
Intérêts perçus sur placements à court terme en certificats de dépôts	(85 594)			
Intérêts sur emprunts obligataires	(1 083 676)			
Intérêts sur crédits bancaires à moyen terme	(845 379)			
Acquisition de biens donnés en leasing/contrats mis en force				(30 008 870)

2.5.4.2. Créances et dettes commerciales autres que les sociétés du groupe

Néant

2.5.4.3. Les apports en capitaux en 2019 autres que les sociétés du groupe

Néant

2.5.4.4. Les dividendes encaissés par l'ATL et distribués par les autres parties liées autres que les sociétés du groupe

Néant

2.5.4.5. Les dividendes décaissés par l'ATL et distribués par les autres parties liées autres que les sociétés du groupe

Néant

2.5.4.6. Garanties et suretés

Reçues: Néant

Données: Néant

2.5.5. Transferts de ressources

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération de Monsieur Slimane BETTAIEB (Directeur Général) été fixée par décisions du Conseil d'Administration du 28 avril 2006 et du 20 avril 2010. Cette rémunération est composée d'un salaire mensuel net avec une majoration annuelle de 7% prenant effet au 1er mai de chaque année, d'une indemnité de carburant mensuelle nette, de la mise à disposition d'une voiture de fonction, du remboursement des frais téléphoniques (ligne GSM) et d'une prime de bilan fixée, par le Conseil d'Administration, à l'occasion de l'arrêté des états financiers de chaque exercice en fonction du résultat réalisé.
- La rémunération du Directeur Général Adjoint a été fixée par décision du Conseil d'Administration du 20 avril 2010. Cette rémunération est composée d'un salaire mensuel net avec une majoration annuelle de 7% prenant effet au 1erMai de chaque année, d'une indemnité de carburant mensuelle nette, de la mise à disposition d'une voiture de fonction, du remboursement des frais téléphoniques (ligne GSM) et d'une prime de bilan fixée, par le Conseil d'Administration, à l'occasion de l'arrêté des états financiers de chaque exercice en fonction du résultat réalisé.
- L'ATL a souscrit au profit de ses employés une assurance groupe. Le Directeur Général et le Directeur Général Adjoint bénéficient des avantages découlant de ce régime.
- L'ATL a, en outre, souscrit au profit de ses employés une assurance complément de retraite et une assurance couvrant l'indemnité de départ à la retraite fixée par l'article 53 de la convention collective des banques et des établissements financiers à six mois du dernier salaire brut. Le Directeur Général Adjoint bénéficie des avantages découlant de ces régimes d'assurance.
- Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, se présentent comme suit (en KDT) :

Nature de la rémunération	Président du conseil d'administration		DG		DGA		Administrateurs	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2019	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2019	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2019	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2019
Avantages à court terme	45	45	496	240	330	167	255	255
Avantages postérieurs à l'emploi					69			
Total	45	45	496	240	399	167	255	255

2.5.5.1. Chiffres d'affaires réalisés

- La société **ENNAKL** a réalisé un chiffre d'affaires de 30 008 870 DT avec l'ATL relatif à l'acquisition de biens donnés en leasing.

2.5.5.2. Achat ou vente d'immobilisations

Néant

2.5.5.3. Prestations de service

Reçues:

- L'émission par l'ATL, en 2019, de l'emprunt obligataire 2019/1 a rendu exigible au profit de l'intermédiaire en bourse **BNA Capitaux** les honoraires sur note d'opération de 8 000DT (Hors TVA).
- L'émission par l'ATL, en 2019, de l'emprunt obligataire 2019/1 a rendu exigible au profit de l'intermédiaire en bourse **BNA Capitaux** les commissions de placement de 100 000DT (Hors TVA).
- La convention de tenue des registres des titres de capital et des obligations émis par l'ATL ainsi que des droits qui leurs sont attachés conclue avec la société **BNA capitaux**, dont la BNA est administrateur. En contrepartie, la société BNA Capitaux perçoit une rémunération annuelle forfaitaire de 6 KDT. L'ATL a, ainsi, supporté, en 2019, une charge d'égal montant.

Données:

Néant

2.5.5.4. Contrats de gestion

Néant

2.5.5.5. Contrats de location

Néant

2.5.5.6. Fonds gérés

Les conventions conclues avec la société SICAR INVEST, dont la BNA est administrateur, et relatives à la gestion de deux fonds à capital risque, selon les modalités suivantes :

- En rémunération de sa gestion du fonds à capital risque (FG 2) de 500 KDT, objet de la convention du 24 novembre 2008, la société SICAR INVEST perçoit une commission annuelle de gestion de 1% (hors TVA) prélevée sur les actifs du fonds valorisés à la fin de chaque exercice. Outre cette commission de gestion, ladite convention prévoit la perception par la société SICAR INVEST d'une commission égale à 10% des plus-values de rétrocession réalisées ou toute autre forme de produits de placements.
- En rémunération de sa gestion du fonds à capital risque (FG 3) de 2 000 KDT, objet de la convention du 8 juin 2012, la société SICAR INVEST perçoit une commission annuelle de gestion de 0,5% (hors TVA) de l'encours des fonds confiés avec un plafond de 200 KDT. Outre cette commission de gestion, ladite convention prévoit la perception par la société SICAR INVEST d'une commission égale à 5% (hors TVA) sur les produits perçus et d'une commission de recouvrement assise sur le montant encaissé des titres cédés en capital selon le barème suivant :

- 1% si l'ancienneté de l'échéance est inférieure à 3 mois ;
- 2% si l'ancienneté de l'échéance est comprise entre 3 mois et un an ;
- 3% si l'ancienneté de l'échéance est supérieure à un an.

Les commissions et diverses autres rémunérations supportées par l'ATL au titre de ces conventions se sont élevées, en 2019, à 22 KDT hors TVA.

2.6. Description du groupe ATL AU 31/12/2019

2.6.1. Présentation générale du groupe ATL

Dénomination sociale	Capital social		Participation ATL (en Nombre d'actions)	Taux de participation De l'ATL
	Au 31/12/2019 (en Dinars)	Nombre d'actions constituant le capital		
Arab Tunisian Lease - ATL	32 500 000	32 500 000		
ATL LLD	1 000 000	1 000 000	996 000	99,6%

Le groupe ATL est composé de deux (2) sociétés exerçant dans le secteur de la finance.

L'ATL (société mère):

Créée en Décembre 1993 à l'initiative de l'ATB et de la BNA, l'Arab Tunisian Lease est une société anonyme au capital de 32 500 000 dinars divisé en 32 500 000 d'actions de 1 dinar chacune.

L'ATL est un établissement financier spécialisé dans le financement en leasing des investissements mobiliers et immobiliers.

L'ATL concentre son activité sur le leasing mobilier en intervenant dans le financement de matériel de Bâtiment et Travaux Publics, d'équipements touristiques, de matériel roulant et de matériel médical. Le leasing « véhicules légers » est entrain de connaître une forte expansion et l'ATL projette son développement sur ce créneau car il assure les marges les plus élevées tout en présentant un faible niveau de risque.

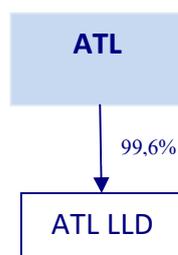
ATL LLD :

Créée en Octobre 2019 à l'initiative de l'ATL, ATL LLD est une société anonyme au capital de 1 000 000 dinars divisé en 1 000 000 d'actions de 1 dinar chacune.

L'ATL LLD a pour objet principal, la location courte ou longue durée de véhicules, engins, équipements et biens immobiliers

Au 31/12/2019, le capital de l'ATL LLD est détenu à hauteur de 99,6% par l'ATL.

2.6.1.1. Schéma financier du groupe au 31/12/2019



2.6.1.2. Chiffres clés des sociétés du groupe au 31/12/2019

Société	Capitaux propres avant affectation	Chiffres d'affaires (Produits d'exploitation)	Résultat d'exploitation	Résultat net	Dettes globales (Total Passifs)	Charges financières
ATL	96 307	68 723	3 651	1 667	522 950	41 495
ATL LLD	1 000	0	-32	0	27	0

2.6.1.3. Engagements financiers des sociétés du groupe ATL au 31/12/2019

Sociétés	ATL	ATL LLD	Total
Crédits bancaires locaux	85 111		85 111
Crédits extérieurs	137 876		137 876
Emprunts obligataires	221 281		221 281
Fonds gérés			
Ressources spéciales			
Découverts	9		9
Certificats de dépôts			
Leasing			
Fonds de garantie			
Mobilisation de créances			
TOTAL	444 277	0	444 277

2.6.1.4. Politique actuelle et future de financement inter-société du groupe

Afin de répondre à leurs besoins de financement, les sociétés du groupe recourent généralement aux banques et au marché financier et peuvent émettre des certificats de dépôt souscrits par les sociétés du groupe.

2.6.2. Relations de l'ATL avec les sociétés du groupe ATL au 31/12/2019

Deux conventions ont été conclues entre ATL et ATL LLD portant respectivement sur la location du siège social et sur des prestations administratives et techniques fournies par ATL à ATL LLD.

Bien que lesdites conventions soient engagées et signées en 2019, leurs entrées en vigueur ne sont prévues qu'à partir de l'année 2020. De ce fait, aucun produit n'a été enregistré par ATL au courant de l'exercice 2019

2.7. Dividendes:

	2017	2018	2019
Capital (en Dinars)	25 000 000	25 000 000	32 500 000
Nombre d'actions	25 000 000	25 000 000	32 500 000
Dividende global (en Dinars)	6 250 000	5 000 000	-
Dividende par action (en Dinars)	0,250	0,200	-
% du nominal	25%	20%	-

2.8. Marché des titres

Les titres de créance de l'ATL sont négociés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Au 30/06/2020, il existe 12 emprunts obligataires en cours, émis par l'ATL et cotés sur le marché obligataire sur 23 lignes de cotation.

Il s'agit de :

Intitulé	Montant de l'emprunt (en Dinars)	Notation	Date de jouissance	Échéance annuelle	Encours au 31/12/2019 (en Dinars)	Encours au 30/06/2020 (en Dinars)
"ATL 2013/1" - 7 ans* - Taux: 6,8%	29 800 000					
"ATL 2013/1" - 7 ans* - Taux: TMM +1,9%	200 000	BBB	22/04/2013	22-avr	6 000 000	
"ATL 2013/2" - 7 ans* - Taux: 7,2%	26 000 000					
"ATL 2013/2" - 7 ans* - Taux: TMM +1,9%	10 000 000	BBB	15/11/2013	15-nov	7 200 000	7 200 000
"ATL 2014/2" - 5 ans - Taux: 7,2%	6 570 000					
"ATL 2014/2" - 5 ans - Taux: TMM +1,9%	4 000 000					
"ATL 2014/2" - 7 ans* - Taux: 7,35%	9 430 000	BBB	19/05/2014	19-mai	3 772 000	1 886 000
"ATL 2014/3" - 7 ans* - Taux: 7,80%	20 080 000	BBB	09/02/2015	09-févr	16 032 000	8 032 000
"ATL 2015/1" - 5 ans - Taux: 7,65%	2 500 000					
"ATL 2015/1" - 5 ans - Taux: TMM + 2,30%	6 000 000					
"ATL 2015/1" - 7 ans* - Taux: 7,85%	31 500 000	BBB	13/07/2015	13-juil	20600000	21 800 000
"ATL 2015/2" - 5 ans - Taux: 7,5%	11 200 000					
"ATL 2015/2" - 5 ans - Taux: TMM + 2,35%	2 850 000					
"ATL 2015/2" - 7 ans* - Taux: 7,75%	25 950 000	BBB	25/02/2016	25-févr	26 380 000	18 380 000
"ATL 2016/1" - 5 ans - Taux: 7,5%	9 300 000					
"ATL 2016/1" - 7 ans* - Taux: 7,75%	20 700 000	BBB	27/06/2016	27-juin	20 280 000	14 280 000
"ATL 2017/1" - 5 ans - Taux: 7,55%	10 454 000					
"ATL 2017/1" - 5 ans - Taux: TMM + 2,35%	5 000 000					
"ATL 2017/1" - 7 ans* - Taux: 7,8%	34 546 000	BBB	15/03/2017	15-mars	43 818 400	33 818 400
"ATL subordonné 2017" - 7 ans* - Taux: 7,9%	20 000 000	BB	16/10/2017	16-oct	20 000 000	20 000 000
"ATL 2017/2" - 5 ans - Taux: 8,30%	3 150 000					
"ATL 2017/2" - 5 ans - Taux: TMM + 2,20%	3 750 000					
"ATL 2017/2" - 7 ans* - Taux: 8,5%	10 900 000	BBB-	02/03/2017	02-mars	16 020 000	14 240 000
"ATL 2018/1" - 5 ans - Taux: 8,30%	5 781 000					
"ATL 2018/1" - 5 ans - Taux: TMM + 2,20%	15 378 500					
"ATL 2018/1" - 7 ans* - Taux: 8,5%	4 251 000	BBB-	17/07/2018	17-juil	21 178 600	21 178 600
"ATL 2019/1" - 5 ans - Taux: 11,60%	20 000 000	BBB-	06/12/2019	06-déc	20 000 000	20 000 000
Total					221 281 000	180 815 000

* avec 2 ans de franchise

** avec 5 ans de franchise

2.9. Notation de la société

L'agence de notation Fitch Ratings a maintenu en date du **26 Août 2019** les notes attribuées à la société Arab Tunisian Lease, ATL, soient :

- Note nationale à long terme : BBB - (tun) ; Perspective :Stable
- Note nationale court terme : F3 (tun)

Lettre de notation



60 rue de Monceau
75008 Paris, France

T 33 (0)1 44 29 91 29 – F 33 (0)1 44 29 91 49
www.fitchratings.fr – www.fitchratings.com

LETTRE DE NOTATION

Paris, le 26 aout 2020

Fitch ("**Fitch**") (voir définition ci-dessous) vérifie les notes suivantes :

Société :	Arab Tunisian Lease
Note Nationale à Long Terme :	BBB (tun)
Perspective :	Stable
Note Nationale Court-Terme :	F3(tun)

Ces notes sont publiées et mises à jour sur le site web public de Fitch :
www.fitchratings.com

Les notes attribuées par Fitch reposent sur les documents et informations fournis par l'émetteur et les tiers, sous réserve de la réception des documents définitifs de l'émission de titres. Pour établir et assurer le suivi de ses notes, Fitch s'appuie sur les informations factuelles qu'elle reçoit des émetteurs et des garants, ainsi que de toute autre source qu'elle juge crédible. Fitch procède à un examen raisonnable des informations factuelles qu'elle utilise, conformément à sa méthodologie de notation, et vérifie de manière raisonnable ces informations auprès de sources indépendantes, dans la mesure où de telles sources existent pour un titre donné ou une juridiction précise.

La nature de l'examen factuel de Fitch et l'ampleur des vérifications obtenues auprès de tiers varient en fonction du titre noté et de son émetteur, et d'un ensemble d'autres facteurs tels que les obligations et pratiques en vigueur dans la juridiction dans laquelle le titre noté est offert et vendu et/ou dans laquelle l'émetteur est domicilié, la disponibilité et la nature des informations publiques existantes, l'accès à l'équipe dirigeante de l'émetteur et ses conseillers, la disponibilité des vérifications déjà effectuées par des tiers, telles que rapports d'audit, lettres de procédures convenues, évaluations, rapports actuariels, rapports d'ingénierie, avis juridiques et autres rapports fournis par des tiers, et la disponibilité de sources de vérification par des tiers indépendantes et compétentes, pour le titre spécifique ou dans la juridiction spécifique de l'émetteur.

Les utilisateurs des notes de Fitch doivent comprendre que ni une enquête approfondie sur les points de fait, ni un contrôle effectué par des tiers ne peuvent garantir que toutes les informations sur lesquelles Fitch se fonde pour établir sa notation seront précises et complètes. En fin de compte, l'émetteur et ses conseillers assument la responsabilité de l'exactitude des informations qu'ils fournissent à Fitch et au marché en transmettant leurs documents et autres rapports. Pour émettre ses notes, Fitch doit s'appuyer sur le travail des experts, notamment des auditeurs indépendants pour les états financiers, et des avocats pour les aspects juridiques et fiscaux. Par ailleurs, les notes sont par nature prévisionnelles et intègrent des hypothèses et des pronostics sur des événements futurs, par nature impossibles à vérifier en tant que faits. En conséquence, malgré les vérifications menées sur les faits existants, les notes peuvent être affectées par des événements futurs ou des conditions qui n'étaient pas attendus au moment de leur émission ou de leur confirmation.

Fitch s'emploie à continuellement améliorer ses critères et méthodologies de notation, des mises à jour périodiques sont ainsi effectuées sur son site web des descriptions des critères et méthodologies applicables aux différents types de titres. Les critères et méthodologies utilisées pour déterminer une action sur une note sont ceux en vigueur au moment où cette action sur la note est réalisée, soit à la date du commentaire de Fitch de cette action sur la note. Chaque commentaire d'action sur une note fournit des

informations sur les critères et méthodologies utilisés pour aboutir à la note considérée, ces critères et méthodologies pouvant éventuellement différer des critères et méthodologies généraux applicables à ce type de titre tel qu'apparaissant sur le site web à ce moment. Pour cette raison, vous êtes invités à toujours consulter le commentaire de l'action sur une note pour être précisément informés des fondements de cette note.

En aucune façon les notes ne peuvent être assimilées à une recommandation ou une suggestion directe ou indirecte d'acheter, de vendre, de réaliser ou de conserver tout investissement, prêt ou titre ; de même, elles ne recommandent pas, ni ne suggèrent, la mise en place d'une stratégie d'investissement à l'égard de tout investissement, prêt, titre, ou tout émetteur. Les notes n'expriment aucun avis sur l'adéquation du prix du marché, la pertinence de tout investissement, prêt ou titre pour un investisseur particulier (incluant, sans limitation, tout traitement comptable et/ou réglementaire) ou la fiscalité (exonération ou imposition) des paiements réalisés au titre de tout investissement, prêt ou titre. Fitch n'est pas votre conseiller et ne vous fournit, ni ne fournit à aucun tiers, aucun conseil financier ni services juridiques, d'audit, comptables, d'expertise, d'évaluation ou actuariels. En aucun cas une confirmation de note ne saurait se substituer à de tels conseils ou services.

Les notes sont fondées sur des méthodes et des critères établis, soumis par Fitch à des évaluations et des mises à jour permanentes. Dans ce contexte, les notes sont le fruit d'un travail collectif de Fitch et aucun individu ni groupe d'individus ne saurait en être tenu pour seul responsable. Tous les auteurs des rapports de Fitch sont collectifs. Les individus identifiés dans un rapport de Fitch ont contribué aux opinions qu'il contient, mais sans en être les seuls responsables. Ils ne sont nommés qu'à des fins de contact.

L'attribution d'une note par Fitch n'équivaut pas à un consentement pour l'utilisation de son nom comme expert dans le cadre de toute déclaration d'inscription ou autre production de documents imposées par les lois américaines, britanniques, ou toute autre législation pertinente sur les valeurs mobilières. Fitch n'autorise pas la mention de sa note ni la reproduction de la lettre faisant état de sa décision sur la note dans un document d'information en vue d'un investissement, quel qu'il soit.

Fitch demande à l'émetteur et aux autres parties de lui communiquer rapidement toute information susceptible d'affecter les notes, afin que ces dernières demeurent appropriées. Les notes peuvent être relevées, abaissées, supprimées ou placées sous surveillance suite à une modification des informations, la survenue de nouvelles informations, un changement dans leur exactitude ou leur inadéquation, ou pour toute autre raison jugée suffisante par Fitch.

Rien dans la présente lettre ne vise à créer une relation fiduciaire entre Fitch et vous, ou entre Fitch et tout utilisateur de ses notes, et elle ne saurait être interprétée dans ce sens.

Dans cette lettre, « **Fitch** » désigne Fitch France ainsi que tous ayants droit.

Sincères salutations,



Eric Dupont
Senior Director

Echelle de notation

DEFINITION DES NOTES NATIONALES

NOTES COURT TERME (échéance inférieure à 12 mois)	
F1+(xxx) F1(xxx)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est la plus forte, comparativement aux autres entités émettrices de dette dans le pays. Dans le cas où les émetteurs présentent une solvabilité particulièrement forte, un signe "+" peut compléter la note F1.
F2(xxx)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est satisfaisante, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, la marge de sécurité est moins importante que pour les créances notées F1.
F3(xxx)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Toutefois cette aptitude au paiement en temps et en heure est plus sensible aux évolutions défavorables des conditions économiques et financières que pour les créances notées dans les catégories supérieures.
B(xxx)	Créances pour lesquelles il existe une incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts par rapport aux autres entités émettrices dans le pays. Cette aptitude au paiement en temps et en heure est très sensible aux évolutions défavorables des conditions économiques et financières.
C(xxx)	Créances pour lesquelles il existe une forte incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts par rapport aux autres entités émettrices dans le pays. Cette aptitude au paiement en temps et en heure repose exclusivement sur la persistance de conditions économiques et financières favorables.
D(xxx)	Créances dont le défaut de paiement est constaté ou imminent.

NOTES LONG TERME (échéance supérieure à 12 mois)	
AAA(xxx)	Créances auxquelles on attribue la note la plus élevée. L'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est la plus forte, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cette note est habituellement attribuée aux émissions de l'Etat ou garanties par lui.
AA+(xxx) AA(xxx) AA-(xxx)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est très forte, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Le risque de défaut lié à ces créances ne présente pas de différence significative avec celui des créances notées "AAA". Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
A+(xxx) A(xxx) A-(xxx)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est forte, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des conditions économiques pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que pour les créances des catégories supérieures. Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
BBB+(xxx) BBB(xxx) BBB-(xxx)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que pour les créances notées dans les catégories supérieures. Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
BB+(xxx) BB(xxx) BB-(xxx)	Créances pour lesquelles il existe une incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. L'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts reste sensible à l'évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières. Les signes "+" et "-" peuvent être utilisés pour marquer des nuances de qualité.
B+(xxx) B(xxx) B-(xxx)	Créances pour lesquelles il existe une forte incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Le principal et les intérêts sont pour le moment payés en temps et en heure, mais la marge de sécurité est faible et dépend d'une persistance de conditions économiques et financières favorables. Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
CCC+(xxx) CCC(xxx) CCC-(xxx) CC(xxx) C(xxx)	Créances pour lesquelles la possibilité d'un défaut de paiement est perceptible, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Le paiement en temps et en heure du principal et des intérêts repose exclusivement sur la persistance de conditions économiques et financières favorables. Les signes "+" et "-" dans la catégorie de notes CCC marquent des nuances de qualité.
DDD(xxx) DD(xxx) D(xxx)	Créances dont le défaut de paiement est constaté.

Mise sous surveillance : La mise sous surveillance d'une note a pour objet de signaler aux investisseurs qu'il existe une forte possibilité de changement de cette note et d'indiquer le sens probable de ce changement : la surveillance est qualifiée de "positive" pour signaler la possibilité d'un relèvement de la note, de "négative" pour indiquer un abaissement probable. La mise sous surveillance a vocation à être temporaire.

(xxx) : Suffixe attaché à la note et indiquant le pays dans lequel cette note nationale est attribuée. Exemple : (tun) pour la Tunisie, (mar) pour le Maroc ou (dza) pour l'Algérie.

Les notes n'expriment que l'appréciation de Fitch sur la capacité de la société à honorer en temps et en heure les échéances de remboursement de sa dette et ne comportent aucune appréciation sur le rendement dont les porteurs de titres de dette sont susceptibles de bénéficier. Ces notes sont formulées à partir des informations qui lui sont communiquées par la société et dont Fitch ne garantit ni l'exactitude ni le caractère complet. A tout moment, Fitch pourra si elle le juge fondé à partir des informations dont elle dispose, modifier les notes à la hausse ou à la baisse, cette modification pouvant être précédée d'une mise sous surveillance accompagnée ou non d'une indication de tendance.

Chapitre 3. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITE DE L'ATL

3.1. Présentation de la société

L'ATL est un établissement financier créé en décembre 1993 et spécialisé dans le financement par le leasing (crédit-bail) de biens mobiliers ou immobiliers à usage professionnel.

Elle a pour objet le financement des opérations de leasing portant sur des biens mobiliers et immobiliers à usage industriel ou professionnel dans les différents secteurs économiques. Toutefois, son activité est orientée principalement vers les véhicules utilitaires et les camions.

3.2. Organisation de la société

3.2.1 Organigramme et contrôle interne:

Le mode de gouvernance adopté par l'ATL s'articule autour d'un conseil d'administration, qui supervise et gouverne toute la structure administrative, assisté par la direction "Audit", le responsable du contrôle conformité et trois comités directement liés au conseil d'administration à savoir :

Comité	Composition	Attributions
Comité exécutif du crédit	<u>Président</u> : M. Zouhaier Tamboura ¹ <u>Membres</u> : Mme. Maha NAJJAR TAJINA M. Ammar TLILI	- Proposer la politique de financement - Suivre l'activité de financement
Comité permanent d'audit interne	<u>Président</u> : Mme. Golcem KSONTINI JAZIRI <u>Membres</u> : M. Ahmed BEN MOULEHEM M. Riadh HAJJEJ	- Piloter l'activité de l'audit interne - Veiller au bon fonctionnement du système de contrôle interne
Comité des risques	<u>Président</u> : M. Mohamed Hedi DRIDI <u>Membres</u> : M. Kais MARRAKCHI M. Lassad JAZIRI* Mme. Arbia ALAYA Assisté par M. Ramzi BOUGUERRA	- Piloter l'activité de mesure et surveillance des risques et suivre le système management des risques

* Nommé par le Conseil d'Administration du 28/08/2019

Par ailleurs, la Direction Générale, qui est directement supervisée par le Président du conseil d'administration de la société, veille à assurer au mieux la continuité de l'exploitation et la conformité des procédures aux lois et règles régissant l'activité. La Direction Générale est assistée dans cette mission par des comités qui lui sont directement attachés, à savoir :

1 Suite à la nomination de M. Zouheir TAMBOURA en tant que Directeur Général, la société s'engage à approuver sa nomination en tant que président du Comité exécutif du crédit dans la prochaine réunion du Conseil d'Administration.

Comité	Composition	Attributions
Comité de financement	<u>Président</u> : Directeur Général <u>Membres</u> : -DGA - Directeur Central d'Exploitation - Directeur d'étude	Approuve les dossiers inférieurs à 1 MDT au profit de client dont l'engagement est inférieur à 2,5 MD
Comité de recouvrement	<u>Président</u> : Directeur Général <u>Membres</u> : - DGA - Directeur Central d'Exploitation - Directeur du recouvrement - Directeur juridique et contentieux - Chef d'agence et chargé du recouvrement	Procéder à l'arrangement, évènements exceptionnels et passage en contentieux
Comité d'approvisionnement	<u>Président</u> : Directeur Général <u>Membres</u> : -DGA -Directeur Central Administratif et Financier - Directeur administratif - Directeur Informatique <u>Superviseur</u> : responsable conformité	Statue sur l'engagement des dépenses administratives conformément au budget de fonctionnement et d'investissement
Comité de remplacement	<u>Président</u> : Directeur Général <u>Membres</u> : - DGA - Directeur Central d'Exploitation - Directeur juridique et contentieux -Directeur Central Administratif et Financier <u>Superviseur</u> : responsable conformité	Statue sur les offres de vente et de remplacement du matériel récupéré
Comité informatique	<u>Président</u> : Directeur Général <u>Membres</u> : -DGA -Directeur Central Administratif et Financier - RiskManager -Rapporteur : Directeur Informatique	Examine les projets de développement informatique

L'organisation de l'ATL est bien adaptée pour le cheminement normal du dossier client qui passe par trois étapes et trois interlocuteurs : Approbation – Réalisation – Recouvrement.

Une 4ème étape non obligatoire est subie par le mauvais client : le contentieux.

Cette organisation est complétée par une logistique : la comptabilité, l'administratif et le financier.

L'ensemble étant contrôlé et suivi au niveau régularité et efficacité par un contrôle de gestion et par un audit interne.

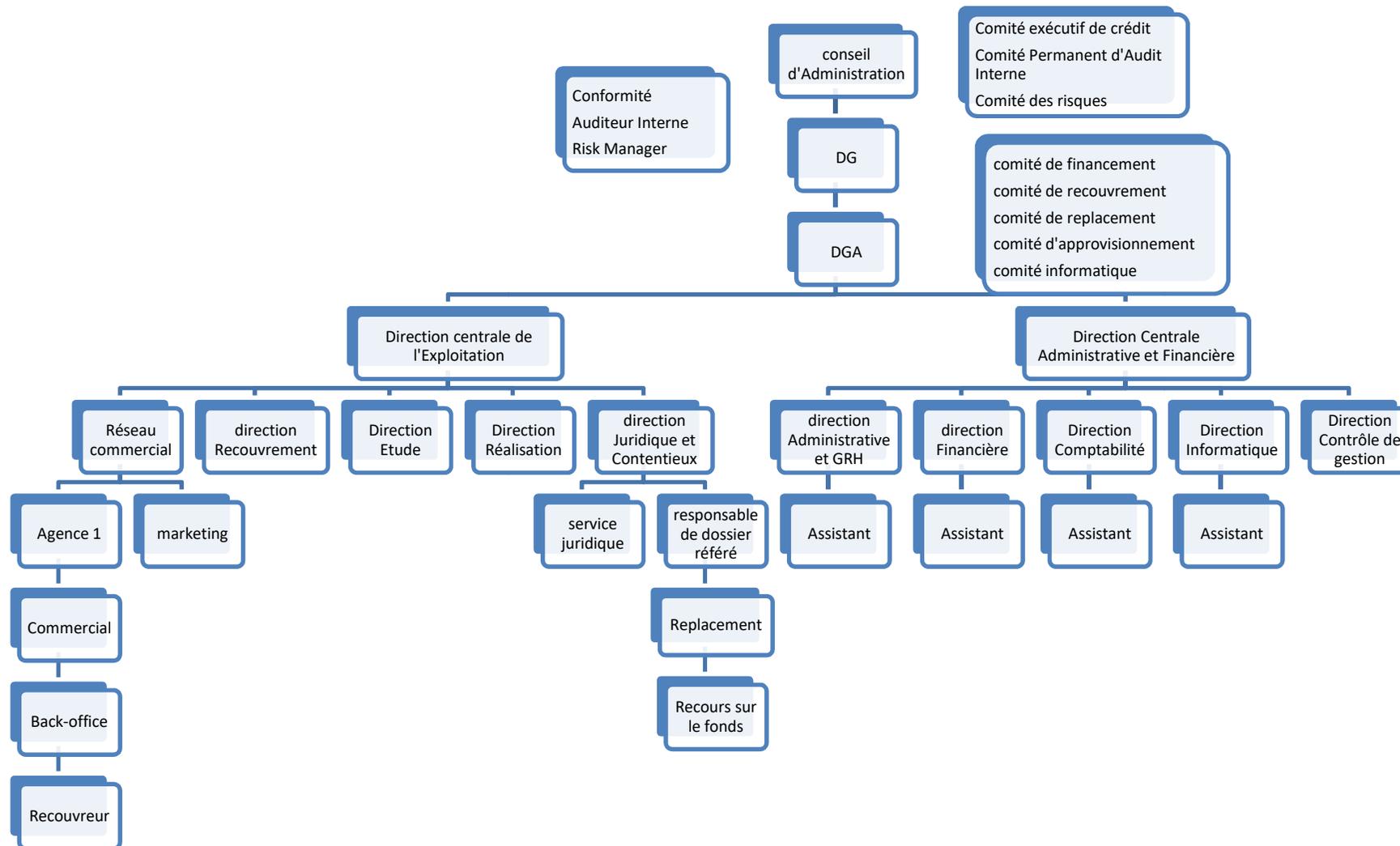
Pour 2020, l'ATL a opté pour une organisation en activités de métier et activités de support :

- Le pôle métier cumule les directions Commerciale, Etude, recouvrement et Contentieux sous la dénomination du Pôle Exploitation ;
- Le pôle support cumule les directions Administrative, Financière, Comptable, Informatique et Contrôle de gestion sous la dénomination du Pôle Administratif et Financier ;
- Et le maintien en staff des fonctions séparées de Conformité, Audit interne et Risk manager.

Toutefois, dans leur rapport sur le contrôle interne relatif à l'exercice 2019, les commissaires aux comptes ont soulevé que l'ATL ne dispose pas :

- D'une politique écrite en matière de communication financière approuvée par le Conseil d'Administration et ce conformément aux dispositions de l'article 55 de la circulaire n°2006-19 du 28/11/2006 ;
- D'une politique de gestion des conflits d'intérêt formalisée et écrite conformément aux dispositions de l'article 7 de la circulaire n°2011-06.

Ci-après, l'organigramme actuel de l'ATL :



3.2.2 Système d'information :

Au cours de l'exercice 2019, l'ATL a continué les efforts d'amélioration de son système d'information. Les développements réalisés ont été concentrés sur les aspects de la sécurité informatique et ont touché principalement les volets suivants :

- Sécurité informatique :

- Mise en place d'un firewall Datacenter redondant
- Segmentation de la zone des serveurs en VLANs
- Renforcement de la sécurité de routage inter-vlan en appliquant des règles d'accès au niveau du FW
- Mise en place d'une solution de proxy filtrage web
- Dédoublement du firewall frontal
- Segmentation de la zone des utilisateurs au siège en VLAN
- Déployer une solution pour la prévention des attaques au niveau du réseau IPS.
- Installation et configuration de la solution de monitoring et gestion des produits Trend Micro "Control manager"
- Mise en place d'une zone DMZ pour l'environnement de test de l'application Prolease
- Installation et Configuration de l'outil d'authentification des équipements réseaux Cisco ISE
- Upgrade des firmwares des équipements réseaux : switches et firewall
- Déploiement de Windows10 sur les postes de travail
- Installation et configuration de la solution de gestion et sécurisation des terminaux mobiles "Mobile Security"

- Outils d'administration :

- Mise en place d'une solution SIEM

- Solutions informatiques :

- Installation du serveur « Cisco Unified call Manager » (CUCM)
- Création des « trunkSIP» vers les agences
- Migration des tous les postes IP du CME vers la nouvelle plateforme « VoIP CUCM »
- Migration du call manager (CME) (95% achevé) : en attente de TT pour la finalisation de la configuration du routeur
- Préparation du document des stratégies de mises à jour des PC utilisateur et leur migration de « Win 7 Pro » à « Win 10 Ent »

- La haute-disponibilité :

- Mise en place et test de la réplication du site de secours

- Développement informatique :

- La mise en place de la solution de traitement des nouveau Reporting de la BCT
- Le développement de la nouvelle fiche KYC au niveau de Prolease.

3.3. Description de l'activité

3.3.1. Activité de la société au 31/12/2019

Les parts de marché de l'ATL en termes d'approbations, des mises en force et de l'encours se sont élevées au 31/12/2019 respectivement à 13,1%, 14,6% et 15,4%.

Situation de l'ATL par rapport au secteur au 31/12/2019

En MD	Ensemble du Secteur*			ATL			Part de l'ATL		
	2017	2018	2019	2017	2018	2019	2017	2018	2019
Approbations	3 049,0	2 294,0	1 884,0	394,4	326,1	247,7	12,9%	14,2%	13,1%
Mises en force	2 433,0	1 994,0	1 540,0	350,0	306,4	224,9	14,4%	15,4%	14,6%
Encours	4 085,0	4 170,0	3 616,0	597,6	610,3	556,5	14,6%	14,6%	15,4%

*Source : CIL

- **Approbations**

La répartition des approbations par type de produit se présente comme suit :

Evolution des approbations

En MD	2017		2018		2019		Evolution 2017/2018	Evolution 2018/2019
	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part		
Approbations mobilières	386,5	98,0%	314,9	96,6%	243,7	98,4%	-18,5%	-22,6%
Approbations Immobilières	7,9	2,0%	11,2	3,4%	4	1,6%	41,8%	-64,3%
Total	394,4	100,0%	326,1	100,0%	247,7	100,0%	-17,3%	-24,0%

Répartition sectorielle des approbations

En MD	2017		2018		2019		Evolution 2017/2018	Evolution 2018/2019
	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part		
Agriculture	38,6	9,8%	35,7	10,9%	23,1	9,3%	-7,5%	-35,3%
BTP	71,1	18,0%	56,3	17,3%	33,4	13,5%	-20,8%	-40,7%
Industrie	60,4	15,3%	32,3	9,9%	27,4	11,1%	-46,5%	-15,2%
Service	190,6	48,3%	162,1	49,7%	119	48,0%	-15,0%	-26,6%
Tourisme	33,7	8,5%	39,7	12,2%	44,8	18,1%	17,8%	12,8%
Total	394,4	100,0%	326,1	100,0%	247,7	100,0%	-17,3%	-24,0%

Répartition des approbations par type d'équipement

En MD	2017		2018		2019		Evolution 2017/2018	Evolution 2018/2019
	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part		
MOBILIER								
Matériel de transport lourd	81,7	20,7%	53,6	16,4%	45,6	18,4%	-34,4%	-14,9%
Matériel de transport léger	193,3	49,0%	187,9	57,6%	151,4	61,1%	-2,8%	-19,4%
Matériel industriel	42,3	10,7%	12,4	3,8%	12,7	5,1%	-70,7%	2,4%
Matériel médical	21,3	5,4%	13	4,0%	10	4,0%	-39,0%	-23,1%
Matériel de BTP	47,9	12,1%	48	14,7%	24	9,7%	0,2%	-50,0%
Autres								
Sous-total	386,5	98,0%	314,9	96,6%	243,7	98,4%	-18,5%	-22,6%
IMMOBILIER								
Immobilier	7,9	2,0%	11,2	3,4%	4	1,6%	41,8%	-64,3%
Sous-total	7,9	2,0%	11,2	3,4%	4	1,6%	41,8%	-64,3%
Total	394,4	100%	326,1	100,0%	247,7	100,0%	-17,3%	-24,0%

- **Les mises en force**

Au 31/12/2019, le montant des mises en force a enregistré une régression de 26,6% par rapport à l'année 2018, passant de 306,4MD à 224,9MD.

La structure des mises en force par type de matériel se présente comme suit :

Répartition sectorielle des mises en force

En MD	2017		2018		2019		Evolution 2017/2018	Evolution 2018/2019
	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part		
Agriculture	36,8	10,5%	35,3	11,5%	21,2	9,4%	-4,1%	-39,9%
BTP	59,1	16,9%	54,1	17,7%	26,9	12,0%	-8,5%	-50,3%
Industrie	53,7	15,3%	34,4	11,2%	22,1	9,8%	-35,9%	-35,8%
Service	173	49,4%	146,8	47,9%	119	52,9%	-15,1%	-18,9%
Tourisme	27,4	7,8%	35,8	11,7%	35,7	15,9%	30,7%	-0,3%
Total	350,0	100,0%	306,4	100,0%	224,9	100,0%	-12,5%	-26,6%

Répartition des mises en force par type d'équipement

En MD	2017		2018		2019		Evolution 2017/2018	Evolution 2018/2019
	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part		
MOBILIER								
Matériel de transport lourd	67,5	19,3%	45,4	14,8%	37,8	16,8%	-32,7%	-16,7%
Matériel de transport léger	179	51,1%	180,8	59,0%	136,4	60,6%	1,0%	-24,6%
Matériel industriel	34,6	9,9%	15,4	5,0%	8,2	3,6%	-55,5%	-46,8%
Matériel médical	21,7	6,2%	13,4	4,4%	10,7	4,8%	-38,2%	-20,1%
Matériel de BTP	39	11,1%	46,9	15,3%	22	9,8%	20,3%	-53,1%
Autres								
Sous-total	341,8	97,7%	301,9	98,5%	215,1	95,6%	-11,7%	-28,8%
IMMOBILIER								
Immobilier	8,2	2,3%	4,5	1,5%	9,8	4,4%	-45,1%	117,8%
Sous-total	8,2	2,3%	4,5	1,5%	9,8	4,4%	-45,1%	117,8%
Total	350,0	100,0%	306,4	100,0%	224,9	100,0%	-12,5%	-26,6%

- **Evolution de l'encours financier**

Répartition de l'encours financier par secteur

En MD	2017		2018		2019		Evolution 2017/2018	Evolution 2018/2019
	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part		
Agriculture	56,5	9,5%	59,6	9,8%	51,1	9,2%	5,5%	-14,3%
BTP	99,8	16,7%	107,4	17,6%	85,3	15,3%	7,6%	-20,6%
Industrie	89	14,9%	90,7	14,9%	77,6	13,9%	1,9%	-14,4%
Service	320,7	53,7%	308,9	50,6%	294,5	52,9%	-3,7%	-4,7%
Tourisme	31,6	5,3%	43,7	7,2%	48	8,6%	38,3%	9,8%
Total	597,6	100,0%	610,3	100,0%	556,5	100,0%	2,1%	-8,8%

Répartition de l'encours financier par type d'équipement

En MD	2017		2018		2019		Evolution 2017/2018	Evolution 2018/2019
	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part		
MOBILIER								
Matériel de transport lourd	94,3	15,8%	98,3	16,1%	86,8	15,6%	4,2%	-11,7%
Matériel de transport léger	284,6	47,6%	297,7	48,8%	277,4	49,8%	4,6%	-6,8%
Matériel industriel	36	6,0%	45,9	7,5%	37,8	6,8%	27,5%	-17,6%
Matériel médical	45,3	7,6%	52,9	8,7%	50,5	9,1%	16,8%	-4,5%
Matériel de BTP	97,3	16,3%	85,1	13,9%	70,5	12,7%	-12,5%	-17,2%
Autres								
Sous-total	557,5	93,3%	579,9	95,0%	523	94,0%	4,0%	-9,8%
IMMOBILIER								
Immobilier	40,1	6,7%	30,4	5,0%	33,5	6,0%	-24,2%	10,2%
Sous-total	40,1	6,7%	30,4	5,0%	33,5	6,0%	-24,2%	10,2%
Total	597,6	100,0%	610,3	100,0%	556,5	100,0%	2,1%	-8,8%

Rapprochement en entre l'encours comptable et l'encours financier

(MD)	2017	2018	2019
Encours financiers	597,6	610,3	556,5
Réajustement de l'encours financier	-6,8	0,0	0,0
Encours comptable	590,8	610,3	556,5

Evolution des engagements de la société entre 2017, 2018 et 2019

(MD)	(en dinars)		
	2019	2018	2017
Créances courantes (classe 0 et 1) (Bilan et Hors Bilan)*	561 354 893	633 153 240	611 998 233
Créances classées (1)*	58 575 207	44 707 101	46 934 312
Classe 2	5 270 435	5 871 889	6 678 005
Classe 3	6 169 647	2 140 838	4 067 338
Classe 4	47 135 125	36 694 374	36 188 969
Total des engagements (Bilan et Hors Bilan) (2)*	619 930 100	677 860 341	658 932 545
Total brut des créances (Bilan) (3)*	598 199 371	656 162 760	633 211 084
Provisions et agios réservés sur créances classées (4)	41 539 435	29 602 791	31 526 873
Provisions affectées	36 789 883	25 764 032	27 236 424
Produits réservés	4 660 887	3 802 695	4 215 596
Provisions additionnelles	88 665	36 064	74 853
Provisions collectives (5)	4 512 198	3 960 316	3 191 367
Engagements nets (2)-(4)-(5)	573 878 467	644 297 234	624 214 305
Ratio des créances classées (1)/(3)	9,79%	6,81%	7,41%
Ratio de couverture des créances classées (le cumul des produits réservés et des provisions sur créances classées) (4)/(1)	70,92%	66,21%	67,17%

*En tenant compte des avances reçues

3.4. Indicateurs d'activité arrêtés au 30/06/2020

(en mD)	2 ^{ème} trimestre			Cumul à la fin du 2 ^{ème} trimestre			Exercice 2019 ⁽¹⁾
	2020	2019	variation	2020	2019	variation	
Total Approbations	12 943	51 302	-74,8%	95 397	128 189	-25,6%	247 681
Sous total Approbations Mobilières	13 102	49 812	-73,7%	94 706	124 363	-23,8%	243 745
Agriculture	2 699	2 662	1,4%	9 685	9 931	-2,5%	23 062
Bâtiments & travaux publics	1 439	4 869	-70,4%	8 105	13 789	-41,2%	33 380
Industrie	1 506	6 443	-76,6%	10 457	16 435	-36,4%	27 194
Service et commerce	7 458	22 950	-67,5%	39 647	56 043	-29,3%	115 806
Tourisme		12 888	-100,0%	26 812	28 165	-4,8%	44 303
Sous total Approbations Immobilières	-159	1490	-110,7%	691	3 826	-81,9%	3 936
Agriculture	-	-	-	-	-	-	-
Bâtiments & travaux publics	-	-	-	180			
Industrie	-159	-107	48,6%		185	-100,0%	185
Service et commerce		1597	-100,0%	511	3 641	-86,0%	3 271
Tourisme	-	-	-	-	-	-	480
Total Mises en Force	27 595	52 007	-46,9%	79 547	120 644	-34,1%	224 945
Sous total Mises en Force Mobilières	27 440	49 718	-44,8%	78 976	111 754	-29,3%	215 189
Agriculture	3 726	3 095	20,4%	8 942	9 712	-7,9%	21 289
Bâtiments & travaux publics	1 944	6 150	-68,4%	7 162	12 698	-43,6%	26 889
Industrie	3 593	4 970	-27,7%	8 357	11 593	-27,9%	21 786
Service et commerce	16 183	21 700	-25,4%	40 063	54 109	-26,0%	109 944
Tourisme	1 994	13 803	-85,6%	14 452	23 642	-38,9%	35 281
Sous total Mises en Force Immobilières	155	2289	-93,2%	571	8890	-93,6%	9 756
Agriculture	-	-	-	-	-	-	-
Bâtiments & travaux publics	-	-	-	180	-	-	-
Industrie	-	185	-	-	185	-	283
Service et commerce	155	1 624	-90,5%	391	8 225	-95,2%	9 023
Tourisme	-	480	-	-	480	-	450
Total des engagements				587 417	633 292	-7,2%	598 199
Engagements courants				517 847	573 326	-9,7%	539 624
Engagements classés				69 570	59 966	16,0%	58 575
Trésorerie nette				13 793	13 013	6,0%	17 581
Ressources d'emprunts ⁽²⁾				444 715	504 144	-11,8%	444 268
Capitaux propres ⁽³⁾				96 307	78 890	22,1%	94 640
Revenus Bruts de leasing	49 953	60 070	-16,8%	130 830	141 622	-7,6%	327 821
Revenus Nets de leasing	13 511	16 270	-17,0%	30 462	33 627	-9,4%	68 722
Produits Nets de leasing ⁽⁴⁾	4 052	6 065	-33,2%	11 507	13 315	-13,6%	28 151
Total des charges d'exploitation	2 795	2 935	-4,8%	5 261	5 665	-7,1%	11 341

(1) Données auditées

(2) Les ressources d'emprunt sont constituées de l'encours en principal des emprunts courants et non courants

(3) Les capitaux propres sont déterminés compte non tenu du résultat de la période

(4) Les produits nets de leasing sont les revenus nets de leasing majorés des autres produits d'exploitation et des produits des placements et diminués des charges financières nettes

3.5. Les facteurs de risque et la nature spéculative de l'activité

En tant qu'établissement financier, ATL est confrontée aux risques suivants :

→ **Le risque de crédit :**

L'article 22 de la circulaire de la BCT n°2006-19 le définit comme étant le risque encourus en cas de défaillance d'une contrepartie ou de contreparties considérés comme un même bénéficiaire au sens de la réglementation en vigueur.

Afin de maîtriser ce risque, la société procède à un suivi rigoureux des contreparties et à la couverture systématique des pertes probables selon les termes prédéfinis par les normes prudentielles définies par la BCT.

Un comité des risque a été institué depuis Août 2012 conformément aux dispositions de la circulaire BCT n°2011-06 et a commencé par la revue des procédures d'approbation et d'études notamment l'efficacité et la fiabilité du système de WORK-FLOW utilisé par la société, les délégations et les niveaux des pouvoirs d'approbation, ainsi que les critères d'appréciation et d'évaluation du risque de crédit en termes de classement et de provisionnement individuel et collectif. Un système de SCORING a été mis en place.

Un système de notation interne a été mis en place sur le système d'exploitation en Mai 2020 après avoir été approuvé par le conseil d'administration du 15/11/2019. Cet outil est actuellement utilisé comme outil d'aide à la décision d'octroi de crédit, et va permettre une meilleure maîtrise du risque de crédit à travers un rating annuel des contreparties et des transactions conformément à la circulaire BCT n°2016-06.

Toutefois, dans leur rapport destiné à la BCT relatif à l'exercice 2019, les commissaires aux comptes ont formulé les remarques suivantes :

«

- Nous avons constaté que l'ATL ne dispose pas des états financiers pour toutes les relations visées par l'article 7 de la circulaire 91-24 ;
- L'ATL n'a pas exigé une notation récente pour ses clients non cotés en bourse et dont les engagements auprès du système financier dépassent vingt cinq millions de dinars. »

→ **Le risque de marché :**

L'article 31 de la circulaire BCT n°2006-19 définit le risque de marché comme étant les risques de pertes qui peuvent résulter :

- des fluctuations des prix sur les titres de transaction et de placement tels que définis par les normes comptables et sur tout autre instrument financier prévu par la réglementation en vigueur ;
- des positions susceptibles d'engendrer un risque de change, notamment les opérations de change au comptant ou à terme.

Les lignes de crédit extérieures contractées par l'ATL sont admises à la garantie du "fonds de péréquation des changes" institué par l'article 18 de la loi n° 98-111 du 28 décembre 1998 portant loi de finances pour l'année 1999 et dont la gestion est confiée à la société "Tunis Re" en vertu d'une convention conclue avec le ministère des finances.

La garantie au titre de la couverture des pertes résultant de la fluctuation des taux de change des emprunts extérieurs est accordée contre le versement par l'ATL d'une contribution au profit du fonds dont le niveau et les modalités de perception sont décidées par une commission interministérielle conformément aux dispositions de l'article 5 du décret n° 99-1649 du 26 juillet 1999 fixant les modalités de fonctionnement dudit fonds.

Ainsi, la société n'est pas exposée au risque de marché.

→ **Le risque de liquidité et impact de la crise COVID-19 :**

L'article 38 de la circulaire de la BCT n°2006-19 définit le risque de liquidité comme étant le risque pour l'établissement de crédit de ne pas pouvoir s'acquitter, dans les conditions normales, de leurs engagements à leur échéance.

Le comité des risques a mis en place un système de mesure et surveillance de ce risque et a proposé au conseil d'administration de veiller à réduire au maximum l'exposition de la société à ce type de risque, par la recherche active des ressources à long et moyen terme.

Face à une amplification de ce type de risque sur le marché de capitaux, l'ATL s'est stratégiquement orienté vers le renforcement de ces ressources à long terme par le recours aux lignes de crédits extérieures.

En 2019, l'ATL a signé un contrat de prêt en TND avec la BERD pour l'équivalent de 12 Millions d'Euro et été sélectionnée par le bailleur de fond allemand KFW pour le bénéfice d'un crédit garanti par l'Etat Tunisien. Une convention Séparée entre ATL, KFW et l'Etat tunisien a été signée fin Mai 2020. Les fonds seront disponibles avant la fin du 3ème trimestre de 2020.

En application des dispositions de la circulaire de la BCT 2020-06 qui est venue instituer des mesures de soutien aux entreprises qui ont été mises en difficultés par la crise du COVID 19, l'ATL a dû reporter les échéances de loyers pour la période allant du mois de Mars jusqu'au mois de Septembre 2020 pour les clients qui en ont fait la demande.

Les demandes de report jusqu'au mois de Juillet ont porté sur 40% du portefeuille en terme d'engagement. La moitié de ces demandes de report a été concrétisé.

Pour faire face aux manques de ressources d'autofinancement, l'ATL a dû recourir à des financements auprès de ses partenaires bancaires locaux et compte mobiliser des ressources extérieures auprès de ses partenaires bancaires étrangers décaissables au mois de Décembre 2020.

→ **Le risque de règlement :**

Selon l'article 42 de la circulaire de la BCT n°2006-19, le risque de règlement s'entend comme le risque de survenance, au cours du délai nécessaire pour le dénouement de l'opération de règlement, d'une défaillance ou de difficultés qui empêchent la contrepartie d'un établissement de crédit de lui livrer des instruments financiers ou les fonds convenus, alors que ledit établissement de crédit a déjà honoré ses engagements à l'égard de ladite contrepartie.

L'ATL ne s'adonne pas aux activités de marché ce qui lui évite d'être exposée au risque de règlement.

→ **Le risque opérationnel :**

L'article 45 de la circulaire de la BCT n°2006-19 définit le risque opérationnel comme étant le risque de pertes résultant de défaillances attribuables à la conception, l'organisation et la mise en œuvre de procédures, aux erreurs humaines ou techniques ainsi qu'aux événements extérieurs.

L'activité de la société est organisée en procédures et tâches précises qui limitent les marges d'erreur. En effet, l'accent a été mis sur les risques les plus importants qui touchent principalement à la sécurité informatique (sauvegarde des données, plan de reprise de l'activité et sécurisation du logiciel métier) et la mise à jour du manuel des procédures.

En 2018, l'ATL a engagé un cabinet spécialisé pour la mise en place d'un système de gestion des risques opérationnels qui a abouti à la définition d'une cartographie des risques et la mise en place d'un système déclaratif des incidents. Le système est décrit dans un manuel de procédures de gestion validé par le comité des risques et approuvé par le Conseil d'administration du 10/02/2020.

→ **Le risque de taux :**

L'article 35 de la circulaire BCT n°2006-19 définit le risque de taux comme étant le risque encouru en cas de variation des taux d'intérêt, mesurée sur l'ensemble des opérations de bilan et hors bilan.

Les emplois de la société sont à taux fixes. Par ailleurs, certaines ressources ayant un encours à la clôture de l'exercice 2019 de 180 millions DT, sont indexées au Taux du Marché Monétaire. A titre indicatif, une augmentation (diminution) du taux de marché monétaire de 25 points de base, aurait pour effet une charge additionnelle (en moins) de l'ordre de 232 mille DT sur l'exercice 2020.

→ **Le risque de blanchiment d'argent :**

Le dispositif de contrôle interne pour la gestion du risque de Blanchiment d'Argent et de Financement du Terrorisme (LAB/FT) de l'ATL comprend:

- Des procédures formalisées en matière LAB/FT conformes à la réglementation en vigueur (Circulaire BCT n° 2017-08) et approuvées par le Conseil d'Administration du 07/05/2018 ;
- Un système de filtrage et de balayage des clients à l'entrée et en cours de relation afin de détecter les relations black listées ou les PPE (Personnes Politiquement Exposées) . A cet effet, l'ATL a acquis une licence World Check, fin 2018, lui permettant de s'acquitter de cette tâche ;
- Un système de profilage des opérations suspectes ou nécessitant une vigilance renforcée, propres au secteur du leasing, tel qu'indiquées dans l'annexe 4 de la circulaire BCT n° 2017-08 à savoir:
 - Les avances importantes dépassant les 50% du montant financé ;
 - Les encaissements espèces dépassant un montant de 10 000D ;
 - Les rachats anticipés rapides opérés avant les 12 mois de l'engagement du contrat ;
 - Les différences de plus de 20% entre le prix de vente du matériel récupéré et la valeur de l'expertise ;
 - Les ventes répétitives du matériel récupéré à la même personne.

Ces opérations sont détectées automatiquement par le SI et transmises au pipe (la liste des dossiers en attente de traitement) du responsable du contrôle de la conformité pour examen, contrôle, annotation et éventuellement déclaration.

- Une formation continue du personnel front office, mais aussi les backs office, les recouvreurs, personnel des services étude et contrôle permanent et les chefs d'agences dans le domaine de la LAB/FT notamment la connaissance du client, les indices de suspicion, la déclaration de suspicion et la remontée de l'information ainsi que les mesures de vigilances renforcées. Pour l'exercice 2019, une formation ciblée a été faite conformément aux nouvelles dispositions de la circulaire BCT n° 2018-09, notamment celles relatives aux PPE et bénéficiaires effectifs, à l'intention des agences pour plus d'efficacité, les institutions de cette formation ont été appliquées en pratique sur des dossiers en cours de traitement au niveau de l'agence. Cette formation s'est soldée par un QCM d'évaluation et d'ancrage des acquis. D'autres formations sont assurées sous forme de mail de rappel et de sensibilisation, à tous les concernés, sur les principaux agrégats et notions importantes de la LAB/FT.
- Un système de documentation des opérations et d'archivage physique et électronique (mise à jour de la procédure opérée en 2019).
- Une nouvelle solution LAB/FT intégrée (REIS VNEURON), tendant principalement à l'instauration de l'approche basée sur les risques, elle a été commandée et en cours de mise en place, finalisation avant fin 2020.

Toutefois, dans leur rapport destiné à la BCT relatif à l'exercice 2019, les commissaires aux comptes ont relevé que :

- La politique de lutte anti blanchiment et financement de terrorisme n'a pas été mise à jour suite aux nouvelles dispositions légales et réglementaires ;
- L'évaluation du risque LAB/FT n'est pas actuellement effectuée.

→ **Le risque social :**

La société a subi, du 13 mars au 18 juin 2017, un contrôle social approfondi mené par les services compétents de la CNSS et couvrant la période allant du 01/04/2014 au 31/12/2016. Une provision pour la somme de 283KDT a été constituée pour couvrir ce risque.

→ **Le risque juridique :**

Certaines conventions conclues en 2019 n'ont pas fait l'objet d'autorisation préalable du Conseil d'Administration de la société. Il s'agit de conventions conclues avec l'ATB et la BNA, ainsi qu'avec la société Placement Obligataire SICAV et FCP Salamett CAP et ce conformément aux dispositions de la loi n°2016-48 du 11/07/2016 relative aux banques et établissements financiers.

La société ATL détient plus de 20% dans le capital de la société SARI (30%) qui n'exerce pas dans le domaine des services bancaires et financiers. Cette situation ne s'accommode pas des dispositions de l'article 75 de la loi 2016-48 du 11/07/2016 relative aux banques et établissements financiers.

Pour l'établissement des états financiers consolidés du groupe ATL, les états financiers de la société filiale n'ont pas été audités et ce, contrairement aux dispositions de l'article 471 du code des sociétés commerciales.

3.6. Dépendance de l'émetteur

La dépendance de l'ATL s'apprécie principalement par le degré de respect des règles prudentielles prévues par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2018-06 du 5 Juin 2018.

Article 50 :

Conformément à l'article 50 de la circulaire BCT n°2018-06 du 05/06/2018, le montant total des risques encourus ne doit pas excéder :

- 3 fois les fonds propres nets de l'établissement financier, pour les bénéficiaires dont les risques encourus s'élèvent pour chacun d'entre eux à 5% ou plus desdits fonds propres nets ;
Aucune relation ne présente un risque dépassant 5% les fonds propres nets de l'ATL.
- 1,5 fois les fonds propres nets de l'établissement financier, pour les bénéficiaires dont les risques encourus s'élèvent, pour chacun d'entre eux, à 15% ou plus desdits fonds propres nets.
Aucune relation ne présente un risque dépassant 15% des fonds propres nets de l'ATL.

L'article 50 est respecté.

Article 51 :

Les risques encourus sur un même bénéficiaire, au sens de l'article 51 de la circulaire BCT n°2018-06 du 05/06/2018 ne doivent pas excéder 25% des fonds propres nets de l'établissement.

Au 31/12/2019, il n'a pas été identifié de relations dont le risque encouru dépasse 25% des fonds propres nets de l'ATL.

L'article 51 est respecté.

Article 52 :

Conformément à l'article 52 de la circulaire BCT n°2018-06 du 05/06/2018, le montant total des risques encourus sur les personnes ayant des liens avec l'établissement financier au sens de l'article 43 de la loi n°2016-48 du 11/07/2016 relative aux banques et aux établissements financiers, ne doit pas excéder 25% des fonds propres nets de l'établissement financier.

Au 31/12/2019, ce ratio est de 0,07%.

L'article 52 est respecté.

Article 9 :

Conformément à l'article 9 de la circulaire BCT n°2018-06 du 05/06/2018, les fonds propres nets de l'établissement financier doivent représenter au moins 10% du total des risques encourus pondérés.

De même, les fonds propres nets de base doivent représenter au moins 7% des risques encourus pondérés.

Le montant des fonds propres nets représente 18,01% du total des actifs pondérés.

Le montant des fonds propres nets de base représente 14,25% du total des actifs pondérés.

Fonds propres nets = 117 189mD

Fonds propres nets de base = 650 577mD

L'article 9 est respecté.

3.7. Matrice SWOT

FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none">- L'ATL est parmi les pionniers du secteur du leasing en Tunisie, avec une expérience de plus de 20 ans, et s'accapare 15,4% en 2019 de l'encours financier du secteur.- L'ATL dispose d'un important réseau d'agences par rapport à ses concurrentes et bénéficie de la synergie de plusieurs institutions financières, présentes dans son actionnariat, dont deux banques.	<ul style="list-style-type: none">- Un niveau important de créances classées.- Une sensibilité, à l'instar du secteur du leasing et du secteur financier en général, à la situation sociopolitique du pays.
OPPORTUNITÉES	MENACES
<ul style="list-style-type: none">- Perspectives de reprise de l'activité économique sous l'impulsion de la stabilisation du dinar et du coût des investissements- Confiance des bailleurs de fonds étrangers dans la situation financière de l'ATL et renforcement de leur soutien financier à travers la mise en place de nouvelles lignes de crédit.	<ul style="list-style-type: none">- Conjoncture économique difficile du pays ;- Baisse de la demande sur le produit leasing ;- Resserrement de la liquidité sur le marché financier et monétaire.

3.8. Litige ou arbitrage en cours

- La société ATL a subi, du 13 mars au 18 juin 2017, un contrôle social approfondi mené par les services compétents de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale et couvrant la période allant du 1er avril 2014 au 31 décembre 2016. La notification des résultats de la vérification parvenue à la société le 19 juin et le 1er août 2017, fait état d'un redressement des cotisations dues au titre du régime légal, du régime complémentaire et du régime de réparation des préjudices résultant des accidents de travail de 552 880 DT outre les pénalités de retard. Suivant jugement en date du 19/02/2019, la cour d'appel a annulé les certificats de contrainte émis à l'encontre de la société pour vice de procédure commis par la CNSS, une

provision pour la somme de 283 600 DT a été constituée pour couvrir ce risque. Le jugement a été notifié à la CNSS en date du 03/04/2019. A ce jour, la CNSS ne s'est pas pourvue en cassation contre lesdits jugements. La CNSS a notifié des nouvelles contraintes pour le même montant et le même motif. L'ATL a intenté une affaire d'annulation devant la cour d'appel en se basant sur les anciennes répliques avec l'évocation du principe de l'autorité de la chose jugée.

- La société Zarzis de transport a intenté une action pour indemnité devant le tribunal de première instance de Tunis en demandant des dommages et intérêts suite à sa dépossession du matériel par une tierce personne en exécution d'un jugement rendu en faveur de cette dernière. Le tribunal de 1ère instance de Tunis a ordonné l'ATL de payer un montant de 222mD. La cour d'appel a confirmé le jugement de première instance. En 2019, La cour de cassation a également confirmé ledit jugement. Le dossier a été clôturé par le paiement des montants dus par lesdits jugements.

3.9. Evolution de l'effectif de la société

	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2019
Personnel de direction	2	2	2
Cadres supérieurs	63	61	58
Cadres moyens	36	36	31
Agents de service	1	2	2
Total	102	101	93

3.10. Politique d'intéressement et de formation du personnel

L'ATL applique la convention nationale du personnel des banques au personnel de la société.

Une gratification est servie aux commerciaux et aux recouvreurs en fonction des résultats dégagés et de la réalisation des objectifs assignés.

Par ailleurs, un programme de formation est fixé annuellement en fonction des besoins recensés pour développer les compétences nécessaires à la réalisation des objectifs de la société.

Les dépenses de formation pour l'année 2019, ont atteint 99mD. Pour l'année 2020, le budget alloué à la formation est de 20mD.

3.11. Politique d'investissement

L'investissement annuel en immobilisations corporelles et incorporelles propres est estimé à 34mD pour 2020, et 100mD à partir de 2021.

Chapitre 4 : PATRIMOINE, SITUATION FINANCIERE ET RESULTAT

4.1. Patrimoine de la société au 31 Décembre 2019

4.1.1. Etat des immobilisations propres corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles totalisent au 31 décembre 2019 une valeur nette comptable de 4 160 406 DT contre 4 825 851 DT au 31 décembre 2018.
Le tableau des immobilisations corporelles et des amortissements y afférents, se présente comme suit :

Désignation	Taux d'amortissement	Début de l'exercice	Valeurs brutes			Amortissements				Valeur comptable nette
			Acquisitions	Cessions/Retraits	Fin de l'exercice	Début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Cessions/Retraits	Fin de l'exercice	
Terrains		14 250			14 250					14 250
Constructions	2% & 5%	4 315 806			4 315 806	1 420 275	94 529		1 514 804	2 801 002
Matériel de transport *	20%	1 741 789		61 361	1 680 428	774 427	398 066	61 361	1 111 133	569 295
Equipements de bureau	10%	576 172	11 562	4 400	583 334	425 861	26 490		452 351	130 983
Matériel informatique	33,30%	900 810	46 851	117 779	829 881	694 920	218 834	117 779	795 975	33 906
Installations générales	10%	1 317 677	125 379	9 751	1 433 304	749 171	106 916	9 751	846 335	586 969
Immobilisations en cours		24 000	0		24 000				0	24 000
TOTAUX		8 890 504	183 792	193 291	8 881 004	4 064 653	844 836	188 891	4 720 598	4 160 406

(*) Parmi les éléments de la rubrique "Matériel de transport" figurent des véhicules exploités dans le cadre de contrats de location financement. La valeur brute, les amortissements cumulés et la valeur nette comptable de ces actifs se détaille, comparativement, comme suit :

	Au 31 décembre	
	2019	2 018
Valeur brute	556 655	556 655
Amortissements antérieurs	(318 196)	(206 865)
Amortissements de l'exercice	(111 135)	(111 331)
Valeur nette comptable	127 324	238 459

Les immobilisations incorporelles englobent exclusivement le coût d'acquisition des logiciels. Elles totalisent au 31 décembre 2019 une valeur nette comptable de 120 009 DT contre 96 977 DT au 31 décembre 2018. Le tableau des immobilisations incorporelles et des amortissements y afférents se présente comme suit :

Désignation	Taux d'amortissement	Début de l'exercice	Valeurs brutes			Amortissements				Valeur comptable nette
			Acquisitions	Cessions/Retraits	Fin de l'exercice	Début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Cessions/Retraits	Fin de l'exercice	
Logiciel	33,3%	341 345	79 464		420 809	244 368	56 432		300 800	120 009
TOTAUX		341 345	79 464	0	420 809	244 368	56 432	0	300 800	120 009

4.1.2. Immobilisations financières

Le portefeuille investissement net des provisions corrélatives s'élève au 31 décembre 2019 à 21 539 521DT. Il se détaille comme suit :

DESIGNATION	Nombre de titres	valeur nominale	Coût unitaire	% part.	Montant brut	Provisions	Montant net
PARTICIPATIONS DIRECTES :					18 288 862	(1 800 287)	16 488 575
- ARAB TUNISIAN INVEST - SICAF	20 000	5	8,303	1,73%	166 055	(52 750)	113 305
- SARI	9 900	100	115,531	30,00%	1 143 756	(1 143 756)	-
- PHENICIA SEED FUND	500	848	826,101	5,04%	413 051	(185 141)	227 910
- PHENICIA FUND	500	1 000	1 000	8,88%	500 000	(18 640)	481 360
- SENED SICAR	500	100	100	10,00%	50 000	(50 000)	-
- UNIFACTOR	340 000	5	5	11,33%	1 700 000	-	1 700 000
- SICAR INVEST (*)	30 000	10	10	3,00%	300 000	-	300 000
- CLINIQUE INTERNATIONALE LES PINS	100 000	10	10	6,71%	1 000 000	(350 000)	650 000
- POLYCLINIQUE SYPHAX	10 000	100	100	9,15%	1 000 000	-	1 000 000
- BRIQUETERIE DJBEL OUEST	20 000	100	100	5,23%	2 000 000	-	2 000 000
- CARTHAGO SANITAIRE	30 000	100	100	5,00%	3 000 000	-	3 000 000
- FCP MAXULA	10 000	100	100	4,90%	1 000 000	-	1 000 000
- CAPITAL LEASE FUND	10 000	102	102	6,80%	1 020 000	-	1 020 000
- BRIQUETTERIE BIR MCHARGUA	40 000	100	100	2,81%	4 000 000	-	4 000 000
- ATL LLD	996 000	1	1	99,60%	996 000	-	996 000
PARTICIPATIONS EN PORTAGE :					151 800	(151 800)	-
- SOCIETE NOUR EL KANTAOUI	151 800	100	100	-	151 800	(151 800)	-
- SOCIETE DINDY	16 000	10	0,000	-	0	0	-
FONDS CONFIES EN GESTION POUR COMPTE :					9 509 406	(4 498 159)	5 011 246
- FG 1 SICAR INVEST	-	-	-	-	-	-	-
- FG 2 SICAR INVEST	-	-	-	-	0	-	0
- FG 3 SICAR INVEST	-	-	-	-	1 450 000	(500 000)	950 000
- FG 1 ATD SICAR	-	-	-	-	-	-	-
- FG 2 ATD SICAR	-	-	-	-	0	-	0
- FG 3 ATD SICAR	-	-	-	-	460 000	(289 735)	170 265
- FG 4 ATD SICAR	-	-	-	-	1 500 006	(991 312)	508 693
- FG 5 ATD SICAR	-	-	-	-	3 021 900	(2 121 900)	900 000
- FG 6 ATD SICAR	-	-	-	-	3 077 500	(595 211)	2 482 289
OBLIGATIONS :					40 000	-	40 000
- EMPRUNT NATIONAL 2014 (Catégorie B)	1 000	100	-	-	40 000	-	40 000
TOTAL EN DT					27 990 067	(6 450 246)	21 539 521

4.1.3. Créances issues d'opérations de leasing

Au 31 décembre 2019, les créances issues d'opérations de leasing présentent un solde net de 557 420 737DT contre un solde net de 626 330 480 DT au 31 décembre 2018 et se détaillent comme suit :

	Au 31 décembre	
	2 019	2 018
Créances sur contrats mis en force	602 596 607	653 455 929
+ Encours financiers	556 483 664	610 274 523
+ Impayés	48 098 415	45 218 803
+ Créances- assurance matériel en leasing	106 564	107 130
+ Créances- factures à établir	697 333	887 417
+ Valeurs à l'encaissement	1 877	1 877
- Intérêts échus différés	(2 791 245)	(3 033 820)
Créances sur contrats en instance de mise en force	875 763	6 437 658
Total brut des créances leasing	603 472 370	659 893 586
A déduire couverture		
Provisions à base individuelle et additionnelles	(36 878 548)	(25 800 096)
Provisions collectives	(4 512 198)	(3 960 316)
Produits réservés	(4 660 887)	(3 802 695)
Total net des créances leasing	557 420 737	626 330 480

Les encours financiers sur contrats de leasing totalisent au 31 décembre 2019 la somme de 556 483 664DT contre 610 274 523 DT au 31 décembre 2018.

Par rapport au 31 décembre 2018, les encours financiers ont enregistré un accroissement net de 53 790 859 DT expliqué comme suit :

	Financement	Capital amorti	Encours financier
Soldes au 31 décembre 2018	1 550 267 912	939 993 389	610 274 523
Capital amorti des anciens contrats	0	198 367 998	(198 367 998)
Ajouts de la période	223 052 030	58 748 672	164 303 358
Investissements (Nouveaux contrats)	211 345 772	57 311 355	154 034 417
Relocations	11 706 258	1 437 317	10 268 941
Retraits de la période	(204 616 373)	(184 890 153)	(19 726 220)
Cessions à la valeur résiduelle	(146 432 379)	(146 373 866)	(58 512)
Cessions anticipées	(31 264 772)	(23 647 582)	(7 617 189)
Transferts (cessions)	(10 783 898)	(5 360 756)	(5 423 143)
Radiations	0	0	0
Relocations	(16 135 325)	(9 507 949)	(6 627 375)
Soldes au 31 décembre 2019	1 568 703 569	1 012 219 906	556 483 664

4.2. Principales acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles, incorporelles et financières postérieures au 31/12/2019

(en Dinars)	Acquisition	Cession
Logiciel	22 000	
Matériel Informatique	6 367	
Matériel de Transport		24 950
Total	28 637	24 950

4.3. Renseignements financiers sur les états financiers individuels arrêtés 31 Décembre 2019

Les règles d'établissement et de présentation des états financiers individuels arrêtés au 31/12/2019, ne s'accommodent pas systématiquement des dispositions du système comptable des entreprises en ce qui concerne les notes aux états financiers qui ne renferment pas toutes les notes obligatoires telles que :

- Une note portant sur les immobilisations corporelles – Matériel exploité dans le cadre de contrat de location financement comportant les informations prévues par les dispositions du paragraphe 28 de la NC 41 relative aux contrats de location et notamment :
 - Un rapprochement entre le total des paiements minimaux au titre de la location à la clôture et leur valeur actualisée ;
 - A la date de clôture, le total des paiements minimaux futurs au titre de la location et leur valeur actualisée, pour chacune des périodes suivantes : (i) à moins d'un an ; (ii) à plus d'un an et moins de cinq ans ; (iii) à plus de cinq ans ;
 - Les loyers conditionnels inclus dans les charges de la période ;
 - Le total, à la date de clôture, des futurs paiements minimaux de contrats de sous-location que l'on s'attend à recevoir au titre de sous-location non résiliables ;
 - Une description générale des dispositions significatives des contrats de location.

La société s'engage à se conformer aux dispositions du Système Comptable des Entreprises et ce, pour l'établissement des états financiers arrêtés au 31/12/2020.

4.3.1. Etats financiers comparés au 31 décembre

4.3.1.1. Bilans comparés au 31 décembre

<i>(en dinars)</i>	Notes	31-déc-19	31-déc-18	31-déc-17
ACTIF				
Liquidités et équivalents de liquidités	5	17 589 769	18 567 460	8 882 257
Créances issues d'opérations de leasing	6	557 420 737	626 330 480	602 479 257
Placements à long terme	7	21 632 297	22 648 601	14 489 311
Valeurs immobilisées				
<i>a- Immobilisations incorporelles</i>	8	120 009	96 977	32 749
<i>b- Immobilisations corporelles</i>	9	4 160 406	4 825 851	5 208 307
Autres actifs	10	18 333 863	29 175 402	19 307 056
Total de l'actif		619 257 081	701 644 771	668 026 646
PASSIF				
Concours bancaires et dettes rattachées	11	9 170	3 756	77 211
Emprunts et dettes rattachées	12	457 446 779	542 892 943	512 129 402
Dettes envers la clientèle	13	5 272 998	3 730 827	3 986 412
Fournisseurs et comptes rattachés	14	53 154 898	64 477 727	64 296 407
Autres passifs	15	7 066 447	6 649 270	6 435 652
Total du passif		522 950 292	617 754 522	586 925 085
CAPITAUX PROPRES				
Capital		32 500 000	25 000 000	25 000 000
Réserves		61 141 916	49 211 286	45 159 756
Résultats reportés		998 332	640 275	286 662
Résultat de l'exercice		1 666 540	9 038 687	10 655 143
Total des capitaux propres		96 306 789	83 890 248	81 101 561
Total passif et capitaux propres		619 257 081	701 644 771	668 026 646

4.3.1.2. Etats des engagements hors bilan comparés au 31 décembre

<i>(en dinars)</i>	Notes	31-déc-19	31-déc-18	31-déc-17
1. ENGAGEMENTS DONNES				
- Accords de financement prêt à mettre en force		14 941 245	10 521 076	13 335 328
- Autres Engagements donnés	46	22 668 564	26 213 375	18 792 953
- Traités de garanties sur crédit CITIBANK		0	21 000 000	37 000 000
Total		37 609 809	57 734 451	69 128 281
2. ENGAGEMENTS RECUS				
- Hypothèques reçues		15 073 063	18 274 463	21 147 725
- Garanties reçues d'établissements bancaires		22 668 564	26 213 375	18 792 953
- Intérêts à échoir sur crédits leasing		105 012 676	106 225 369	107 312 143
Total		142 754 303	150 713 207	147 252 820
3. ENGAGEMENTS RECIPROQUES				
- Crédits consentis non encore versés		6 789 483	11 176 504	12 386 133
- Opérations de portage		217 244	217 244	217 244
Total		7 006 727	11 393 748	12 603 377

4.3.1.3. Etats de résultat comparés au 31 décembre

<i>(en dinars)</i>	Notes	31-déc-19	31-déc-18	31-déc-17
Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing		66 012 338	64 441 764	56 628 070
Autres produits sur opérations de leasing		2 709 715	2 845 186	2 435 030
Total des produits de leasing	17	68 722 053	67 286 950	59 063 099
Charges financières nettes	18	(41 494 722)	(40 757 839)	(31 872 385)
Produits des placements	19	923 794	529 218	831 198
PRODUIT NET DE LEASING		28 151 125	27 058 328	28 021 913
Autres produits d'exploitation	20	418 896	489 803	478 284
Charges de personnel	21	(7 173 358)	(7 220 176)	(6 310 241)
Autres charges d'exploitation	22	(3 230 636)	(3 236 136)	(3 198 262)
Dotations aux amortissements et aux résorptions	23	(936 994)	(670 630)	(616 821)
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS		17 229 032	16 421 189	18 374 873
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	24	(12 241 668)	(2 935 111)	(2 556 375)
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres	25	(1 336 133)	(632 647)	(500 127)
RESULTAT D'EXPLOITATION		3 651 231	12 853 430	15 318 372
Autres gains ordinaires	26	309 150	418 618	179 481
Autres pertes ordinaires	27	(33 194)	(383 392)	(5 993)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		3 927 187	12 888 656	15 491 860
Impôt sur les bénéfices	28	(2 082 175)	(3 368 723)	(4 232 128)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT		1 845 012	9 519 933	11 259 732
Éléments extraordinaires	29	(178 472)	(481 246)	(604 590)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		1 666 540	9 038 687	10 655 143

4.3.1.4. Etats de flux de trésorerie comparés au 31 décembre

<i>(en dinars)</i>	Notes	31-déc-19	31-déc-18	31-déc-17
<u>FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION</u>				
Encaissements provenant des clients de leasing		397 052 676	387 907 415	344 689 536
Décaissements aux fournisseurs de biens donnés en leasing		(257 068 863)	(334 275 471)	(362 801 115)
Encaissements autres que leasing	30	641 975	579 139	516 809
Décaissements autres que leasing		(7 724 985)	(6 711 675)	(5 065 310)
Décaissements au personnel		(4 029 988)	(3 550 722)	(4 249 010)
Impôts et taxes payés (autres que l'I.S)		(22 198 293)	(7 189 887)	(7 828 309)
Acquisition / Cession de placements à court terme		0	14 500 000	(14 500 000)
Intérêts perçus	31	690 424	392 500	747 406
Intérêts payés	32	(45 850 821)	(38 328 090)	(27 756 615)
Impôts sur le résultat payés	33	(3 105 263)	(5 529 427)	(2 773 807)
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation		58 406 862	7 793 782	(79 020 414)
<u>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</u>				
Dividendes reçus sur placements à long terme	34	15 000	439	185 916
Produits perçus des fonds à capital risque confiés en gestion pour compte	35	199 770	35 261	206 033
Décaissements sur acquisition de placements à long terme	36	(996 000)	(6 020 000)	(5 000 000)
Encaissements provenant de la cession de placements à long terme	37	650 374	319 370	968 470
Décaissements sur acquisition d'immobilisations propres	38	(285 816)	(644 958)	(1 065 512)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations propres	39	67 932	227 923	202 617
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement		(348 740)	(6 081 965)	(4 502 475)
<u>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT</u>				
Dividendes versés	40	(4 999 965)	(6 249 953)	(5 999 947)
Encaissements provenant des émissions d'actions		15 750 000	0	0
Encaissements provenant des emprunts	41	62 690 250	98 960 500	172 593 285
Remboursement des emprunts	42	(132 481 511)	(84 663 706)	(85 756 760)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		(59 041 227)	8 046 841	80 836 578
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		(983 105)	9 758 658	(2 686 311)
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		18 563 704	8 805 046	11 491 357
Liquidités et équivalents de liquidités en fin d'exercice	43	17 580 599	18 563 704	8 805 046

4.3.1.5. Notes aux états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2019

Note 1. Présentation de la société et de son régime fiscal :

(a) Présentation de la société

L'Arab Tunisian Lease (ATL) est un établissement financier créé sous forme de société anonyme de droit tunisien le 04 décembre 1993.

Elle a été autorisée à exercer son activité, en qualité d'établissement financier de leasing le 18 janvier 1993.

La société a pour objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant notamment sur les biens mobiliers et immobiliers à usage professionnel, industriel, commercial, agricole, de pêche, de service ou autres.

L'activité de la société est régie par la loi n° 2016-48 du 11 Juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers ainsi que par la loi n° 94-89 du 26 Juillet 1994 relative au leasing.

L'ATL a été introduite au premier marché de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis (BVMT), le 19 décembre 1997, par voie de mise en vente à un prix minimal. La diffusion des titres dans le public a porté sur 20% du capital social.

Son siège social, est sis à Ennour Building – Centre Urbain Nord 1082 Mahragène.

Le capital social fixé initialement à 10.000.000 DT a été porté à 17.000.000 DT suite à la décision de l'assemblée générale extraordinaire du 21 mai 2008 puis à 25.000.000 DT par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 30 juin 2012 puis à 32.500.000 par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 25 janvier 2019. Le capital est divisé en 32.500.000 actions de valeur nominale égale à 1 DT chacune.

La structure du capital se présente, au 31 Décembre 2019, comme suit :

	Nombre d'actions et de droits de vote	Participation en DT	% du capital et des droits de vote
ARAB TUNISIAN BANK "ATB"	13 013 766	13 013 766	40,04%
BANQUE NATIONALE AGRICOLE "BNA"	3 500 000	3 500 000	10,77%
ENNAKL	2 666 921	2 666 921	8,21%
SEFINA SICAF	1 245 140	1 245 140	3,83%
DRISS MOHAMED SADOK	1 163 908	1 163 908	3,58%
PIRECO.	750 000	750 000	2,31%
FOUNDERS CAPITAL PARTNERS	700 000	700 000	2,15%
LA STRAMICA	509 073	509 073	1,57%
DRISS BEN SADOK MOHAMED	414 373	414 373	1,27%
FCP OPTIMA	398 981	398 981	1,23%
KAMOUN HABIB	339 025	339 025	1,04%
AUTRES ACTIONNAIRES	7 798 813	7 798 813	24,00%
Total Général	32 500 000	32 500 000	100,00%

(b) Régime fiscal de la société

(b-1)- Impôt sur les sociétés :

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie à ce titre d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

L'impôt sur les sociétés dû est décompté au taux de 35% et ne peut être inférieur au minimum de 0,2% du chiffre d'affaires brut toutes taxes comprises.

(b-2)- Taxe sur la valeur ajoutée :

De par son statut d'établissement financier de leasing, l'ATL est un assujetti total à la taxe sur la valeur ajoutée.

L'article 49 de la loi n°2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi des finances pour l'année 2008, a prévu que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations.

L'assiette de la TVA comprend :

- Les montants relatifs aux loyers facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus jusqu'au 31 décembre 2007.
- Les montants relatifs au remboursement du coût d'acquisition des immobilisations ainsi que les intérêts facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus à partir du 1^{er} janvier 2008.

(b-3)-Autres impôts et taxes :

L'ATL est, essentiellement, soumise aux autres taxes suivantes :

- La taxe sur les établissements industriels et commerciaux (T.C.L), conformément aux dispositions de l'article 35 du code de la fiscalité locale. Pour les contrats de leasing conclus avant le 1^{er} janvier 2008, la taxe est assise sur les redevances de crédit-bail TVA incluse. Pour ceux conclus après ladite date, la taxe est assise uniquement sur les marges financières TVA incluse. L'article 50 de la loi n° 2012-01 du 16 mai 2012 portant loi de finances complémentaire pour l'année 2012 a supprimé le plafond de 100.000 DT prévu par l'article 38 III du code de la fiscalité locale et ce à partir du 1^{er} janvier de la même année.
- La taxe de formation professionnelle perçue sur la base d'une déclaration mensuelle et calculée au taux de 2% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versées aux salariés.
- La Contribution au FO.PRO.LOS perçue sur la base d'une déclaration mensuelle et calculée au taux de 1% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versées aux salariés.

Note 2. Référentiel d'élaboration des états financiers

(a) Déclaration de conformité

Les états financiers de l'ATL, arrêtés au 31 décembre 2019, ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus en matière de continuité de l'exploitation qui prévoient que la société sera en mesure de réaliser ses éléments d'actif et de s'acquitter de ses obligations dans le cours normal des affaires.

Les dits principes s'appuient sur :

- Le Système Comptable des Entreprises promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996 ;
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes et notamment par les circulaires n° 2016-03 du 29 juillet 2016 et 2018-06 du 05 Juin 2018, n° 2013-21 du 30 décembre 2013 et n° 2012-09 du 29 juin 2012, ainsi que les circulaires de la BCT, n° 2011-04 du 12 avril 2011 et n° 2012-02 du 11 janvier 2012.

L'ATL applique, en outre, et en l'absence de dispositions spécifiques prévues par le Système Comptable des Entreprises, certaines dispositions contenues dans les normes internationales d'informations financières (IFRS). Il s'agit des normes suivantes :

- IAS 19 – Avantages au personnel.
- IAS 21 – Effets des variations des cours des monnaies étrangères.
- IAS 33 – Résultat par action.
- IAS 39 – Instruments financiers : comptabilisation et évaluation.

L'ATL considère que les dispositions contenues dans ces normes et traitant des avantages au personnel, des relations de couverture contre le risque de change ainsi que du calcul du résultat de base et du résultat dilué par action, n'ayant pas de similaire en Tunisie, ne sont pas incompatibles avec le référentiel comptable appliqué et peuvent donc être utilisées à titre d'orientation.

Pour présenter ses états financiers de synthèse, l'ATL ne recourt pas aux modèles annexés à la norme générale NCT 01.

En effet, et en raison des limites reconnues aux modèles standards et leur incapacité à répondre aux spécificités de l'activité des établissements financiers de leasing, l'ATL a adopté, depuis l'exercice clos le 31 décembre 2009, des modèles harmonieux avec les prescriptions de la norme comptable NCT 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires, à savoir :

- Le classement des actifs et des passifs par référence à leur nature en privilégiant un ordre décroissant de leur liquidité et de leur exigibilité plutôt que par référence à la distinction des éléments courants de ceux non courants.
- La présentation des postes d'actifs pour leur valeur nette comptable. Les informations relatives aux valeurs brutes ainsi qu'aux comptes correcteurs qui leurs sont rattachées (amortissements cumulés, provisions pour dépréciation et produits réservés) sont fournies au niveau des notes aux états financiers.
- La présentation des engagements hors bilan dans une composante de synthèse faisant partie intégrante des états financiers.

(b) Utilisation d'hypothèses et estimations

Le processus d'établissement des états financiers annuels en conformité avec le référentiel comptable appliqué, nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans les états financiers, qu'il s'agisse de la valorisation de certains actifs et passifs ou de certains produits et charges.

Ces estimations, construites selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation, sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Elles peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

Lorsqu'une estimation est révisée, elle ne constitue pas une correction d'erreur. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes subséquentes éventuellement affectées par le changement.

Dans le cadre de la préparation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2019, l'utilisation d'hypothèses et d'estimations a porté principalement, comme lors de l'établissement des états financiers annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018, sur les éléments suivants :

- Dépréciation des créances issues des opérations de leasing : La Direction procède à la fin de chaque trimestre et à la fin de chaque année à un test de dépréciation, à base individuelle, des créances issues des opérations de leasing conformément à la démarche décrite au niveau de la note 3 (c-2).
- Dépréciation des placements à long terme : les provisions pour dépréciation des placements à long terme sont réexaminées par la Direction à l'issue de chaque arrêté semestriel.

(c) Utilisation du jugement

Outre l'utilisation d'estimations, la direction de l'ATL a fait usage de jugements pour définir le traitement comptable adéquat de certaines transactions notamment lorsque le Système Comptable des Entreprises en vigueur ne traite pas de manière précise des problématiques comptables concernées.

Cela a été le cas, en particulier, pour la comptabilisation des relations de couverture contre le risque de change [Cf. note 3 (c-7)], pour la comptabilisation des avantages au personnel [Cf. note 3 (c-9)] et pour le calcul du résultat de base par action [Cf. note 3 (c-12)].

(d) Saisonnalité

L'activité de l'ATL n'est pas saisonnière.

Note 3. Bases de mesure et principes comptables pertinents :

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par l'ATL pour l'établissement de ses états financiers annuels peuvent être résumés comme suit :

(a) Bases de mesure

Les états financiers annuels ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

(b) Unité monétaire

Les états financiers annuels de l'ATL sont libellés en Dinar Tunisien.

(c) Sommaire des principales méthodes comptables

(c-1)- Créances issues d'opérations de leasing :

Les contrats de leasing conclus par l'ATL portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée contractuelle du bail varie entre trois et sept ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité de lever l'option d'achat du bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, juridiquement et pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Ces contrats transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location-financement.

Conformément à la norme NCT 41 relative aux contrats de location, la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement, selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat diminué des produits financiers non acquis.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location sont les paiements que le preneur est, ou peut-être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a- La somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b- La valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne au commencement du contrat de location, une valeur actuelle cumulée (a) des paiements minimaux au titre de la location, et de (b) la valeur résiduelle non garantie égale à la somme (i) de la juste valeur de l'actif loué et (ii) des coûts directs initiaux du bailleur.

Pour le cas spécifique de l'ATL :

- c- La valeur résiduelle non garantie est nulle ;
- d- Les coûts directs initiaux (frais de dossier, enregistrement) sont supportés par le locataire à la signature du contrat

L'ATL vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net de la société. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

(c-2)- Dépréciation des créances issues d'opérations de leasing :

Des dépréciations sont constituées sur les créances issues d'opérations de leasing dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du concours, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille.

Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de leasing :

Au niveau individuel, constitue notamment une indication objective de perte de valeur toute donnée observable afférente aux événements suivants :

- L'existence d'impayés depuis trois mois au moins ;
- La connaissance ou l'observation de difficultés financières significatives de la contrepartie telles qu'il est possible de conclure à l'existence d'un risque avéré, qu'un impayé ait été ou non constaté.
- L'octroi au preneur, pour des raisons économiques ou juridiques liées à des difficultés financières de restructurations qu'il n'aurait pas envisagées dans d'autres circonstances.
- Le transfert à contentieux.

Le test de dépréciation, à base individuelle, repose sur la démarche suivante :

1- Classification, de tous les actifs de l'établissement en vue de distinguer les engagements "non douteux" relevant des classes A et B1 et les engagements "douteux" relevant des classes B2, B3 et B4. (*Article 8 de la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991*)

2- Estimation *individualisée* et régulière des provisions pour dépréciation requises sur les engagements douteux pris individuellement, sur la base des taux minimums par classe de risque tels que prévus par la circulaire BCT n° 91-24, à savoir :

B2- Actifs incertains	20%
B3- Actifs préoccupants	50%
B4- Actifs compromis	100%

Ces taux sont appliqués à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement brut (encours financier majoré des impayés, des intérêts de retard et des autres facturations par note de débit des frais de déplacement, des frais de rejet, etc.) déduction faite :

- des produits réservés (marges financières, intérêts de retard et autres produits),
- de la valeur de réalisation attendue des biens donnés en leasing adossés aux actifs incertains (classe B2) et préoccupants (classe B3),
- de la valeur d'expertise du matériel récupéré ou la valeur de remboursement de l'assurance du matériel volé ou en état d'épave pour tous les concours douteux (classes B2, B3 et B4), et
- de la valeur de réalisation attendue des hypothèques inscrites consenties par les relations dont les engagements sont devenus douteux en 2014 ou ultérieurement.

Les principes retenus pour l'appréciation de la valeur de réalisation attendue des biens loués adossés aux engagements classés en B2 et en B3, sont les suivants :

- Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge
- Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 40% ou 60% par an d'âge selon le degré de vétusté
- Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge

Les garanties comprenant les cautionnements bancaires, les actifs financiers affectés, les dépôts de garantie ainsi que les hypothèques consenties par les relations dont les engagements ont été classés parmi les concours douteux antérieurement à 2014, n'ont pas été prises en compte en déduction pour le calcul des provisions requises.

3- Constitution de provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 supérieure ou égale à 8 ans.

L'ancienneté dans la classe B4 est déterminée selon la formule suivante : $A=N-M+1$ tel que :

- **A** : Ancienneté dans la classe B4 ;
- **N** : Année d'arrêté des états financiers ;
- **M** : Année de la dernière migration vers la classe B4.

Le risque net correspond à la valeur de l'actif après déduction :

- des produits réservés (marges financières, intérêts de retard et autres produits),
- des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements de crédit,

- des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée, et
- des provisions constituées conformément au paragraphe 2 supra.

Dépréciation, à base collective, des créances issues d'opérations de leasing :

Les contreparties non dépréciées individuellement et relevant des classes A et B1, font l'objet d'une analyse du risque par portefeuilles homogènes combinant les couples (secteur d'activité – nature du bien donné en leasing) et ce conformément aux dispositions de l'article 1^{er} de la circulaire de la BCT n° 2012-02 du 11 janvier 2012 et de l'article 10 bis de la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 tel qu'ajouté par l'article 4 de la circulaire de la BCT n° 2012-09 du 29 juin 2012.

Cette analyse s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêt.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique "Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées" en tant que composante du coût du risque encouru par la société ATL.

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de leasing sont déduites des actifs correspondants.

L'exercice du jugement expérimenté de la Direction peut conduire la société à constater des provisions collectives additionnelles au titre d'un secteur économique ou d'une zone géographique affectés par des événements économiques exceptionnels ; tel peut être le cas lorsque les conséquences de ces événements n'ont pu être mesurées avec la précision nécessaire pour ajuster les paramètres servant à déterminer la provision collective sur les portefeuilles homogènes non spécifiquement dépréciés.

(c-3)- Revenus sur créances issues d'opérations de leasing :

Le revenu net de l'opération de leasing pour l'ATL correspond au montant d'intérêts des créances et figure au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing ».

Les loyers perçus sont répartis sur la durée du contrat de location-financement en les imputant en amortissement du capital et en intérêts (marge financière) de façon à ce que le revenu net représente un taux de rentabilité constant sur l'encours résiduel. Le taux d'intérêt utilisé est le taux d'intérêt implicite du contrat.

Les préloyers sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force. Ils correspondent, aussi, aux revenus couvrant la période allant de la date de mise en force jusqu'à la première échéance.

Les intérêts de retard sont facturés et comptabilisés périodiquement.

Les marges financières et intérêts de retard courus et demeurant impayés à la date de clôture et relatives aux créances non performantes classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits au bilan en tant que produits réservés venant en déduction de la rubrique « Créances issues d'opérations de leasing ».

Les autres marges financières sont portées au résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les agios relatifs aux impayés compensés par les plus-values de remplacement sont généralement réservés pour la partie non couverte par les règlements des nouveaux repreneurs.

(c-4)- Placements et des revenus y afférents :

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme et les placements à long terme.

Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de part leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur du marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

Placements à long terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également les participations-financements objet de conventions de portage rémunéré direct ainsi que les fonds à capital risque confiés à des SICAR en gestion pour compte dans le cadre de la stratégie d'optimisation fiscale de la société.

Les placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme, figurent, en outre, parmi les éléments de cette rubrique.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme, autres que les participations-financements objet de conventions de portage rémunéré direct ou indirect (imputées sur les ressources propres ou sur les fonds à capital risque confiés en gestion pour compte) sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Les participations-financements objet de conventions de portage rémunéré qui, en substance, établissent une relation de créancier-débiteur entre la société et l'entité émettrice, sont évalués, à partir de l'exercice clos le 31 décembre 2011, conformément aux dispositions de la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991, en considérant l'antériorité des échéances impayées pour la détermination du taux de provisionnement applicable à l'engagement brut (principal à échoir majoré du principal impayé) réduit à hauteur de la valeur mathématique de la participation.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- Au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.
- À la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat."

Revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

(c-5)- Emprunts et les charges y afférentes

Initialement, les emprunts portant intérêts sont comptabilisés, pour la partie débloquée, au passif du bilan sous la rubrique "Emprunts et dettes rattachées" et sont valorisés à leur coût initial. Les coûts de transaction y afférents tels que les commissions de placement et de mise en place versés aux intermédiaires sont, initialement, imputés en charges reportées parmi les autres postes d'actif, et amortis systématiquement sur la durée de l'emprunt, au prorata des intérêts courus.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés, aux taux faciaux contractuels, parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Ultérieurement, les intérêts courus et non échus calculés aux taux faciaux contractuels figurent au passif du bilan en tant que dettes rattachées parmi les éléments de la même rubrique abritant le principal dû.

(c-6)- Conversion des emprunts libellés en monnaies étrangères

Initialement, les emprunts libellés en monnaies étrangères sont convertis en dinars selon le taux de change en vigueur à la date de déblocage.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, ces emprunts sont actualisés sur la base du cours de change de clôture. Les différences de change (pertes ou profits), en découlant, sont imputées en résultat conformément à la norme internationale d'information financière, IAS 21 -*Effets des variations des cours des monnaies étrangères*.

(c-7)- Relations de couverture contre le risque de change

Les lignes de crédit extérieures contractées par l'ATL sont admises à la garantie du "Fonds de Péréquation des Changes" institué par l'article 18 de la loi n° 98-111 du 28 décembre 1998 portant loi de finances pour l'année 1999 et dont la gestion est confiée à la société "Tunis-Ré" en vertu d'une convention conclue avec le ministère des finances.

La garantie au titre de la couverture des pertes résultant de la fluctuation des taux de change des emprunts extérieurs est accordée contre le versement par l'ATL d'une contribution au profit du fonds dont le niveau

et les modalités de perception sont décidées par une commission interministérielle conformément aux dispositions de l'article 5 du décret n° 99-1649 du 26 juillet 1999 fixant les modalités de fonctionnement dudit fonds.

La fraction encourue, à la date de reporting, desdites contributions est rapportée au résultat, prorata temporis, et figure parmi les éléments de la rubrique "charges financières nettes".

Au sens de la norme internationale d'information financière, IAS 39 –*Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*, la garantie du fonds constitue, en substance, un instrument financier dérivé (instrument de couverture) destiné à neutraliser l'impact de la fluctuation du cours de change sur le solde monétaire des emprunts extérieurs et des dettes rattachées (élément couvert).

L'instrument de couverture est initialement comptabilisé à sa juste valeur nulle, en raison de l'absence d'un déboursé à la notification de l'accord de garantie. Ultérieurement, il est réévalué au bilan à sa juste valeur, correspondant au risque de change encouru et estimé à la date de reporting, par le biais du compte de résultat "Gains et pertes nets sur instruments de couverture". Symétriquement, cette réévaluation neutralise l'impact sur le résultat de l'actualisation des éléments couverts pour le risque de change considéré.

(c-8)- Immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations incorporelles acquises ou créées sont constituées d'actifs non monétaires identifiables sans substance physique. Les immobilisations corporelles, comprennent les éléments physiques et tangibles durables susceptibles de générer, au profit de la société, des avantages économiques futurs.

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont initialement comptabilisées au coût historique d'acquisition, de production ou d'entrée.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées au coût diminué des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

L'amortissement des immobilisations incorporelles et corporelles est constaté, à partir de leur date de mise en service selon le mode linéaire, en fonction des durées d'utilité présentées dans le tableau ci-dessous (en années et converties en taux d'amortissement).

• Logiciels	3 ans	33,3%
• Constructions	20 ans & 50 ans	5% & 2%
• Matériel de transport	5 ans	20,0%
• Mobilier et matériel de bureau	10 ans	10,0%
• Matériel informatique	3 ans	33,3%
• Agencements, aménagements et installations	10 ans	10,0%

(c-9)- Avantages bénéficiant au personnel :

Les avantages consentis au personnel (y compris les dirigeants) de l'ATL sont classés en deux catégories :

- Les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, les primes, les indemnités et enveloppes ainsi que les cotisations de sécurité sociale liées aux régimes des prestations familiales, d'assurance sociale, d'assurance maladie et de réparation des préjudices résultant des accidents de travail et des maladies professionnelles ;
- Les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment par les cotisations aux régimes de retraite de base et de retraite complémentaire ainsi que par les compléments de retraite et l'indemnité de départ à la retraite prévue par l'article 53 de la convention collective sectorielle du personnel des banques et des établissements financiers.

Avantages à court terme

La société comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

Avantages postérieurs à l'emploi

Conformément la norme internationale d'information financière IAS 19 – *avantages au personnel*, la société distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de "*régimes à cotisations définies*" ne sont pas représentatifs d'un engagement pour la société et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations ou des primes d'assurance appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de "*régimes à prestations définies*" sont représentatifs d'un engagement à la charge de la société nécessitant évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si la société est tenue ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Pour le personnel de l'ATL, les avantages postérieurs à l'emploi relèvent, exclusivement, de régimes à cotisations définies. En effet, l'ATL cotise à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) au titre des régimes nationaux de retraite de base et complémentaire. En outre, l'ATL, a mis en place, par accord d'entreprise conclu avec une compagnie d'assurance vie, une retraite par capitalisation. A ce titre, les salariés bénéficieront au moment de leur départ en retraite d'un capital ou d'une rente viagère venant s'ajouter aux pensions servies par les régimes nationaux.

Par ailleurs l'ATL a souscrit au profit de son personnel une assurance de départ à la retraite pour couvrir le versement d'une indemnité de départ à la retraite égale à huit fois le dernier salaire mensuel brut.

(c-10)- Frais préliminaires engagés ultérieurement à la création de la société :

Les frais préliminaires engagés par la société ultérieurement à sa création, notamment ceux encourus à l'occasion d'une augmentation de capital sont portés à l'actif du bilan sous l'intitulé "charges reportées", dans la mesure où les conditions suivantes sont remplies :

- Les frais sont nécessaires à l'action de développement envisagée ;
- Les frais sont de nature marginale (autrement dit, ils peuvent être individualisés et se rattachent entièrement et uniquement à l'action de développement envisagée) ;
- Il est probable que les activités futures de la société, y compris celles résultant de l'action de développement envisagée, permettront de récupérer les frais engagés.

La résorption des frais d'augmentation de capital, prend effet à compter de l'exercice de leur engagement selon le mode linéaire et sur une durée de trois ans.

(c-11)- Impôt sur les bénéfices :

La charge d'impôt sur les bénéfices, comptabilisée par la société correspond à celle exigible en vertu de l'application des règles de détermination du bénéfice imposable.

L'incidence des décalages temporels entre la valeur comptable des actifs et passifs de la société et leur base fiscale n'est pas ainsi, prise en compte.

(c-12)- Résultat de base par action :

L'objectif du résultat de base par action est de fournir une mesure de la quote-part de chaque porteur d'action ordinaire en circulation dans la performance de l'entité au cours d'une période comptable.

Conformément à la norme internationale d'information financière IAS 33 – *Résultat par action*, le résultat de base par action est égal au résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la société divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période correspond au nombre d'actions ordinaires en circulation en début de période diminué des actions propres, ajusté des actions ordinaires remboursées ou émises au cours de la période en pondérant par un facteur temps.

Le facteur de pondération est égal au nombre de jours où les actions sont en circulation par rapport au nombre total de jours de la période, une approximation de la moyenne pondérée étant toutefois autorisée.

Les actions ordinaires sont prises en compte dans le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période, à compter de la date à laquelle la contrepartie est recouvrable (généralement la date d'émission, en tenant compte des modalités de leur émission et de la substance de tout contrat associé à l'émission).

Lorsque des actions gratuites sont émises, le nombre d'actions ordinaires en circulation augmente sans augmentation des ressources. En conséquence, le nombre d'actions ordinaires en circulation avant l'événement est ajusté au prorata de la modification du nombre d'actions ordinaires en circulation comme si l'événement s'était produit à l'ouverture de la première période présentée.

(c-13)- Etat des flux de trésorerie :

Le solde des comptes de liquidités et équivalents de liquidités est constitué des soldes des comptes de caisse, des soldes nets des comptes courants bancaires, des soldes des comptes espèces ouverts auprès des intermédiaires en bourse ainsi que des placements liquides en titres d'OPCVM de distribution obligatoire soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Les variations de la trésorerie générées par les activités d'exploitation incluent, notamment, les entrées et sorties de trésorerie liées au leasing mobilier et immobilier ainsi que celles relatives aux immeubles donnés en location simple et aux prêts accordés au personnel.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations d'investissement résultent, notamment, des flux de trésorerie liés aux acquisitions et aux cessions de placements à long terme ainsi que ceux liés aux acquisitions et aux cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations de financement comprennent, notamment, les encaissements et décaissements provenant des opérations avec les actionnaires et les flux liés aux dettes subordonnées et obligataires, et aux autres emprunts matérialisés ou non par un titre.

Les intérêts payés et reçus figurent parmi les flux liés aux activités d'exploitation.

Les dividendes reçus sur les placements à long terme et les produits perçus des fonds à capital risque confiés en gestion pour comptes sont classés parmi les flux d'investissement. Les dividendes versés sont classés en flux liés aux activités de financement.

Les entrées et sorties de trésorerie liés aux activités de financement et concernant des éléments ayant un rythme de rotation rapide, des montants élevés et des échéances courtes sont présentées pour leur montant net.

Lorsqu'un contrat est comptabilisé en tant que couverture d'une position identifiable, les flux de trésorerie relatifs à ce contrat sont classés de la même façon que les flux de trésorerie de la position ainsi couverte.

(c-14)- Etat des engagements hors bilan :

Les engagements hors bilan incluent les droits et obligations susceptibles de modifier le montant ou la consistance de la situation financière de la société. Les effets des droits et obligations sur le montant ou la consistance de la situation financière sont subordonnés à la réalisation de conditions ou d'opérations ultérieures.

Le tableau des engagements hors bilan distingue :

- (a) Les engagements qui résultent de l'existence d'une obligation (légale, contractuelle ou implicite), et
- (b) Les passifs éventuels qui résultent :
 - Soit de l'existence d'une obligation dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources,
 - Soit d'une obligation potentielle, dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'un événement futur incertain.

Les engagements hors bilan comprennent :

- (a) Les engagements de financement donnés ou reçus,
- (b) Les engagements de garantie donnés ou reçus, et
- (c) Les engagements réciproques.

Les engagements de financement et de garantie sont enregistrés en hors bilan dès la naissance d'une obligation contractuelle irrévocable. Ils cessent d'y figurer dès leur extinction, soit par l'arrivée du terme de l'engagement soit par sa mise en jeu.

En dehors des garanties reçues de la clientèle, la valeur pour laquelle un engagement de financement ou de garantie est comptabilisé en hors bilan résulte généralement des termes contractuels et correspond à la valeur des fonds à accorder ou à recevoir pour les engagements de financement et au montant de la garantie donnée ou reçue pour les engagements de garantie.

Les garanties reçues de la clientèle sont comptabilisées en hors bilan, lorsque leur évaluation peut être faite de façon fiable, pour leur valeur de réalisation attendue au profit de la société, sans pour autant excéder la valeur des engagements qu'elles couvrent.

Note 4. Faits marquants de l'exercice :

L'exercice clos le 31 Décembre 2019, a été marqué par les faits suivants :

4-1. La diminution des mises en force de 26,47 % et ce en passant de 306 358 KDT au 31/12/2018 à 224 945 KDT au 31/12/2019.

4-2. L'augmentation du produit net de leasing de 4,04% en passant de 27 058 KDT au 31/12/2018 à 28 151 KDT au 31/12/2019.

4-3. La diminution du résultat net de la période de 81,56% en passant de 9 038 KDT, au 31 Décembre 2018, à 1667 KDT au 31 Décembre 2019.

Note 5. Liquidités et équivalents de liquidités :

Le solde de cette rubrique s'élève à 17.589.769 DT au 31 Décembre 2019 contre 18.567. 460 DT, au 31 Décembre 2018, se détaillant ainsi :

	Au 31 décembre	
	2019	2 018
+ Avoirs en Banques	17 557 454	18 548 778
+ Avoirs chez les Intermédiaires en bourse	79	79
+ Avoirs en Caisses	31 915	18 282
+ Placements en OPCVM de distribution obligataire	321	321
Total	17 589 769	18 567 460

Note 6. Créances issues d'opérations de leasing :

Au 31 Décembre 2019, les créances issues d'opérations de leasing présentent un solde net de 557.420.737 DT

Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

		Au 31 décembre	
		2 019	2 018
Créances sur contrats mis en force		602 596 607	653 455 929
+ Encours financiers	6.1	556 483 664	610 274 523
+ Impayés		48 098 415	45 218 803
+ Créances- assurance matériel en leasing		106 564	107 130
+ Créances- factures à établir		697 333	887 417
+ Valeurs à l'encaissement		1 877	1 877
- Intérêts échus différés		(2 791 245)	(3 033 820)
Créances sur contrats en instance de mise en force		875 763	6 437 658
Total brut des créances leasing	6.2	603 472 370	659 893 586
A déduire couverture			
Provisions à base individuelle et additionnelles	6.2	(36 878 548)	(25 800 096)
Provisions collectives	6.2	(4 512 198)	(3 960 316)
Produits réservés	6.2	(4 660 887)	(3 802 695)
Total net des créances leasing		557 420 737	626 330 480

6.1. Encours financiers :

Les encours financiers sur contrats de leasing totalisent au 31 Décembre 2019 la somme de 556.483.664 DT contre 610.274.523DT au 31 Décembre 2018.

Par rapport au 31 décembre 2018, les encours financiers ont enregistré un décroissement net de 53.790.859 DT expliqué comme suit :

	Financement	Capital amorti	Encours financier
Soldes au 31 décembre 2018	1 550 267 912	939 993 389	610 274 523
Capital amorti des anciens contrats	0	198 367 998	(198 367 998)
Ajouts de la période	223 052 030	58 748 672	164 303 358
Investissements (Nouveaux contrats)	211 345 772	57 311 355	154 034 417
Relocations	11 706 258	1 437 317	10 268 941
Retraits de la période	(204 616 373)	(184 890 153)	(19 726 220)
Cessions à la valeur résiduelle	(146 432 379)	(146 373 866)	(58 512)
Cessions anticipées	(31 264 772)	(23 647 582)	(7 617 189)
Transferts (cessions)	(10 783 898)	(5 360 756)	(5 423 143)
Radiations	0	0	0
Relocations	(16 135 325)	(9 507 949)	(6 627 375)
Soldes au 31 décembre 2019	1 568 703 569	1 012 219 906	556 483 664

L'analyse des encours financiers par maturité se présente comme suit :

	Au 31 décembre	
	2019	2 018
+ Paiements minimaux sur contrats actifs	656 620 158	704 481 312
à recevoir dans moins d'1 an	258 909 909	262 942 315
à recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	392 210 332	435 680 368
à recevoir dans plus de 5 ans	5 499 916	5 858 628
- Produits financiers non acquis	(105 012 676)	(106 225 369)
= Investissement net dans les contrats actifs (1)	551 607 481	598 255 943
à recevoir dans moins d'1 an	207 160 756	212 121 042
à recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	339 462 021	380 740 568
à recevoir dans plus de 5 ans	4 984 704	5 394 333
Valeurs résiduelles (2)	1 241 652	1 329 081
Contrats suspendus ordinaires (3)	-	-
Contrats suspendus en contentieux (4)	3 634 530	10 689 499
Total général (1) +(2) +(3) +(4)	556 483 664	610 274 523
	556 483 664	610 274 523

L'analyse des encours financiers par secteur d'activité se présente comme suit :

	Au 31 décembre	
	2019	2018*
Bâtiment et travaux publics	85 280 352	10 7443 287
Industrie	77 624 605	90 696 902
Tourisme	48 040 574	43 692 352
Commerces et services	294 470 842	308 863 884
Agriculture	51 067 291	59 578 098
Total	556 3 664	610 274 523

*Ajustés pour le besoin de la comparabilité

L'analyse des encours financiers par type de matériel se présente comme suit :

	Au 31 décembre	
	2019	2018*
Equipements	70 446 047	85 090 978
Matériel roulant	364212 120	396 151 496
Matériel spécifique	88 329 858	98 661 028
Sous Total	522 988 025	579 903 502
Immobilier	33 495 639	30 371 021
Total	556 483 664	610 274 523

*Ajustés pour le besoin de la comparabilité

6.2. Analyse et classification des créances sur la clientèle :

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL	Dont leasing immobilier
	A Actifs courants	B 1 Actifs nécessitant un suivi particulier	B 2 Actifs incertains	B 3 Actifs préoccupants	B 4 Actifs compromis		
Encours financiers	427 773 121	103 107 862	3 733 624	5 192 204	16 676 853	556 483 664	33 495 639
Impayés	2 571 065	12 256 179	1 554 358	971 174	30 745 639	48 098 415	3 250 006
Créances- assurance matériel en leasing	72 724	32 439	351	0	1 050	106 564	
Créances- factures à établir	409 473	245 769	0	32 867	9 225	697 333	
Valeurs à l'encaissement	1 877	0	0	0	0	1 877	
Intérêts échus différés	(2 165 022)	(512 291)	(17 898)	(26 598)	(69 436)	(2 791 245)	
Contrats en instance de mise en force	875 763	0	0	0	0	875 763	
CREANCES LEASING	429 539 000	115 129 958	5 270 435	6 169 647	47 363 330	603 472 370	36 745 645
Avances reçues (*)	(5 042 690)	(2 103)			(228 205)	(5 272 998)	(317 390)
ENCOURS GLOBAL (**)	424 496 310	115 127 854	5 270 435	6 169 647	47 135 125	598 199 371	36 428 254
ENGAGEMENTS HORS BILAN	21 339 888	390 840				21 730 728	80 000
TOTAL ENGAGEMENTS	445 836 198	115 518 695	5 270 435	6 169 647	47 135 125	619 930 100	36 508 254
Produits réservés	0	0	(164 177)	(154 640)	(4 342 070)	(4 660 887)	(307 704)
Provisions à base individuelle			(137 038)	(1 539 236)	(35 113 609)	(36 789 883)	(2 609 662)
Provisions additionnelles (circulaire BCT n° 2013-21)					(88 665)	(88 665)	
COUVERTURE DES ACTIFS CLASSES EN B2, B3 ET B4	0	0	(301 215)	(1 693 875)	(39 544 345)	(41 539 435)	(2 917 366)
Provisions à base collective	(3 635 849)	(876 349)				(4 512 198)	
COUVERTURE DES ACTIFS CLASSES EN A ET B1	(3 635 849)	(876 349)	0	0	0	(4 512 198)	
ENGAGEMENTS NETS	442 200 349	114 642 346	4 969 220	4 475 771	7 590 781	573 878 467	
Ratio des actifs bilanciaux non performants (B2, B3 et B4)			0,88%	1,03%	7,88%		
			9,79%				
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4)			0,85%	1,00%	7,60%		
			9,45%				
Ratio de couverture des actifs non performants par les provisions et agios réservés			5,72%	27,45%	83,90%		
			70,92%				

*Présentés au niveau des passifs (Dettes envers la clientèle)

**Base de calcul du ratio des actifs bilanciaux non performants

Le ratio des actifs bilanciaux non performants s'établit au 31 Décembre 2019 à 9,79% contre 6,81% au 31 Décembre 2018.

Le ratio de couverture des actifs non performants par les provisions et agios réservés s'établit au 31 Décembre 2019 à 70,92% contre 66,21% au 31 Décembre 2018.

Note 7. Placements à long terme :

Le portefeuille d'investissement et des créances rattachées de la société s'élève, au 31 Décembre 2019, à 21.632.297 DT contre 22.648.601 DT au 31 Décembre 2018. Cette rubrique se détaille comparativement comme suit :

		Au 31 décembre	
		2019	2 018
Portefeuille investissement (1)	7.1	27 990 067	27 664 441
Participations directes		18 288 862	17 292 862
Participations en portage		151 800	217 244
Fonds à capital risque confiés en gestion pour compte		9 509 406	10 094 336
Obligations (Emprunt National 2014)		40 000	60 000
Créances rattachées (2)		183 820	189 618
Intérêts courus sur portage financement		91 344	91 344
Produits à recevoir sur fonds à capital risque		89 712	95 510
Intérêts courus sur obligations		2 763	2 763
Total brut (1) + (2)		28 173 887	27 854 059
A déduire couverture			
Provisions pour dépréciation des participations directes	7.1	(1 800 287)	(276 577)
Provisions pour dépréciation des participations en portage	7.1	(151 800)	(217 244)
Provisions pour dépréciation des fonds à capital risque	7.1	(4 498 159)	(4 620 293)
Provisions pour dépréciation des intérêts courus sur portage		(91 344)	(91 344)
Total net		21 632 297	22 648 601

7.1. Portefeuille investissement :

Le portefeuille investissement net des provisions corrélatives s'élève, au 31 Décembre 2019, à 21.539.521DT. Il se détaille comme suit :

DESIGNATION	Nombre de titres	valeur nominale	Coût unitaire	% part.	Montant brut	Provisions	Montant net
PARTICIPATIONS DIRECTES :					18 288 862	(1 800 287)	16 488 575
- ARAB TUNISIAN INVEST - SICAF	20 000	5	8,303	1,73%	166 055	(52 750)	113 305
- SARI	9 900	100	115,531	30,00%	1 143 756	(1 143 756)	447 818
- PHENICIA SEED FUND	500	848	826,101	5,04%	413 051	(185 141)	227 910
- PHENICIA FUND	500	1 000	1 000	8,88%	500 000	(18 640)	481 360
- SENED SICAR	500	100	100	10,00%	50 000	(50 000)	-
- UNIFACTOR	340 000	5	5	11,33%	1 700 000	-	1 700 000
- SICAR INVEST (*)	30 000	10	10	3,00%	300 000	-	300 000
- CLINIQUE INTERNATIONALE LES PINS	100 000	10	10	6,71%	1 000 000	(350 000)	650 000
- POLYCLINIQUE SYPHAX	10 000	100	100	9,15%	1 000 000	-	1 000 000
- BRIQUETERIE DJBEL OUEST	20 000	100	100	5,23%	2 000 000	-	2 000 000
- CARTHAGO SANITAIRE	30 000	100	100	5,00%	3 000 000	-	3 000 000
- FCP MAXULA	10 000	100	100	4,90%	1 000 000	-	1 000 000
- CAPITAL LEASE FUND	10 000	102	102	6,80%	1 020 000	-	1 020 000
- BRIQUETTERIE BIR MCHARGUA	40 000	100	100	2,81%	4 000 000	-	4 000 000
- ATL LLD	996 000	1	1	99,60%	996 000	-	996 000
PARTICIPATIONS EN PORTAGE :					151 800	(151 800)	-
- SOCIETE NOUR EL KANTAOUI	1 518	100	100	-	151 800	(151 800)	-
- SOCIETE DINDY	16 000	10	0,000	-	0	0	-
FONDS CONFIES EN GESTION POUR COMPTE : (**)					9 509 406	(4 498 159)	5 011 246
- FG 1 SICAR INVEST	-	-	-	-	-	-	-
- FG 2 SICAR INVEST	-	-	-	-	0	-	0
- FG 3 SICAR INVEST	-	-	-	-	1 450 000	(500 000)	950 000
- FG 1 ATD SICAR	-	-	-	-	-	-	-
- FG 2 ATD SICAR	-	-	-	-	0	-	0
- FG 3 ATD SICAR	-	-	-	-	460 000	(289 735)	170 265
- FG 4 ATD SICAR	-	-	-	-	1 500 006	(991 312)	508 693
- FG 5 ATD SICAR	-	-	-	-	3 021 900	(2 121 900)	900 000
- FG 6 ATD SICAR	-	-	-	-	3 077 500	(595 211)	2 482 289
OBLIGATIONS :					40 000	-	40 000
- EMPRUNT NATIONAL 2014 (Catégorie B)	1 000	100	-	-	40 000	-	40 000
TOTAL EN DT					27 990 067	(6 450 246)	21 539 521

(*) Les emplois et les ressources des fonds à capital risque confiés en gestion pour compte chez SICAR INVEST et ATD SICAR totalisent, au 31 Décembre 2019, la somme de 9.602.833 DT et se présentent comme suit :

	SICAR INVEST			ATD SICAR						Total au 31/12/2019
	FG 1	FG 2	FG 3	FG 1	FG 2	FG 3	FG 4	FG 5	FG 6	
<i>Année de libération :</i>	2003	2008	2012	2003	2007	2008	2009	2010	2011	
<i>Participations en rétrocession</i>	0	0	1 059 449	0	0	460 000	1 500 006	3 021 900	3 051 500	9 092 855
<i>Autres participations ciblées</i>	0	0		0	0	0	0	0	0	0
<i>Placements</i>	0	4 143	273 032	0	0	0	0	0	0	277 175
<i>Débiteurs divers</i>	1 858	0	192 144	0	0	0	0	0	0	194 002
<i>Disponibilités en Banques</i>	0	116	311		0	20	(566)	(56)	38 976	38 801
Total des emplois	1 858	4 259	1 524 936	0	0	460 020	1 499 440	3 021 844	3 090 476	9 602 833
<i>Dotations remboursables</i>	0	0	1 450 000	0	0	460 000	1 500 006	3 021 900	3 077 500	9 509 406 (a)
<i>Excédents antérieurs en instance de virement</i>	0	0	(2 310)	0	0	20	(509)	(18)	8	(2 809) (b)
<i>Excédent de l'exercice</i>	0	2 401	77 246	0	0	0	(56)	(38)	12 968	92 521 (c)
<i>Créditeurs divers</i>	0	1 858	0	0	0	0	0	0	0	1 858
<i>Impôts, retenus à la source</i>	1 858	0	0	0	0	0	0	0	0	1 858
<i>Découverts bancaires</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total des ressources	1 858	4 259	1 524 937	0	0	460 020	1 499 440	3 021 844	3 090 477	9 602 833

(a) = Fonds à capital risque confiés en gestion pour compte / (b) + (c) = Produits à recevoir sur fonds à capital risque

L'origine de l'excédent des produits sur les charges, réalisé par fonds, au titre de la période close le 31 Décembre 2019 se détaille comme suit :

+	Plus-values de rétrocession	0	0	0	0	0	0	0	16 034	16 034
+	Produits nets des placements	0	2 337	73 460	0	112	0	0	0	75 910
	+ Dividendes	0	1 905	8 820	0	0	0	0	0	10 725
	+ Intérêts	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	+ Plus-values de cession	0	433	64 640	0	112	0	0	0	65 185
-	Services bancaires & assimilés	0	(4)	707	0	(1)	0	(56)	(38)	577
-	Honoraires sur affaires en contentieux	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Excédent de l'exercice	0	2 334	74 168	0	111	0	(56)	(38)	16 002
										92 521

Note 8. Immobilisations incorporelles :

Les immobilisations incorporelles englobent exclusivement le coût d'acquisition des logiciels. Elles totalisent, au 31 Décembre 2019, une valeur nette comptable de 120.009 DT contre 96.977 DT au 31 Décembre 2018. Le tableau de variation des immobilisations incorporelles et des amortissements y afférents se présente comme suit

Désignation	Taux d'amortissement	Début de l'exercice	Valeurs brutes			Amortissements			Valeur comptable nette	
			Acquisitions	Cessions/Retraits	Fin de l'exercice	Début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Cessions/Retraits		Fin de l'exercice
Logiciel	33,3%	341 345	79 464		420 809	244 368	56 432		300 800	120 009
TOTAUX		341 345	79 464	0	420 809	244 368	56 432	0	300 800	120 009

Note 9. Immobilisations corporelles :

Cette rubrique totalise, au 31 Décembre 2019, une valeur nette comptable de 4.160.406 DT contre 4.825.851 DT au 31 Décembre 2018. Le tableau de variation des immobilisations corporelles et des amortissements y afférents se présente comme suit :

Désignation	Taux d'amortissement	Début de l'exercice	Valeurs brutes			Amortissements			Valeur comptable nette	
			Acquisitions	Cessions/Retraits	Fin de l'exercice	Début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Cessions/Retraits		Fin de l'exercice
Terrains		14 250			14 250					14 250
Constructions	2% & 5%	4 315 806			4 315 806	1 420 275	94 529		1 514 804	2 801 002
Matériel de transport *	20%	1 741 789		61 361	1 680 428	774 427	398 066	61 361	1 111 133	569 295
Equipements de bureau	10%	576 172	11 562	4 400	583 334	425 861	26 490		452 351	130 983
Matériel informatique	33,30%	900 810	46 851	117 779	829 881	694 920	218 834	117 779	795 975	33 906
Installations générales	10%	1 317 677	125 379	9 751	1 433 304	749 171	106 916	9 751	846 335	586 969
Immobilisations en cours		24 000	0		24 000				0	24 000
TOTAUX		8 890 504	183 792	193 291	8 881 004	4 064 653	844 836	188 891	4 720 598	4 160 406

*Parmi les éléments de la rubrique « Matériel de transport » figurent des véhicules exploités dans le cadre de contrats de location financement. La valeur brute, les amortissements cumulés et la valeur nette comptable de ces actifs se détaille, comparativement, comme suit :

	Au 31 décembre	
	2019	2 018
Valeur brute	556 655	556 655
Amortissements antérieurs	(318 196)	(206 865)
Amortissements de l'exercice	(111 135)	(111 331)
Valeur nette comptable	127 324	238 459

Conformément aux dispositions de la NC 5 paragraphe 49, au 31/12/2019, l'ATL n'a pas engagé des dépenses relatives aux immobilisations corporelles en cours. Le montant des nouvelles acquisitions s'élève à 24 000 dinars

Note 10. Autres actifs :

Cette rubrique totalise au 31 Décembre 2019 la somme de 18.333.863 DT contre 29.175.402 DT au 31 Décembre 2018 et se détaille comme suit :

	Au 31 décembre	
	2019	2 018
Instrument de couverture	11 561 761	23 389 244
Prêts et avances au personnel	1 177 927	991 850
- Échéances à plus d'un an sur prêts	874 367	755 670
- Échéances à moins d'un an sur prêts	303 559	236 181
- Avances et acomptes	4 426	4 426
- Moins : provisions	(4 426)	(4 426)
Dépôts et cautionnements	509 084	60 834
- Créances immobilisées	548 606	100 356
- Moins : provisions	(39 522)	(39 522)
Charges reportées	1 930 109	1 775 309
- Frais d'émission des emprunts	10.1 1 787 626	1 775 309
- Frais d'augmentation de capital	142 483	0
Etat, impôts et taxes (actif) :	786 719	7 622
- Report impôt sur les sociétés	783 261	0
- Retenues à la source	67 264	71 429
- Moins : provisions	(63 807)	(63 807)
Autres débiteurs :	2 320 038	642 817
- Avance aux fournisseurs	370 807	413 008
- Fonds de péréquation des changes	1 841 975	229 809
- Autres débiteurs divers	281 395	188 775
- Moins : provisions	(174 140)	(188 775)
Comptes de régularisation actif :	48 226	2 307 726
- Produits à recevoir	4 074	100 253
- Charges constatées d'avance	67 742	62 170
- Compte d'attente à régulariser	(23 590)	2 145 304
Total	18 333 863	29 175 402

10.1. Frais d'émission des emprunts :

Le tableau des mouvements des frais d'émission des emprunts se présente, au 31 décembre 2019 comme suit :

Désignation	Valeurs brutes			Résorptions			Fin de l'exercice	Valeurs comptables nettes
	Début de l'exercice	Additions	Régl.	Début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Régl.		
Frais d'émission des obligations ATL 2011/1	121 625	0	0	121 625	121 625	0	121 625	0
Frais d'émission des obligations ATL 2011/1	185 457	0	0	185 457	184 583	874	185 457	0
Frais d'émission des obligations ATL 2013/1	175 390	0	0	175 390	164 066	9 152	173 218	2 172
Frais d'émission des obligations ATL 2013/2	226 037	0	0	226 037	200 952	16 306	217 257	8 780
Frais d'émission des obligations ATL 2014/1	221 975	0	0	221 975	218 894	3 081	221 975	0
Frais d'émission des obligations ATL 2014/2	222 583	0	0	222 583	197 820	15 176	212 995	9 588
Frais d'émission des obligations ATL 2014/3	442 791	0	0	442 791	357 405	46 882	404 288	38 504
Frais d'émission des obligations ATL 2015/1	433 378	0	0	433 378	302 690	58 942	361 632	71 745
Frais d'émission des obligations ATL 2015/2	439 665	0	0	439 665	270 950	70 495	341 445	98 220
Frais d'émission des obligations ATL 2016/1	324 801	0	0	324 801	176 641	57 335	233 977	90 824
Frais d'émission des obligations ATL 2017/1	544 175	0	0	544 175	216 243	109 311	325 555	218 620
Frais d'émission des obligations ATL 2017/2	229 368	0	0	229 368	55 425	45 862	101 287	128 080
Frais d'émission des obligations ATL 2017/3	204 923	0	0	204 923	43 112	46 707	89 819	115 104
Frais d'émission des obligations ATL 2018/1	290 994	0	0	290 994	40 014	77 745	117 760	173 234
Frais d'émission des obligations ATL 2019/1	0	229 094	0	229 094	0	5 021	5 021	224 072
Frais d'émission de l'emprunt SANAD	56 004	0	0	56 004	43 204	10 616	53 819	2 185
Frais d'émission de l'emprunt SANAD 2	144 138	0	0	144 138	61 193	42 728	103 922	40 216
Frais d'émission de l'emprunt BERD1		448 844	0	448 844		15 418	15 418	433 426
Frais d'émission de l'emprunt BERD 2		27 218	0	27 218		575	575	26 643
Frais d'émission de l'emprunt GGF	201 738		0	201 738	66 043	44 867	110 910	90 828
Frais d'émission du CMT BNA	15 000		0	15 000	10 611	3 084	13 694	1 306
Frais d'émission du CMT ATB	15 000		0	15 000	9 136	1 528	10 664	4 336
Frais d'émission du CMT ATB	25 000		0	25 000	4 126	11 133	15 259	9 741
TOTAUX	4 520 042	705 155	0	5 225 197	2 744 734	692 838	3 437 571	1 787 626

Note 11. Concours bancaires et dettes rattachées :

Ce poste totalise au 31 Décembre 2019 la somme de 9.170DT contre 3.756DT au 31 Décembre 2018 et se détaille comme suit :

	Au 31 décembre	
	2019	2018
Banques, découverts	9 170	3 756
Total	9 170	3 756

Note 12. Emprunts et dettes rattachées :

Les emprunts et dettes rattachées ont atteint 457.446.779DT au 31 Décembre 2019 contre 542.892.943 DT au 31 Décembre 2018 et se détaillent comme suit :

	Au 31 décembre	
	2019	2018
+ Valeur de remboursement des emprunts (1)	444 268 156	525 804 741
Emprunts obligataires	221 281 000	267 583 700
Emprunts auprès des banques & E.F	85 111 254	133 755 670
Emprunts extérieurs	137 875 902	124 465 371
+ Intérêts post comptés courus (2)	12 558 807	16 185 564
Intérêts courus sur emprunts obligataires	10 230 536	13 218 219
Intérêts courus sur emprunts auprès des banques & E.F	847 380	1 859 110
Intérêts courus sur emprunts extérieurs	1 480 891	1 108 235
+ Contributions à payer au F.P.C (3)	619 815	902 638
Total général (1) + (2) + (3)	457 446 779	542 892 943

B & E.F : Banques et Etablissements Financiers

F.P.C : Fonds de Péréquation des Changes

12.1. Valeur de remboursement des emprunts :

La valeur de remboursement des emprunts s'établit à 444.268.156DT au 31 Décembre 2019 contre 525.804.741 DT au 31 Décembre 2018 et 496.328.628DT au 31 décembre 2017.

Par rapport au 31 décembre 2018, la valeur de remboursement des emprunts a enregistré, au 31 Décembre 2019, un décroissement net de 81.536.586DT expliqué comme suit :

DESIGNATION	Soldes		Mouvements de l'exercice			Soldes en fin d'exercice		
	en début d'exercice	+ Utilisations	- Remboursements	± Différences de change	Solde global	Echéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an	
<u>EMPRUNTS OBLIGATAIRES</u>								
ATL subordonné 2008/2					0		0	
ATL 2011/1	6 000 000		(6 000 000)		0		0	
ATL 2013/1	12 000 000		(6 000 000)		6 000 000	0	6 000 000	
ATL 2013/2	14 400 000		(7 200 000)		7 200 000	0	7 200 000	
ATL 2014/1	4 000 000		(4 000 000)		0	0	0	
ATL 2014/2	7 772 000		(4 000 000)		3 772 000	1 886 000	1 886 000	
ATL 2014/3	24 032 000		(8 000 000)		16 032 000	8 032 000	8 000 000	
ATL 2015/1	28 600 000		(8 000 000)		20 600 000	12 600 000	8 000 000	
ATL 2015/2	34 380 000		(8 000 000)		26 380 000	18 380 000	8 000 000	
ATL 2016/1	26 280 000		(6 000 000)		20 280 000	14 280 000	6 000 000	
ATL 2017/1	46 909 200		(3 090 800)		43 818 400	33 818 400	10 000 000	
ATL 2017/2	20 000 000				20 000 000	16 000 000	4 000 000	
ATL 2017/3	17 800 000		(17 800 000)		16 020 000	14 240 000	1 780 000	
ATL 2018/1	25 410 500		(4 231 900)		21 178 600	16 946 700	4 231 900	
ATL 2019/1		20 000 000			20 000 000	16 000 000	4 000 000	
<u>Total des emprunts obligataires</u>	267 583 700	20 000 000	(66 302 700)	0	221 281 000	152 183 100	69 097 900	
<u>EMPRUNTS IMPUTES SUR DES LIGNES EXTERIEURES</u>								
BIRD	16 871 429	-	(1 698 746)		15 172 683	13 363 159	1 809 524	
BAD	3 070 639		(682 364)		2 388 275	1 705 911	682 364	

DESIGNATION	Soldes		Mouvements de l'exercice		Soldes en fin d'exercice		
	en début d'exercice	+ Utilisations	- Remboursements	± Différences de change	Solde global	Echéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
BEI	43 121 898		(3 301 329)	(4 277 843)	35 542 726	27 644 343	7 898 384
BERD	0	42 690 250	-	0	42 690 250	42 690 250	-
SANAD Fund	38 260 167		(8 339 237)	(5 815 157)	24 105 772	13 949 783	10 155 990
GREEN FOR GROWTH Fund	20 634 600		(3 512 724)	(1 652 319)	17 976 195	13 981 490	3 994 705
Total des emprunts imputés sur des lignes extérieures	124 465 370	42 690 250	(17 534 399)	(11 745 319)	137 875 901	113 334 935	24 540 967
<u>AUTRES EMPRUNTS ET CONCOURS BANCAIRES</u>							
ATB (CMT)	14 200 000	-	(2 838 745)	-	11 361 255	7 423 882	3 937 372
BNA (CMT)	9 750 000	-	(3 000 000)	-	6 750 000	3 750 000	3 000 000
AL BARAKA BANK (CMT)	1 771 048	-	(1 771 048)	-	-	-	-
CITI BANK (CCT)	21 000 000	0	(21 000 000)	-	-	-	-
ABC BANK (CCT)	14 000 000	0	(5 000 000)	-	9 000 000	-	9 000 000
ATTIJARI LEASING (Crédit-Bail)	-	-	-	-	-	-	-
TUNISIE LEASING (Crédit-Bail)	34 622	-	(34 622)	-	-	-	-
Total des autres emprunts et concours bancaires	60 755 670	0	(33 644 412)	-	27 111 254	11 173 882	15 937 373
<u>CERTIFICATS DE LEASING</u>							
AL BARAKA BANK	60 000 000		(15 000 000)	-	45 000 000	-	45 000 000
ZITOUNA BANK	13 000 000		0		13 000 000	-	13 000 000
Total des certificats de leasing	73 000 000	0	(15 000 000)	-	58 000 000	-	58 000 000
TOTAL GENERAL	525 804 740	62 690 250	(132 481 511)	(11 745 319)	444 268 155	276 691 918	167 576 239

12.2. Analyse des emprunts par maturité :

	Au 31 décembre 2019					Total en principal -1	Intérêts courus -2	Contributions à payer au F.P.C -3	Total Général (1) +(2) +(3)	Au 31
	≤ 3 mois	> 3 mois 1 an	≤ > 1 an 5 ans	≤ > 5 ans	Décembre 2018					
									Total Général	
Dettes représentées par un titre										
- Dettes représentées par un titre dont l'échéance est supérieure à un an à l'émission										
Emprunts obligataires à taux fixe	33 092 000	32 928 200	111 018 000		177 038 200	8 520 484		185 558 684		
Emprunts obligataires à taux variable	2 720 000	6 275 700	15 247 100		24 242 800	1 381 066		25 623 866		
Dettes subordonnées										
- Dettes subordonnées remboursables										
Emprunts obligataires à taux fixe		4 000 000	16 000 000		20 000 000	328 986		20 328 986		
Emprunts obligataires à taux variable									280 801 919	
Autres fonds empruntés										
- Emprunts contractés auprès d'établissements financiers étrangers										
Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD)	333 333	1 476 190	9 119 048	4 244 112	15 172 683	535 346		15 708 029	17 287 553	
Banque Africaine de Développement (BAD)		682 364	1 705 911		2 388 275	14 246		2 402 520	3 089 158	
Banque Européenne d'Investissement (BEI)	1 220 000	5 382 657	28 940 069		35 542 727	31 649	211 224	35 785 599		
SANAD Fund (SANAD)		10 155 993	13 949 780		24 105 773	399 000	383 668	24 888 442		
Green for Growth Fund (GGF)		3 994 705	13 981 490		17 976 195	24 251	24 923	18 025 369	106 099 532	
La Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD)			42 690 250		42 690 250	0	476 399	43 166 649	0	
- Emprunts contractés auprès d'établissements financiers tunisiens										
Certificats de leasing										
AL BARAKA BANK	6 000 000	18 000 000	21 000 000		45 000 000			45 000 000		
ZITOUNA BANK		13 000 000			13 000 000	78 001		13 078 001	73 395 815	
Crédits directs										
ATB	865 859	3 071 513	7 423 882		11 361 255	449 154		11 810 408	14 786 883	
BNA	750 000	2 250 000	3 750 000		6 750 000	57 172		6 807 172	9 750 000	
CITI BANK									21 601 796	
ABC BANK		9 000 000			9 000 000	263 054		9 263 054	14 241 763	
Autres concours										
TUNISIE LEASING									34 622	
AL BARAKA BANK									1 803 901	
Total	44 981 193	110 217 323	284 825 529	4 244 112	444 268 157	12 082 408	1 096 214	457 446 779	542 892 943	

Note 13. Dettes envers la clientèle :

Les dettes envers la clientèle ont atteint 5.272.998 DT au 31 Décembre 2019 contre 3.730.827 DT au 31 Décembre 2018 et se détaillent comme suit :

	Au 31 décembre	
	2019	2 018
Avances et acomptes reçus des clients	5 272 998	3 730 827
Total	5272 998	3 730 827

Note 14. Fournisseurs et comptes rattachés :

Les dettes envers les fournisseurs totalisent 53.154.898DT au 31 Décembre 2019 contre 64 477 727 DT au 31 Décembre 2018 et se détaillent comme suit :

	Au 31 décembre	
	2 019	2 018
Fournisseurs de biens	52 761 384	63 883 646
Fournisseurs, factures parvenues	3 555 783	3 893 230
Fournisseurs, factures non parvenues	1 286 416	2 256 039
Effets à payer	47 919 185	57 734 377
Autres fournisseurs (2)	393 514	594 081
Compagnies d'assurance	926	926
Fournisseurs d'immobilisations propres	25 280	42 717
Divers fournisseurs	367 308	550 438
Total général (1) + (2)	53 154 898	64 477 727

Note 15. Autres passifs :

Les autres passifs totalisent 7.066.447DT au 31Décembre 2019 contre 6.649.270 DT au 31Décembre 2018 et se détaillent comme suit :

	Au 31 décembre	
	2019	2 018
Provisions pour risques et charges :	1 490 378	1 521 160
- Provision pour risque fiscal	0	660 782
- Provision pour risque et charges (A)	1 263 600	633 600*
- Provision affaires en contentieux	226 778	226 778
Etat impôts et taxes :	2 828 566	2 215 587
- Impôt sur les sociétés à payer	0	68 896
- TVA à payer	2 124 677	1 227 596
- Autres impôts et taxes	703 889	919 094
Personnel :	1 505 254	1 683 627
- Bonus et primes de bilan à payer	1 351 799	1 357 960
- Congés à payer	153 456	325 666
Créditeurs divers	2 834	33 452
- Actionnaires, dividendes à payer	385	351
- Autres créditeurs divers	2 448	33 101
Organismes de sécurité sociale	330 267	432 207
Autres charges à payer	777 127	671 577
Comptes de régularisation passif :	132 022	91 660
- Comptes d'attente à régulariser	132 022	91 660
Total	7 066 447	6 649 270

* Retraité pour les besoins de la comparabilité

(A) Cette provision inclus la couverture du risque social comme suit :

La société ATL a subi, du 13 mars au 18 juin 2017, un contrôle social approfondi mené par les services compétents de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale et couvrant la période allant du 1^{er} avril 2014 au 31 décembre 2016.

La notification des résultats de la vérification parvenue à la société le 19 juin et le 1^{er} août 2017, fait état d'un redressement des cotisations dues au titre du régime légal, du régime complémentaire et du régime de réparation des préjudices résultant des accidents de travail de 552.880 DT outre les pénalités de retard.

Suivant jugement en date du 19/02/2019, la cour d'appel a annulé les certificats de contrainte émis à l'encontre de la société pour vice de procédure commis par la CNSS. Le recours de nouveau sur le fond étant à notre avis, toujours possible par la CNSS, une provision pour la somme de 283 KDT a été constituée pour couvrir ce risque.

15.1. Impôt sur les sociétés à payer (ou report d'I.S) :

Ce poste peut être détaillé comme suit :

	Au 31 décembre	
	2019	2 018
+ Impôt sur les sociétés dû	2 260 647	3 849 969
- Acomptes provisionnels	(3 030 487)	(3 767 823)
- Retenues à la source opérées par les tiers	(13 421)	(13 249)
Dette (report) d'impôt exigible	(783 261)*	68 896

*Présenté au niveau des autres actifs

Note 16. Capitaux propres :

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

	Au 31 décembre	
	2019	2 018
Capital social	32 500 000	25 000 000
Prime d'émission	25 250 000	17 000 000
Réserve légale (A)	2 500 000	2 500 000
Réserve pour réinvestissements exonérés	25 884 443 *	22 203 812
Réserve extraordinaires	6 000 000	6 000 000
Réserves pour fonds social (B)	1 507 474	1 507 474
Résultats reportés	998 332 **	640 275
Capitaux propres avant résultat de l'exercice	94 640 248	74 851 561
Résultat de l'exercice (1)	1 666 540	9 038 687
Total des capitaux propres avant affectation (D)	96 306 789	83 890 248
Nombre d'actions*** (2)	28 750 000	25 000 000
Résultat par action (1) / (2) (C)	0,058	0,362

(*) Résultats accumulés et non distribués, faisant partie intégrante des fonds propres distribuables en franchise de retenue conformément aux dispositions du paragraphe 7 de l'article 19 de la loi n° 2013-54 du 30 décembre 2013, portant loi de finances pour l'année 2014.

(**) Le montant distribuable en franchise de retenue conformément aux dispositions du paragraphe 7 de l'article 19 de la loi n° 2013-54 du 30 décembre 2013, portant loi de finances pour l'année 2014 s'élève à 54 502 DT.

(***) Nombre d'actions pondérés

(A) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat net, majoré ou minoré des résultats reportés des exercices antérieurs, à la réserve légale.

(B) Le fonds social est constitué par une affectation des résultats de l'exercice et est considéré par la société comme une réserve à caractère non distribuable. Ce montant est exclusivement dédié à des utilisations remboursables sous forme de prêts au personnel.

(C) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables. [Cf. la note 3 (c-12)].

(D) Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

	Capital social	Prime d'émission	Réserve légale	Réserve pour R.E (*)	Réserve extra-ordinaires	Réserves pour fonds social	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Soldes au 31 Décembre 2017	25 000 000	17 000 000	2 500 000	18 152 283	6 000 000	1 507 474	286 662	10 655 143	81 101 561
Réaffectation de réserves en résultats reportés				(948 471)				594 857	(353 614)
Affectations décidées par l'AGO du 30 Avril 2018				5 000 000			353 612	(5 000 000)	353 612
Dividendes décidés par l'AGO du 10 Avril 2018								(6 250 000)	(6 250 000)
Résultat net de l'exercice 2018								9 038 687	9 038 687
Soldes au 31 décembre 2018	25 000 000	17 000 000	2 500 000	22 203 812	6 000 000	1 507 474	640 274	9 038 687	83 890 248
Réaffectation de réserves en résultats reportés									
Augmentation de capital AGE 25/01/2019	7 500 000	8 250 000							15 750 000
Réaffectation de réserves en résultats reportés				(319 370)			319 370		0
Affectations décidées par l'AGO du 23 Avril 2019				4 000 000			38 687	(4 038 687)	0
Dividendes décidés par l'AGO du 23 Avril 2019								(5 000 000)	(5 000 000)
Résultat net de l'exercice 2019								1 666 540	1 666 540
Soldes au 31 décembre 2019	32 500 000	25 250 000	2 500 000	25 884 442	6 000 000	1 507 474	998 331	1 666 540	96 306 789

Note 17. Produits de leasing :

Les produits de leasing se détaillent comparativement comme suit :

		Au 31 décembre	
		2 019	2 018
Intérêts et revenus assimilés (1)		66 012 338	64 441 764
Marges financières nettes de leasing	(A)	62 925 256	61 654 607
Préloyers	(B)	112 498	96 325
Intérêts de retard		3 832 776	2 657 497
Variation des produits réservés		(858 192)	33 335
Autres produits sur opérations de leasing (2)		2 709 715	2 845 186
Produits sur cessions anticipées de biens donnés en leasing		904 500	1 064 259
Récupération de frais de dossiers		855 855	874 961
Récupération de frais de rejet		943 999	896 284
Récupération de frais de télégramme		5 361	8 655
Ristournes accordées par les fournisseurs de biens donnés en leasing		0	1 027
Total (1)+(2)		68 722 053	67 286 950
- Encours financiers des contrats actifs			
. Au début de l'exercice		590 924 752	593 426 190
. A la fin de l'exercice		556 483 664	590 924 752
. Moyenne	(C)	573 704 208	592 175 471
- Produits de l'exercice	(D)=(A) +(B)	63 037 754	61 750 932
- Taux moyen	(D)/(C)	10,99%	10,43%

Note 18. Charges financières nettes :

Les charges financières nettes se détaillent comparativement comme suit :

		31 décembre	
		2 019	2 018
Charges financières des emprunts (1)	(A)	41 570 295	40 881 515
Intérêts sur emprunts obligataires		18 548 693	21 344 235
Intérêts sur emprunts auprès de B & E.F		6 450 515	6 205 356
Intérêts sur emprunts extérieurs		5 119 341	3 041 600
Contributions au F.P.C		3 027 978	3 358 246
Intérêts sur certificats de leasing		7 730 931	6 040 512
Intérêts sur billets de trésorerie		0	143 202
Résorptions des frais d'émission des emprunts		692 838	748 364
Autres charges financières nettes (2)		(75 574)	(123 676)
Intérêts sur comptes courants		(69 946)	(123 676)
Autres produits financiers		(5 627)	0
Relation de couverture (3)			
Gains et pertes nets de change sur actualisation des emprunts extérieurs		(11 827 483)	13 714 037
Gains et pertes nets sur instruments de couverture		11 827 483	(13 714 037)
Total (1) +(2) +(3)		41 494 722	40 757 839
- Encours des emprunts			
. Au début de l'exercice		525 804 741	496 328 628
. A la fin de l'exercice		444 268 156	525 804 741
. Moyenne	(B)	485036449	511 066 685
- Taux moyen	(A)/(B)	8,57%	8,00%

B & E.F : Banques et Etablissements financiers

F.P.C : Fonds de Péréquation des Changes

Note 19. Produits des placements :

Les produits des placements se détaillent comparativement comme suit :

	Au 31 décembre	
	2 019	2 018
Produits des placements à court terme (1)	609 156	253 400
Revenus des certificats de dépôt	609 156	253 400
Produits des placements à long terme (2)	314 638	275 818
Dividendes	185 000	153 439
Revenus nets des fonds gérés	105 948	96 195
Intérêts sur obligations	3 690	6 184
Jetons de présence	20 000	20 000
Total (1) +(2)	923 794	529 218

Note 20. Autres produits d'exploitation :

Les autres produits d'exploitation se détaillent comparativement comme suit :

	Au 31 décembre	
	2 019	2 018
Produits locatifs des contrats de location simple	89 827	76 805
Commissions d'études sur participations	4 985	4 985
Intérêts sur prêts au personnel	45 512	34 846
Subventions d'exploitation (Avance TFP)	65 632	57 880
Ristournes sur contrats d'assurance	164 238	251 290
Remboursement de sinistres sur immobilisations propres	48 702	63 997
Total	418 896	489 803

Note 21. Charges de personnel :

Figurent sous cet intitulé les avantages du personnel, c'est-à-dire toutes formes de contrepartie donnée par la société au titre des services rendus par ses salariés et dirigeants.

Les avantages du personnel de la société comprennent :

- Les avantages à court terme comme les salaires et les cotisations de sécurité sociale, les congés payés et les congés maladie, l'intéressement et les primes ainsi que les avantages non monétaires dont bénéficient les salariés en activité et les dirigeants ;
- Les avantages postérieurs à l'emploi comme les pensions et autres prestations de retraite ainsi que l'indemnité de départ à la retraite.

Cette rubrique, totalise au 31 Décembre 2019 la somme de 7.173.358DT, contre 7.220.176DT au 31 Décembre 2018.

	Au 31 décembre	
	2 019	2 018
Avantages à court terme (1)	6 332 146	6 461 822
Salaires et compléments de salaires	4 587 318	4 324 463
Bonus et prime de bilan	992 126	1 169 713
Autres charges de personnel	254 913	493 953
Cotisations aux régimes de base de sécurité sociale ⁽¹⁾	472 076	449 226
Cotisations au régime de réparation des accidents de travail ⁽¹⁾	25 712	24 468
Avantages postérieurs à l'emploi (2)	841 212	758 354
Cotisations patronales au régime de retraite de base ⁽²⁾	380 026	361 632
Cotisations patronales au régime de retraite complémentaire ⁽²⁾	148 798	139 656
Primes d'assurance-Complément retraite	221 339	197 000
Primes d'assurance-Indemnité de départ à la retraite	91 049	60 066
Total (1) + (2)	7 173 358	7 220 176

⁽¹⁾L'ATL cotise aux régimes obligatoires de sécurité sociale tels que prévus par la législation en vigueur. Il s'agit, en l'occurrence, des régimes suivants :

- Régime des prestations familiales et des assurances sociales institué par la loi n° 60-30 du 14 décembre 1960 relative à l'organisation des régimes de sécurité sociale telle que modifiée et complétée par les textes subséquents ;
- Régime de base de l'assurance maladie institué par la loi n° 2004-71 du 2 août 2004 portant institution d'un régime d'assurance maladie.
- Régime de réparation des préjudices des accidents de travail et des maladies professionnelles institué par la loi n° 94-28 du 21 février 1994 relative à la réparation des préjudices résultant des accidents du travail et des maladies professionnelles, telle que modifiée ou complétée par la loi n° 95-103 du 27 novembre 1995 ;

Les taux et l'assiette des cotisations dues à la C.N.S.S, pour la couverture des régimes obligatoires précités sont fixés comme suit :

✓ **Taux applicables à partir du 1^{er} juillet 2009 :**

Régime de sécurité sociale	Employeur	Employé	Total
Prestations familiales/assurances sociales ^(*)	5,18%	1,87%	7,04%
Assurance maladie	4,00%	2,75%	6,75%
Accidents de travail	0,50%	-	0,50%
Total	9,68%	4,62%	14,29%

^(*) Nette de la contribution au régime de retraite de base décomptée sur la base d'une quote-part égale 7,25/20^{ème} [article 5 (b) du décret n° n°74-499 du 27 avril 1974]

✓ **Assiette :**

Les cotisations susvisées sont assises sur l'ensemble des éléments des salaires, émoluments, indemnités et tous autres avantages, en espèces ou en nature liés à la qualité de salarié, accordés directement ou indirectement, y compris les avantages accordés par l'intermédiaire de structures issues de l'entreprise et ce, quelles que soient les modalités de leur octroi. Sont entièrement ou partiellement exclus de l'assiette de cotisations les avantages, revêtant un caractère de remboursement de frais, d'indemnisation ou d'action sociale, culturelle et sportive au profit du salarié. La liste des avantages exclus de l'assiette des cotisations, ainsi que les taux et les plafonds d'exemption sont fixés par le décret n° 2003-1098 du 19 mai 2003.

⁽²⁾L'ATL cotise à la C.N.S.S au titre des régimes nationaux de retraite de base et complémentaire. Le personnel de la société bénéficie, en outre, d'un régime d'assurance groupe de retraite.

✓ **Cotisations au régime obligatoire de retraite de base :**

L'ATL cotise au régime obligatoire de retraite de base tel que prévu par la loi n° 60-33 du 14 décembre 1960, instituant un régime d'invalidité, de vieillesse et de survie et un régime d'allocation de vieillesse et de survie, dans le secteur non agricole.

Les taux de cotisations dues à la C.N.S.S et qui sont applicable à la même assiette que celle prévue pour les régimes obligatoires de sécurité sociale (Cf. supra) sont fixés par le décret n° n°74-499 du 27 avril 1974 :

Cotisations	Employeur	Employé	Total
Cotisations directes (article 9)	2,50%	2,75%	5,25%
Contributions indirectes (article 5)	4,89%	1,81%	6,71%
Total	7,39%	4,56%	11,96%

✓ **Cotisations au régime de retraite complémentaire :**

L'ATL cotise au régime facultatif de retraite complémentaire au profit des salariés dont la rémunération brute annuelle cotisable au régime obligatoire dépasse le plafond de 6 fois le SMIG, et ce conformément au règlement instituant ledit régime tel qu'approuvé par arrêtés du Ministre des affaires sociales du 18 novembre 1978 et du 27 janvier 1997.

L'assiette et le taux des cotisations sont définis comme suit :

- L'assiette de cotisation est constituée par le différentiel entre la rémunération brute annuelle cotisable au régime obligatoire et le plafond de 6 fois le SMIG.
- Le taux de cotisation, fixé à 9%, est réparti à raison de 2/3 à la charge de l'adhérent et de 1/3 à la charge du participant.

✓ **Contributions au régime d'assurance groupe de retraite :**

L'ATL a mis en place, par accord d'entreprise conclu avec une compagnie d'assurance vie, une retraite par capitalisation moyennant le versement d'une prime annuelle. A ce titre, les salariés bénéficieront au moment de leur départ en retraite d'un capital ou d'une rente viagère venant s'ajouter aux pensions servies par les régimes nationaux.

Note 22. Autres charges d'exploitation :

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comparativement comme suit :

	Au 31 décembre	
	2 019	2 018
Honoraires et autres rémunérations	960 307	848 489
Achats d'exploitation (carburants, traites, etc.)	241 019	217 950
Autres impôts et taxes	386 153	396 687
Publicité, publications et relations publiques	136 747	157 456
Frais postaux et de télécommunication	250 818	168 344
Services bancaires et assimilés	412 510	663 600
Frais d'entretien, nettoyage et gardiennage	183 558	147 196
Cotisations APB	27 388	21 076
Loyers et charges locatives	95 915	97 660
Frais de gestion des valeurs mobilières	128 471	118 022
Autres charges d'exploitation	407 751	399 656
Total	3 230 636	3 236 136

Note 23. Dotations aux amortissements et aux résorptions :

Les dotations de la période aux comptes d'amortissements et aux comptes de résorptions de frais préliminaires se détaillent comparativement comme suit :

	Au 31 décembre	
	2 019	2 018
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	56 432	16 849
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	809 320	653 781
Dotations aux résorptions des frais d'augmentation de capital	71 241	0
Total	936 994	670 630

Note 24. Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées :

Le coût du risque de contrepartie encouru sur la clientèle ainsi que les dotations nettes des reprises de provisions pour dépréciation des autres actifs et pour risques et charges se présentent comparativement comme suit :

	Au 31 décembre	
	2 019	2 018
Coût du risque (1)	11 630 334	1 872 271
+ Dotations aux provisions pour risques sur la clientèle	15376659	7 683 407
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances	(3 746 325)	(5 811 135)
+ Pertes sur créances radiées	0	2 994 069
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances	0	(2 614 503)
- Annulation de produits réservés sur créances radiées	0	(379 566)
Variation des provisions pour dépréciation des autres actifs (2)	(14 635)	29 446
+ Dotations	0	31 898
- Reprises	(14 635)	(2 452)
Variation des provisions pour risques et charges (3)	625 970	1 033 394
+ Dotations	1 286 752	1 033 394
- Reprises	(660 782)	0
Total (1) + (2) + (3)	12 241 668	2 935 111

Note 25. Dotations aux provisions pour dépréciation des titres :

Les dotations nettes de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres se détaillent comparativement comme suit :

	Au 31 décembre	
	2 019	2 018
+ Dotations	1 865 065	632 647
- Reprises	(528 932)	0
Total	1 336 133	632 647

Note 26. Autres gains ordinaires :

Au 31/12/2019, les autres gains ordinaires totalisent 309 150 dinars contre 418 618 dinars au 31/12/2018. Le détail se présente comme suit :

	Au 31 décembre	
	2 019	2 018
Profits exceptionnels	309 150	418 618
Total	309 150	418 618

Ces produits proviennent essentiellement des opérations exceptionnelles réalisées sur les contrats de location : tel que les cessions des biens récupérés, le recouvrement de certaines créances radiées, les montants payés par les sociétés d'assurances....

Note 27. Autres pertes ordinaires :

Au 31/12/2019, les autres gains ordinaires totalisent 33 194 dinars contre 383 392 dinars au 31/12/2018. Le détail se présente comme suit :

	Au 31 décembre	
	2 019	2 018
Pertes exceptionnelles	33 194	382 450*
Pénalité et amende fiscal et social	0	942
Total	33 194	383 392

*Affaire d'arbitrage au profit de l'ADR

Note 28. Impôt sur les bénéfices :

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

		Au 31 décembre	
		2019	2018
Charge courante d'impôt sur les bénéfices	28.1	2 082 175	3 368 723
Total		2 082 175	3 368 723

28.1. Charge courante d'impôt sur les bénéfices :

Pour les exercices clos le 31 décembre 2019 et le 31 décembre 2018, l'impôt sur les sociétés a été décompté, conformément aux dispositions du droit commun, de la manière suivante :

	Au 31 Décembre	
	2 019	2 018
Résultat Net de l'Exercice	1 666 540	9 038 687
A réintégrer		
- Impôt sur les sociétés	2 082 175	3 368 723
- Dotations aux provisions pour risques et charges	630 000	1 065 292
- Transactions, amendes, confiscations et pénalités de toute nature	656 752	0
- Dotations aux provisions sur titres	1 812 717	585 691
- Dotations aux provisions sur concours à la clientèle	11 682 682	6 953 246
- Cadeaux et frais de réception excédentaires	0	19 191
- Contribution Conjoncturelle Exceptionnelle	178 472	481 246
- Intérêts de retard sur contrats IJARA	28 250	20 042
- Autres charges non déductibles	319 289	346 925
A déduire		
- Reprises sur provisions pour dépréciation d'autres actifs	(675 418)	(2 452)
- Reprises sur provisions pour titres	(528 932)	0
- Dividendes & plus-values de rétrocession	(185 000)	(153 439)
- Autres déductions	0	(1 144 983)
<u>Bénéfice fiscal avant provisions</u>	<u>17 667 527</u>	<u>20 578 168</u>
Provisions pour créances douteuses déductibles à hauteur de 100%	(11 682 682)	(6 953 246)
Provisions pour dépréciation de la valeur des actions cotées en bourse	(35 773)	0
<u>Bénéfice imposable avant réinvestissements exonérés</u>	<u>5 949 072</u>	<u>13 624 922</u>
Déduction pour réinvestissements exonérés	0	(4 000 000)
Résultat fiscal	5 949 072	9 624 922
Impôt sur les sociétés (35% du résultat fiscal)	2 082 175	3 368 723

Note 29. Contribution conjoncturelle exceptionnelle :

La Contribution Conjoncturelle Exceptionnelle (CCE) instituée par l'article 39 de la loi n° 2019-78 du 23 décembre 2019 portant loi de finances pour l'année 2020.

L'article 39 de la loi de finances pour l'année 2020 a prévu le relèvement, à titre temporaire, de la Contribution Sociale de Solidarité due par les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés au taux de 35%, et ce, pour une période de 3 ans allant de l'année 2020 jusqu'à l'année 2022.

La Contribution Sociale de Solidarité, est égale au cours de la période 2020-2022, à la différence entre l'impôt sur les sociétés du au taux de 35% majoré de 3 points et l'impôt sur les sociétés dû selon ledit taux sans la majoration des trois points avec un minimum égal à 300 dinars, et ce, pour les banques et les établissements financiers prévus par la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers;

Note 30. Encaissements autres que leasing :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 31 décembre	
	2019	2018
+ Encaissements sur créances des contrats de location simple	295 605	253 304
+ Commissions d'études perçues sur participations	0	5 548
+ Jetons de présence perçus	20 000	5 000
+ Ristournes encaissées sur contrats d'assurance	164 238	251 290
+ Remboursement de sinistres sur immobilisations propres	48 702	63 997
Autres	113 431	0
Total	641 975	579 139

Note 31. Intérêts perçus :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 31 décembre	
	2019	2018
+ Intérêts perçus sur placements à court terme	592 410	242 711
+ Intérêts perçus sur comptes courants bancaires débiteurs	97 464	149 044
+ Intérêts perçus sur prêts au personnel	550	745
Total	690 424	392 500

Note 32. Intérêts payés :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 31 décembre	
	2019	2018
+ Intérêts payés sur emprunts obligataires	21 555 444	21 376 355
+ Intérêts payés sur emprunts auprès de B & E.F	7 144 431	5 309 302
+ Intérêts payés sur emprunts extérieurs	5 126 341	3 296 931
+ Contributions payées au F.P.C	4 451 147	2 783 254
+ Intérêts payés sur certificats de leasing	7 545 941	5 853 671
+ Intérêts payés sur billets de trésorerie	-	143 202
+ Intérêts payés sur comptes courants bancaires	27 518	10 851
- Couverture du risque de change avéré sur intérêts	-	(445 476)
Total	45 850 821	38 328 090

B & E.F : Banques et Etablissements financiers F.P.C : Fonds de Péréquation des Changes

Note 33. Impôts sur le résultat payés :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 31 décembre	
	2019	2018
+ Impôt sur les sociétés payé	82 146	1 831 333
+ Acomptes provisionnels payés	3 030 487	3 767 823
+ Retenues à la source opérées par les tiers	(7 370)	(69 729)
Total	3 105 263	5 529 427

Note 34. Dividendes reçus sur placements à long terme :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 31 décembre	
	2019	2018
+ Dividendes perçus sur titres UNIFACTOR	15 000	439
Total	15 000	439

Note 35. Produits perçus des fonds à capital risque confiés en gestion pour compte :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 31 décembre	
	2019	2018
+ Produits perçus sur FG 3 ATD SICAR	199 770	35 261
Total	199 770	35 261

Note 36. Décaissements sur acquisition de placements à long terme :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 31 décembre	
	2019	2018
+ Participation Capital lease seed FUND 2	-	1 020 000
+ Participation ATL LLD	996 000	-
+ Participation BRIQUETERIE DJBEL OUEST	-	2 000 000
+ Participation CARTHAGO SANITAIRE	-	3 000 000
Total	996 000	6 020 000

Note 37. Encaissements provenant de la cession de placements à long terme :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 31 décembre	
	2019	2018
+ Remboursements sur fonds à capital risque	650 374	319 370
Total	650 374	319 370

Note 38. Décaissements sur acquisition d'immobilisations propres :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 31 décembre	
	2019	2018
+ Coût d'entrée des immobilisations incorporelles acquises	79 464	81 077
+ Coût d'entrée des immobilisations corporelles acquises	183 791	416 804
+ TVA récupérable et autres droits sur acquisition d'immobilisations	44 275	115 201
+ Dettes envers les fournisseurs d'immobilisations en début de période	0	42 717
- Dettes envers les fournisseurs d'immobilisations en fin de période	(21 714)	(10 841)
Total	285 816	644 958

Note 39. Encaissements provenant de la cession d'immobilisations propres :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 31 décembre	
	2019	2018
+ Valeur brute des immobilisations cédées	113 335	260 940
- Amortissements cumulés des immobilisations cédées	(104 592)	(199 189)
± Résultat de cession des immobilisations	59 189	175 914
+ Créances sur cession d'immobilisations en début de période	0	(9 742)
Total	67 932	227 923

Note 40. Dividendes versés :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 31 décembre	
	2019	2018
+ Détachement de dividendes	5 000 000	6 250 000
- Dividendes non versés	(35)	(47)
Total	4 999 965	6 249 953

Note 40. Encaissements provenant des emprunts :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 31 décembre	
	2019	2 018
+ Encaissements sur émission d'emprunts obligataires	20 000 000	32 660 500
+ Encaissements sur emprunts extérieurs	42 690 250	6 300 000
+ Encaissements sur emprunts bancaires à moyen terme	-	10 000 000
+ Flux net sur crédit bancaires à court terme	-	5 000 000
+ Encaissements sur certificats de leasing	-	45 000 000
Total	62 690 250	98 960 500

Note 42. Remboursement des emprunts :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 31 décembre	
	2019	2018
+ Remboursements sur emprunts obligataires	66 302 700	53 960 880
+ Remboursements sur emprunts auprès des B et E.F		6056228
+ Remboursements sur emprunts extérieurs	17 534 399	8 646 679
+ Remboursements sur crédits bancaires à moyen terme	12 644 412	0
+ Flux net sur crédits bancaires à court terme	21 000 000	16 000 000
+ Flux net sur certificats de leasing	15 000 000	0
Total	132 481 511	84 663 786

Note 43. Trésorerie :

Le détail des composantes de la trésorerie de la société se présente comparativement comme suit :

	Au 31 décembre	
	2019	2018
+ Avoirs en banques	17 557 454	18 548 778
- Découverts bancaires	(9 170)	(3 756)
+ Avoirs chez les Intermédiaires en bourse	79	79
+ Avoirs en caisse	31 915	18 282
+ Placements en OPCVM de distribution obligatoire	321	321
Total	17 580 599	18 563 704

Note 44. Transactions avec les parties liées :

44.1. Rémunérations et avantages sociaux bénéficiant aux mandataires sociaux :

Le tableau ci-dessous présente la rémunération brute inscrite en charges de l'exercice 2019 ainsi que les avantages en nature et les jetons de présence de 2019. Il présente, en outre, les autres éléments constitutifs d'avantages à court terme sous forme de droits aux congés payés, et de cotisations au régime d'assurance groupe ainsi que des cotisations de sécurité sociale liées aux régimes obligatoires de prestations familiales, d'assurance sociale, d'assurance maladie et de réparation des préjudices résultant des accidents de travail et des maladies professionnelles.

Nature de la rémunération	Président du conseil d'administration		DG		DGA		Administrateurs	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2019	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2019	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2019	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2019
Avantages à court terme	0	0	486 332	240 329	330 109	166 579	0	0
Salaires mensuels			217 484		169 937	150 261		
Prime de bilan			249 641	240 329	129 042			
Avantages en nature			8 467		5 672			
Droits aux congés acquis et non consommés					2 244	16 318		
Cotisations au régime d'assurance groupe			10 740		8 352			
Cotisations aux régimes de sécurités sociale					14 861			
Jetons de présence	45 000	45 000	10 000	10 000			255 000	255 000
Total	45 000	45 000	496 332	250 329	330 109	166 579	255 000	255 000

Les avantages postérieurs à l'emploi bénéficiant aux mandataires sociaux peuvent être récapitulés comme suit :

	DG	DGA
Avantages postérieurs à l'emploi		
Régimes de retraite à cotisations définies		
Cotisations dues par la société dans l'année		
Régime national de base		22 206
Régime national complémentaire		15 820
Régime d'assurance complément retraite		12 963
Régime d'assurance indemnité de départ à la retraite		18 363
Total		69 352

44.2. Transactions avec les autres parties liées :

Les principales parties liées à la société ATL sont les actionnaires de référence exerçant sur les politiques opérationnelles et financières de celle-ci une influence notable ainsi que les sociétés apparentées auxdits actionnaires et ayant des dirigeants communs avec l'ATL. La liste des parties liées à l'ATL se présente comme suit :

A.T.B	Actionnaire détenant 40,04% du capital de l'ATL et exerçant sur les politiques opérationnelles et financières de celle-ci une influence notable.
ENNAKL	Actionnaire détenant 8,21% du capital de l'ATL et exerçant sur les politiques opérationnelles et financières de celle-ci une influence notable.
B.N.A	Actionnaire détenant 10,77% du capital de l'ATL et exerçant sur les politiques opérationnelles et financières de celle-ci une influence notable.
ATD SICAR	Filiale de l'A.T.B et ayant des dirigeants communs avec l'A.T.L (% d'intérêt de l'A.T.B au 31 décembre 2017 : 44,07%) (**)
A.F.C	Entreprise associée de l'A.T.B et ayant des dirigeants communs avec l'A.T.L (% d'intérêt de l'A.T.B au 31 décembre 2017 : 34,28%) (**)
FCP SALAMETTE CAP(*)	Entreprise associée de l'A.T.B et ayant des dirigeants communs avec l'A.T.L (% d'intérêt de l'A.T.B au 31 décembre 2017 : 0,47%) (**)
PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV(****)	Filiale de la B.N.A et ayant des dirigeants communs avec l'A.T.L (% d'intérêt de l'A.T.B au 31 décembre 2017 : 0,05%) (**)
S.I.C.A.R INVEST	Filiale de la B.N.A et ayant des dirigeants communs avec l'A.T.L (% d'intérêt de la B.N.A au 31 décembre 2017 : 74,60%) (***)
B.N.A CAPITAUX	Filiale de la B.N.A et ayant des dirigeants communs avec l'A.T.L (% d'intérêt de la B.N.A au 31 décembre 2017 : 99,07%) (***)

(*) OPCVM dont le gestionnaire est l'A.F.C et le dépositaire est l'A.T.B.

(**) Selon les derniers états financiers consolidés publiés du groupe A.T.B.

(***) Selon les derniers états financiers consolidés publiés du groupe B.N.A.

(****) SICAV obligataire

44.2.1. Nature des relations avec les parties liées :

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, certaines transactions ont été conclues par l'A.T.L avec les parties liées sus-indiquées. Le détail de ces opérations est récapitulé dans le tableau suivant :

Opérations de l'exercice	ATB	BNA	ATD SICAR	UNIFACTOR	SICAR INVEST	AFC	BNA CAPITAUX	SANANDETT SICAV	ENNAKL
Commissions de placement de l'emprunt ATL 2019/1 et honoraires sur note d'opérations						(127 926)	(127 476)		
Commissions sur tenue des registres des valeurs mobilières							(6 000)		
Commissions de gestion des fonds à capital risque			(64 902)		(22 037)				
Commissions sur opérations bancaires	(11 298)	(273)							
Intérêts sur découverts bancaires	(23 280)	(11 972)							
Intérêts perçus sur placements à court terme en certificats de dépôts	(499 639)	(85 594)		(23 922)					
Intérêts sur emprunts obligataires	(808 286)	(1 083 676)						(616 281)	
Intérêts sur crédits bancaires à moyen terme	(1 261 806)	(845 379)							
Acquisition de biens donnés en leasing/contrats mis en force									(30 008 870)

44.2.2. Flux de transactions avec les parties liées :

L'encours des opérations réalisées avec les parties liées se présente au 31 décembre 2019 comme suit :

Soldes à la fin de l'exercice	ATB	BNA	ATD SICAR	SICAR INVEST	AFC	BNA CAPITAUX	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	SANANDETTE SICAV	FCP SALAMTTE CAP	ENNAKL
Échéances, en principal, à plus d'un an sur emprunts bancaires	(7 423 882)	(3 750 000)								
Échéances, en principal, à moins d'un an sur emprunts bancaires	(3 937 372)	(3 000 000)								
Intérêts courus et non échus sur emprunts bancaires	(449 136)	(57 199)								
Échéances à plus d'un an sur emprunts obligataires	(8 728 615)	(6 645 488)						(4 781 731)		
Échéances à moins d'un an sur emprunts obligataires	(4 347 200)	(3 823 256)						(2 535 311)		
Intérêts courus et non échus sur emprunts obligataires	(771 420)	(967 860)						(616 281)		
Commissions de gestion de fonds à capital risque à payer			(12 968)	(76 501)						
Fournisseurs de biens donnés en leasing										(162 976)
Effets à payer sur biens donnés en leasing										(8 060 385)
Solde net des comptes de trésorerie	9 144 502	3 994 339								

Note 45. Engagements hors bilan :

45.1. Autres engagements donnés :

Sous cet intitulé figurent le principal à échoir et les intérêts à courir au titre des tirages imputés sur les lignes BIRD et BAD. Leur détail se présente comme suit :

	Au 31 Décembre 2019	
	2019	2018
Principal à échoir sur emprunts extérieurs	17 560 958	17 560 958
Intérêts à courir sur emprunts extérieurs	5 107 606	8 652 417
Total	22 668 564	26 213 375

45.2. Garanties reçues d'établissements bancaires :

Sous cet intitulé figurent les autorisations irrévocables et confirmées données en faveur de la BCT, sur ordre et pour le compte de l'ATL, par deux banques de la place en vue de débiter leurs comptes ouverts chez la Banque Centrale du montant exigible au titre des emprunts extérieurs susvisés.

Note 46. Evénements postérieurs à la clôture :

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 04 Avril 2020. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

Ces états financiers sont préparés selon l'hypothèse de la continuité d'exploitation.

Conséquences de l'émergence du COVID-19 début 2020

Depuis mars 2020 un évènement majeur s'est produit qui est la propagation de la pandémie COVID-19. Cette pandémie est apparue postérieurement à la clôture de l'exercice et par conséquent elle n'a aucun impact sur les états financiers de 2019.

La Banque Centrale de Tunisie à travers la circulaire 2020-06 a demandé aux banques et établissements financiers de prendre des mesures de soutien aux professionnels et entreprises en matière de rééchelonnement du paiement de leurs échéances de crédits pour la période s'étalant entre les mois de mars à septembre 2020.

Ces mesures ainsi que la pandémie auront des répercussions sur l'activité de la société, dont l'impact sur la situation financière en 2020 ne peut être estimé à cette date.

Note 47. Risques encourus, fonds propres nets et ratio de solvabilité :

Les tableaux suivants récapitulant, au 31 décembre 2019, le calcul des risques encourus, des fonds propres nets et du ratio de solvabilité de la société conformément aux dispositions de l'article 2 de la circulaire n°2018-06 du 05 Juin 2018 :

Fonds propres nets de la société

En Kdt

Rubriques	31/12/2019	31/12/2018	Variation [1]-[2]
I- FONDS PROPRES NETS DE BASE			
FONDS PROPRES DE BASE (F)	96 307	83 890	12 417
1) Capital ou dotation	32 500	25 000	7 500
2) Prime d'émission	25 250	17 000	8 250
3) Réserves (hors réserves de réévaluations)	34 384	30 704	3 680
3) Fonds social constitué par affectation du résultat	1 507	1 507	0
4) Report à nouveau créateur	998	640	358
5) Résultats non distribués de l'exercice	1 667	9 039	-7 372
6) Résultats arrêtés à des dates intermédiaires		0	0
ELEMENTS A DEDUIRE (G)	3 630	8 475	-4 845
1) Part non libérée du capital ou de la dotation non versée	0	0	0
2) Actions propres détenues directement u indirectement à travers des entités contrôlées totalement, évaluées à leur valeur comptable	0	0	0
3) Non-valeurs nettes d'amortissements	1 930	1 775	155
4) Résultats déficitaires en instance d'approbation	0	0	0
5) Report à nouveau débiteur	0	0	0
6) Les participations et les créances assimilables à des fonds propres détenues dans d'autres établissements de crédit	1 700	1 700	0
7/Montants de dépassement sur les normes légales de participation visées par l'article 75 de la loi n° 2016-48	0	0	0
7) Dividendes à prélever sur les résultats distribuables 2018 (prorata temporis)*	0	5 000	-5 000
FONDS PROPRES NETS DE BASE (FPNB)	92 677	75 415	17 262
FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES			
FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES DE PREMIER NIVEAU (H)	4 512	3 960	552
1) Réserves de réévaluations	0	0	0
2) Subventions non remboursables	0	0	0
3) Provisions collectives au sens de l'article 10 bis de la circulaire n°91-24 dans la limite de 1,25% des risques de crédit pondérés visés au premier alinéa de l'article 11 de la présente circulaire	4 512	3 960	552
4) Plus - values latentes sur les titres de placements avec une décote de 55% sur la différence positive calculée, titre par titre, entre le prix de marché et le coût d'acquisition de ces titres	0	0	0
5) Fonds provenant de l'émission de titres, notamment à durée indéterminée, ainsi que ceux provenant d'emprunts répondants aux conditions fixées au point 5 de a) de l'article 4 de la présente circulaire	0	0	0
Eléments à déduire (I)	0	0	0
1) Montant des créances subordonnées visées au point 5 de a) de l'article 4 de la présente circulaire détenues sur les établissements assujettis installés en Tunisie et les établissements assimilés installés à l'étranger.	0	0	0
FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES DE DEUXIEME NIVEAU (J)	20 000	20 000	0
1) Fonds provenant de l'émission des titres ou d'emprunts subordonnés répondants aux conditions fixées au point b) de l'article 4 de la présente circulaire*	20 000	20 000	0
Eléments à déduire	0	0	0
1) Montant des créances subordonnées visées au point b) de l'article 4 e la présente circulaire détenues sur les établissements assujettis installés en Tunisie et les établissements assimilés installés à l'étranger	0	0	0
FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES (FPC)	24 512	23 960	552
FONDS PROPRES NETS (FPN)	117 189	99 375	17 814

*L'encours du crédit subordonné

Risque de crédit

CATEGORIES D'ENGAGEMENTS	Concours bruts (1)	Garanties reçues (imputables sur les risques encourus) (2)	Provisions affectés et Agios réservés (3)	Risques encourus (4)=(1)-(2)- (3)	Quotité (5)	Risques encourus (6)=(5*4)
Les valeurs en caisse et valeurs assimilés	32			32	0%	0
Les créances sur la Banque Centrale de Tunisie				0	0%	0
Les concours directs à l'Etat Tunisien	11 542			11 542	0%	0
A- RISQUES SUR LA CLENTELE	624 710	0	48 081	598 280		584 028
I- ENGAGEMENTS DU BILAN	624 630	0	48 081	576 549		562 338
1. Crédits à la clientèle	598 199	0	41 539	556 660		542 448
1.1/Crédits à l'habitat					50%	0
1.2/ Opérations de leasing	524 797	0		524 797		510 585
* Leasing immobilier	28 424			28 424	50%	14 212
* Leasing mobilier	496 373			496 373	100%	496 373
1.3/ Crédits impayés, y compris les impayés sur les crédits à l'habitat et leasing immobilier	73 402		41 539	31 863	100%	31 863
1.4/ Prêts participatifs et comptes courants associés				0	100%	0
1.5/ Crédits sur les administrations régionales ou locales				0	20%	0
1.6/ Autres crédits				0	100%	0
2. Portefeuille titres	26 431	0	6 542	19 890		19 890
2.1/ Portefeuille titre commercial				0	100%	0
2.2/ Portefeuille titres d'investissement	26 431		6 542	19 890	100%	19 890
II- ENGAGEMENTS EN HORS BILAN	80	0	0	21 731		21 691
1. Cautions, avals et autres garanties données en faveur de la clientèle	0	0	0	0		0
1.1/ Aval ou ligne de substitution de billets de trésorerie				0	50%	0
1.2/ Obligations cautionnées				0	100%	0
1.3/ Cautions de marchés publics	0	0	0	0		0
Cautions de marchés publics				0	50%	0
Cautions de marchés publics				0	100%	0
1.4/ Cautions douanières				0	50%	0
1.5/ Garanties de remboursement de crédits accordés par des établissements à la clientèle				0	100%	0
1.6/ Autres garanties par signature				0	100%	0
2. Crédits documentaires	0	0	0	0		0
2.1/ Acceptations de payer liées au financement du commerce extérieur				0	100%	0
2.2/ Ouverture de crédits documentaires irrévocables				0	100%	0
2.3/ Ouverture de crédits documentaires confirmés sans que les marchandises objet desdits crédits servent de garantie				0	50%	0
2.4/ Ouverture de crédits documentaires confirmés lorsque				0	20%	0

CATEGORIES D'ENGAGEMENTS	Concours bruts (1)	Garanties reçues (imputables sur les risques encourus) (2)	Provisions affectés et Agios réservés (3)	Risques encourus (4)=(1)-(2)- (3)	Quotité (5)	Risques encourus (6)=(5*4)
les marchandises objet desdits crédits servent de garantie						
3. Engagements de financement donnés	80	0	0	21 731		21 691
3.1/ Crédits à l'habitat notifiés non utilisés	80			80	50%	40
3.2/ Autres crédits à la clientèle notifiés non utilisés		0	0	21 651		21 651
Lignes de crédits confirmés				0	100%	0
Autres engagements de financement en faveur de la clientèle	21 651			21 651	100%	21 651
4. Participations non libérées				0	100%	0
B- RISQUES SUR LES ETABLISSEMENTS ASSUJETTIS INSTALLÉS EN TUNISIE	17 558	0	0	17 558		3 512
I- ENGAGEMENTS DU BILAN	17 558	0	0	17 558		3 512
1. Créances sur les établissements assujettis	17 558			17 558	20%	3 512
2. Obligations autres que les obligations subordonnées sur les établissements assujettis				0	20%	0
II- ENGAGEMENTS EN HORS BILAN	0	0	0	0		0
1. Cautions, avals et autres garanties données en faveur des établissements assujettis				0	20%	0
2. Engagement de financements donnés				0	20%	0
3. Contre garanties reçues des établissements assujettis				0	20%	0
C- RISQUES SUR LES BANQUES ET LES ETABLISSEMENTS FINANCIERS ASSIMILÉS ASSUJETTIS INSTALLÉS A L'ETRANGER						
I- ENGAGEMENTS DU BILAN	0	0	0	0		0
1. Créances sur les banques et établissements financiers assimilés	0	0	0	0		0
1.1/ Créances sur les banques et établissements dont la durée résiduelle est supérieure à une année				0	100%	0
1.2/ Créances sur les banques et établissements dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à une année				0	20%	0
2. Portefeuille titres	0	0	0	0		0
2.1/ Obligations dont la durée résiduelle est supérieure à une année autres que les obligations subordonnées émises par les banques ou les établissements financiers assimilés				0	100%	0
2.2/ Obligations dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à une année autres que les obligations subordonnées émises par les banques ou les établissements financiers assimilés				0	20%	0

CATEGORIES D'ENGAGEMENTS	Concours bruts (1)	Garanties reçues (imputables sur les risques encourus) (2)	Provisions affectés et AgiOS réservés (3)	Risques encourus (4)=(1)-(2)- (3)	Quotité (5)	Risques encourus (6)=(5*4)
II- ENGAGEMENTS EN HORS BILAN	0	0	0	0		0
1. Engagements par signature en faveur des banques et établissements financiers assimilés venant à échéance au cours des 12 prochains mois				0	20%	0
2. Crédits documentaires	0	0	0	0		0
2.1/ Acceptation à payer				0	20%	0
2.2/ Confirmation des crédits documentaires				0	20%	0
3. Contre garanties reçues des banques ou des établissements financiers assimilés				0	20%	0
4. Autres engagements par signature en faveur des banques et établissements financiers assimilés				0	100%	0
D- AUTRES ENGAGEMENTS DU BILAN ET DE L'HORS BILAN	11 889	0	282	11 607		11 018
1. Prêts syndiqués accordés à des gouvernements étrangers				0	20%	0
2. Crédits aux personnels	4		4	0	100%	0
3. Crédits habitats aux personnels	1 178			1 178	50%	589
4. Immobilisations nettes d'amortissements	4 280			4 280	100%	4 280
5. Autres postes d'actifs	6 426		277	6 148	100%	6 148
6. Crédits habitat aux personnels notifiés non utilisés				0	50%	0
Total	654 157	0	48 363	627 445		598 558

Total risques encourus (opérationnel)	52 019
---------------------------------------	--------

Total risques encourus	650 577
------------------------	---------

Risque opérationnel

Rubriques	
PNB année N	28 151
PNB année N-1	27 058
PNB année N-2	28 021
Moyenne des produits nets bancaires strictement positifs	27 743
Exigence en fonds propres au titre du risque opérationnel b=a*15%	4 162
Total risques encourus (opérationnel) E2 =b*12,5	52 019

Détermination du ratio de couverture des risques pondérés par les fonds propres nets de base

Le ratio de couverture des risques tel qu'il résulte du rapport entre les fonds propres nets de base et le total des risques encourus, s'élève au 31 Décembre 2019, à 14,25 % se situant ainsi au-dessus du seuil minimum fixé par la Banque centrale de Tunisie, à savoir 7%, contre 10,57% au 31-12-2018.

RATIO DE COUVERTURE DES RISQUES	14,25%
FONDS PROPRES NETS DE BASE	92 677
TOTAL RISQUES ENCOURUS	650 577

Détermination du ratio de couverture des risques

Le ratio de couverture des risques résultant du rapport entre les fonds propres nets et le total des actifs pondérés, s'élève au 31 Décembre 2019, à 18,01 % se situant, ainsi au-dessus du seuil minimum fixé par la Banque Centrale de Tunisie, soit 10%, contre 13,93% au 31/12/2018.

RATIO DE COUVERTURE DES RISQUES	18,01%
FONDS PROPRES NETS	117 189
TOTAL RISQUES ENCOURUS	650 577

4.3.1.6. Rapports général et spécial des commissaires aux comptes

✓ Rapport général :



F.M.B.Z KPMG Tunisie Immeuble KPMG
Les Jardins du Lac - Lac II
Tel : +216 71 194 344
Fax : +216 71 194 320
Email : mzammouri@kpmz.com



02, Rue 7299 - ElMenzeh 9A - ElManar II
- 1013 Tunis
Tél. +216 71 880 933
Fax. +216 71 872 115
Email : cabinetcmc@dfk.tn

ARAB TUNISIAN LEASE RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2019

Messieurs les actionnaires de l'Arab Tunisian Lease,

I. Rapport sur l'audit des Etats Financiers

1. Opinion sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Arab Tunisian Lease, comprenant le bilan et l'état des engagements hors bilan arrêtés au 31 décembre 2019, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font apparaître un total bilan 619 257 Mille Dinars et des capitaux propres positifs de 96 306 Mille Dinars, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 1 666 Mille Dinars.

Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 14 Avril 2019 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de l'Arab Tunisian Lease, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Arab Tusian Lease conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon le Code de déontologie.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Question clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée.

Ces questions sont traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur, arrêtés dans les conditions rappelés précédemment, et aux fins de la formation de notre opinion pour ceux-ci et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

3-1- Évaluation des créances issues d'opérations de leasing

▪ Risques identifiés

En tant qu'établissement financier, la Société est confrontée au risque de crédit défini comme étant le risque encouru en cas de défaillance d'une ou plusieurs contreparties considérées comme un même bénéficiaire au sens de la réglementation en vigueur.

Il en résulte que la Société comptabilise des dépréciations pour couvrir les risques de crédits avérés inhérents à ses activités. Ces dépréciations peuvent prendre la forme de dépréciations individuelles des engagements du bilan et de l'hors bilan concernés (y compris celles additionnelles) ou de dépréciations collectives au titre d'un portefeuille de crédits appartenant à un même secteur d'activité économique ou à une même zone géographique, affecté par des événements économiques exceptionnels, et non déprécié individuellement.

La Société comptabilise les dépréciations au titre de ses créances issues de contrats de leasing, aussi bien à base individuelle qu'à base collective, dès lors qu'elle estime que les critères définis par la circulaire de la BCT n°91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, et comme décrits dans la note 3 (c-2) des états financiers, sont remplis.

Au 31 décembre 2019, les créances sur la clientèle s'élèvent à 603 472 KDT, les provisions constituées en couverture de ces créances s'élèvent à 41 391 KDT et les produits réservés ont atteint 4 661 KDT.

Compte tenu de l'exposition de la Société au risque de crédit dont l'estimation obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé, nous avons considéré l'évaluation des provisions sur créances douteuses et le calcul des produits réservés comme des points clés dans notre audit.

▪ **Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque**

Nous avons apprécié la pertinence du dispositif de contrôle du risque de crédit au sein de la Société.

Nous avons, également, testé les contrôles informatisés concernant l'identification et l'évaluation des dépréciations des concours à la clientèle, compte tenu des garanties en possession.

Nos travaux ont porté plus particulièrement sur :

- Le rapprochement de la situation des engagements aux données comptables ;
- L'appréciation de la pertinence de la méthodologie retenue par la Société par rapport aux règles édictées par la B.C.T ;
- L'appréciation de la fiabilité du système de classification des créances, de couverture des risques et de réservation des produits ;
- L'appréciation, sur base d'échantillons, des hypothèses et des données retenues par la direction pour l'estimation des dépréciations ;
- La vérification de la prise en compte de certains critères qualitatifs issus des opérations réalisées et du comportement de la relation durant l'exercice ;
- L'examen des garanties retenues pour le calcul des provisions et l'appréciation de leurs valeurs, eu égard aux règles édictées et aux méthodes adoptées ;
- La vérification de l'homogénéité de la segmentation retenue pour les groupes de contreparties relevant des classes A et B1, ainsi que de l'estimation des pertes de valeurs collectives au titre de chaque segment ;
- La vérification de la matérialisation et de la traduction des ajustements proposés dans les comptes de la société.

4. Paragraphe d'observation

Nous attirons votre attention sur la note 46 « Evénements postérieurs à la clôture », qui précise que depuis le mois de mars 2020 un événement majeur s'est produit qui est la propagation de la pandémie COVID-19. L'évolution des effets de la crise liée au COVID-19 ainsi que les mesures de soutien aux professionnels et entreprises prises par la BCT auront des répercussions sur l'activité de la société, dont l'impact sur la situation financière en 2020 ne peut être estimé à cette date.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

5. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2019 incombe à cet organe de direction.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration sur la gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste, en application des dispositions de l'article 266 (alinéa 1^{er}) du code des sociétés commerciales, à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si ledit rapport semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté du rapport de gestion relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

6. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

7. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraude ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre:

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la conclusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriés dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants

obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance et, leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit.

Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si les textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par des textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au Conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la société.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

Conformément aux dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 15 Avril 2020

Les commissaires aux comptes

FMBZ KPMG
Mr Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI

Cabinet CMC
Mr Chérif BEN ZINA



FMBZ KPMG TUNISIE
IMMEUBLE KPMG
C. Rue de Royal Les Berges du Lac II-1000-Tunis
MF: S10663T/A/M/000 - RC: 8146993003
Tél: 71.194.344 / Fax: 71.194.320
E-mail: tn_fmfbz@kpmg.com



✓ **Rapport spécial :**



F.M.B.Z KPMG Tunisie Immeuble KPMG
Les jardins du Lac - Lac II
Tel : +216 71 194 344
Fax : +216 71 194 320
Email : mzammouri@kpmg.com



02, Rue 7299 - ElMenzeh 9A - ElManar II
- 1013 Tunis
Tél. +216 71 880 933
Fax. +216 71 872 115
Email : cabinetcmc@dfk.tn

**ARAB TUNISIAN LEASE
RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2019

Messieurs les actionnaires de l'Arab Tunisian Lease

En application des articles 43 et 62 de la loi n° 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers et de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions conclues en 2019

Votre Conseil d'Administration ne nous a donné avis d'aucune convention nouvelle visée par les textes sus-indiqués.

II. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 dont voici les modalités et les principaux volumes réalisés :

- La convention de collaboration commerciale conclue avec l'ATB, administrateur, portant sur la commercialisation des produits leasing. En contrepartie, l'ATB et ses agents perçoivent une commission au taux de 0,3% de la base locative par dossier mis en force. En 2019, l'ATL a constitué une provision relative à cette convention d'un montant de 14 Kdt.

- Les conventions conclues avec la société ATD SICAR, dont l'ATB est administrateur, et relatives à la gestion de cinq fonds à capital risque, selon les modalités suivantes :
 - En rémunération de sa gestion du fonds à capital risque (FG 3) de 1 400 KDT, objet de la convention du 25 mars 2008, la société ATD SICAR perçoit une commission annuelle de gestion de 1,25% (hors TVA) assise sur le montant initial du fonds. Outre cette commission de gestion, ladite convention prévoit la perception par la société ATD SICAR d'une commission égale à 10% (hors TVA) des produits des participations et autres placements.
 - En rémunération de sa gestion du fonds à capital risque (FG 4) de 2 500 KDT, objet de la convention du 25 mars 2009, la société ATD SICAR perçoit une commission annuelle de 1,25% (hors TVA) prélevée sur la base de la valeur nominale du fonds à la fin de chaque exercice et payée préalablement à la déduction de tous frais et commissions. Outre cette commission de gestion, ladite convention prévoit la perception par la société ATD SICAR, des commissions suivantes, au titre des revenus des fonds versés à l'ATL :
 - Une commission de performance égale à 10% des plus-values réalisées ;
 - Une commission de rendement égale à 10% des produits de placement réalisés par le fonds.
 - En rémunération de sa gestion du fonds à capital risque (FG 5) de 4 100 KDT, objet de la convention du 25 mars 2010, la société ATD SICAR perçoit une commission annuelle de 1,25% (hors TVA) prélevée sur la base de la valeur nominale du fonds à la fin de chaque exercice et payée préalablement à la déduction de tous frais et commissions. Outre cette commission de gestion, ladite convention prévoit la perception par la société ATD SICAR, des commissions suivantes, au titre des revenus des fonds versés à l'ATL :
 - Une commission de performance égale à 10% des plus-values réalisées ;
 - Une commission de rendement égale à 10% des produits de placement réalisés par le fonds.
 - En rémunération de sa gestion du fonds à capital risque (FG 6) de 3 450 KDT, objet de la convention du 20 avril 2011, la société ATD SICAR perçoit une commission annuelle de 1,25% (hors TVA) prélevée sur la base de la valeur nominale du fonds à la fin de chaque exercice et payée préalablement à la déduction de tous frais et commissions. Outre cette commission de gestion, ladite convention prévoit la perception par la société ATD SICAR, des commissions suivantes, au titre des revenus des fonds versés à l'ATL :
 - Une commission de performance égale à 10% des plus-values réalisées ;
 - Une commission de rendement égale à 10% des produits de placement réalisés par le fonds.

Les commissions et diverses autres rémunérations supportées par l'ATL au titre de ces conventions se sont élevées, en 2019, à 65 KDT hors TVA.

- Les conventions conclues avec la société SICAR INVEST, dont la BNA est administrateur, et relatives à la gestion de deux fonds à capital risque, selon les modalités suivantes :
 - En rémunération de sa gestion du fonds à capital risque (FG 2) de 500 KDT, objet de la convention du 24 novembre 2008, la société SICAR INVEST perçoit une commission annuelle de gestion de 1% (hors TVA) prélevée sur les actifs du fonds valorisés à la fin de chaque exercice. Outre cette commission de gestion, ladite convention prévoit la perception par la société SICAR INVEST d'une commission égale à 10% des plus-values de rétrocession réalisées ou toute autre forme de produits de placements.
 - En rémunération de sa gestion du fonds à capital risque (FG 3) de 2 000 KDT, objet de la convention du 8 juin 2012, la société SICAR INVEST perçoit une commission annuelle de gestion de 0,5% (hors TVA) de l'encours des fonds confiés avec un plafond de 200 KDT. Outre cette commission de gestion, ladite convention prévoit la perception par la société SICAR INVEST d'une commission égale à 5% (hors TVA) sur les produits perçus et d'une commission de recouvrement assise sur le montant encaissé des titres cédés en capital selon le barème suivant :
 - 1% si l'ancienneté de l'échéance est inférieure à 3 mois ;
 - 2% si l'ancienneté de l'échéance est comprise entre 3 mois et un an ;
 - 3% si l'ancienneté de l'échéance est supérieure à un an.

Les commissions et diverses autres rémunérations supportées par l'ATL au titre de ces conventions se sont élevées, en 2019, à 22 KDT hors TVA.

- Le montage de tout emprunt obligataire émis par l'ATL par l'intermédiaire de la société AFC (dont l'ATB est administrateur) et de la société BNA Capitaux (dont la BNA est administrateur). En contrepartie de leurs prestations, lesdits intermédiaires en bourse se partagent, à l'occasion de chaque nouvelle émission, une commission d'établissement du document de référence fixée à 10 KDT (hors TVA) et une commission d'élaboration de la note d'opération fixée à 5 KDT (hors TVA).

L'émission par l'ATL, en 2019, des emprunts obligataires 2019/1 a rendu exigible, au profit desdits intermédiaires en bourse, les rémunérations suivantes exprimées en hors TVA :

Nature des rémunérations	AFC	BNA CAPITAUX
Honoraires sur note d'opération de l'emprunt ATL 2019/1	8 DT	8 KDT

- Le placement de tout emprunt obligataire émis par l'ATL par l'intermédiaire de la société AFC (dont l'ATB est administrateur) et de la société BNA Capitaux (dont la BNA est administrateur). En contrepartie de leurs prestations, lesdits intermédiaires en bourse se partagent une commission de placement flat calculée sur la base de 1% du montant placé.

L'émission par l'ATL, en 2019, de l'emprunt obligataire 2019/1 ainsi que la clôture de l'emprunt 2017/1 ont rendu exigible, au profit desdits intermédiaires en bourse, les rémunérations suivantes exprimées en hors TVA :

Nature des rémunérations	AFC	BNA CAPITAUX
Commissions de placement de l'emprunt ATL 2019/1	100 KDT	100 KDT

- La convention de tenue des registres des titres de capital et des obligations émis par l'ATL ainsi que des droits qui leurs sont attachés conclue avec la société BNA capitaux, dont la BNA est administrateur. En contrepartie, la société BNA Capitaux perçoit une rémunération annuelle forfaitaire de 6 KDT. L'ATL a, ainsi, supporté, en 2019, une charge d'égal montant.
- La convention de crédit à moyen terme de 6 000 KDT contractée par la société auprès de l'ATB, administrateur, à un taux d'intérêt égal au TMM majoré 2,3 points de pourcentage. Cette convention a donné lieu au prélèvement, par l'ATB, d'une commission de montage et de mis en place fixée à 0,25% flat du montant du crédit, soit 15 KDT. Les intérêts conventionnels supportés au titre de cet emprunt ont totalisé, en 2019, la somme de 382 KDT.
- La convention de crédit à moyen terme de 15 000 KDT contractée par la société auprès de la BNA, administrateur, à un taux d'intérêt égal au TMM majoré 2,5 points de pourcentage. Cette convention a donné lieu au prélèvement, par la BNA, d'une commission de montage et de mis en place fixée à 0,1% flat du montant du crédit, soit 15 KDT. Les intérêts conventionnels supportés au titre de cet emprunt ont totalisé, en 2019, la somme de 845 KDT.
- La convention de crédit à moyen terme de 10 000 KDT contractée par la société auprès de l'ATB, administrateur, à un taux d'intérêt égal au TMM majoré 2,2 points de pourcentage. Cette convention a donné lieu au prélèvement, par l'ATB, d'une commission de montage et de mis en place fixée à 0,25% flat du montant du crédit, soit 25 KDT. Les intérêts conventionnels supportés au titre de cet emprunt ont totalisé, en 2019, la somme de 880 KDT.

III. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération de Monsieur Slimane BETTAIEB (Directeur Général) été fixée par décisions du Conseil d'Administration du 28 avril 2006 et du 20 avril 2010. Cette rémunération est composée d'un salaire mensuel net avec une majoration annuelle de 7% prenant effet au 1^{er} mai de chaque année, d'une indemnité de carburant mensuelle nette, de la mise à disposition d'une voiture de fonction, du remboursement des frais téléphoniques (ligne GSM) et d'une prime de bilan fixée, par le Conseil d'Administration, à l'occasion de l'arrêté des états financiers de chaque exercice en fonction du résultat réalisé.
- La rémunération du Directeur Général Adjoint a été fixée par décision du Conseil d'Administration du 20 avril 2010. Cette rémunération est composée d'un salaire mensuel net avec une majoration annuelle de 7% prenant effet au 1^{er} Mai de chaque année, d'une indemnité de carburant mensuelle nette, de la mise à disposition d'une voiture de fonction, du remboursement des frais téléphoniques (ligne GSM) et d'une prime de bilan fixée, par le Conseil d'Administration, à l'occasion de l'arrêté des états financiers de chaque exercice en fonction du résultat réalisé.
- L'ATL a souscrit au profit de ses employés une assurance groupe. Le Directeur Général et le Directeur Général Adjoint bénéficient des avantages découlant de ce régime.
- L'ATL a, en outre, souscrit au profit de ses employés une assurance complément de retraite et une assurance couvrant l'indemnité de départ à la retraite fixée par l'article 53 de la convention collective des banques et des établissements financiers à six mois du dernier salaire brut. Le Directeur Général Adjoint bénéficie des avantages découlant de ces régimes d'assurance.
- Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, se présentent comme suit (en KDT)

Nature de la rémunération	Président du conseil d'administration		DG		DGA		Administrateurs	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2019	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2019	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2019	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2019
Avantages à court terme	45	45	496	240	330	157	255	255
Avantages postérieurs à l'emploi					69			
Total	45	45	496	240	399	167	255	255

Par ailleurs, et en application des dispositions de l'article 202 du code des sociétés commerciales, nous vous signalons que certaines conventions conclues, en 2019, avec l'ATB, et la BNA, administrateurs, ainsi qu'avec la société PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV et FCP SALAMETTE CAP ayant des administrateurs communs avec l'ATL n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Il nous appartient, sur la base des informations qui nous ont été données, de vous communiquer les caractéristiques et les modalités essentielles de ces conventions, ainsi que les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie, sans avoir à nous prononcer sur son utilité et son bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations que nous avons relevées ou qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues. La nature des conventions précitées, les modalités y afférentes et leur incidence sur les comptes de de l'exercice clos le 31 décembre 2019 peuvent être récapitulées comme suit :

- Le placement des excédents de liquidité auprès de l'ATB sous forme de certificats de dépôt à intérêts précomptés. Les intérêts courus, en 2019, et constatés parmi les revenus de placement se sont élevés à 500 KDT, détaillés comme suit :

Nature de la convention	Période	Montant	Taux facial	Revenus de placement 2019
Placement en certificats de dépôt	du 22/05/2019 au 21/06/2019	15 000 KDT	10,36	128 KDT
Placement en certificats de dépôt	du 16/07/2019 au 26/07/2019	10 000 KDT	9,83	27 KDT
Placement en certificats de dépôt	du 26/07/2019 au 05/08/2019	8 000 KDT	9,83	21 KDT
Placement en certificats de dépôt	du 05/08/2019 au 15/08/2019	7 000 KDT	9,83	19 KDT
Placement en certificats de dépôt	du 16/08/2019 au 26/08/2019	3500 KDT	9,83	10 KDT
Placement en certificats de dépôt	du 01/10/2019 au 11/10/2019	10 000 KDT	9,82	27 KDT
Placement en certificats de dépôt	du 11/10/2019 au 21/10/2019	17 000 KDT	9,82	46 KDT
Placement en certificats de dépôt	du 21/10/2019 au 31/10/2019	17 000 KDT	9,82	46 KDT
Placement en certificats de dépôt	du 31/10/2019 au 10/11/2019	20 000 KDT	9,82	54 KDT
Placement en certificats de dépôt	du 10/11/2019 au 20/11/2019	10 000 KDT	9,81	27 KDT
Placement en certificats de dépôt	du 20/11/2019 au 30/11/2019	10 000 KDT	9,81	27 KDT
Placement en certificats de dépôt	du 30/11/2019 au 10/12/2019	10 000 KDT	9,81	27 KDT
Placement en certificats de dépôt	du 10/12/2019 au 20/12/2019	6 000 KDT	9,80	16 KDT

Nature de la convention	Période	Montant	Taux facial	Revenus de placement 2019
Placement en certificats de dépôt	du 20/12/2019 au 30/12/2019	8 000 KDT	9,80	21 KDT
			Total	500 KDT

- Le placement des excédents de liquidité auprès de la BNA sous forme de certificats de dépôt à intérêts précomptés. Les intérêts courus, en 2019, et constatés parmi les revenus de placement se sont élevés à 86 KDT, détaillés comme suit :

Nature de la convention	Période	Montant	Taux facial	Revenus de placement 2019
Placement en certificats de dépôt	du 24/06/2019 au 14/07/2019	10 000 KDT	10,83	86 KDT
			Total	86 KDT

- Le placement des excédents de liquidité auprès de la e la société AFC (dont l'ATB est administrateur) sous forme de certificats de dépôt à intérêts précomptés. Les intérêts courus, en 2019, et constatés parmi les revenus de placement se sont élevés à 24 KDT, détaillés comme suit :

Nature de la convention	Période	Montant	Taux facial	Revenus de placement 2019
Placement en certificats de dépôt	du 24/06/2019 au 14/07/2019	4 000 KDT	10,83	24 KDT
			Total	24 KDT

Ces conventions, dont votre Conseil d'Administration en a été informé dans sa réunion du 03 Avril 2020, ont été considérées comme relevant des opérations courantes conclues à des conditions normales et qu'en conséquence, la procédure d'autorisation préalable prévue par l'article 200 (nouveau) du code des sociétés commerciales ne leur était pas applicable.

Tunis, le 15 Avril 2020

Les commissaires aux comptes

FMBZ KPMG
Mr Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI

Cabinet CMC
Mr Chérif BEN ZINA



FMBZ KPMG TUNISIE
IMMEUBILS KPMG
5, Rue de l'Étoile - Les Berges du Lac 1055 - Tunis
MF 5102007/037006 - RC 8145562/007
Tél: 71 494 244 / Fax: 71 194 320
E-mail: info@fmbzkpmg.com




4.3.1.7. Notes explicatives aux états financiers individuels arrêtés au 31/12/2019

- **Note explicative de la note 4 « Faits marquants de l'exercice »**

La baisse des mises en forces de 2019 de 26,47% s'est traduite par la baisse de l'encours financiers, générateur du produit de leasing, de 8,8%. Malgré cette baisse de l'encours, les produits nets de leasing ont augmenté de 4,04% principalement par l'effet de l'augmentation du taux de financement.

- **Note explicative de la note 6.2 « Analyse et classification des créances sur la clientèle »**

Cette augmentation provient principalement de la détérioration de la situation de plusieurs relations relevant du secteur BTP.

- **Note explicative de la note 24 : Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées »**

Comme indiqué au niveau de la note n° 6.2, le renforcement de l'effort de provisionnement notamment du secteur BTP a engendré une variation importante de la dotation aux provisions pour risques sur la clientèle.

4.3.1.8. Notes complémentaires aux états financiers individuels arrêtés au 31/12/2019

- **Note complémentaire à la note 7.1 «Portefeuille investissement »**

L'ATL s'est engagé à réduire sa participation dans la SARI pour se conformer aux dispositions réglementaires. Une demande de prolongation des délais a été adressée dans ce sens à la BCT.

Participation SARI

L'ATL n'exerce pas une influence notable étant donné que les organes de gestion (Président du conseil d'administration, directeur générale) sont nommés par l'ATB qui consolide déjà la SARI en tant que filiale.

- **Note complémentaire sur les événements postérieurs**

Suite à la pandémie du « COVID-19 », la crise économique dans le pays s'est accentuée avec une baisse de la croissance et de l'investissement.

A l'instar des autres opérateurs du secteur, l'ATL s'est retrouvée, confrontée à une baisse de la demande, une hausse des impayés et le tout couronné par une incertitude concernant la signature des avenants de report et les modalités de refinancement des sociétés de leasing proposé par la BCT.

Face à ces défis, l'ATL a mobilisé tous ses moyens pour assurer la mise en place des dossiers de report d'échéances et la garantie des ressources de refinancements nécessaires auprès de ses banques partenaires.

Après une activité nulle en Avril et faible en Mai, il a été enregistré une reprise en Juin et Juillet avec niveau d'approbation de plus 20% par rapport aux réalisations de la même période de 2019.

- **Note complémentaire à la note 9 : « Immobilisations corporelles »**

Ces contrats ont été totalement réglés

Les caractéristiques essentielles des contrats de crédit-bail conclues par l'ATL se présentent comme suit :

	Attijari Leasing	Tunisie Leasing 1	Tunisie Leasing 2	Tunisie Leasing 3	Tunisie Leasing 4
Financement (DT)	24 630	161 279	216 649	113 306	40 790
Maturité	36 mois	36 mois	36 mois	36 mois	36 mois
Valeur résiduelle (DT)	1	1	1	1	1

Pour lesdits contrats, il y a lieu de noter, également, que :

- Les charges de loyers de la période n'incluent pas de loyers conditionnels ;
- L'ATL n'a pas conclu de contrats de sous-location.

- **Note Complémentaire à la note 10 : « Autres actifs »**

Au 31/12/2019, les frais d'augmentation de capital s'élèvent en brut à 213 724 dinars. Le détail se présente comme suit :

	31/12/2019
Valeur brute	213 724
Total amortissement	71 241
Valeur nette	142 483
Dotations de la période	71 241

- **Note complémentaire à la note n°15 « Autres passifs »**

A ce jour, la CNSS ne s'est pas pourvue en cassation contre lesdits jugements.

La CNSS nous a notifié un nouveau redressement pour le même montant et le même motif, l'ATL a intenté une affaire d'annulation devant la cour d'appel en se basant sur les anciennes répliques avec l'évocation du principe de l'autorité de la chose jugée. L'affaire est reportée à l'audience du 29/09/2020 pour réplique adverse.

Le détail de la rubrique provision pour risques se présente comme suit :

Provision CNSS	283 600
Provision pour Risques divers	980 000
provision litige zarzis transport	226 778
Total	1 490 378

- **Note complémentaire à la note 16 : « Capitaux propres »**

Conformément à l'IAS 33, les actions sont habituellement incluses dans le nombre moyen pondéré d'actions à compter de la date à laquelle la créance est née (qui est le plus souvent la date d'émission), par exemple : (a) les actions ordinaires émises en contrepartie de trésorerie sont incluses lorsque la trésorerie est exigible.

Du fait que l'augmentation de capital a été comptabilisée en juillet 2019, et les nouvelles actions portent jouissance à compter du 1er juillet 2019, les nouvelles actions soit 7 500 000 actions ont été pondérées à 50%

- **Note complémentaire à la rubrique « Autres gains ordinaires »**

Au 31/12/2019, les autres gains ordinaires totalisent 309 150 dinars contre 418 618 dinars au 31/12/2018. Le détail se présente comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018
Ajustement sur frais bancaire	176 990	0
Recouvrement créances de leasing	68 359	374 787
Autres	63 801	43 831
Total	309 150	418 618

Ces produits proviennent essentiellement des opérations exceptionnelles réalisées sur les contrats de location : tel que les cessions des biens récupérés, le recouvrement de certaines créances radiées, les montants payés par les sociétés d'assurances....

4.3.2. Engagements financiers au 31/12/2019

Type d'engagements	Valeur totale	Tiers	Dirigeants	Entreprises liées	Associés	Provisions
1- Engagements donnés						
a) garanties personnelles						
* Cautionnement						
* Aval	22 668 564	Banques				
* Autres garanties						
b) Garanties réelles						
* Hypothèques						
* Nantissements (effets)						
c) Effets escomptés et non échus						
d) Créances à l'exportation mobilisés						
e) Abandon de créances						
f) Engagements sur titre non libéré						
g) Engagement par signature	14 941 245	Clients				
Total	37 609 809					
2- Engagements reçus						
a) garanties personnelles						
* Cautionnement						
* Aval	22 668 564	Banques				
* Autres garanties (dépôts affectés)						
b) Garanties réelles						
* Hypothèques	15 073 063	Clients				
* Nantissements						
c) Effets escomptés et non échus						
d) Créances à l'exportation mobilisées						
e) Engagements sur intérêts à échoir sur contrats actifs	105 012 676	Clients				
Total	142 754 303					
3- Engagements réciproques						
* Emprunts obtenus non encore encaissés						
* Crédit consenti non encore versé	6 789 483	Clients				
* Opération de portage	217 244	Investisseurs				
* Crédit documentaire						
* Commande d'immobilisation						
* Commande de longue durée						
* Contrats avec le personnel prévoyant des supérieurs à ceux prévus par la convention collective						
Total	7 006 727					

4.3.3. Encours des emprunts émis par l'ATL au 31/12/2019

- Emprunts obligataires au 31/12/2019 :

Emprunt	Encours (en DT)	Taux d'intérêt (annuel constant, in fine)	Type d'amortissement	Date première échéance	Date dernière échéance
EO ATL 2013-1-1	5 960 000	6,80%	annuel constant, 7 ans, 2 ans grâce	22/04/2016	22/04/2020
EO ATL 2013-1-2	40 000	TMM +1,9%	annuel constant, 7 ans, 2 ans grâce	22/04/2016	22/04/2020
EO ATL 2013-2-1	5 200 000	7,20%	annuel constant, 7 ans, 2 ans grâce	15/11/2016	15/11/2020
EO ATL 2013-2-2	2 000 000	TMM +1,9%	annuel constant, 7 ans, 2 ans grâce	15/11/2016	15/11/2020
EO ATL 2014-2-1	3 772 000	7,35%	annuel constant, 5 ans	19/05/2015	19/05/2019
EO ATL 2014-3-1	3 984 000	7,60%	annuel constant, 5 ans	09/02/2016	09/02/2020
EO ATL 2014-3-3	12 048 000	7,80%	annuel constant, 7 ans, 2 ans grâce	09/02/2018	09/02/2022
EO ATL 2015-1-1	500 000	7,65%	annuel constant, 5 ans	13/07/2016	13/07/2020
EO ATL 2015-1-2	1 200 000	TMM+2,3%	annuel constant, 5 ans	13/07/2016	13/07/2020
EO ATL 2015-1-3	18 900 000	7,85%	annuel constant, 7 ans, 2 ans grâce	13/07/2018	13/07/2022
EO ATL 2015-2-1	4 480 000	7,50%	annuel constant, 5 ans	25/02/2017	25/02/2021
EO ATL 2015-2-2	1 140 000	TMM+2,35%	annuel constant, 5 ans	25/02/2017	25/02/2021
EO ATL 2015-2-3	20 760 000	7,75%	annuel constant, 7 ans, 2 ans grâce	25/02/2019	25/02/2023
EO ATL 2016-1-1	3 720 000	7,50%	annuel constant, 5 ans	27/06/2017	27/06/2021
EO ATL 2016-1-2	16 560 000	7,75%	annuel constant, 7 ans, 2 ans grâce	27/06/2019	27/06/2023
EO ATL 2017-1-1	6 272 400	7,55%	annuel constant, 5 ans	15/03/2018	15/03/2022
EO ATL 2017-1-2	3 000 000	TMM+2,35%	annuel constant, 5 ans	15/03/2018	15/03/2022
EO ATL 2017-1-3	34 546 000	7,80%	annuel constant, 7 ans, 2 ans grâce	15/03/2020	15/03/2024
EO ATL Subordonné 2017	20 000 000	7,90%	annuel constant, 7 ans, 2 ans grâce	16/10/2021	16/10/2025
EO ATL 2017-2-1	2 520 000	7,65%	annuel constant, 5 ans	02/03/2019	02/03/2023
EO ATL 2017-2-2	4 600 000	TMM+2,35%	annuel constant, 5 ans	02/03/2019	02/03/2023
EO ATL 2017-2-3	8 900 000	7,95%	annuel constant, 7 ans, 2 ans grâce	02/03/2021	02/03/2025
EO ATL 2018-1-1	4 374 400	8,30%	annuel constant, 5 ans	17/07/2019	17/07/2023
EO ATL 2018-1-2	12 553 200	TMM+2,20%	annuel constant, 5 ans	17/07/2019	17/07/2023
EO ATL 2018-1-3	4 251 000	8,50%	annuel constant, 7 ans, 2 ans grâce	17/07/2021	17/07/2025
EO ATL 2019-1	20 000 000	11,60%	annuel constant, 5 ans	06/12/2020	06/12/2024
Total	221 281 000				

- Emprunts bancaires au 31/12/2019 :

(en Dinars)

Libellé	Encours	Taux	Amortissement	te première échéance	Date dernière échéance
BNA	6 750 000	TMM + 2,5%	trimestriel, amortissement constant, 5 ans	1/05/2017	28/02/2022
ATB 2017	3 000 000	TMM +2,3%	semestriel, amortissement constant, 5 ans	0/11/2017	31/05/2022
ATB 2018	8 361 255	TMM +2,2%	semestriel, amortissement constant, 5 ans	1/12/2018	30/06/2023
BARAKA BANK	45 000 000	11,08%	mensuel, amortissement constant, 2 ans	1/09/2019	31/10/2021
ZITOUNA	13 000 000	11,00%	Crédit Court Terme	6/12/2019	06/01/2020
ABC	9 000 000	TMM+ 2,8%	Crédit Court Terme	5/11/2019	16/01/2020
Total	85 111 255				

- **Emprunts extérieurs au 31/12/2019:**

Libellé	Encours (En mDT)	Taux	Amortissement	(en Dinars)	
				Date première échéance	Date dernière échéance
SANAD FUND	3 171 105	3,80%	semestriel, amortissement constant, 5 ans dont 6 mois de grâce	05/04/2016	05/10/2020
SANAD FUND	20 934 667	3,50%	semestriel, amortissement constant, 5 ans dont 6 mois de grâce	05/07/2018	05/07/2022
GGF	17 976 195	3,45%	semestriel, amortissement constant, 7 ans dont 18 mois de grâce	15/06/2019	15/06/2024
BEI	14 130 976	0,29%	semestriel, amortissement constant, 7 ans dont 2 ans de grâce	02/08/2019	02/02/2024
BEI	21 412 000	0,26%	semestriel, amortissement constant, 7 ans dont 2 ans de grâce	16/12/2019	16/06/2024
BAD 2013	2 388 275	4,70%	semestriel constant, 10 ans, 3 ans grâce	15/11/2013	15/05/2023
BIRD 2013	3 428 571	4,10%	semestriel constant, 10 ans, 3 ans grâce	15/05/2013	15/11/2022
BIRD 2015	5 444 112	TMM +1,75%	semestriel constant, 10 ans, 3 ans grâce	15/01/2016	15/07/2027
BIRD 2015	6 300 000	TMM +1,75%	semestriel constant, 10 ans, 3 ans grâce	11/01/2018	15/07/2029
BERD	42 690 000	TMM + 2.5%	semestriel constant, 5 ans, dont 18 mois de grâce	17/05/2021	17/05/2024
Total	137 875 901				

4.3.4. Soldes intermédiaires de gestion comparés au 31 décembre

Produits	Solde au 31/12/2019	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017	Charges	Solde au 31/12/2019	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017	Solde	Solde au 31/12/2019	Solde au 31/12/2018	Solde au 31/12/2017
Revenus de Leasing	63 037 754	61 750 932	54 919 075	Charges financières nettes	-41 494 722	-40 757 839	-31 872 385				
Intérêts de retard	3 832 776	2 657 497	2 807 302								
Variation des produits réservés	-858 192	33 335	-1 098 306								
Autres produits sur opérations de leasing	2 709 715	2 845 186	2 435 030								
Autres produits d'exploitation	418 896	489 803	478 284								
Produits d'exploitation	69 140 949	67 776 753	59 541 385	Total des charges nettes financières	-41 494 722	-40 757 839	-31 872 385	Marge commerciale	27 646 227	27 018 914	27 669 000
Marges commerciale (PNB)	27 646 227	27 018 914	27 669 000	Charges de personnel	-7 173 358	-7 220 176	-6 310 241				
Produits des placements	923 794	529 218	831 198	Autres charges d'exploitation	-3 230 636	-3 236 136	-3 198 262				
Sous Total	28 570 021	27 548 132	28 500 198	Sous Total	-10 403 994	-10 456 312	-9 508 503	Excédent Brut d'Exploitation	18 166 027	17 091 820	18 991 695
Excédent Brut d'Exploitation	18 166 027	17 091 820	18 991 695	Dotations aux amortissements	-936 994	-670 630	-616 821				
Reprise sur provisions sur créances	3 746 325	5 811 135	5 111 082	Dotations aux provisions sur créances	-15 376 659	-7 683 407	-7 193 567				
Reprise sur provisions sur titres	528 932	0	866 628	Dotations aux provisions sur titres	-1 865 065	-632 647	-1 366 755				
Reprise sur provisions sur risques	675 417	2 452	2 645	Dotations aux provisions sur risques divers	-1 286 752	-1 065 292	-537 614				
Récupération de créances passées en pertes		0	61 079	Pertes sur créances radiées		-2 994 069					
Reprise de provisions suite à la radiation de créances		2 614 503		Autres pertes ordinaires	-33 194	-383 392	-5 993				
Annulation de produits réservés sur créances radiées		379 566		Impôt sur les sociétés	-2 082 175	-3 368 723	-4 232 128				
Autres produits ordinaires	309 150	418 618	179 481								
Sous total	23 425 851	26 318 094	25 212 610	Sous Total	-21 580 839	-16 798 160	-13 952 878	Résultat des activités ordinaires	1 845 012	9 519 934	11 259 732
Résultat des activités ordinaires après impôt	1 845 012	9 519 934	11 259 732	Résultat négatif des activités ordinaires							
Gains extraordinaires				Pertes extraordinaires	-178 472	-481 246	-604 590				
Effet positifs de modification comptable				Effet négatif de modification							
Total	1 845 012	9 519 934	11 259 732	Total	-178 472	-481 246	-604 590	Résultat net de l'exercice	1 666 540	9 038 688	10 655 143

4.3.5. Tableau de mouvement des capitaux propres au 31/12/2019

	Capital social	Prime d'émission	Réserves légales	Réserves pour réinvestissements exonérés	Réserves pour fonds social	Réserves spéciales	Résultats Reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31/12/2016	25 000 000	17 000 000	2 500 000	15 545 183	1 507 474	5 000 000	1 884 533	8 009 229	76 446 418
Réaffectation de réserves en résultats reportés				-1 392 900			1 392 900		0
Affectations décidées par l'AGO du 11/05/2017				4 000 000		1 000 000	-2 990 771	-2 009 229	0
Dividendes décidés par l'AGO du 11/05/2017								-6 000 000	-6 000 000
Résultat net de l'exercice 2017								10 655 143	10 655 143
Solde au 31/12/2017	25 000 000	17 000 000	2 500 000	18 152 283	1 507 474	6 000 000	286 662	10 655 143	81 101 561
Réaffectation de réserves en résultats reportés				-948 470			948 470		0
Affectations décidées par l'AGO du 30/04/2018				5 000 000			-594 857	-4 405 143	0
Dividendes décidés par l'AGO du 30/04/2018								-6 250 000	-6 250 000
Résultat net de l'exercice 2018								9 038 687	9 038 687
Solde au 31/12/2018	25 000 000	17 000 000	2 500 000	22 203 813	1 507 474	6 000 000	640 275	9 038 687	83 890 248
Augmentation de capital décidée par l'AGE du 25/01/2019	7 500 000	8 250 000							15 750 000
Réaffectation de réserves en résultats reportés				-319 370			319 370		0
Affectations décidées par l'AGO du 23/04/2019				4 000 000			38 687	-4 038 687	0
Dividendes décidés par l'AGO du 23/04/2019								-5 000 000	-5 000 000
Résultat net de l'exercice 2019								1 666 540	1 666 540
Solde au 31/12/2019	32 500 000	25 250 000	2 500 000	25 884 443	1 507 474	6 000 000	998 332	1 666 540	96 306 788
Réaffectation de réserves en résultats reportés				-650 374			650 374		0
Affectations décidées par l'AGO du 01/07/2020			165 762				1 500 778	-1 666 540	0
Solde au 31/12/2019 après affectation	32 500 000	25 250 000	2 665 762	25 234 069	1 507 474	6 000 000	3 149 483	0	96 306 788

4.3.6. Affectation des résultats des trois derniers exercices

(en Dinars)	2019	2018	2017
Bénéfice disponible	1 666 540	9 038 687	10 655 143
Report à nouveau	1 648 706***	959 645**	1 235 132*
Bénéfice à répartir	3 315 246	9 998 332	11 890 275
Réserve légale (5%)	165 762		
Bénéfice net à répartir	3 149 483	9 998 332	11 890 275
Dotations pour fonds social			
Réserves ordinaires			
Réserves pour réinvestissements exonérés		4 000 000	5 000 000
Réserves extraordinaires			
Bénéfice net distribuable	3 149 483	5 998 332	6 890 275
Dividendes		5 000 000*****	6 250 000*****
Report à nouveau	3 149 483	998 332	640 275

*L'AGO du 30/04/2018 a décidé de réaffecter un montant de 948 470DT du poste « réserves pour réinvestissements exonérés devenus disponibles » au poste « résultats reportés »

**L'AGO du 23/04/2019 a décidé de réaffecter un montant de 319 370DT du poste « réserves pour réinvestissements exonérés devenus disponibles » au poste « résultats reportés »

***L'AGO du 01/07/2020 a décidé de réaffecter un montant de 650 374DT du poste « réserves pour réinvestissements exonérés devenus disponibles » au poste « résultats reportés »

**** dont 1 000 000DT prélevés sur les résultats reportés distribuables en franchise de retenue à la source, soit 0,040DT par action

***** dont 500 000DT prélevés sur les résultats reportés distribuables en franchise de retenue à la source, soit 0,020DT par action

4.3.7. Evolution des produits nets et du résultat d'exploitation

(en Dinars)	2019	2018	2017
Revenus de Leasing	66 012 338	64 441 764	56 628 070
Produits nets de leasing	28 151 125	27 058 328	28 021 913
Résultat d'exploitation	3 651 231	12 853 430	15 318 372
Capital social	32 500 000	25 000 000	25 000 000
Nombre d'actions	32 500 000	25 000 000	25 000 000
Résultat d'exploitation par action	0,112	0,514	0,613
Produits nets par action	0,866	1,082	1,121

4.3.8. Evolution du bénéfice net

	2019	2018	2017
Bénéfice avant impôt (en Dinars)	3 927 187	12 888 656	15 491 860
Bénéfice net d'impôt (en Dinars)	1 666 540	9 038 687	10 655 143
Capital social (en Dinars)	32 500 000	25 000 000	25 000 000
Nombre d'actions	32 500 000	25 000 000	25 000 000
Bénéfice par action avant impôt (en Dinars)	0,121	0,516	0,620
Bénéfice par action net d'impôt (en Dinars)	0,051	0,362	0,426
Bénéfice avant impôt / Capital social	12,1%	51,6%	62,0%
Bénéfice net d'impôt / Capital social	5,1%	36,2%	42,6%

4.3.9. Evolution des dividendes

	2019	2018	2017
Dividendes (en Dinars)	0	5 000 000	6 250 000
Dividende par action (en Dinars)	0,000	0,200	0,250
% du nominal	0%	20%	25%
Date de paiement	-	01/07/2019	25/05/2018

4.3.10. Evolution de la marge brute d'autofinancement

(en Dinars)	2019	2018	2017
Bénéfice net	1 666 540	9 038 687	10 655 143
Dotations aux amortissements des immobilisations propres	936 994	670 630	616 821
Dotations aux provisions et résultat des créances radiées	12 241 668	2 935 111	2 556 375
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres	1 336 133	632 647	500 127
Marge brute d'autofinancement	16 181 335	13 277 075	14 328 466

4.3.11. Indicateurs de gestion et Ratios

- Indicateurs de gestion

(en Dinars)	2019	2018	2017
Résultat net de la période (1)	1 666 540	9 038 687	10 655 143
Créances issues d'opérations de leasing + Placements à long terme	579 053 034	648 979 081	620 106 966
Fonds propres (avant résultat net) (3)	94 640 249	74 851 561	70 446 418
Capitaux propres avant affectation	96 306 789	83 890 248	81 101 561
Créances issues d'opérations de leasing	557 420 737	626 330 480	602 479 257
Engagements (2) (bilans et hors bilans)	619 930 100	677 860 341	658 932 545
Créances classées (4)	58 575 207	44 707 101	46 934 312
Produits réservés (5)	4 660 887	3 802 695	4 215 596
Total Provisions clients (y compris provisions collectives)	41 390 746	29 760 412	30 502 644
Emprunts et ressources spéciales (7)	457 446 779	542 892 943	512 129 402
Charges financières	41 494 722	40 757 839	31 872 385
Charges du personnel	7 173 358	7 220 176	6 310 241
Autres charges d'exploitation	3 230 636	3 236 136	3 198 262
Dotations aux amortissements des valeurs mobilisées	936 994	670 630	616 821
Total charges d'exploitation* (8)	11 340 988	11 126 942	10 125 324
Produits nets (9)	28 151 125	27 058 328	28 021 913
Total brut des créances (10)	598 199 371	656 162 760	633 211 084
Total bilan (11)	619 257 081	701 644 771	668 026 646
Total des produits de Leasing	68 722 053	67 286 950	59 063 099
Dettes envers la clientèle	5 272 998	3 730 827	3 986 412
Placements à long terme	21 632 297	22 648 601	17 627 709

* Charges du personnel + Autres charges d'exploitation + Dotations aux amortissements des valeurs immobilisées

- **Ratios propres aux sociétés de leasing**

	2019	2018	2017
Fonds propres / Engagements	15,3%	11,0%	10,7%
Taux de créances classées	9,8%	6,8%	7,4%
Ratio de couverture des créances classées	70,9%	66,2%	67,2%
Créances classées / (Créances issues d'opérations de leasing + Placements à long terme)	10,1%	6,9%	7,6%
Ratio des fonds propres selon la circulaire 91-24 de la BCT	18,0%	13,9%	14,2%

- **Ratios de structure**

	2019	2018	2017
Total des capitaux propres après résultat/Total Bilan	15,6%	12,0%	12,1%
Emprunts et ressources spéciales/Total Bilan	73,9%	77,4%	76,7%
Créances issues d'opérations de leasing/Total Bilan	90,0%	89,3%	90,2%
Emprunts et ressources spéciales + dettes envers la clientèle/ Créances issues d'opérations de leasing	83,0%	87,3%	85,7%

- **Ratios de gestion**

	2019	2018	2017
Charges du personnel / Produits nets	25,5%	26,7%	22,5%
Produits nets / Capitaux propres avant résultat	29,7%	36,1%	39,8%
Coefficient d'exploitation (Total charges d'exploitation / Produits nets)	40,3%	41,1%	36,1%

- **Ratios de rentabilité**

	2019	2018	2017
ROE (Résultat net / Fonds propres avant résultat)	1,8%	12,1%	15,1%
ROA (Résultat net / Total Bilan)	0,3%	1,3%	1,6%
Résultat net / Produits nets	5,9%	33,4%	38,0%
Total produits de Leasing / Créances issues d'opérations de leasing	12,3%	10,7%	9,8%
Produits nets / Total Bilan	4,5%	3,9%	4,2%

4.4. Renseignements sur les états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2019

Les règles d'établissement et de présentation des états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2019 ne s'accommodent pas systématiquement des dispositions du Système Comptable des Entreprises en ce qui concerne les notes aux états financiers qui ne renferment pas toutes les notes obligatoires telles que :

- Une note complémentaire à la note « méthode de consolidation » et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 26 de la NCT35 relative aux états financiers consolidés.

La société s'engage à se conformer aux dispositions du Système Comptable des Entreprises et ce, pour l'établissement des états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2020.

4.4.1. Bilans consolidés au 31/12/2019

<i>(en dinars)</i>	Notes	31-déc-19	01/01/2019*
ACTIF			
Liquidités et équivalents de liquidités	5	18 076 263	18 567 460
Placements à court terme	6	500 000	0
Créances issues d'opérations de leasing	7	557 420 737	626 330 480
Placements à long terme	8	20 636 297	22 648 601
Valeurs immobilisées	9	4 290 334	4 922 827
Autres actifs	10	18 362 163	29 175 402
Total de l'actif		619 285 796	701 644 771
PASSIF			
Concours bancaires et dettes rattachées	11	9 170	3 756
Emprunts et dettes rattachées	12	457 446 779	542 892 943
Dettes envers la clientèle	13	5 272 998	3 730 827
Fournisseurs et comptes rattachés	14	53 166 719	64 477 727
Autres passifs	15	7 079 339	6 649 270
Total du passif		522 975 006	617 750 766
CAPITAUX PROPRES			
Capital		32 500 000	25 000 000
Réserves consolidés		62 140 248	49 851 561
Résultat consolidé		1 666 540	9 038 687
Total des capitaux propres		96 306 789	83 890 248
<i>Part des minoritaires dans le résultat</i>		<i>0</i>	<i>0</i>
<i>Part des minoritaires dans les réserves</i>		<i>4 000</i>	<i>0</i>
Total des capitaux propres et Part des minoritaires		96 310 789	83 890 248
Total passif et capitaux propres		619 285 796	701 641 015

*Bilan d'ouverture présenté pour les besoins de comparabilité

4.4.2. Etat des engagements hors bilan consolidés au 31/12/2019

<i>(en dinars)</i>	Notes	31-déc-19	01/01/2019*
1. ENGAGEMENTS DONNES			
- Accords de financement prêt à mettre en force		14 941 245	10 521 076
- Autres Engagements donnés	44	22 668 564	26 213 375
- Traités de garanties sur crédit CITIBANK			21 000 000
Total		37 609 809	57 734 451
2. ENGAGEMENTS RECUS			
- Hypothèques reçues		15 073 063	18 274 463
- Garanties reçues d'établissements bancaires	44	22 668 564	26 213 375
- Intérêts à échoir sur crédits leasing		105 012 676	106 225 369
Total		142 754 303	150 713 207
3. ENGAGEMENTS RECIPROQUES			
- Emprunts obtenus non encore encaissés			
- Crédits consentis non encore versés		6 789 483	11 176 504
- Opérations de portage		217 244	217 244
Total		7 006 727	11 393 748

**Bilan d'ouverture présenté pour les besoins de comparabilité*

4.4.3. Etat de résultat consolidés au 31/12/2019

<i>(en dinars)</i>	Notes	31-déc-19	31-déc-18
Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing		66 012 338	
Autres produits sur opérations de leasing		2 709 715	
Total des produits de leasing	17	68 722 053	0
Charges financières nettes	18	(41 494 722)	
Produits des placements	19	923 794	
PRODUIT NET DE LEASING		28 151 125	0
Autres produits d'exploitation	20	418 896	
Charges de personnel	21	(7 173 358)	
Autres charges d'exploitation	22	(3 230 636)	
Dotations aux amortissements et aux résorptions	23	(936 994)	
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS		17 229 032	0
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	24	(12 241 668)	
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres	25	(1 336 133)	
RESULTAT D'EXPLOITATION		3 651 231	0
Autres gains ordinaires	26	309 150	
Autres pertes ordinaires	27	(33 194)	
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		3 927 187	0
Impôt sur les bénéfices	28	(2 082 175)	
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT		1 845 012	0
Éléments extraordinaires	29	(178 672)	
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		1 666 340	0
Part des minoritaires			
Effet des modifications comptables			
Résultat net du groupe après modifications comptables		1 666 340	0

4.4.4. Etat de flux de trésorerie consolidé au 31/12/2019

<i>(en dinars)</i>	Notes	31-déc-19	31-déc-18
<u>FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION</u>			
Encaissements provenant des clients de leasing		397 052 676	
Décaissements aux fournisseurs de biens donnés en leasing		(257 068 863)	
Encaissements autres que leasing	30	641 975	
Décaissements autres que leasing		(7 738 490)	
Décaissements au personnel		(4 029 988)	
Impôts et taxes payés (autres que l'I.S)		(22 198 293)	
Acquisition / Cession de placements à court terme		-500 000	
Intérêts perçus	31	690 424	
Intérêts payés	32	(45 850 821)	
Impôts sur le résultat payés	33	(3 105 263)	
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation		57 893 357	0
<u>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</u>			
Dividendes reçus sur placements à long terme	34	15 000	
Produits perçus des fonds à capital risque confiés en gestion pour compte	35	199 770	
Encaissements provenant de la cession de placements à long terme	36	650 374	
Décaissements sur acquisition d'immobilisations propres	37	(285 816)	
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations propres	38	67 932	
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement		647 260	0
<u>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT</u>			
Dividendes versés	39	(4 999 965)	
Encaissements provenant des émissions d'actions		15 754 000	
Encaissements provenant des emprunts	40	62 690 250	
Remboursement des emprunts	41	(132 481 511)	
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		(59 037 227)	0
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		(496 610)	0
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		18 563 704	0
Liquidités et équivalents de liquidités en fin d'exercice	42	18 067 094	0

4.4.5. Notes aux états financiers consolidés au 31/12/2019

Note 1. Présentation du groupe :

(a) Présentation du groupe

Le groupe « ATL » est composé par deux sociétés :

L'Arab Tunisian Lease (ATL) est un établissement financier créé sous forme de société anonyme de droit tunisien le 04 décembre 1993.

Elle a été autorisée à exercer son activité, en qualité d'établissement financier de leasing le 18 janvier 1993.

La société a pour objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant notamment sur les biens mobiliers et immobiliers à usage professionnel, industriel, commercial, agricole, de pêche, de service ou autres.

L'activité de la société est régie par la loi n° 2016-48 du 11 Juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers ainsi que par la loi n° 94-89 du 26 Juillet 1994 relative au leasing.

L'ATL a été introduite au premier marché de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis (BVMT), le 19 décembre 1997, par voie de mise en vente à un prix minimal. La diffusion des titres dans le public a porté sur 20% du capital social.

Son siège social, est sis à Ennour Building – Centre Urbain Nord 1082 Mahragène.

Le capital social fixé initialement à 10.000.000 DT a été porté à 17.000.000 DT suite à la décision de l'assemblée générale extraordinaire du 21 mai 2008 puis à 25.000.000 DT par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 30 juin 2012 puis à 32.500.000 par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 25 janvier 2019. Le capital est divisé en 32.500.000 actions de valeur nominale égale à 1 DT chacune.

La structure du capital se présente, au 31 Décembre 2019, comme suit :

	Nombre d'actions et de droits de vote	Participation en DT	% du capital et des droits de vote
ARAB TUNISIAN BANK "ATB"	13 013 766	13 013 766	40,04%
BANQUE NATIONALE AGRICOLE "BNA"	3 500 000	3 500 000	10,77%
ENNAKL	2 666 921	2 666 921	8,21%
SEFINA SICAF	1 245 140	1 245 140	3,83%
DRISS MOHAMED SADOK	1 163 908	1 163 908	3,58%
PIRECO.	750 000	750 000	2,31%
FOUNDERS CAPITAL PARTNERS	700 000	700 000	2,15%
LA STRAMICA	509 073	509 073	1,57%
DRISS BEN SADOK MOHAMED	414 373	414 373	1,27%
FCP OPTIMA	398 981	398 981	1,23%
AUTRES ACTIONNAIRES	7 798 813	7 798 813	25,04%
Total Général	32 500 000	32 500 000	100,00%

La Société « ATL LOCATION LONGUE DURÉE » est une société anonyme de droit Tunisien, constituée le 24 Octobre 2019, avec un capital initial de 1.000.000 dinars, divisé en 100.000 actions de 10 dinars chacune entièrement libérées.

La société a pour objet principal, la location courte ou longue durée de véhicules, engins, équipements et biens immobiliers.

(b) Participations et organigramme du groupe

La société Arab Tunisian lease détient 996 000 actions sur 1 000 000 actions formant le capital de la société « ATL-LLD », soit un pourcentage de participation de 99,6%.

Note 2. Méthodes et modalités de consolidation

2.1. Méthode de consolidation

La méthode de consolidation appliquée est déterminée en fonction du pourcentage des droits de vote, détenu par la société Arab Tunsian Lease, ainsi que de son pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de chaque société incluse dans le périmètre de consolidation.

Les méthodes de consolidation appliquées pour chaque société du périmètre de consolidation sont les suivantes :

Société	Degré de contrôle	Méthode retenue
ATL-LLD*	Contrôle exclusif	Intégration globale

*Rapport d'audit 2019 non communiqué

Le contrôle exclusif est présumé exister, dès lors qu'une entreprise détient directement ou indirectement quarante pour cent au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

2.2. Date de clôture

La date de clôture retenue pour l'établissement des états financiers consolidés correspond à celle des états financiers individuels, soit le 31 décembre de chaque année.

2.3. Modalités de consolidation

La consolidation des sociétés du groupe est effectuée selon les étapes suivantes :

▪ Intégration des sociétés sous contrôle exclusif

L'établissement des états financiers consolidés, a été réalisé en suivant les étapes suivantes :

- Les états financiers individuels de la société mère et de sa filiale, sont combinés ligne à ligne en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges ;
- Les soldes et les transactions intra-groupe sont intégralement éliminés ;
- Les méthodes comptables sont revues afin de s'assurer qu'elles sont uniformes au sein de toutes les sociétés du groupe ;
- La valeur comptable de la participation de la mère dans la filiale et la quote-part de la mère dans les capitaux propres de la filiale, sont éliminées ;
- Les intérêts minoritaires dans le résultat net de la filiale consolidée, sont identifiés et soustraits du résultat du groupe afin d'obtenir le résultat net attribuable aux propriétaires de la mère ;
- Les intérêts minoritaires dans l'actif net de la filiale consolidée sont identifiés et présentés dans le bilan consolidé séparément des passifs et des capitaux propres de la mère.

2.4. Règles de consolidation

Les états financiers consolidés sont établis selon une optique à la fois financière et économique, suivant laquelle, les comptes consolidés ont pour objet de fournir aux associés de la société mère, la véritable

valeur de leurs titres et ce dans le cadre d'une même entité économique englobant les intérêts majoritaires et minoritaires. Ces derniers ne sont pas considérés comme des tiers.

Les conséquences de cette optique se traduisent comme suit :

- Ecart d'acquisition : l'écart d'acquisition est retenu à hauteur de la part de la société mère lors de l'acquisition.
- Ecart d'évaluation : l'écart d'évaluation correspond à la différence entre la juste valeur des éléments d'actif et de passif identifiables des sociétés consolidées et leurs valeurs comptables nettes à la date de chaque acquisition.
- Résultats inter-sociétés : les résultats réalisés suite à des transactions conclues entre la société mère et les sociétés sous contrôle exclusif ou conjoint ou mise en équivalence sont éliminés respectivement dans leur intégralité ou dans la limite du pourcentage d'intérêt.
- Présentation des intérêts minoritaires : ils sont présentés au bilan et au compte de résultat respectivement entre les capitaux propres et les dettes, et en déduction du résultat consolidé.

2.5. Principaux retraitements effectués dans les comptes consolidés

▪ Homogénéisation des méthodes comptables

Les méthodes comptables utilisées pour l'arrêté des comptes des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation ont été alignées sur celles retenues pour les comptes consolidés du Groupe.

▪ Elimination des soldes et transactions intra-groupe

Les produits et les charges résultant d'opérations internes au Groupe et ayant une influence significative sur les états financiers consolidés sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle ou mise en équivalence.

Les créances, les dettes et les engagements réciproques ainsi que les produits et charges réciproques sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle.

Note 3. Référentiel d'élaboration des états financiers consolidés

(a) Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés sont établis conformément aux dispositions de la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises dont notamment :

- La norme comptable générale (NCT 1) ;
- La NCT 35 (Etats financiers consolidés) et la NCT 36 (Participations dans des entreprises associées), et notamment les principes régissant les techniques, règles de présentation, et de divulgation spécifiques à l'établissement des états financiers consolidés ;
- La norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38).
- Les règles de la Banque Centrale de Tunisie prévues par la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes et la circulaire n°2018-06 du 5 juin 2018.

(b) Utilisation d'hypothèses et estimations

Le processus d'établissement des états financiers consolidés annuels en conformité avec le référentiel comptable appliqué, nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans les états financiers consolidés, qu'il s'agisse de la valorisation de certains actifs et passifs ou de certains produits et charges.

Ces estimations, construites selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation, sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Elles peuvent être révisées si les circonstances sur

lesquelles elles étaient fondées évoluent par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

Lorsqu'une estimation est révisée, elle ne constitue pas une correction d'erreur. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes subséquentes éventuellement affectées par le changement.

Dans le cadre de la préparation des états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2019, l'utilisation d'hypothèses et d'estimations a porté principalement sur les éléments suivants :

- Dépréciation des créances issues des opérations de leasing : La Direction procède à la fin de chaque trimestre et à la fin de chaque année à un test de dépréciation, à base individuelle, des créances issues des opérations de leasing conformément à la démarche décrite au niveau de la note 4 (c-2).
- Dépréciation des placements à long terme : les provisions pour dépréciation des placements à long terme sont réexaminées par la Direction à l'issue de chaque arrêté semestriel.

(c) Utilisation du jugement

Outre l'utilisation d'estimations, la direction de l'ATL a fait usage de jugements pour définir le traitement comptable adéquat de certaines transactions notamment lorsque le Système Comptable des Entreprises en vigueur ne traite pas de manière précise des problématiques comptables concernées.

Cela a été le cas, en particulier, pour la comptabilisation des relations de couverture contre le risque de change [Cf. note 4 (c-7)], pour la comptabilisation des avantages au personnel [Cf. note 4 (c-9)] et pour le calcul du résultat de base par action [Cf. note 4 (c-12)].

Note 4. Bases de mesure et principes comptables pertinents :

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés pour l'établissement de ses états financiers consolidés peuvent être résumés comme suit :

(a) Bases de mesure

Les états financiers consolidés annuels ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

(b) Unité monétaire

Les états financiers consolidés de l'ATL sont libellés en Dinar Tunisien.

(c) Sommaire des principales méthodes comptables

(c-1)- Créances issues d'opérations de leasing :

Les contrats de leasing portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée contractuelle du bail varie entre trois et sept ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité de lever l'option d'achat du bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, juridiquement et pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Ces contrats transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location-financement.

Conformément à la norme NCT 41 relative aux contrats de location, la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement, selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat diminué des produits financiers non acquis.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location sont les paiements que le preneur est, ou peut-être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a- La somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b- La valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne au commencement du contrat de location, une valeur actuelle cumulée (a) des paiements minimaux au titre de la location, et de (b) la valeur résiduelle non garantie égale à la somme (i) de la juste valeur de l'actif loué et (ii) des coûts directs initiaux du bailleur.

Pour le cas spécifique de l'ATL :

- c- La valeur résiduelle non garantie est nulle ;
- d- Les coûts directs initiaux (frais de dossier, enregistrement) sont supportés par le locataire à la signature du contrat

L'ATL vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net de la société. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

(c-2)- Dépréciation des créances issues d'opérations de leasing :

Des dépréciations sont constituées sur les créances issues d'opérations de leasing dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du concours, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille.

Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de leasing :

Au niveau individuel, constitue notamment une indication objective de perte de valeur toute donnée observable afférente aux événements suivants :

- L'existence d'impayés depuis trois mois au moins ;
- La connaissance ou l'observation de difficultés financières significatives de la contrepartie telles qu'il est possible de conclure à l'existence d'un risque avéré, qu'un impayé ait été ou non constaté.
- L'octroi au preneur, pour des raisons économiques ou juridiques liées à des difficultés financières de restructurations qu'il n'aurait pas envisagées dans d'autres circonstances.
- Le transfert à contentieux.

Le test de dépréciation, à base individuelle, repose sur la démarche suivante :

1- Classification, de tous les actifs de l'établissement en vue de distinguer les engagements "non douteux" relevant des classes A et B1 et les engagements "douteux" relevant des classes B2, B3 et B4. (Article 8 de la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991)

2- Estimation *individualisée* et régulière des provisions pour dépréciation requises sur les engagements douteux pris individuellement, sur la base des taux minimums par classe de risque tels que prévus par la circulaire BCT n° 91-24, à savoir :

B2- Actifs incertains	20%
B3- Actifs préoccupants	50%
B4- Actifs compromis	100%

Ces taux sont appliqués à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement brut (encours financier majoré des impayés, des intérêts de retard et des autres facturations par note de débit des frais de déplacement, des frais de rejet, etc.) déduction faite :

- des produits réservés (marges financières, intérêts de retard et autres produits),
- de la valeur de réalisation attendue des biens donnés en leasing adossés aux actifs incertains (classe B2) et préoccupants (classe B3),
- de la valeur d'expertise du matériel récupéré ou la valeur de remboursement de l'assurance du matériel volé ou en état d'épave pour tous les concours douteux (classes B2, B3 et B4), et
- de la valeur de réalisation attendue des hypothèques inscrites consenties par les relations dont les engagements sont devenus douteux en 2014 ou ultérieurement.

Les principes retenus pour l'appréciation de la valeur de réalisation attendue des biens loués adossés aux engagements classés en B2 et en B3, sont les suivants :

- Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge
- Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 40% ou 60% par an d'âge selon le degré de vétusté
- Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge

Les garanties comprenant les cautionnements bancaires, les actifs financiers affectés, les dépôts de garantie ainsi que les hypothèques consenties par les relations dont les engagements ont été classés parmi les concours douteux antérieurement à 2014, n'ont pas été prises en compte en déduction pour le calcul des provisions requises.

3- Constitution de provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 supérieure ou égale à 8 ans.

L'ancienneté dans la classe B4 est déterminée selon la formule suivante : $A=N-M+1$ tel que :

- **A** : Ancienneté dans la classe B4 ;
- **N** : Année d'arrêté des états financiers ;
- **M** : Année de la dernière migration vers la classe B4.

Le risque net correspond à la valeur de l'actif après déduction :

- des produits réservés (marges financières, intérêts de retard et autres produits),
- des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements de crédit,
- des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée, et
- des provisions constituées conformément au paragraphe 2 supra.

Dépréciation, à base collective, des créances issues d'opérations de leasing :

Les contreparties non dépréciées individuellement et relevant des classes A et B1, font l'objet d'une analyse du risque par portefeuilles homogènes combinant les couples (secteur d'activité – nature du bien donné en leasing) et ce conformément aux dispositions de l'article 1^{er} de la circulaire de la BCT n° 2012-02 du 11 janvier 2012 et de l'article 10 bis de la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 tel qu'ajouté par l'article 4 de la circulaire de la BCT n° 2012-09 du 29 juin 2012.

Cette analyse s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique "Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées" en tant que composante du coût du risque encouru par la société.

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de leasing sont déduites des actifs correspondants.

L'exercice du jugement expérimenté de la Direction peut conduire la société à constater des provisions collectives additionnelles au titre d'un secteur économique ou d'une zone géographique affectés par des événements économiques exceptionnels ; tel peut être le cas lorsque les conséquences de ces événements n'ont pu être mesurées avec la précision nécessaire pour ajuster les paramètres servant à déterminer la provision collective sur les portefeuilles homogènes non spécifiquement dépréciés.

(c-3)- Revenus sur créances issues d'opérations de leasing :

Le revenu net de l'opération de leasing correspond au montant d'intérêts des créances et figure au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing ».

Les loyers perçus sont répartis sur la durée du contrat de location-financement en les imputant en amortissement du capital et en intérêts (marge financière) de façon à ce que le revenu net représente un taux de rentabilité constant sur l'encours résiduel. Le taux d'intérêt utilisé est le taux d'intérêt implicite du contrat.

Les préloyers sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force. Ils correspondent, aussi, aux revenus couvrant la période allant de la date de mise en force jusqu'à la première échéance.

Les intérêts de retard sont facturés et comptabilisés périodiquement.

Les marges financières et intérêts de retard courus et demeurant impayés à la date de clôture et relatives aux créances non performantes classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits au bilan en tant que produits réservés venant en déduction de la rubrique « Créances issues d'opérations de leasing ».

Les autres marges financières sont portées au résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les agios relatifs aux impayés compensés par les plus-values de remplacement sont généralement réservés pour la partie non couverte par les règlements des nouveaux repreneurs.

(c-4)- Placements et des revenus y afférents :

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme et les placements à long terme.

Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de part leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur du marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

Placements à long terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également les participations-financements objet de conventions de portage rémunéré direct ainsi que les fonds à capital risque confiés à des SICAR en gestion pour compte dans le cadre de la stratégie d'optimisation fiscale de la société.

Les placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme, figurent, en outre, parmi les éléments de cette rubrique.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme, autres que les participations-financements objet de conventions de portage rémunéré direct ou indirect (imputées sur les ressources propres ou sur les fonds à capital risque confiés en gestion pour compte) sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Les participations-financements objet de conventions de portage rémunéré qui, en substance, établissent une relation de créancier-débiteur entre la société et l'entité émettrice, sont évalués, à partir de l'exercice clos le 31 décembre 2011, conformément aux dispositions de la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991, en considérant l'antériorité des échéances impayées pour la détermination du taux de provisionnement applicable à l'engagement brut (principal à échoir majoré du principal impayé) réduit à hauteur de la valeur mathématique de la participation.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- Au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.
- À la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat."

Revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

(c-5)- Emprunts et les charges y afférentes

Initialement, les emprunts portant intérêts sont comptabilisés, pour la partie débloquée, au passif du bilan sous la rubrique "Emprunts et dettes rattachées" et sont valorisés à leur coût initial. Les coûts de transaction y afférents tels que les commissions de placement et de mise en place versés aux intermédiaires sont, initialement, imputés en charges reportées parmi les autres postes d'actif, et amortis systématiquement sur la durée de l'emprunt, au prorata des intérêts courus.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés, aux taux faciaux contractuels, parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Ultérieurement, les intérêts courus et non échus calculés aux taux faciaux contractuels figurent au passif du bilan en tant que dettes rattachées parmi les éléments de la même rubrique abritant le principal dû.

(c-6)- Conversion des emprunts libellés en monnaies étrangères

Initialement, les emprunts libellés en monnaies étrangères sont convertis en dinars selon le taux de change en vigueur à la date de déblocage.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, ces emprunts sont actualisés sur la base du cours de change de clôture. Les différences de change (pertes ou profits), en découlant, sont imputées en résultat conformément à la norme internationale d'information financière, IAS 21 -*Effets des variations des cours des monnaies étrangères*.

(c-7)- Relations de couverture contre le risque de change

Les lignes de crédit extérieures contractées sont admises à la garantie du "Fonds de Péréquation des Changes" institué par l'article 18 de la loi n° 98-111 du 28 décembre 1998 portant loi de finances pour l'année 1999 et dont la gestion est confiée à la société "Tunis-Ré" en vertu d'une convention conclue avec le ministère des finances.

La garantie au titre de la couverture des pertes résultant de la fluctuation des taux de change des emprunts extérieurs est accordée contre le versement d'une contribution au profit du fonds dont le niveau et les modalités de perception sont décidées par une commission interministérielle conformément aux dispositions de l'article 5 du décret n° 99-1649 du 26 juillet 1999 fixant les modalités de fonctionnement dudit fonds.

La fraction encourue, à la date de reporting, desdites contributions est rapportée au résultat, prorata temporis, et figure parmi les éléments de la rubrique "charges financières nettes".

Au sens de la norme internationale d'information financière, IAS 39 –*Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*, la garantie du fonds constitue, en substance, un instrument financier dérivé (instrument de couverture) destiné à neutraliser l'impact de la fluctuation du cours de change sur le solde monétaire des emprunts extérieurs et des dettes rattachées (élément couvert).

L'instrument de couverture est initialement comptabilisé à sa juste valeur nulle, en raison de l'absence d'un déboursé à la notification de l'accord de garantie. Ultérieurement, il est réévalué au bilan à sa juste valeur, correspondant au risque de change encouru et estimé à la date de reporting, par le biais du compte de résultat "Gains et pertes nets sur instruments de couverture". Symétriquement, cette réévaluation neutralise l'impact sur le résultat de l'actualisation des éléments couverts pour le risque de change considéré.

(c-8)- Immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations incorporelles acquises ou créées sont constituées d'actifs non monétaires identifiables sans substance physique. Les immobilisations corporelles, comprennent les éléments physiques et tangibles durables susceptibles de générer, au profit de la société, des avantages économiques futurs.

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont initialement comptabilisées au coût historique d'acquisition, de production ou d'entrée.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées au coût diminué des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

L'amortissement des immobilisations incorporelles et corporelles est constaté, à partir de leur date de mise en service selon le mode linéaire, en fonction des durées d'utilité présentées dans le tableau ci-dessous (en années et converties en taux d'amortissement).

• Logiciels	3 ans	33,3%
• Constructions	20 ans & 50 ans	5% & 2%
• Matériel de transport	5 ans	20,0%
• Mobilier et matériel de bureau	10 ans	10,0%
• Matériel informatique	3 ans	33,3%
• Agencements, aménagements et installations	10 ans	10,0%

(c-9)- Avantages bénéficiant au personnel :

Les avantages consentis au personnel (y compris les dirigeants) sont classés en deux catégories :

- Les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, les primes, les indemnités et enveloppes ainsi que les cotisations de sécurité sociale liées aux régimes des prestations familiales, d'assurance sociale, d'assurance maladie et de réparation des préjudices résultant des accidents de travail et des maladies professionnelles ;
- Les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment par les cotisations aux régimes de retraite de base et de retraite complémentaire ainsi que par les compléments de retraite et l'indemnité de départ à la retraite prévue par l'article 53 de la convention collective sectorielle du personnel des banques et des établissements financiers.

Avantages à court terme

La société comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

Avantages postérieurs à l'emploi

Conformément la norme internationale d'information financière IAS 19 – *avantages au personnel*, la société distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de "*régimes à cotisations définies*" ne sont pas représentatifs d'un engagement pour la société et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations ou des primes d'assurance appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de "*régimes à prestations définies*" sont représentatifs d'un engagement à la charge de la société nécessitant évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si la société est tenue ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Pour le personnel de l'ATL, les avantages postérieurs à l'emploi relèvent, exclusivement, de régimes à cotisations définies. En effet, l'ATL cotise à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) au titre des régimes nationaux de retraite de base et complémentaire. En outre, l'ATL, a mis en place, par accord d'entreprise conclu avec une compagnie d'assurance vie, une retraite par capitalisation. A ce titre, les salariés bénéficieront au moment de leur départ en retraite d'un capital ou d'une rente viagère venant s'ajouter aux pensions servies par les régimes nationaux.

Par ailleurs l'ATL a souscrit au profit de son personnel une assurance de départ à la retraite pour couvrir le versement d'une indemnité de départ à la retraite égale à huit fois le dernier salaire mensuel brut.

(c-10)- Frais préliminaires engagés ultérieurement à la création de la société :

Les frais préliminaires engagés par la société ultérieurement à sa création, notamment ceux encourus à l'occasion d'une augmentation de capital sont portés à l'actif du bilan sous l'intitulé "charges reportées", dans la mesure où les conditions suivantes sont remplies :

- Les frais sont nécessaires à l'action de développement envisagée ;
- Les frais sont de nature marginale (autrement dit, ils peuvent être individualisés et se rattachent entièrement et uniquement à l'action de développement envisagée) ;
- Il est probable que les activités futures de la société, y compris celles résultant de l'action de développement envisagée, permettront de récupérer les frais engagés.

La résorption des frais d'augmentation de capital, prend effet à compter de l'exercice de leur engagement selon le mode linéaire et sur une durée de trois ans.

(c-11)- Impôt sur les bénéfices :

La charge d'impôt sur les bénéfices, comptabilisée par la société correspond à celle exigible en vertu de l'application des règles de détermination du bénéfice imposable.

L'incidence des décalages temporels entre la valeur comptable des actifs et passifs de la société et leur base fiscale n'est pas ainsi, prise en compte.

(c-12)- Résultat de base par action :

L'objectif du résultat de base par action est de fournir une mesure de la quote-part de chaque porteur d'action ordinaire en circulation dans la performance de l'entité au cours d'une période comptable.

Conformément à la norme internationale d'information financière IAS 33 – *Résultat par action*, le résultat de base par action est égal au résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la société divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période correspond au nombre d'actions ordinaires en circulation en début de période diminué des actions propres, ajusté des actions ordinaires remboursées ou émises au cours de la période en pondérant par un facteur temps.

Le facteur de pondération est égal au nombre de jours où les actions sont en circulation par rapport au nombre total de jours de la période, une approximation de la moyenne pondérée étant toutefois autorisée.

Les actions ordinaires sont prises en compte dans le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période, à compter de la date à laquelle la contrepartie est recouvrable (généralement la date d'émission, en tenant compte des modalités de leur émission et de la substance de tout contrat associé à l'émission).

Lorsque des actions gratuites sont émises, le nombre d'actions ordinaires en circulation augmente sans augmentation des ressources. En conséquence, le nombre d'actions ordinaires en circulation avant l'événement est ajusté au prorata de la modification du nombre d'actions ordinaires en circulation comme si l'événement s'était produit à l'ouverture de la première période présentée.

(c-13)- Etat des flux de trésorerie :

Le solde des comptes de liquidités et équivalents de liquidités est constitué des soldes des comptes de caisse, des soldes nets des comptes courants bancaires, des soldes des comptes espèces ouverts auprès des intermédiaires en bourse ainsi que des placements liquides en titres d'OPCVM de distribution obligatoire soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Les variations de la trésorerie générées par les activités d'exploitation incluent, notamment, les entrées et sorties de trésorerie liées au leasing mobilier et immobilier ainsi que celles relatives aux immeubles donnés en location simple et aux prêts accordés au personnel.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations d'investissement résultent, notamment, des flux de trésorerie liés aux acquisitions et aux cessions de placements à long terme ainsi que ceux liés aux acquisitions et aux cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations de financement comprennent, notamment, les encaissements et décaissements provenant des opérations avec les actionnaires et les flux liés aux dettes subordonnées et obligataires, et aux autres emprunts matérialisés ou non par un titre.

Les intérêts payés et reçus figurent parmi les flux liés aux activités d'exploitation.

Les dividendes reçus sur les placements à long terme et les produits perçus des fonds à capital risque confiés en gestion pour comptes sont classés parmi les flux d'investissement. Les dividendes versés sont classés en flux liés aux activités de financement.

Les entrées et sorties de trésorerie liés aux activités de financement et concernant des éléments ayant un rythme de rotation rapide, des montants élevés et des échéances courtes sont présentées pour leur montant net.

Lorsqu'un contrat est comptabilisé en tant que couverture d'une position identifiable, les flux de trésorerie relatifs à ce contrat sont classés de la même façon que les flux de trésorerie de la position ainsi couverte.

(c-14)- Etat des engagements hors bilan :

Les engagements hors bilan incluent les droits et obligations susceptibles de modifier le montant ou la consistance de la situation financière de la société. Les effets des droits et obligations sur le montant ou la consistance de la situation financière sont subordonnés à la réalisation de conditions ou d'opérations ultérieures.

Le tableau des engagements hors bilan distingue :

- (a) Les engagements qui résultent de l'existence d'une obligation (légale, contractuelle ou implicite), et

(b) Les passifs éventuels qui résultent :

- Soit de l'existence d'une obligation dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources,
- Soit d'une obligation potentielle, dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'un événement futur incertain.

Les engagements hors bilan comprennent :

- (a) Les engagements de financement donnés ou reçus,
- (b) Les engagements de garantie donnés ou reçus, et
- (c) Les engagements réciproques.

Les engagements de financement et de garantie sont enregistrés en hors bilan dès la naissance d'une obligation contractuelle irrévocable. Ils cessent d'y figurer dès leur extinction, soit par l'arrivée du terme de l'engagement soit par sa mise en jeu.

En dehors des garanties reçues de la clientèle, la valeur pour laquelle un engagement de financement ou de garantie est comptabilisé en hors bilan résulte généralement des termes contractuels et correspond à la valeur des fonds à accorder ou à recevoir pour les engagements de financement et au montant de la garantie donnée ou reçue pour les engagements de garantie.

Les garanties reçues de la clientèle sont comptabilisées en hors bilan, lorsque leur évaluation peut être faite de façon fiable, pour leur valeur de réalisation attendue au profit de la société, sans pour autant excéder la valeur des engagements qu'elles couvrent.

(c-15)- Impôt différé

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Note 5. Liquidités et équivalents de liquidités :

Le solde de cette rubrique s'élève à 18.076.263DT au 31 Décembre 2019 contre 18.567.460 DT, au 31 Décembre 2018, se détaillant ainsi :

Le détail se présente comme suit :

	31/12/2019	01/01/2019
+ Avoirs en Banques	18 043 948	18 548 778
+ Avoirs chez les Intermédiaires en bourse	79	79
+ Avoirs en Caisses	31 915	18 282
+ Placements en OPCVM de distribution obligataire	321	321
Total	18 076 263	18 567 460

Note 6. Placements à court terme :

Le solde de cette rubrique s'élève à 500.000DT au 31 Décembre 2019. Le détail se présente comme suit :

	31/12/2019	01/01/2019
Certificats de dépôts	500 000	0
Total	500 000	0

Note 7. Créances issues d'opérations de leasing :

Au 31 Décembre 2019, les créances issues d'opérations de leasing présentent un solde net de 557.420.737 DT

Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

		31/12/2019	01/01/2019
Créances sur contrats mis en force		602 596 607	653 455 929
+ Encours financiers	7.1	556 483 664	610 274 523
+ Impayés		48098 415	45 218 803
+ Créances- assurance matériel en leasing		106 564	107 130
+ Créances- factures à établir		697 333	887 417
+ Valeurs à l'encaissement		1 877	1 877
- Intérêts échus différés		(2 791 245)	(3 033 820)
Créances sur contrats en instance de mise en force		875 763	6 437 658
Total brut des créances leasing	7.2	603 472370	659 893 586
A déduire couverture			
Provisions à base individuelle et additionnelles	7.2	(36878548)	(25 800 096)
Provisions collectives	7.2	(4512198)	(3 960 316)
Produits réservés	7.2	(4 660 887)	(3 802 695)
Total net des créances leasing		557420 737	626 330 480

7.1. Encours financiers :

Les encours financiers sur contrats de leasing totalisent au 31 Décembre 2019 la somme de 556.483.664 DT contre 610.274.523DT au 31 Décembre 2018.

Par rapport au 31 décembre 2018, les encours financiers ont enregistré un décroissement net de 53.790.859 DT expliqué comme suit :

Le détail se présente comme suit :

	Financement	Capital amorti	Encours financier
Soldes au 31 décembre 2018	1 550 267 912	939 993 389	610 274 523
Capital amorti des anciens contrats	0	198 367 998	(198 367 998)
Ajouts de la période	223 052 030	58 748 672	164 303 358
Investissements (Nouveaux contrats)	211 345 772	57 311 355	154 034 417
Relocations	11 706 258	1 437 317	10 268 941
Retraits de la période	(204 616 373)	(184 890 153)	(19 726 220)
Cessions à la valeur résiduelle	(146 432 379)	(146 373 866)	(58 512)
Cessions anticipées	(31 264 772)	(23 647 582)	(7 617 189)
Transferts (cessions)	(10 783 898)	(5 360 756)	(5 423 143)
Radiations	0	0	0
Relocations	(16 135 325)	(9 507 949)	(6 627 375)
Soldes au 31 décembre 2019	1 568 703 569	1 012 219 906	556 483 664

L'analyse des encours financiers par maturité se présente comme suit :

	31/12/2019	01/01/2019
+ Paiements minimaux sur contrats actifs	656 620 158	704 481 312
à recevoir dans moins d'1 an	258 909 909	262 942 315
à recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	392 210 332	435 680 368
à recevoir dans plus de 5 ans	5 499 916	5 858 628
- Produits financiers non acquis	(105 012 676)	(106 225 369)
= Investissement net dans les contrats actifs (1)	551 607 481	598 255 943
à recevoir dans moins d'1 an	207 160 756	212 121 042
à recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	339 462 021	380 740 568
à recevoir dans plus de 5 ans	4 984 704	5 394 333
Valeurs résiduelles (2)	1 241 652	1 329 081
Contrats suspendus ordinaires (3)	-	-
Contrats suspendus en contentieux (4)	3 634 530	10 689 499
Total général (1) +(2) +(3) +(4)	556 483 664	610 274 523
	556 483 664	610 274 523

L'analyse des encours financiers par secteur d'activité se présente comme suit :

	31/12/2019	01/01/2019*
Bâtiment et travaux publics	85 280 352	107443287
Industrie	77 624 605	90 696 902
Tourisme	48 040 574	43 692 352
Commerces et services	294 470 842	308 863 884
Agriculture	51 067 291	59 578 098
Total	556 483 664	610 274 523

*Ajustés pour le besoin de la comparabilité

L'analyse des encours financiers par type de matériel se présente comme suit :

	31/12/2019	01/01/2019*
Equipements	70 446 047	85 090 978
Matériel roulant	364212 120	396 151 496
Matériel spécifique	88 329 858	98 661 028
<i>Sous Total</i>	<i>522 988 025</i>	<i>579 903 502</i>
Immobilier	33 495 639	30 371 021
Total	556 483 664	610 274 523

*Ajustés pour le besoin de la comparabilité

7.2. Analyse et classification des créances sur la clientèle :

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL	Dont leasing immobilier
	A Actifs courants	B 1 Actifs nécessitant un suivi particulier	B 2 Actifs incertains	B 3 Actifs préoccupants	B 4 Actifs compromis		
Encours financiers	427 773 121	103 107 862	3 733 624	5 192 204	16 676 853	556 483 664	33 495 639
Impayés	2 571 065	12 256 179	1 554 358	971 174	30 745 639	48 098 415	3 250 006
Créances- assurance matériel en leasing	72 724	32 439	351	0	1 050	106 564	
Créances- factures à établir	409 473	245 769	0	32 867	9 225	697 333	
Valeurs à l'encaissement	1 877	0	0	0	0	1 877	
Intérêts échus différés	(2 165 022)	(512 291)	(17 898)	(26 598)	(69 436)	(2 791 245)	
Contrats en instance de mise en force	875 763	0	0	0	0	875 763	
CREANCES LEASING	429 539 000	115 129 958	5 270 435	6 169 647	47 363 330	603 472 370	36 745 645
Avances reçues (*)	(5 042 690)	(2 103)			(228 205)	(5 272 998)	(317 390)
ENCOURS GLOBAL (**)	424 496 310	115 127 854	5 270 435	6 169 647	47 135 125	598 199 371	36 428 254
ENGAGEMENTS HORS BILAN	21 339 888	390 840				21 730 728	80 000
TOTAL ENGAGEMENTS	445 836 198	115 518 695	5 270 435	6 169 647	47 135 125	619 930 100	36 508 254
Produits réservés	0	0	(164 177)	(154 640)	(4 342 070)	(4 660 887)	(307 704)
Provisions à base individuelle			(137 038)	(1 539 236)	(35 113 609)	(36 789 883)	(2 609 662)
Provisions additionnelles (circulaire BCT n° 2013-21)					(88 665)	(88 665)	
COUVERTURE DES ACTIFS CLASSES EN B2, B3 ET B4	0	0	(301 215)	(1 693 875)	(39 544 345)	(41 539 435)	(2 917 366)
Provisions à base collective	(3 635 849)	(876 349)				(4 512 198)	
COUVERTURE DES ACTIFS CLASSES EN A ET B1	(3 635 849)	(876 349)	0	0	0	(4 512 198)	
ENGAGEMENTS NETS	442 200 349	114 642 346	4 969 220	4 475 771	7 590 781	573 878 467	
Ratio des actifs bilanciels non performants (B2, B3 et B4)			0,88%	1,03%	7,88%		
				9,79%			
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4)			0,85%	1,00%	7,60%		
				9,45%			
Ratio de couverture des actifs non performants par les provisions et agios réservés			5,72%	27,45%	83,90%		
				70,92%			

*Présentés au niveau des passifs (Dettes envers la clientèle)

**Base de calcul du ratio des actifs bilanciels non performants

Le ratio des actifs bilanciaux non performants s'établit au 31 Décembre 2019 à 9,79% contre 6,81% au 31 Décembre 2018.

Le ratio de couverture des actifs non performants par les provisions et agios réservés s'établit au 31 Décembre 2019 à 70,92% contre 66,21% au 31 Décembre 2018.

Note 8. Placements à long terme :

Le portefeuille d'investissement et des créances rattachées de la société s'élève, au 31 Décembre 2019, à 20.636.297 DT contre 22.648.601 DT au 31 Décembre 2018. Cette rubrique se détaille comparativement comme suit :

Cette rubrique se détaille comparativement comme suit :

		31/12/2019	01/01/2019
Portefeuille investissement (1)	8.1	26 994 068	27 664 441
Participations directes		17 292 862	17 292 862
Participations en portage		151 800	217 244
Fonds à capital risque confiés en gestion pour compte		9 509 406	10 094 336
Obligations (Emprunt National 2014)		40 000	60 000
Créances rattachées (2)		183 819	189 618
Intérêts courus sur portage financement		91 344	91 344
Produits à recevoir sur fonds à capital risque		89 712	95 510
Intérêts courus sur obligations		2 763	2 763
Total brut (1) + (2)		27 177 887	27 854 059
A déduire couverture			
Provisions pour dépréciation des participations directes	8.1	(1 800 287)	(276 577)
Provisions pour dépréciation des participations en portage	8.1	(151 800)	(217 244)
Provisions pour dépréciation des fonds à capital risque	8.1	(4 498 159)	(4 620 293)
Provisions pour dépréciation des intérêts courus sur portage		(91 344)	(91 344)
Total net		20 636 297	22 648 601

8.1. Portefeuille investissement :

Le portefeuille investissement net des provisions corrélatives s'élève, au 31 Décembre 2019, à 21.539.521DT. Il se détail comme suit :

DESIGNATION	Nombre de titres	valeur nominale	Coût unitaire	% part.	Montant brut	Provisions	Montant net
PARTICIPATIONS DIRECTES :					18 288 862	(1 800 287)	16 488 575
- ARAB TUNISIAN INVEST - SICAF	20 000	5	8,303	1,73%	166 055	(52 750)	113 305
- SARI	9 900	100	115,531	30,00%	1 143 756	(1 143 756)	447 818
- PHENICIA SEED FUND	500	848	826,101	5,04%	413 051	(185 141)	227 910
- PHENICIA FUND	500	1 000	1 000	8,88%	500 000	(18 640)	481 360
- SENED SICAR	500	100	100	10,00%	50 000	(50 000)	-
- UNIFACTOR	340 000	5	5	11,33%	1 700 000	-	1 700 000
- SICAR INVEST (*)	30 000	10	10	3,00%	300 000	-	300 000
- CLINIQUE INTERNATIONALE LES PINS	100 000	10	10	6,71%	1 000 000	(350 000)	650 000
- POLYCLINIQUE SYPHAX	10 000	100	100	9,15%	1 000 000	-	1 000 000
- BRIQUETERIE DJBEL OUEST	20 000	100	100	5,23%	2 000 000	-	2 000 000
- CARTHAGO SANITAIRE	30 000	100	100	5,00%	3 000 000	-	3 000 000
- FCP MAXULA	10 000	100	100	4,90%	1 000 000	-	1 000 000
- CAPITAL LEASE FUND	10 000	102	102	6,80%	1 020 000	-	1 020 000
- BRIQUETTERIE BIR MCHARGUA	40 000	100	100	2,81%	4 000 000	-	4 000 000
- ATL LLD	996 000	1	1	99,60%	996 000	-	996 000
PARTICIPATIONS EN PORTAGE :					151 800	(151 800)	-
- SOCIETE NOUR EL KANTAQUI	1 518	100	100	-	151 800	(151 800)	-
- SOCIETE DINDY	16 000	10	0,000	-	0	0	-
FONDS CONFIES EN GESTION POUR COMPTE : (**)					9 509 406	(4 498 159)	5 011 246
- FG 1 SICAR INVEST	-	-	-	-	-	-	-
- FG 2 SICAR INVEST	-	-	-	-	0	-	0
- FG 3 SICAR INVEST	-	-	-	-	1 450 000	(500 000)	950 000
- FG 1 ATD SICAR	-	-	-	-	-	-	-
- FG 2 ATD SICAR	-	-	-	-	0	-	0
- FG 3 ATD SICAR	-	-	-	-	460 000	(289 735)	170 265
- FG 4 ATD SICAR	-	-	-	-	1 500 006	(991 312)	508 693
- FG 5 ATD SICAR	-	-	-	-	3 021 900	(2 121 900)	900 000
- FG 6 ATD SICAR	-	-	-	-	3 077 500	(595 211)	2 482 289
OBLIGATIONS :					40 000	-	40 000
- EMPRUNT NATIONAL 2014 (Catégorie B)	1 000	100	-	-	40 000	-	40 000
TOTAL EN DT					27 990 067	(6 450 246)	21 539 521

(*) Les emplois et les ressources des fonds à capital risque confiés en gestion pour compte chez SICAR INVEST et ATD SICAR totalisent, au 31 Décembre 2019, la somme de 9.602.833 DT et se présentent comme suit :

	SICAR INVEST			ATD SICAR						Total au 31/12/2019
	Année de libération : 2003	2008	2012	2003	2007	2008	2009	2010	2011	
<i>Participations en rétrocession</i>	0	0	1 059 449	0	0	460 000	1 500 006	3 021 900	3 051 500	9 092 855
<i>Autres participations ciblées</i>	0	0		0	0	0	0	0	0	0
<i>Placements</i>	0	4 143	273 032	0	0	0	0	0	0	277 175
<i>Débiteurs divers</i>	1 858	0	192 144	0	0	0	0	0	0	194 002
<i>Disponibilités en Banques</i>	0	116	311		0	20	(566)	(56)	38 976	38 801
Total des emplois	1 858	4 259	1 524 936	0	0	460 020	1 499 440	3 021 844	3 090 476	9 602 833
<i>Dotations remboursables</i>	0	0	1 450 000	0	0	460 000	1 500 006	3 021 900	3 077 500	9 509 406 (a)
<i>Excédents antérieurs en instance de virement</i>	0	0	(2 310)	0	0	20	(509)	(18)	8	(2 809) (b)
<i>Excédent de l'exercice</i>	0	2 401	77 246	0	0	0	(56)	(38)	12 968	92 521 (c)
<i>Créditeurs divers</i>	0	1 858	0	0	0	0	0	0	0	1 858
<i>Impôts, retenus à la source</i>	1 858	0	0	0	0	0	0	0	0	1 858
<i>Découverts bancaires</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total des ressources	1 858	4 259	1 524 937	0	0	460 020	1 499 440	3 021 844	3 090 477	9 602 833

(a) = Fonds à capital risque confiés en gestion pour compte / (b) + (c) = Produits à recevoir sur fonds à capital risque

L'origine de l'excédent des produits sur les charges, réalisé par fonds, au titre de la période close le 31 Décembre 2019 se détaille comme suit :

+ Plus-values de rétrocession	0	0	0	0	0	0	0	0	16 034	16 034
+ Produits nets des placements	0	2 337	73 460	0	112	0	0	0	0	75 910
+ Dividendes	0	1 905	8 820	0	0	0	0	0	0	10 725
+ Intérêts	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
+ Plus-values de cession	0	433	64 640	0	112	0	0	0	0	65 185
- Services bancaires & assimilés	0	(4)	707	0	(1)	0	(56)	(38)	(32)	577
- Honoraires sur affaires en contentieux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Excédent de l'exercice	0	2 334	74 168	0	111	0	(56)	(38)	16 002	92 521

Note 9. Immobilisations incorporelles :

Les immobilisations incorporelles englobent exclusivement le coût d'acquisition des logiciels. Elles totalisent, au 31 Décembre 2019, une valeur nette comptable de 120.009 DT. Le tableau de variation des immobilisations incorporelles et des amortissements y afférents se présente comme suit

Désignation	Taux d'amortissement	Début de l'exercice	Valeurs brutes			Amortissements				Valeur comptable nette
			Acquisitions	Cessions/Retraits	Fin de l'exercice	Début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Cessions/Retraits	Fin de l'exercice	
Logiciel	33,3%	341 345	79 464		420 809	244 368	56 432		300 800	120 009
TOTAUX		341 345	79 464	0	420 809	244 368	56 432	0	300 800	120 009

Note 9. Immobilisations corporelles :

Cette rubrique totalise, au 31 Décembre 2019, une valeur nette comptable de 4.170.326 DT. Le tableau de variation des immobilisations corporelles et des amortissements y afférents se présente comme suit :

Désignation	Taux d'amortissement	Début de l'exercice	Valeurs brutes			Amortissements				Valeur comptable nette
			Acquisitions	Cessions/Retraits	Fin de l'exercice	Début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Cessions/Retraits	Fin de l'exercice	
Terrains		14 250			14 250				0	14 250
Constructions	2% & 5%	4 315 806			4 315 806	1 420 275	94 529		1 514 804	2 801 002
Matériel de transport *	20%	1 741 789		61 361	1 680 428	774 427	398 066	61 361	1 111 132	569 296
Equipements de bureau	10%	586 091	11 562	4 400	593 253	425 861	26 490		452 351	140 902
Matériel informatique	33,30%	900 810	46 851	117 779	829 882	694 920	218 834	117 779	795 975	33 907
Installations générales	10%	1 317 677	125 379	9 751	1 433 305	749 171	106 916	9 751	846 336	586 969
Immobilisations en cours		24 000	0		24 000				0	24 000
TOTAUX		8 900 423	183 792	193 291	8 890 924	4 064 654	844 835	188 891	4 720 598	4 170 326

**Parmi les éléments de la rubrique « Matériel de transport » figurent des véhicules exploités dans le cadre de contrats de location financement. La valeur brute, les amortissements cumulés et la valeur nette comptable de ces actifs se détaille, comparativement, comme suit :*

	31/12/2019	01/01/2019
Valeur brute	556 655	556 655
Amortissements antérieurs	(318 196)	(206 865)
Amortissements de l'exercice	(111 135)	(111 331)
Valeur nette comptable	127 324	238 459

Conformément aux dispositions de la NC 5 paragraphe 49, au 31/12/2019, l'ATL n'a pas engagé des dépenses relatives aux immobilisations corporelles en cours. Le montant des nouvelles acquisitions s'élève à 24 000 dinars

Note 10. Autres actifs :

Cette rubrique totalise au 31 Décembre 2019 la somme de 18.362.163 DT contre 17.578.902 DT au 31 Décembre 2018 et se détaille comme suit :

	31/12/2019	01/01/2019
Instrument de couverture	11 561 761	23 389 244
Prêts et avances au personnel	1 177 926	991 850
- Échéances à plus d'un an sur prêts	874 367	755 670
- Échéances à moins d'un an sur prêts	303 559	236 181
- Avances et acomptes	4 426	4 426
- Moins : provisions	(4 426)	(4 426)
Dépôts et cautionnements	509 084	60 834
- Créances immobilisées	548 606	100 356
- Moins : provisions	(39 522)	(39 522)
Charges reportées	1 957 312	1 775 309
- Frais d'émission des emprunts	1 814 829	1 775 309
- Frais d'augmentation de capital	142 483	0
Etat, impôts et taxes (actif) :	787 803	7 622
- Report impôt sur les sociétés	783 261	0
- Retenues à la source	68 349	71 429
- Moins : provisions	(63 807)	(63 807)
Autres débiteurs :	2 320 037	642 817
- Avance aux fournisseurs	370 807	413 008
- Fonds de péréquation des changes	1 841 975	229 809
- Autres débiteurs divers	281 395	188 775
- Moins : provisions	(174 140)	(188 775)
Comptes de régularisation actif :	48 239	2 307 726
- Produits à recevoir	4 074	100 253
- Charges constatées d'avance	67 755	62 170
- Compte d'attente à régulariser	(23 590)	2 145 304
Total	18 362 163	29 175 402

10.1. Frais d'émission des emprunts :

Le tableau des mouvements des frais d'émission des emprunts se présente, au 31 décembre 2019 comme suit :

Désignation	Début de l'exercice	Valeurs brutes			Début de l'exercice	Résorptions		Fin de l'exercice	Valeurs comptables nettes
		Additions	Régl.	Fin de l'exercice		Dotations de l'exercice	Régl.		
Frais d'émission des obligations ATL 2011/1	121 625	0	0	121 625	121 625		0	121 625	0
Frais d'émission des obligations ATL 2011/1	185 457	0	0	185 457	184 583	874	0	185 457	0
Frais d'émission des obligations ATL 2013/1	175 390	0	0	175 390	164 066	9 152	0	173 218	2 172
Frais d'émission des obligations ATL 2013/2	226 037	0	0	226 037	200 952	16 306	0	217 257	8 780
Frais d'émission des obligations ATL 2014/1	221 975	0	0	221 975	218 894	3 081	0	221 975	0
Frais d'émission des obligations ATL 2014/2	222 583	0	0	222 583	197 820	15 176	0	212 995	9 588
Frais d'émission des obligations ATL 2014/3	442 791	0	0	442 791	357 405	46 882	0	404 288	38 504
Frais d'émission des obligations ATL 2015/1	433 378	0	0	433 378	302 690	58 942	0	361 632	71 745
Frais d'émission des obligations ATL 2015/2	439 665	0	0	439 665	270 950	70 495	0	341 445	98 220
Frais d'émission des obligations ATL 2016/1	324 801	0	0	324 801	176 641	57 335	0	233 977	90 824
Frais d'émission des obligations ATL 2017/1	544 175	0	0	544 175	216 243	109 311	0	325 555	218 620
Frais d'émission des obligations ATL 2017/2	229 368	0	0	229 368	55 425	45 862	0	101 287	128 080
Frais d'émission des obligations ATL 2017/3	204 923	0	0	204 923	43 112	46 707	0	89 819	115 104
Frais d'émission des obligations ATL 2018/1	290 994	0	0	290 994	40 014	77 745	0	117 760	173 234
Frais d'émission des obligations ATL 2019/1	0	229 094	0	229 094	0	5 021	0	5 021	224 072
Frais d'émission de l'emprunt SANAD	56 004	0	0	56 004	43 204	10 616	0	53 819	2 185
Frais d'émission de l'emprunt SANAD 2	144 138		0	144 138	61 193	42 728	0	103 922	40 216
Frais d'émission de l'emprunt BERD1		448 844	0	448 844		15 418	0	15 418	433 426
Frais d'émission de l'emprunt BERD 2		27 218	0	27 218		575	0	575	26 643
Frais d'émission de l'emprunt GGF	201 738		0	201 738	66 043	44 867	0	110 910	90 828
Frais d'émission du CMT BNA	15 000		0	15 000	10 611	3 084	0	13 694	1 306
Frais d'émission du CMT ATB	15 000		0	15 000	9 136	1 528	0	10 664	4 336
Frais d'émission du CMT ATB	25 000		0	25 000	4 126	11 133	0	15 259	9 741
Charges reportés	27 203	0	0	27 203	0	0	0	0	27 203
TOTAUX	4 520 042	732 358	0	5 252 400	2 744 734	692 838	0	3 437 571	1 814 829

Note 11. Concours bancaires et dettes rattachées :

Ce poste totalise au 31 Décembre 2019 la somme de 9.170DT et se détaille comme suit :

	31/12/2019	01/01/2019
Banques, découverts	9 170	3 756
Total	9 170	3 756

Note 12. Emprunts et dettes rattachées :

Les emprunts et dettes rattachées ont atteint 457.446.779DT au 31 Décembre 2019 et se détaillent comme suit :

	31/12/2019	01/01/2019
+ Valeur de remboursement des emprunts (1)	444 268 156	525 804 741
Emprunts obligataires	221 281 000	267 583 700
Emprunts auprès des banques & E.F	85 111 254	133 755 670
Emprunts extérieurs	137 875 902	124 465 371
+ Intérêts post comptés courus (2)	12 558 807	16 185 564
Intérêts courus sur emprunts obligataires	10 230 536	13 218 219
Intérêts courus sur emprunts auprès des banques & E.F	847 380	1 859 110
Intérêts courus sur emprunts extérieurs	1 480 891	1 108 235
+ Contributions à payer au F.P.C (3)	619 815	902 638
Total général (1) + (2) + (3)	457 446 779	542 892 943

B & E.F : Banques et Etablissements Financiers

F.P.C : Fonds de Péréquation des Changes

12.1. Valeur de remboursement des emprunts :

La valeur de remboursement des emprunts s'établit à 444.268.156DT au 31 Décembre 2019.

DESIGNATION	Soldes en début d'exercice	Mouvements de l'exercice			Soldes en fin d'exercice		
		+ Utilisations	- Remboursements	± Différences de change	Solde global	Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an
<u>EMPRUNTS OBLIGATAIRES</u>							
ATL subordonné 2008/2					0		0
ATL 2011/1	6 000 000		(6 000 000)		0		0
ATL 2013/1	12 000 000		(6 000 000)		6 000 000	0	6 000 000
ATL 2013/2	14 400 000		(7 200 000)		7 200 000	0	7 200 000
ATL 2014/1	4 000 000		(4 000 000)		0	0	0
ATL 2014/2	7 772 000		(4 000 000)		3 772 000	1 886 000	1 886 000
ATL 2014/3	24 032 000		(8 000 000)		16 032 000	8 032 000	8 000 000
ATL 2015/1	28 600 000		(8 000 000)		20 600 000	12 600 000	8 000 000
ATL 2015/2	34 380 000		(8 000 000)		26 380 000	18 380 000	8 000 000
ATL 2016/1	26 280 000		(6 000 000)		20 280 000	14 280 000	6 000 000
ATL 2017/1	46 909 200		(3 090 800)		43 818 400	33 818 400	10 000 000
ATL 2017/2	20 000 000				20 000 000	16 000 000	4 000 000
ATL 2017/3	17 800 000		(17 800 000)		16 020 000	14 240 000	1 780 000
ATL 2018/1	25 410 500		(4 231 900)		21 178 600	16 946 700	4 231 900
ATL 2019/1		20 000 000			20 000 000	16 000 000	4 000 000
<u>Total des emprunts obligataires</u>	267 583 700	20 000 000	(66 302 700)	0	221 281 000	152 183 100	69 097 900
<u>EMPRUNTS IMPUTES SUR DES LIGNES EXTERIEURES</u>							
BIRD	16 871 429	-	(1 698 746)		15 172 683	13 363 159	1 809 524
BAD	3 070 639		(682 364)		2 388 275	1 705 911	682 364

DESIGNATION	Soldes	Mouvements de l'exercice			Soldes en fin d'exercice		
	en début d'exercice	+ Utilisations	- Remboursements	± Différences de change	Solde global	Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an
BEI	43 121 898		(3 301 329)	(4 277 843)	35 542 726	27 644 343	7 898 384
BERD	0	42 690 250	-	0	42 690 250	42 690 250	-
SANAD Fund	38 260 167		(8 339 237)	(5 815 157)	24 105 772	13 949 783	10 155 990
GREEN FOR GROWTH Fund	20 634 600		(3 512 724)	(1 652 319)	17 976 195	13 981 490	3 994 705
Total des emprunts imputés sur des lignes extérieures	124 465 370	42 690 250	(17 534 399)	(11 745 319)	137 875 901	113 334 935	24 540 967
AUTRES EMPRUNTS ET CONCOURS BANCAIRES							
ATB (CMT)	14 200 000	-	(2 838 745)	-	11 361 255	7 423 882	3 937 372
BNA (CMT)	9 750 000	-	(3 000 000)	-	6 750 000	3 750 000	3 000 000
AL BARAKA BANK (CMT)	1 771 048	-	(1 771 048)	-	-	-	-
CITI BANK (CCT)	21 000 000	0	(21 000 000)	-	-	-	-
ABC BANK (CCT)	14 000 000	0	(5 000 000)	-	9 000 000	-	9 000 000
ATTIJARI LEASING (Crédit-Bail)	-	-	-	-	-	-	-
TUNISIE LEASING (Crédit-Bail)	34 622	-	(34 622)	-	-	-	-
Total des autres emprunts et concours bancaires	60 755 670	0	(33 644 412)	-	27 111 254	11 173 882	15 937 373
CERTIFICATS DE LEASING							
AL BARAKA BANK	60 000 000		(15 000 000)	-	45 000 000	-	45 000 000
ZITOUNA BANK	13 000 000		0		13 000 000	-	13 000 000
Total des certificats de leasing	73 000 000	0	(15 000 000)	-	58 000 000	-	58 000 000
TOTAL GENERAL	525 804 740	62 690 250	(132 481 511)	(11 745 319)	444 268 155	276 691 918	167 576 239

12.2. Analyse des emprunts par maturité :

	Au 31 décembre 2019					Total en principal -1	Intérêts courus -2	Contributions à payer au F.P.C -3	Total Général (1) +(2) +(3)	01/01/2019
	≤ 3 mois	> 3 mois ans	≤ 1 > 1 an 5 ans	≤ > 5 ans	Total Général					
Dettes représentées par un titre										
- Dettes représentées par un titre dont l'échéance est supérieure à un an à l'émission										
Emprunts obligataires à taux fixe	33 092 000	32 928 200	111 018 000		177 038 200	8 520 484		185 558 684		
Emprunts obligataires à taux variable	2 720 000	6 275 700	15 247 100		24 242 800	1 381 066		25 623 866		
Dettes subordonnées										
- Dettes subordonnées remboursables										
Emprunts obligataires à taux fixe		4 000 000	16 000 000		20 000 000	328 986		20 328 986		
Emprunts obligataires à taux variable										280 801 919
Autres fonds empruntés										
- Emprunts contractés auprès d'établissements financiers étrangers										
Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD)	333 333	1 476 190	9 119 048	4 244 112	15 172 683	535 346		15 708 029		17 287 553
Banque Africaine de Développement (BAD)		682 364	1 705 911		2 388 275	14 246		2 402 520		3 089 158
Banque Européenne d'Investissement (BEI)	1 220 000	5 382 657	28 940 069		35 542 727	31 649	211 224	35 785 599		
SANAD Fund (SANAD)		10 155 993	13 949 780		24 105 773	399 000	383 668	24 888 442		
Green for Growth Fund (GGF)		3 994 705	13 981 490		17 976 195	24 251	24 923	18 025 369		106 099 532
La Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD)			42 690 250		42 690 250	0	476 399	43 166 649		0
- Emprunts contractés auprès d'établissements financiers tunisiens										
Certificats de leasing										
AL BARAKA BANK	6 000 000	18 000 000	21 000 000		45 000 000			45 000 000		
ZITOUNA BANK		13 000 000			13 000 000	78 001		13 078 001		73 395 815
Crédits directs										
ATB	865 859	3 071 513	7 423 882		11 361 255	449 154		11 810 408		14 786 883
BNA	750 000	2 250 000	3 750 000		6 750 000	57 172		6 807 172		9 750 000
CITI BANK										21 601 796
ABC BANK		9 000 000			9 000 000	263 054		9 263 054		14 241 763
Autres concours										
TUNISIE LEASING										34 622
AL BARAKA BANK										1 803 901
Total	44 981 193	110 217 323	284 825 529	4 244 112	444 268 157	12 082 408	1 096 214	457 446 779		542 892 943

Note 13. Dettes envers la clientèle :

Les dettes envers la clientèle ont atteint 5.272.998DT au 31 Décembre 2019 et se détaillent comme suit :

	31/12/2019	01/01/2019
Avances et acomptes reçus des clients	5272 998	3 730 827
Total	5272 998	3 730 827

Note 14. Fournisseurs et comptes rattachés :

Les dettes envers les fournisseurs totalisent 53.166.719DT au 31 Décembre 2019 et se détaillent comme suit :

	31/12/2019	01/01/2019
Fournisseurs de biens	52 761 384	63 883 646
Fournisseurs, factures parvenues	3 555 783	3 893 230
Fournisseurs, factures non parvenues	1 286 416	2 256 039
Effets à payer	47 919 185	57 734 377
Autres fournisseurs (2)	405 335	594 081
Compagnies d'assurance	926	926
Fournisseurs d'immobilisations propres	37 101	42 717
Divers fournisseurs	367 308	550 438
Total général (1) + (2)	53 166 719	64 477 727

Note 15. Autres passifs :

Les autres passifs totalisent 7.079.339DT au 31 Décembre 2019 et se détaillent comme suit :

	31/12/2019	01/01/2019
Provisions pour risques et charges :	1 490 378	1 521 160
- Provision pour risque fiscal	0	660 782
- Provision pour risque et charges (A)	1 263 600	633 600*
- Provision affaires en contentieux	226 778	226 778
Etat impôts et taxes :	2 833 364	2 215 587
- Impôts sur les sociétés à payer	0	68 896
- TVA à payer	2 122 645	1 227 596
- Autres impôts et taxes	710 719	919 094
Personnel :	1 505 255	1 683 627
- Bonus et primes de bilan à payer	1 351 799	1 357 960
- Congés à payer	153 456	325 666
Créditeurs divers	2 833	33 452
- Actionnaires, dividendes à payer	385	351
- Autres créditeurs divers	2 448	33 101
Organismes de sécurité sociale	335 760	432 207
Autres charges à payer	779 727	671 577
Comptes de régularisation passif :	132 022	91 660
- Comptes d'attente à régulariser	132 022	91 660
Total	7 079 339	6 649 270

* Retraité pour les besoins de la comparabilité

(A) La société ATL a subi, du 13 mars au 18 juin 2017, un contrôle social approfondi mené par les services compétents de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale et couvrant la période allant du 1^{er} avril 2014 au 31 décembre 2016.

La notification des résultats de la vérification parvenue à la société le 19 juin et le 1^{er} août 2017, fait état d'un redressement des cotisations dues au titre du régime légal, du régime complémentaire et du régime de réparation des préjudices résultant des accidents de travail de 552.880 DT outre les pénalités de retard.

Suivant jugement en date du 19/02/2019, la cour d'appel a annulé les certificats de contrainte émis à l'encontre de la société pour vice de procédure commis par la CNSS. Le recours de nouveau sur le fond étant à notre avis, toujours possible par la CNSS, une provision pour la somme de 283 KDT a été constituée pour couvrir ce risque.

Pour tenir compte des risques inhérents à cette situation, une provision a été constituée pour la somme de 283.600 DT.

15.1. Impôt sur les sociétés à payer (ou report d'I.S) :

Ce poste peut être détaillé comme suit :

	31/12/2019	01/01/2019
+ Impôt sur les sociétés dû	2 260 647	3 849 969
- Acomptes provisionnels	(3 030 487)	(3 767 823)
- Retenues à la source opérées par les tiers	(13 421)	(13 249)
Dettes (report) d'impôt exigible	(783 261)*	68 896

*Présenté au niveau des autres actifs

Note 16. Capitaux propres :

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		31/12/2019	01/01/2019
Capital social		32 500 000	25 000 000
Prime d'émission		25 250 000	17 000 000
Réserve légale	(A)	2 500 000	2 500 000
Réserve pour réinvestissements exonérés		25 884 443	* 0
Réserve extraordinaires		6 000 000	6 000 000
Réserves pour fonds social	(B)	1 507 474	1 507 474
Résultats reportés		998 432	** 640 275
Capitaux propres avant résultat de l'exercice		94 640 349	74 851 561
Résultat consolidé de l'exercice (1)		4 282 509	9 038 687
Total des capitaux propres avant affectation		(D) 98 922 857	83 890 248
Nombre d'actions*** (2)		28 750 000	25 000 000
Résultat par action (1) / (2)		(C) 0,149	0,362

(*) Résultats accumulés et non distribués, faisant partie intégrante des fonds propres distribuables en franchise de retenue conformément aux dispositions du paragraphe 7 de l'article 19 de la loi n° 2013-54 du 30 décembre 2013, portant loi de finances pour l'année 2014.

(**) Le montant distribuable en franchise de retenue conformément aux dispositions du paragraphe 7 de l'article 19 de la loi n° 2013-54 du 30 décembre 2013, portant loi de finances pour l'année 2014 s'élève à 54 502 DT.

(***) Nombre d'actions pondérés

(A) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat net, majoré ou minoré des résultats reportés des exercices antérieurs, à la réserve légale.

(B) Le fonds social est constitué par une affectation des résultats de l'exercice et est considéré par la société comme une réserve à caractère non distribuable. Ce montant est exclusivement dédié à des utilisations remboursables sous forme de prêts au personnel.

(C) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables. [Cf. la note 3 (c-12)].

Note 17. Produits de leasing :

Les produits de leasing se détaillent comparativement comme suit :

		Au 31 décembre	
		2 019	2 018
Intérêts et revenus assimilés (1)		66 012 338	0
Marges financières nettes de leasing	(A)	62 925 256	0
Préloyers	(B)	112 498	0
Intérêts de retard		3 832 776	0
Variation des produits réservés		(858 192)	0
Autres produits sur opérations de leasing (2)		2 709 715	0
Produits sur cessions anticipées de biens donnés en leasing		904 500	0
Récupération de frais de dossiers		855 855	0
Récupération de frais de rejet		943 999	0
Récupération de frais de télégramme		5 361	0
Ristournes accordées par les fournisseurs de biens donnés en leasing		0	0
Total (1)+(2)		68 722 053	0
<hr/>			
- Encours financiers des contrats actifs			
. Au début de l'exercice		590 924 752	0
. A la fin de l'exercice		556 483 664	0
. Moyenne	(C)	573 704 208	0
- Produits de l'exercice	(D)=(A) +(B)	63 037 754	0
- Taux moyen	(D)/(C)	10,99%	0

Note 18. Charges financières nettes :

Les charges financières nettes se détaillent comparativement comme suit :

		31 décembre	
		2 019	2 018
Charges financières des emprunts (1)	(A)	41 570 295	0
Intérêts sur emprunts obligataires		18 548 693	0
Intérêts sur emprunts auprès de B & E.F		6 450 515	0
Intérêts sur emprunts extérieurs		5 119 341	0
Contributions au F.P.C		3 027 978	0
Intérêts sur certificats de leasing		7 730 931	0
Intérêts sur billets de trésorerie		0	0
Résorptions des frais d'émission des emprunts		692 838	0
Autres charges financières nettes (2)		(75 574)	0
Intérêts sur comptes courants		(69 946)	0
Autres produits financiers		(5 627)	0
Relation de couverture (3)			
Gains et pertes nets de change sur actualisation des emprunts extérieurs		(11 827 483)	0
Gains et pertes nets sur instruments de couverture		11 827 483	0
Total (1) +(2) +(3)		41 494 722	0
- Encours des emprunts			
. Au début de l'exercice		525 804 741	0
. A la fin de l'exercice		444 268 156	0
. Moyenne	(B)	485 036 449	0
- Taux moyen	(A)/(B)	8,57%	0

B & E.F : Banques et Etablissements financiers

F.P.C : Fonds de Péréquation des Changes

Note 19. Produits des placements :

Les produits des placements se détaillent comparativement comme suit :

	Au 31 décembre	
	2 019	2 018
Produits des placements à court terme (1)	609 156	0
Revenus des certificats de dépôt	609 156	0
Produits des placements à long terme (2)	314 638	0
Dividendes	185 000	0
Revenus nets des fonds gérés	105 948	0
Intérêts sur obligations	3 690	0
Jetons de présence	20 000	0
Total (1) +(2)	923 794	0

Note 20. Autres produits d'exploitation :

Les autres produits d'exploitation se détaillent comparativement comme suit :

	Au 31 décembre	
	2 019	2 018
Produits locatifs des contrats de location simple	89 827	76 805
Produits sur placements	5 424	0
Commissions d'études sur participations	4 985	0
Intérêts sur prêts au personnel	45 512	0
Subventions d'exploitation (Avance TFP)	65 632	0
Ristournes sur contrats d'assurance	164 238	0
Remboursement de sinistres sur immobilisations propres	48 702	0
Transfert de charges	27 203	0
Total	451 522	0

Note 21. Charges de personnel :

Figurent sous cet intitulé les avantages du personnel, c'est-à-dire toutes formes de contrepartie donnée par la société au titre des services rendus par ses salariés et dirigeants.

Les avantages du personnel de la société comprennent :

- Les avantages à court terme comme les salaires et les cotisations de sécurité sociale, les congés payés et les congés maladie, l'intéressement et les primes ainsi que les avantages non monétaires dont bénéficient les salariés en activité et les dirigeants ;
- Les avantages postérieurs à l'emploi comme les pensions et autres prestations de retraite ainsi que l'indemnité de départ à la retraite.

Cette rubrique, totalise au 31 Décembre 2019 la somme de 7.197.855DT.

	Au 31 décembre	
	2 019	2 018
Avantages à court terme (1)	6 356 642	0
Salaires et compléments de salaires	4 608 243	0
Bonus et prime de bilan	992 126	0
Autres charges de personnel	254 913	0
Cotisations aux régimes de base de sécurité sociale ⁽¹⁾	475 543	0
Cotisations au régime de réparation des accidents de travail ⁽¹⁾	25 817	0
Avantages postérieurs à l'emploi (2)	841 212	0
Cotisations patronales au régime de retraite de base ⁽²⁾	380 026	0
Cotisations patronales au régime de retraite complémentaire ⁽²⁾	148 798	0
Primes d'assurance-Complément retraite	221 339	0
Primes d'assurance-Indemnité de départ à la retraite	91 049	0
Total (1) + (2)	7 197 854	0

Note 22. Autres charges d'exploitation :

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comparativement comme suit :

	Au 31 décembre	
	2 019	2 018
Honoraires et autres rémunérations	962 907	0
Achats d'exploitation (carburants, traites, etc.)	241 948	0
Autres impôts et taxes	389 056	0
Publicité, publications et relations publiques	136 873	0
Frais postaux et de télécommunication	250 908	0
Services bancaires et assimilés	412 536	0
Frais d'entretien, nettoyage et gardiennage	183 558	0
Cotisations APB	27 388	0
Loyers et charges locatives	96 671	0
Frais de gestion des valeurs mobilières	128 471	0
Autres charges d'exploitation	407 751	0
Total	3 238 066	0

Note 23. Dotations aux amortissements et aux résorptions :

Les dotations de la période aux comptes d'amortissements et aux comptes de résorptions de frais préliminaires se détaillent comparativement comme suit :

	Au 31 décembre	
	2 019	2 018
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	56 432	0
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	809 320	0
Dotations aux résorptions des frais d'augmentation de capital	71 241	0
Total	936 994	0

Note 24. Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées :

Le coût du risque de contrepartie encouru sur la clientèle ainsi que les dotations nettes des reprises de provisions pour dépréciation des autres actifs et pour risques et charges se présentent comparativement comme suit :

	Au 31 décembre	
	2 019	2 018
Coût du risque (1)	11 630 334	0
+ Dotations aux provisions pour risques sur la clientèle	15 376 659	0
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances	(3 746 325)	0
+ Pertes sur créances radiées	0	0
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances	0	0
- Annulation de produits réservés sur créances radiées	0	0
Variation des provisions pour dépréciation des autres actifs (2)	(14 635)	0
+ Dotations	0	0
- Reprises	(14 635)	0
Variation des provisions pour risques et charges (3)	625 970	0
+ Dotations	1 286 752	0
- Reprises	(660 782)	0
Total (1) + (2) + (3)	12 241 668	0

Note 25. Dotations nettes aux provisions pour dépréciation des titres :

Les dotations nettes de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres se détaillent comparativement comme suit :

	Au 31 décembre	
	2 019	2 018
+ Dotations	1 865 065	0
- Reprises	(528 932)	0
Total	1 336 133	0

Note 26. Autres gains ordinaires

Au 31/12/2019, les autres gains ordinaires totalisent 309 150 dinars. Le détail se présente comme suit :

	Au 31 décembre	
	2 019	2 018
Profits exceptionnels	309 150	0
Total	309 150	0

Ces produits proviennent essentiellement des opérations exceptionnelles réalisées sur les contrats de location : tel que les cessions des biens récupérés, le recouvrement de certaines créances radiées, les montants payés par les sociétés d'assurances....

Note 27. Autres pertes ordinaires

Au 31/12/2019, les autres gains ordinaires totalisent 33 194 dinars. Le détail se présente comme suit :

	Au 31 décembre	
	2 019	2 018
Pertes exceptionnelles	33 194	0
Pénalité et amende fiscal et social	0	0
Total	33 194	0

Note 28. Impôt sur les bénéfices :

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	Au 31 décembre	
	2019	2018
Charge courante d'impôt sur les bénéfices	2 082 675	0
Total	2 082 675	0

29. Contribution conjoncturelle exceptionnelle

La Contribution Conjoncturelle Exceptionnelle (CCE) instituée par l'article 39 de la loi n° 2019-78 du 23 décembre 2019 portant loi de finances pour l'année 2020.

L'article 39 de la loi de finances pour l'année 2020 a prévu le relèvement, à titre temporaire, de la Contribution Sociale de Solidarité due par les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés au taux de 35%, et ce, pour une période de 3 ans allant de l'année 2020 jusqu'à l'année 2022.

La Contribution Sociale de Solidarité, est égale au cours de la période 2020-2022, à la différence entre l'impôt sur les sociétés du au taux de 35% majoré de 3 points et l'impôt sur les sociétés dû selon ledit taux sans la majoration des trois points avec un minimum égal a 300 dinars, et ce, pour les banques et les établissements financiers prévus par la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers ;

Note 30. Encaissements autres que leasing :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 31 décembre	
	2019	2018
+ Encaissements sur créances des contrats de location simple	295 605	0
+ Jetons de présence perçus	20 000	0
+ Ristournes encaissées sur contrats d'assurance	164 238	0
+ Remboursement de sinistres sur immobilisations propres	48 702	0
Autres	113 431	0
Total	641 975	0

Note 31. Intérêts perçus :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 31 décembre	
	2019	2018
+ Intérêts perçus sur placements à court terme	592 410	0
+ Intérêts perçus sur comptes courants bancaires débiteurs	97 464	0
+ Intérêts perçus sur prêts au personnel	550	0
Total	690 424	0

Note 32. Intérêts payés :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 31 décembre	
	2019	2018
+ Intérêts payés sur emprunts obligataires	21 555 444	0
+ Intérêts payés sur emprunts auprès de B & E.F	7 144 431	0
+ Intérêts payés sur emprunts extérieurs	5 126 341	0
+ Contributions payées au F.P.C	4 451 147	0
+ Intérêts payés sur certificats de leasing	7 545 941	0
+ Intérêts payés sur comptes courants bancaires	27 518	0
Total	45 850 821	0

B & E.F : Banques et Etablissements financiers F.P.C : Fonds de Péréquation des Changes

Note 33. Impôts sur le résultat payés :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 31 décembre	
	2019	2018
+ Impôt sur les sociétés payé	82 146	0
+ Acomptes provisionnels payés	3 030 487	0
+ Retenues à la source opérées par les tiers	(7 370)	0
Total	3 105 263	0

Note 34. Dividendes reçus sur placements à long terme :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 31 décembre	
	2019	2018
+ Dividendes perçus sur titres UNIFACTOR	15 000	0
Total	15 000	0

Note 35. Produits perçus des fonds à capital risque confiés en gestion pour compte :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 31 décembre	
	2019	2018
+ Produits perçus sur FG 3 ATD SICAR	199 770	0
Total	199 770	0

Note 36. Encaissements provenant de la cession de placements à long terme :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 31 décembre	
	2019	2018
+ Remboursements sur fonds à capital risque	650 374	0
Total	650 374	0

Note 37. Décaissements sur acquisition d'immobilisations propres :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 31 décembre	
	2019	2018
+ Coût d'entrée des immobilisations incorporelles acquises	79 464	0
+ Coût d'entrée des immobilisations corporelles acquises	183 791	0
+ TVA récupérable et autres droits sur acquisition d'immobilisations	44 275	0
- Dettes envers les fournisseurs d'immobilisations en fin de période	(21 714)	0
Total	285 816	0

Note 38. Encaissements provenant de la cession d'immobilisations propres :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 31 décembre	
	2019	2018
+ Valeur brute des immobilisations cédées	113 335	0
- Amortissements cumulés des immobilisations cédées	(104 592)	0
± Résultat de cession des immobilisations	59 189	0 79
Total	67 932	0

Note 39. Dividendes versés :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 31 décembre	
	2019	2018
+ Détachement de dividendes	5 000 000	0
- Dividendes non versés	(35)	0
Total	4 999 965	0

Note 40. Encaissements provenant des emprunts :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 31 décembre	
	2019	2 018
+ Encaissements sur émission d'emprunts obligataires	20 000 000	0
+ Encaissements sur emprunts extérieurs	42 690 250	0
Total	62 690 250	

Note 41. Remboursement des emprunts :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 31 décembre	
	2019	2018
+ Remboursements sur emprunts obligataires	66 302 700	0
+ Remboursements sur emprunts extérieurs	17 534 399	0
+ Remboursements sur crédits bancaires à moyen terme	12 644 412	0
+ Flux net sur crédits bancaires à court terme	21 000 000	0
+ Flux net sur certificats de leasing	15 000 000	0
Total	132 481 511	0

Note 42. Trésorerie :

Le détail des composantes de la trésorerie de la société se présente comparativement comme suit :

	Au 31 décembre	
	2019	2018
+ Avoirs en banques	18 043 948	0
- Découverts bancaires	(9 170)	0
+ Avoirs chez les Intermédiaires en bourse	79	0
+ Avoirs en caisse	31 915	0
+ Placements en OPCVM de distribution obligatoire	321	0
Total	18 067 093	0

Note 43. Transactions avec les parties liées :**43.1. Nature des relations avec les parties liées :**

Les principales parties liées à la société ATL sont les actionnaires de référence exerçant sur les politiques opérationnelles et financières de celle-ci une influence notable ainsi que les sociétés apparentées auxdits actionnaires et ayant des dirigeants communs avec l'ATL. La liste des parties liées à l'ATL se présente comme suit :

A.T.B	Actionnaire détenant 40,04% du capital de l'ATL et exerçant sur les politiques opérationnelles et financières de celle-ci une influence notable.
ENNAKL	Actionnaire détenant 8,21% du capital de l'ATL et exerçant sur les politiques opérationnelles et financières de celle-ci une influence notable.
B.N.A	Actionnaire détenant 10,77% du capital de l'ATL et exerçant sur les politiques opérationnelles et financières de celle-ci une influence notable.
ATD SICAR	Filiale de l'A.T.B et ayant des dirigeants communs avec l'A.T.L (% d'intérêt de l'A.T.B au 31 décembre 2017 : 44,07%) ^(**)
A.F.C	Entreprise associée de l'A.T.B et ayant des dirigeants communs avec l'A.T.L (% d'intérêt de l'A.T.B au 31 décembre 2017 : 34,28%) ^(**)
FCP SALAMETTE CAP^(*)	Entreprise associée de l'A.T.B et ayant des dirigeants communs avec l'A.T.L (% d'intérêt de l'A.T.B au 31 décembre 2017 : 0,47%) ^(**)
PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV^(****)	Filiale de la B.N.A et ayant des dirigeants communs avec l'A.T.L (% d'intérêt de l'A.T.B au 31 décembre 2017 : 0,05%) ^(**)
S.I.C.A.R INVEST	Filiale de la B.N.A et ayant des dirigeants communs avec l'A.T.L (% d'intérêt de la B.N.A au 31 décembre 2017 : 74,60%) ^(***)
B.N.A CAPITAUX	Filiale de la B.N.A et ayant des dirigeants communs avec l'A.T.L (% d'intérêt de la B.N.A au 31 décembre 2017 : 99,07%) ^(***)

^(*) OPCVM dont le gestionnaire est l'A.F.C et le dépositaire est l'A.T.B.

^(**) Selon les derniers états financiers consolidés publiés du groupe A.T.B.

^(***) Selon les derniers états financiers consolidés publiés du groupe B.N.A.

^(****) SICAV obligataire

43.2. Flux de transactions avec les parties liées

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, certaines transactions ont été conclues par l'A.T.L avec les parties liées sus-indiquées. Le détail de ces opérations est récapitulé dans le tableau suivant :

Opérations de l'exercice	ATB	BNA	ATD SICAR	UNIFACTOR	SICAR INVEST	AFC	BNA CAPITAUX	SANANDETT SICAV	ENNAKL
Commissions de placement de l'emprunt ATL 2019/1 et honoraires sur note d'opérations						(127 926)	(127 476)		
Commissions sur tenue des registres des valeurs mobilières							(6 000)		
Commissions de gestion des fonds à capital risque			(64 902)		(22 037)				
Commissions sur opérations bancaires	(11298)	(273)							
Intérêts sur découverts bancaires	(23280)	(11 972)							
Intérêts perçus sur placements à court terme en certificats de dépôts	(499 639)	(85 594)		(23 922)					
Intérêts sur emprunts obligataires	(808 286)	(1 083 676)						(616 281)	
Intérêts sur crédits bancaires à moyen terme	(1 261 806)	(845 379)							
Acquisition de biens donnés en leasing/contrats mis en force									(30 008 870)

44.2.2. Encours des opérations réalisées avec les parties liées

L'encours des opérations réalisées avec les parties liées se présente au 31 décembre 2019 comme suit :

Soldes à la fin de l'exercice	ATB	BNA	ATD SICAR	SICAR INVEST	AFC	BNA CAPITAUX	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	SANADETTE SICAV	FCP SALAMTTE CAP	ENNAKL
Échéances, en principal, à plus d'un an sur emprunts bancaires	(7 423 882)	(3 750 000)								
Échéances, en principal, à moins d'un an sur emprunts bancaires	(3 937 372)	(3 000 000)								
Intérêts courus et non échus sur emprunts bancaires	(449 136)	(57 199)								
Échéances à plus d'un an sur emprunts obligataires	(872 8615)	(664 5488)						(478 1731)		
Échéances à moins d'un an sur emprunts obligataires	(4 347 200)	(3 823 256)						(253 5311)		
Intérêts courus et non échus sur emprunts obligataires	(771 420)	(967 860)						(616 281)		
Commissions de gestion de fonds à capital risque à payer			(129 68)	(76 501)						
Fournisseurs de biens donnés en leasing										(162 976)
Effets à payer sur biens donnés en leasing										(8 060 385)
Solde net des comptes de trésorerie	9 144 502	3 994 339								

Note 44. Engagements hors bilan :**44.1. Autres engagements donnés :**

Sous cet intitulé figurent le principal à échoir et les intérêts à courir au titre des tirages imputés sur les lignes BIRD et BAD. Leur détail se présente comme suit :

	Au 31 Décembre 2019	
	2019	2018
Principal à échoir sur emprunts extérieurs	17 560 958	0
Intérêts à courir sur emprunts extérieurs	5 107 606	0
Total	22 668 564	0

44.2. Garanties reçues d'établissements bancaires :

Sous cet intitulé figurent les autorisations irrévocables et confirmées données en faveur de la BCT, sur ordre et pour le compte de l'ATL, par deux banques de la place en vue de débiter leurs comptes ouverts chez la Banque Centrale du montant exigible au titre des emprunts extérieurs susvisés.

Note 45. Evénements postérieurs à la clôture :

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 04Avril 2020. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

Ces états financiers sont préparés selon l'hypothèse de la continuité d'exploitation.

Conséquences de l'émergence du Covid-19 début 2020

Depuis mars 2020 un évènement majeur s'est produit qui est la propagation de la pandémie COVID-19. Cette pandémie est apparue postérieurement à la clôture de l'exercice et par conséquent elle n'a aucun impact sur les états financiers de 2019.

La Banque Centrale de Tunisie à travers la circulaire 2020-06 a demandé aux banques et établissements financiers de prendre des mesures de soutien aux professionnels et entreprises en matière de rééchelonnement du paiement de leurs échéances de crédits pour la période s'étalant entre les mois de mars à septembre 2020.

Ces mesures ainsi que la pandémie auront une répercussion sur l'activité du groupe ATL, dont l'impact sur les états financiers en 2020 ne peut être estimé à cette date

4.4.6. Rapport des commissaires aux comptes relatif aux états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2019



F.M.B.Z KPMG Tunisie Immeuble KPMG
Les jardins du Lac - Lac II
Tel : +216 71 194 344
Fax : +216 71 194 320
Email : mzammouri@kpmg.com



02, Rue 7299 - ElMenzeh 9A - ElManar II
- 1013 Tunis
Tél. +216 71 880 933
Fax. +216 71 872 115
Email : cabinetcmc@dfk.tn

GROUPE ARAB TUNISIAN LEASE RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2019

Messieurs les actionnaires du groupe l'Arab Tunisian Lease,

I. Rapport sur l'audit des Etats Financiers consolidés

1. Opinion sur les états financiers consolidés

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de l'Arab Tunisian Lease, comprenant le bilan et l'état des engagements hors bilan arrêtés au 31 décembre 2019, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers consolidés font apparaître un total bilan consolidé de 619 286 KDT et des capitaux propres consolidés positifs de 96 311 KDT, y compris le résultat bénéficiaire consolidé de l'exercice s'élevant à 1 667 KDT.

Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 14 Avril 2019 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

A notre avis, les états financiers consolidés sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du groupe l'Arab Tunisian Lease, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe l'Arab Tunisian Lease conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon le Code de déontologie.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Question clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée.

Ces questions sont traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelés précédemment, et aux fins de la formation de notre opinion pour ceux-ci et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

3-1- Évaluation des créances issues d'opérations de leasing

▪ Risques identifiés

En tant qu'établissement financier, la Société mère est confrontée au risque de crédit défini comme étant le risque encouru en cas de défaillance d'une ou plusieurs contreparties considérées comme un même bénéficiaire au sens de la réglementation en vigueur.

Il en résulte que la Société mère comptabilise des dépréciations pour couvrir les risques de crédits avérés inhérents à ses activités. Ces dépréciations peuvent prendre la forme de dépréciations individuelles des engagements du bilan et de l'hors bilan concernés (y compris celles additionnelles) ou de dépréciations collectives au titre d'un portefeuille de crédits appartenant à un même secteur d'activité économique ou à une même zone géographique, affecté par des événements économiques exceptionnels, et non déprécié individuellement.

La Société mère comptabilise les dépréciations au titre de ses créances issues de contrats de leasing, aussi bien à base individuelle qu'à base collective, dès lors qu'elle estime que les critères définis par la circulaire de la BCT n°91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, et comme décrits dans la note 3 (c-2) des états financiers, sont remplis.

Au 31 décembre 2019, les créances sur la clientèle s'élèvent à 603 472 KDT, les provisions constituées en couverture de ces créances s'élèvent à 41 391 KDT et les produits réservés ont atteint 4 661 KDT.

Compte tenu de l'exposition de la Société mère au risque de crédit dont l'estimation obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé, nous avons considéré l'évaluation des provisions sur créances douteuses et le calcul des produits réservés comme des points clés dans notre audit.

▪ **Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque**

Nous avons apprécié la pertinence du dispositif de contrôle du risque de crédit au sein de la Société mère.

Nous avons, également, testé les contrôles informatisés concernant l'identification et l'évaluation des dépréciations des concours à la clientèle, compte tenu des garanties en possession.

Nos travaux ont porté plus particulièrement sur :

- Le rapprochement de la situation des engagements aux données comptables ;
- L'appréciation de la pertinence de la méthodologie retenue par la Société mère par rapport aux règles édictées par la B.C.T ;
- L'appréciation de la fiabilité du système de classification des créances, de couverture des risques et de réservation des produits ;
- L'appréciation, sur base d'échantillons, des hypothèses et des données retenues par la direction pour l'estimation des dépréciations ;
- La vérification de la prise en compte de certains critères qualitatifs issus des opérations réalisées et du comportement de la relation durant l'exercice ;
- L'examen des garanties retenues pour le calcul des provisions et l'appréciation de leurs valeurs, eu égard aux règles édictées et aux méthodes adoptées ;
- La vérification de l'homogénéité de la segmentation retenue pour les groupes de contreparties relevant des classes A et B1, ainsi que de l'estimation des pertes de valeurs collectives au titre de chaque segment ;
- La vérification de la matérialisation et de la traduction des ajustements proposés dans les comptes de la société mère.

4. Observations

Nous attirons l'attention sur les faits suivants :

- La note 2 des états financiers consolidés, qui indique que les états financiers de la société LLD-ATL incluses dans le périmètre de consolidation ne sont pas audités.
- la note 45 « Evénements postérieurs à la clôture », qui précise que depuis le mois de mars 2020 un événement majeur s'est produit qui est la propagation de la pandémie COVID-19. L'évolution des effets de la crise liée au COVID-19 ainsi que les mesures de soutien aux professionnels et entreprises prises par la BCT auront des répercussions sur l'activité du groupe ATL, dont l'impact sur la situation financière en 2020 ne peut être estimé à cette date.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

5. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2019 incombe à cet organe de direction.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration sur la gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du groupe dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si ledit rapport semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté du rapport de gestion relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

6. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, consolidés conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

7. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraude ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est

raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre:

Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la conclusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriés dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous avons sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance et, leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit.

Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si les textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Tunis, le 15 Avril 2020

Les commissaires aux comptes

FMBZ KPMG
Mr Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI

Cabinet CMC
Mr Chérif BEN ZINA



FMBZ KPMG TUNISIE
IMMEUBLE KPMG
C/ Rue de Royal-Les Berges du Lac II-1033-Tunis
MF: 510663T/A/M/000 - RC: 9145992002
Tél: 71.194.344 / Fax: 71.194.320
E-mail: tn.fmbzbz@kpmg.com



4.4.7. Notes explicatives aux états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2019

- **Note explicative sur le paragraphe 4 « observations »**

Au moment de la préparation des états financiers consolidés de l'ATL, le rapport du commissaire aux comptes de sa filiale ATL LLD relatif à son premier exercice n'était encore finalisé. Pour respecter les délais règlementaires de publication, les états financiers consolidés ont été établis sur la base des états financiers non audités. Les états financiers d'ATL-LLD sont actuellement audités et reprennent la même situation financière prise en compte dans les états financiers consolidés.

- **Note portant sur l'évaluation générale du système de contrôle interne**

Nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne relatif à l'élaboration des états financiers consolidés. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombe à la direction et au Conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes de ce système de contrôle interne.

4.4.8. Notes complémentaires aux états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2019

- **Note complémentaire à la note 2.1 « Méthode de consolidation »**

Société	Degré de contrôle	Méthode retenue	% de contrôle	% d'intérêt
ATL-LLD*	Contrôle exclusif	Intégration globale	99,6%	99,6%

- **Note complémentaire sur les événements postérieurs**

Suite à la pandémie du « COVID- 19 », la crise économique dans le pays s'est accentuée avec une baisse de la croissance et de l'investissement.

A l'instar des autres opérateurs du secteur, l'ATL s'est retrouvée, confrontée à une baisse de la demande, une hausse des impayés et le tout couronné par une incertitude concernant la signature des avenants de report et les modalités de refinancement des sociétés de leasing proposé par la BCT.

Face à ces défis, l'ATL a mobilisé tous ses moyens pour assurer la mise en place des dossiers de report d'échéances et la garantie des ressources de refinancements nécessaires auprès de ses banques partenaires.

Après une activité nulle en Avril et faible en Mai, il a été enregistré une reprise en Juin et Juillet avec niveau d'approbation de plus 20% par rapport aux réalisations de la même période de 2019.

La crise COVID-19 a eu pour effet de retarder à ce jour le démarrage effectif de l'activité de la société ATL LLD.

4.4.9. Notes rectificatives aux états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2019

- Note rectificative de la note 8.1 » Portefeuille investissement »

Le portefeuille investissement net des provisions corrélatives s'élève, au 31 Décembre 2019, à 20.543.821 DT. Il se détaille comme suit :

DESIGNATION	Nombre de titres	valeur nominale	Coût unitaire	% part.	Montant brut	Provisions	Montant net
PARTICIPATIONS DIRECTES :					17 292 862	-1 800 287	15 492 575
- ARAB TUNISIAN INVEST - SICAF	20 000	5	8,303	1,73%	166 055	-52 750	113 305
- SARI	9 900	100	115,531	30,00%	1 143 756	-1 143 756	0
- PHENICIA SEED FUND	500	848	826,101	5,04%	413 051	-185 141	227 910
- PHENICIA FUND	500	1 000	1 000	8,88%	500 000	-18 640	481 360
- SENED SICAR	500	100	100	10,00%	50 000	-50 000	0
- UNIFACTOR	340 000	5	5	11,33%	1 700 000	0	1 700 000
- SICAR INVEST (*)	30 000	10	10	3,00%	300 000	0	300 000
- CLINIQUE INTERNATIONALE LES PINS	100 000	10	10	6,71%	1 000 000	-350 000	650 000
- POLYCLINIQUE SYPHAX	10 000	100	100	9,15%	1 000 000	0	1 000 000
- BRIQUETERIE DJBEL OUEST	20 000	100	100	5,23%	2 000 000	0	2 000 000
- CARTHAGO SANITAIRE	30 000	100	100	5,00%	3 000 000	0	3 000 000
- FCP MAXULA	10 000	100	100	4,90%	1 000 000	0	1 000 000
- CAPITAL LEASE FUND	10 000	102	102	6,80%	1 020 000	0	1 020 000
- BRIQUETERIE BIR MCHARGUA	40 000	100	100	2,81%	4 000 000	0	4 000 000
PARTICIPATIONS EN PORTAGE :					151 800	-151 800	0
- SOCIETE NOUR EL KANTAOUI	1 518	100	100		151 800	-151 800	0
- SOCIETE DINDY	16 000	10	0		0	0	0
FONDS CONFIES EN GESTION POUR COMPTE : (**)					9 509 406	-4 498 159	5 011 246
- FG 3 SICAR INVEST	-	-			1 450 000	-500 000	950 000
- FG 3 ATD SICAR	-	-			460 000	-289 735	170 265
- FG 4 ATD SICAR	-	-			1 500 006	-991 312	508 693
- FG 5 ATD SICAR	-	-			3 021 900	-2 121 900	900 000
- FG 6 ATD SICAR	-	-			3 077 500	-595 211	2 482 289
OBLIGATIONS :					40 000	0	40 000
- EMPRUNT NATIONAL 2014 (Catégorie B)	1 000	100		-	40 000	0	40 000
TOTAL EN DT					26 994 068	-6 450 246	20 543 821

4.5. Comportement boursier de l'action ATL

En 2019, le titre ATL a affiché une contre-performance de 29%.

En 2019, le titre ATL a oscillé entre 1,410 et 2,700D avec des quantités traitées de 1 206 343, soit un taux de rotation de 3,7%.

	2017	2018	2019	26/08/2020
Nombre de titres admis	25 000 000	25 000 000	32 500 000	32 500 000
Cours fin de période	3,09	2,69	1,7	1,21
Capitalisation boursière	77 250 000	67 250 000	55 250 000	39 325 000
Nombre de titres traités	908 058	1 786 902	1 206 343	483 170
Rendement de la période	10,60%	-4,85%	-29,00%	-28,82%
Valeur comptable nette	3,244	3,356	2,963	-
Cours plus haut	3,360	3,440	2,700	1,800
Cours plus bas	2,840	2,600	1,410	1,160
Bénéfice par action	0,426	0,362	0,051	-
Dividende par action	0,25	0,2	-	-
Date de distribution	25/05/2018	01/07/2019	-	-
PER	7,3	7,4	33,2	-
Dividend Yield	8,10%	7,4%	-	-
Taux de rotation	3,60%	7,1%	3,7%	1,5%

Evolution du cours de l'ATL



Chapitre 5 : ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE CONTROLE DES COMPTES

5.1. Conseil d'Administration

5.1.1. Membres des organes d'administration

Membres	Qualité	Représenté par	Mandat	Adresse
M. Ferid ABBES	Président	Lui même	2018 - 2020	Tunis
Arab Tunisian Bank	Membre	M. Riadh HAJJEJ	2018 - 2020	Tunis
Mme. Maha Najjar TAJINA	Membre mandaté par l'ATB	Elle même	2018 - 2020	Tunis
ASIRAK SA*	Membre	M. Ridha ZERZERI	2018 - 2020	Tunis
M. Mohamed Sadok DRISS*	Membre	Lui même	2018 - 2020	Tunis
ATI SICAF	Membre	M. Lassad JAZIRI	2018 - 2020	Tunis
Société ENNAKL	Membre	M. Kais MARRAKCHI	2018 - 2020	Tunis
Banque Nationale Agricole	Membre	M. Ahmed BEN MOULEHOM	2018 - 2020	Tunis
Mme. Arbia ALAYA	Membre mandaté par la BNA	Elle même	2018 - 2020	Tunis
Mme Golsem KSONTINI JAZIRI	Membre indépendant	Elle même	2018 - 2020	Tunis
M. Mohamed Hédi DRIDI	Membre indépendant	Lui même	2018 - 2020	Tunis
M. Ammar TLILI	Représentant des actionnaires minoritaires	Lui même	2018 - 2020	Tunis

**L'AGO du 01/07/2020 a ratifié la cooptation par le Conseil d'Administration du 02/06/2020 de M. Mohamed Sadok DRISS et de la société ASIRAK SA représentée par M. Ridha ZERZERI.*

L'AGO du 01/07/2020 a décidé d'approuver la nomination par le Conseil d'Administration du 02/06/2020 de **Mme Raja DARGHOUTH** en qualité de conseillère auprès du Conseil d'Administration pour la période restante du mandat des administrateurs, soit jusqu'à l'AGO appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2020.

5.1.2. Fonction des membres et des organes d'administration et de direction dans la société

Membre	Qualité	Mandat	Adresse
M. Zouheir TAMBOURA	Directeur Général*	Depuis 2020	Tunis
M. Chedly ZAOUN	Directeur Général Adjoint**	Depuis 2020	Tunis

**Nommé par le Conseil d'Administration du 29/06/2020 en qualité de Directeur Général*

***Nommé par le Conseil d'Administration du 29/06/2020 en qualité de Directeur Général Adjoint*

Il est à signaler que :

- M. Zouheir TAMBOURA¹ est désigné en tant que président, Mme Maha NAJJAR TAJINA et M. Ammar TLILI sont désignés en tant que membres du Comité exécutif du crédit ;
- Mme Golsem KSONTINI JAZIRI est désignée en tant que présidente, M. Ahmed BEN MOULEHOM et M. Riadh HAJJEJ sont désignés en tant que membres du Comité permanent d'audit interne ;
- M. Mohamed Hédi DRIDI est désigné en tant que président, M. Kais MARRAKCHI, M. Lassad JAZIRI et Mme. Arbia ALAYA sont désignés en tant que membres du Comité des risques.

Les autres membres des organes d'administration et de direction n'ont pas de fonction dans la société.

¹ Suite à la nomination de M. Zouheir TAMBOURA en tant que Directeur Général, la société s'engage à approuver sa nomination en tant que président du Comité exécutif du crédit dans la prochaine réunion du Conseil d'Administration.

5.1.3. Principales activités exercées en dehors de la société au cours des 3 dernières années

Membre	Fonction exercée en dehors de la société au cours des 3 dernières années
M. Ferid ABBES	Président Directeur Général de la SETCAR
M. Zouheir TAMBOURA	Néant
M. Riadh HAJJEJ	Directeur chargé du département « Audit interne et inspection »
Mme. Maha Najjar TAJINA	Directrice à l'ATB
M. Ridha ZERZERI	Homme d'affaires privé
M. Mohamed Sadok DRISS	Homme d'affaires privé
M. Lassad JAZIRI	Responsable du pôle financier de l'ATB
M. Kaies Marrakchi	Directeur à la société ENNAKL
M. Ahmed BEN MOULEHOM	Directeur chargé du pôle commercial
Mme. Arbia ALAYA	Directeur chargé de la direction centrale des projets de transformation du système d'information
Mme Golsem KSONTINI JAZIRI	Directrice générale de la BTE
M. Mohamed Hédi DRIDI	Consultant indépendant dans le développement, la restructuration et la mise à niveau d'unités dans divers secteurs
M. Ammar TLILI	Directeur Général Adjoint à la BNA jusqu'au 30/06/2017
M. Chedly ZAOUN	Néant

5.1.4. Mandats des membres des organes d'administration et de direction les plus significatifs dans d'autres sociétés

Membre	Mandats d'administrateurs dans d'autres sociétés
M. Ferid ABBES	SETCAR - ATB
M. Zouheir TAMBOURA	Président du conseil de ATL LLD
M. Riadh HAJJEJ	Néant
Mme. Maha Najjar TAJINA	ATD SICAR
M. Ridha ZERZERI	UNIFACTOR – GrandsMoulins du Golf – OMORAG – Sud Bitume – Société Hôtelière Port Prine
M. Mohamed Sadok DRISS	BH Bank – KSM Financière – Hyundai Motors – SODEXA – TSA – Hôtel El Fell – STIAL - UNIFACTOR
M. Lassad JAZIRI	Néant
M. Kaies Marrakchi	Néant
M. Ahmed BEN MOULEHOM	AMI – SICAF Participations BNA – Agro services - IBS
Mme. Arbia ALAYA	CRAMA – TUNISAVIA -
Mme Golsem KSONTINI JAZIRI	Néant
M. Mohamed Hédi DRIDI	Néant
M. Ammar TLILI	Néant
M. Chedly ZOUN	Néant

5.1.5. Fonctions des représentants permanents des personnes morales administrateurs dans la société qu'ils représentent

Membres	Représenté par	Fonction au sein de la société qu'il représente
Arab Tunisian Bank	M. Riadh HAJJEJ	Directeur chargé du département « Audit interne et inspection »
Société ENNAKL	M. Kaies Marrakchi	Directeur à ENNAKL
BNA	M. Ahmed BEN MOULEHOM	Directeur chargé du pôle commercial
ASIRAK SA	M. Ridha ZERZERI	Président Directeur Général
ATI-SICAF	M. Lassad JAZIRI	Responsable du pôle financier de l'ATB

5.2. Intérêts des dirigeants dans la société au 31/12/2019

5.2.1. Rémunérations et avantages en nature attribués aux membres des organes d'administration et de direction

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération de Monsieur Slimane BETTAIEB (Directeur Général) été fixée par décisions du Conseil d'Administration du 28 avril 2006 et du 20 avril 2010. Cette rémunération est composée d'un salaire mensuel net avec une majoration annuelle de 7% prenant effet au 1^{er} mai de chaque année, d'une indemnité de carburant mensuelle nette, de la mise à disposition d'une voiture de fonction, du remboursement des frais téléphoniques (ligne GSM) et d'une prime de bilan fixée, par le Conseil d'Administration, à l'occasion de l'arrêté des états financiers de chaque exercice en fonction du résultat réalisé.
- La rémunération du Directeur Général Adjoint a été fixée par décision du Conseil d'Administration du 20 avril 2010. Cette rémunération est composée d'un salaire mensuel net avec une majoration annuelle de 7% prenant effet au 1^{er} Mai de chaque année, d'une indemnité de carburant mensuelle nette, de la mise à disposition d'une voiture de fonction, du remboursement des frais téléphoniques (ligne GSM) et d'une prime de bilan fixée, par le Conseil d'Administration, à l'occasion de l'arrêté des états financiers de chaque exercice en fonction du résultat réalisé.
- L'ATL a souscrit au profit de ses employés une assurance groupe. Le Directeur Général et le Directeur Général Adjoint bénéficient des avantages découlant de ce régime.
- L'ATL a, en outre, souscrit au profit de ses employés une assurance complément de retraite et une assurance couvrant l'indemnité de départ à la retraite fixée par l'article 53 de la convention collective des banques et des établissements financiers à six mois du dernier salaire brut. Le Directeur Général Adjoint bénéficie des avantages découlant de ces régimes d'assurance.
- Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, se présentent comme suit (en KDT) :

Nature de la rémunération	Président du conseil d'administration		DG		DGA		Administrateurs	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2019	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2019	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2019	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2019
Avantages à court terme	45	45	496	240	330	167	255	255
Avantages postérieurs à l'emploi					69			
Total	45	45	496	240	399	167	255	255

5.2.2. Prêts et garanties accordés en faveur des membres des organes d'administration et de direction

Néant

5.3. Contrôle

Nom	Représenté par	Adresse	Mandat
FMBZ KPMG Société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie	M. Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI	Immeuble KPMG Les jardins du lac – LAC II Tél : 71 194 344 Fax : 71 194 320	2018-2020*
Cabinet CMC – DFK International Société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie	M. Cherif BEN ZINA	2, Rue 7299 El Menzah 9A El Manar II 1013 Tunis Tél : 71 880 933 Fax : 71 872 115	2018-2020*

**Désigné par l'AGO du 30/04/2018 pour un mandat de 3 ans expirant à la date de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2020*

5.4. Nature et importance des opérations conclues depuis le début du dernier exercice avec les membres du conseil d'administration ou de direction ainsi qu'avec un candidat à un poste de membre du conseil et/ou un actionnaire détenant plus de 5% du capital

- La société ENNAKL a réalisé un chiffre d'affaires de 30 008 870 DT avec l'ATL relatif à l'acquisition de biens donnés en leasing.

Chapitre 6 : RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'EVOLUTION RECENTE ET LES PERSPECTIVES D'AVENIR

6.1. Evolution récente et Orientations

6.1.1. Evolution récente

L'ATL affiche au terme du 2^{ème} trimestre 2020, une régression de 25,9% de ses approbations à 95,4MD contre 128,7MD à la même date en 2019. Cette régression est essentiellement due à la baisse des approbations à l'industrie -36,4% et celles des services et commerce -29,3%, qui se sont établies respectivement à 10,5MD et 39,6MD.

Les mises en force de la société ont observé au terme de cette période une forte baisse (-34,1%) en s'établissant à 79,5MD contre 120,6MD à la même période en 2019.

Le total des engagements a reculé de 7,2% à 587,4MD contre 633,3MD à la même date de 2019, avec une baisse des engagements courants à 517,8MD et une hausse de 16% pour les engagements classés à 69,6MD

Impact de la pandémie « COVID-19 » sur l'activité de l'ATL :

Suite à la pandémie du « COVID-19 », l'ATL s'est confrontée à une baisse de la demande, et une hausse des impayés ainsi que les demandes de rééchelonnement des échéances de loyers pour la période du mois de Mars au mois de Septembre 2020 et ce conformément aux dispositions de la circulaire BCT n°2020-06. La société a étudié 4 052 demandes de rééchelonnement pour un encours de 328MD.

Le report des échéances était accompagné par des crédits finançables à des taux très faibles (TMM+1%).

La société a eu recours à ces financements à hauteur de 24MD, dont 14MD déjà encaissés et 10MD en cours.

Durant le premier semestre, les mises en force ont baissé de 34% par rapport à juin 2019, avec une production presque nulle durant la période de confinement général (45 jours).

La société compte remédier à ce retard avec une mobilisation de toute l'équipe commerciale afin d'atteindre les objectifs fixés.

6.1.2. Orientations

L'ATL a adhéré à la politique adoptée par les instances réglementaires en matière de couverture du risque qui consiste à atteindre un taux de couverture des créances classées de 70%.

Pour l'exercice 2020, le taux de croissance sera négatif de -44% par rapport à 2019. Pour la période restante, 2021-2024, l'objectif retenu est d'atteindre un taux de croissance moyen de 30 % sur toute période, tout en assurant une meilleure qualité du portefeuille client (taux des actifs accrochés moyen de 11,26% et taux de couverture moyen de 78,3%).

6.2. Perspectives d'avenir

Les états financiers prévisionnels de la période 2020-2024 de l'ATL ont été élaborés sur la base des états financiers certifiés relatifs à l'exercice 2019. Les hypothèses sous jacentes et les prévisions ont été approuvées par le conseil d'administration du 29/06/2019.

L'Arab Tunisian Lease s'engage à actualiser ses prévisions chaque année sur un horizon de trois ans et à les porter à la connaissance des actionnaires et du public. Elle est tenue à cette occasion d'informer ses actionnaires et le public sur l'état de réalisation de ses prévisions.

L'état des réalisations par rapport aux prévisions et l'analyse des écarts doivent être insérés au niveau du rapport annuel.

L'Arab Tunisian Lease s'engage à tenir une communication financière au moins une fois par an.

6.2.1. Analyse des écarts enregistrés et des modifications effectuées au niveau des prévisions 2019 - 2023 par rapport aux informations prévisionnelles 2020 - 2024

Mises en force

(en mD)	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Mises en force (prévision initiale)	250 000	275 000	302 500	332 750	366 025	
Mises en force (réalisées ou mises à jour)	225 000	125 000	181 250	235 625	294 531	353 438
Ecart	-10,00%	-54,55%	-40,08%	-29,19%	-19,53%	
Commentaire	Les prévisions de 2019 n'ont pas été réalisées vu la conjoncture économique.		L'activité prévisionnelle a été revue avec des taux de croissances modérées compte tenu de la conjoncture actuelle.			

Marges financières et préloyers :

(en mD)	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Marges financières & pré loyers (prévision initiale)	65 044	68 810	77 221	87 301	97 130	
Marges financières & pré loyers (réalisées ou mises à jour)	63 038	61 592	58 483	58 888	66 352	78 581
Ecart	-3,08%	-10,49%	-24,27%	-32,55%	-31,69%	
Commentaire	Les prévisions de 2019 n'ont pas été réalisées car le niveau des mises en force budgétisé de 2019 n'a pas été réalisé		Les revenus ont été actualisés compte tenu de la revue du niveau des encours des emplois leasing à fin 2019			

Intérêts de retard :

(en mD)	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Intérêts de retard (prévision initiale)	2 790	2 930	3 076	3 230	3 392	
Intérêts de retard (réalisés ou mis à jour)	3 833	958	3 092	3 113	3 508	4 155
Ecart	37,36%	-67,30%	0,51%	-3,62%	3,43%	
Commentaire	Cette rubrique a enregistré une augmentation par rapport aux prévisions initiales de 37,36% suite à l'augmentation du volume des impayés		Pour 2020, Les intérêts de retard prévisionnels subissent une diminution de 75% par rapport à 2019 à cause du report d'échéances lié à la crise sanitaire. En 2021, les intérêts de retards prévisionnels baissent de 19% par rapport à 2019 puis suivent la même tendance de l'évolution prévisionnelle des revenus nets de leasing à partir de 2022.			

Variation des produits réservés :

(en mD)	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Variation des produits réservés (prévision initiale)	-32	-32	-34	-36	-38	
Variation des produits réservés (réalisée ou mise à jour)	-858	-466	-106	-54	-149	-225
Ecart	2581,85%	1356,32%	211,51%	49,74%	293,40%	
Commentaire	La classification de plusieurs nouveaux clients en créances accrochées a engendré l'augmentation des agios réservés par rapport aux prévisions		La variation prévisionnelle des agios réservés a été actualisée compte tenu de l'évolution prévisionnelle du portefeuille client			

Autres produits sur opérations de leasing :

(en mD)	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Autres produits sur opérations de leasing (prévision initiale)	2 987	3 137	3 294	3 458	3 631	
Autres produits sur opérations de leasing (réalisés ou mis à jour)	2 710	1 355	1 211	1 235	1 406	1 652
Ecart	-9,30%	-56,81%	-63,24%	-64,28%	-61,29%	
Commentaire	Cette rubrique a enregistré une diminution par rapport aux prévisions initiales de 9,30% car les mises en forces prévisionnelles de 2019 n'ont pas été atteintes		Les prévisions pour les autres produits sur opérations de leasing ont été actualisées compte tenu de l'activité prévisionnelle			

Autres produits d'exploitation :

(en mD)	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Autres produits d'exploitation (prévision initiale)	441	463	486	511	536	
Autres produits d'exploitation (réalisés ou mis à jour)	419	200	250	250	250	250
Ecart	-5,01%	-56,81%	-48,58%	-51,03%	-53,36%	
Commentaire	Les prévisions de 2019 ont été quasiment atteintes.		Les autres produits d'exploitation prévisionnels ont été actualisés compte tenu des réalisations, et ce abstraction faite des remboursements de sinistres sur immobilisations propres			

Refinancement :

(en mD)	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Refinancement net des remboursements d'emprunts (prévision initiale)	-54 194	-10 166	15555	28405	32017	
Refinancement net des remboursements d'emprunts (réalisé ou mis à jour)	-69 791	-27 750	-93 414	-13 955	41 989	75 269
Ecart	28,78%	172,97%	-700,54%	-149,13%	31,15%	
Commentaire	L'écart entre les réalisations et les prévisions en termes de refinancement net des remboursements s'explique par le fait que le niveau des mises en force prévisionnelle de 2019 n'a pas été atteint		Les besoins prévisionnels de refinancement ont été ajustés compte tenu de la revue du niveau d'activité			

Charges financières nettes :

(en mD)	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Charges financières (prévision initiale)	-41 727	-45 095	-51 533	-59 104	-66 726	
Charges financières (réalisés ou mis à jour)	-41 495	-39 915	-36 223	-33 855	-36 794	-44 265
Ecart	-0,56%	-11,49%	-29,71%	-42,72%	-44,86%	
Commentaire	Les prévisions de 2019 ont été quasiment réalisées malgré un refinancement inférieur aux prévisions à cause de la hausse des coûts des ressources		La charge d'intérêts prévisionnelle a été actualisée compte tenu de l'actualisation des prévisions de mises en force et de refinancement.			

Produits de placement :

(en mD)	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Produits de placement (prévision initiale)	493	696	684	803	917	
Produits de placement (réalisés ou mis à jour)	924	150	224	170	170	506
Ecart	87,31%	-78,44%	-67,29%	-78,84%	-81,45%	
Commentaire	Les prévisions de 2019 ont été dépassées grâce à la perception d'intérêts de placements à court terme d'excédent de trésorerie non budgétisé		Les prévisions ont été ajustées compte tenu des réalisations			

Charges du personnel :

(en mD)	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Charges du personnel (prévision initiale)	-7 826	-8 374	-8 960	-9 587	-10 258	
Charges du personnel (réalisées ou mis à jour)	-7 173	-7 500	-7 355	-7 869	-8 420	-9 010
Ecart	-8,34%	-10,43%	-17,92%	-17,92%	-17,92%	
Commentaire	les charges du personnel ont diminué de 8,34% par rapport aux prévisions initiales suite à des départs à la retraite		Les prévisions ont été ajustées compte tenu des réalisations			

Autres charges d'exploitation :

(en mD)	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Autres charges d'exploitation (prévision initiale)	-3 552	-3 801	-4 067	-4 351	-4 656	
Autres charges d'exploitation (réalisées ou mises à jour)	-3 231	-3 383	-3 505	-3 773	-4 204	-4 735
Ecart	-9,05%	-10,98%	-13,81%	-13,29%	-9,71%	
Commentaire	Les charges d'exploitation ont diminué de 9,05 % par rapport aux prévisions initiales suite à un effort de maîtrise de certaines charges		Les prévisions ont été ajustées compte tenu des réalisations			

Dotations aux amortissements et aux résorptions :

(en mD)	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Dotations aux amortissements et aux résorptions (prévision initiale)	-653	-685	-706	-727	-748	
Dotations aux amortissements et aux résorptions (réalisées ou mises à jour)	-937	-677	-684	-691	-699	-706
Ecart	43,39%	-1,18%	-3,09%	-4,90%	-6,60%	
Commentaire	Un écart entre les réalisations et les prévisions de 43,39% dû à l'augmentation des dotations des charges à répartir suite à la réalisation de l'augmentation de capital et la réalisation de nouveau emprunt extérieur		Les prévisions ont été ajustées compte tenu des réalisations			

Dotations aux provisions pour dépréciation des titres :

(en mD)	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres (prévision initiale)	-700	-800	-900	-1 000	-1 000	
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres (réalisées ou mises à jour)	-1 336	-1 300	-700	-700	-700	-700
Ecart	90,88%	62,50%	-22,22%	-30,00%	-30,00%	
Commentaire	Les réalisations ont fortement dépassé les prévisions pour couvrir des risques sur des titres qui se sont avérés en 2019.		Les prévisions ont été ajustées compte tenu des réalisations			

Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées :

(en mD)	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées (prévision initiale)	-3 219	-3 241	-3 629	-3 569	-3 803	
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées (réalisées ou mises à jour)	-12 242	-4 561	-2 132	-1 895	-2 205	-2 807
Ecart	280,3%	40,7%	-41,25%	-46,90%	-42,02%	
Commentaire	Les réalisations ont fortement dépassé les prévisions à cause d'un flux de migration de créances saines vers les créances accrochées dépassant les prévisions, et de la dépréciation de certaines garanties matérielles		Les prévisions des dotations aux provisions ont été reprises compte tenu de l'évolution du portefeuille client et des objectifs fixés en matière de taux de couverture prévisionnel			

Qualité du portefeuille-client :

Qualité du portefeuille client (prévision initiale)	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Montant des créances classées	47 800	51 116	53 343	56 831	60 874	
Ratio des créances classées	7,50%	8,00%	8,00%	8,00%	8,00%	
Ratio de couverture des créances classées	68,0%	69,3%	72,3%	73,7%	74,6%	
Qualité du portefeuille client (réalisation ou mise à jour)	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Montant des créances classées	58 575	60 317	61 563	62 197	63 956	66 597
Ratio des créances classées	9,79%	10,50%	12,25%	12,30%	11,25%	10,00%
Ratio de couverture des créances classées	70,9%	75,0%	77,2%	79,5%	80,0%	80,0%

6.2.2. Analyse des performances réalisées au 30 Juin 2020 par rapport aux prévisions relatives à l'exercice 2020

La confrontation des réalisations des six premiers mois de l'exercice 2020 comparés aux prévisions établies lors de l'élaboration du document de référence "ATL 2019", font ressortir les taux de réalisation suivants:

En mDT	Indicateurs d'activité au 30/06/2020	Prévisions de l'année 2020	Pourcentage de réalisation
Mises en force	79 547	125 000	63,64%
Intérêts et revenus assimilés sur opération de leasing	30 462	61 592	49,46%
Produits net de leasing	11 507	23 673	48,61%
Total charges d'exploitation	5 261	11 561	45,51%

Comme l'indique le tableau ci-dessus, ATL demeure en ligne avec ses prévisions relatives à l'exercice 2020. En effet, la société a réalisé, au 30/06/2020, 63,6% de ses prévisions de mises en force et 48,6% des produits nets de leasing prévus pour l'exercice 2020.

6.2.3. Hypothèses de prévisions retenues

Compte tenu des évolutions récentes et des orientations générales et commerciales de la société, les hypothèses de base retenues pour l'établissement des informations financières prévisionnelles pour la période 2020-2024 se présentent comme suit :

Mises en force

- Pour l'année 2020 nous estimons que les mises en force s'établiront à 125MD, soit un taux d'évolution négatif de -44%.
- Pour le reste de la période, la société table sur une croissance annuelle moyenne de 30%.
- Le taux moyen de sortie retenu pour toute la période est de 13,75%.

La répartition mensuelle des mises en force est faite sur une base linéaire avec une durée moyenne de 53 mois.

(en MD)	2 020	2 021	2 022	2 023	2 024
Mises en force	125	181	236	295	353
Taux d'évolution	-44%	45%	30%	25%	20%

Produits de Leasing :

La conjugaison des hypothèses précitées permet de dégager les résultats suivants au titre de la période de projection 2020-2024 :

Rubrique	2 019	2 020	2 021	2 022	2 023	2 024
Intérêt et revenus assimilés (1)	66 012	62 084	61 469	61 947	69 711	82 511
Marges financières et pré loyers	63 038	61 592	58 483	58 888	66 352	78 581
Intérêt de retard	3 833	958	3 092	3 113	3 508	4 155
Variation des produits réservés	-858	-466	-106	-54	-149	-225
Autres produits sur opérations de leasing (2)	2 710	1 355	1 211	1 235	1 406	1 652
Produits de leasing (1) + (2)	68 722	63 439	62 680	63 183	71 116	84 162

- Les marges financières et les pré loyers évoluent conformément aux hypothèses retenues pour :
- le taux moyen de sortie et le niveau prévisionnel des mises en force additionnelles
- le report des échéances des créances leasing conformément à la circulaire 2020-06. En effet, les revenus de leasing de 2020 sont déterminés compte tenu d'une hypothèse du report des échéances de 7 mois comprises entre Mars et Septembre 2020 correspondant à 60% du portefeuille de fin 2019.
- Pour les créances reportées, l'encours de fin Mars produit des intérêts au taux conventionnel pour la période du report
- Les intérêts de retard évolueront en fonction de l'évolution des revenus nets de leasing à l'exception de 2020 et 2021. En 2020, on prévoit une baisse de 75% par rapport à 2019 et en 2021 une baisse de 19% par rapport à cette même année.
- La variation des agios réservés (marge financière sur les loyers impayés des clients classés et intérêts de retard impayés des mêmes clients) est déterminée sur la base d'un stock d'agios réservés de fin d'année équivalent à 8% de la masse des créances classées.

- Les autres produits sur opérations de leasing suivent la tendance de l'évolution de l'encours à l'exception de 2020 qui subissent une baisse de 50%.

Autres produits d'exploitation :

Montant en Milliers dinars	2 019	2 020	2 021	2 022	2 023	2 024
Autres produits d'exploitation	419	200	250	250	250	250

Pour cette rubrique, on estime une baisse de 52% pour l'exercice 2020, et en 2021 une augmentation de 25% par la suite une stagnation pour la période restante.

Refinancement et Charges financières nettes :

Les besoins en refinancement de 2020 à 2024 sont répartis en 70% pour les emprunts obligataires et 30% pour les crédits bancaires.

(en mD)	2 019	2 020	2 021	2 022	2 023	2 024
Emprunts obligataires (70%)		67 200	26 600	67 900	104 300	128 800
Crédits bancaires (30%)		28 800	11 400	29 100	44 700	55 200
Refinancement	0	96 000	38 000	97 000	149 000	184 000

Pour les besoins des simulations, le refinancement prévisionnel est considéré être réalisé sur 5 ans.

Montant en Milliers dinars	2 019	2 020	2 021	2 022	2 023	2 024
Charges financières nettes (Résorption des frais d'émission des emprunts compris)	-41 495	-39 915	-36 223	-33 855	-36 794	-44 265

Les encours des emprunts à fin 2019 produisent des charges d'intérêts entre 2020 et 2024 à un taux effectif annuel moyen de 9,72%, qui tient compte de tous les fais y compris le coût de résorption des frais occasionnés par les émissions obligataires.

Pour les nouveaux emprunts, le coût de refinancement s'estime comme suit;

	2 020	2 021	2 022	2 023	2 024
Coût de Refinancement	11,00%	11,50%	11,50%	11,50%	11,50%

Produits de placement :

Rubrique	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Produit des placements CT	614	0	0	0	0	0
Produits (FG)	105	30	20	20	20	20
Dividende (Participation directe)	185	20	150	150	150	150
Produits conventionnel/ encours des crédits participatifs	0	332	67	0	0	420
Produits / nouveaux crédits participatifs	0	0	0	0	0	0
réserve/ produits des crédits participatifs (20%)	0	-232	-13	0	0	-84
Autres revenus	20	0	0	0	0	0
Produits de placement (1) +(2)	924	150	224	170	170	506

La réserve des produits des crédits participatifs est estimée à 20% pour la période 2020-2024 des produits conventionnels à l'exception de l'année 2020 où le taux est de 70%.

Charges du personnel :

L'évolution des charges du personnel sera induite par les augmentations conventionnelles triennales et les avancements et passage de grade, estimés à 4,56% pour l'année 2020, une diminution en 2021 de 1,95% compte tenu d'un effort de compression desdites charges, et de 7% à partir 2022.

(en Milliers Dinars)	2 019	2 020	2 021	2 022	2 023	2 024
Charges du personnel	-7 173	-7 500	-7 355	-7 869	-8 420	-9 010

Autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation sont réparties comme suit :

- 70% de charges fixe qui augmentent annuellement de 7%
- 30% de charges variables qui suivent la tendance d'évolution de l'encours du portefeuille leasing

(en Milliers Dinars)	2 019	2 020	2 021	2 022	2 023	2 024
Autres charges d'exploitation	-3 231	-3 383	-3 505	-3 773	-4 204	-4 735

Dotations aux amortissements des immobilisations propres:

Il s'agit des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles propres. La dotation annuelle est calculée en fonction de la variation des éléments corrélatifs du bilan.

(en Milliers Dinars)	2 019	2 020	2 021	2 022	2 023	2 024
Dotations aux amortissements	-937	-677	-684	-691	-699	-706

Dotations aux provisions et résultat des créances radiées (coût du risque) :

Pour maintenir la qualité de son portefeuille l'ATL prévoit de conserver un ratio de couverture confortable tout en maîtrisant l'évolution des créances classées en B2, B3 et B4.

Le coût prévisionnel du risque de contrepartie (dotations aux provisions) a été estimé, pour chaque année, par référence aux hypothèses suivantes :

Qualité du portefeuille-client (Prévisions 2020-2024) ou réalisées	2 019	2 020	2 021	2 022	2 023	2 024
Montant des créances classées	58 575	60 317	61 563	62 197	63 956	66 597
Ratio des créances classées	9,79%	10,50%	12,25%	12,30%	11,25%	10,00%
Ratio de couverture des créances classées	70,9%	75,00%	77,2%	79,5%	80,0%	80,0%

L'évolution des dotations annuelles aux provisions se présente, au titre de la période 2020-2024, comme suit :

Rubrique	2 019	2 020	2 021	2 022	2 023	2 024
Dotations nettes aux provisions clients	-11 060	-3 232	-2 163	-1 870	-1 594	-1 858
Dotation aux provisions collective	-552	-629	731	-25	-611	-948
Dotations nettes aux provisions pour risque et dépréciation des autres actifs*	-630	-700	-700			
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	-12 242	-4 561	-2 132	-1 895	-2 205	-2 807

Dotations aux provisions pour dépréciation des titres :

Une dotation annuelle de 1 336mD a été retenue pour l'année 2019. Pour 2020, la dotation annuelle s'élève à 1 300mD .A partir 2021, une dotation annuelle est de 700mD a été retenue jusqu' à 2024.

(en Milliers Dinars)	2 019	2 020	2 021	2 022	2 023	2 024
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres	-1 336	-1 300	-700	-700	-700	-700

Impôt sur les sociétés :

L'impôt est décompté au taux effectif de 43% du résultat comptable avant impôt pour 2020. Pour la période restant du plan prévisionnel, 2021-2024, le taux s'élève à 38%.

Distribution des dividendes :

Le dividende prévisionnel par action serait de :

(en Milliers Dinars)	2 019	2 020	2 021	2 022	2 023	2 024
Capital	32 500	32 500	32 500	32 500	32 500	32 500
Dividendes	0	2 925	7 150	8 775	11 050	13 650
Dividende par action (en Dinars)	0,00	0,090	0,220	0,270	0,340	0,420
Résultat/ action	0,051	0,091	0,223	0,275	0,345	0,425

Hypothèses du Bilan :

1. Liquidités et équivalents de liquidités :

Une liquidité est déterminée en fonction du besoin en trésorerie résultant du décalage entre les emplois et les ressources.

2. Créances issues d'opérations de leasing

a. Investissements bruts en contrats de leasing :

L'investissement brut en immobilisations données en leasing correspond au solde de début d'année majoré des mises en forces de l'année et diminué des sorties au titre des rachats et cessions anticipés. Le détail des sorties se présente comme suit :

2 020	2 021	2 022	2 023	2 024
5 000	10 000	15 000	20 000	20 000

Les remboursements en capital viennent en déduction de l'encours financier.

b. Clients et comptes rattachés :

Les impayés figurant au sous poste "clients et comptes rattachés" sont déterminés, compte tenu d'un objectif de taux de recouvrement annuel moyen se situant aux environs de 88 % sur la période 2020-2024.

(mD)	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Créances de leasing	557 359	517 973	462 908	472 314	537 352	631 472
MEF		108 750	157 688	204 994	256 242	307 491
Remboursement du principal		-143 136	-202 753	-180 588	-171 203	-193 372
Sortie anticipée		-5 000	-10 000	-15 000	-20 000	-20 000
Moins : provisions	-39 144	-42 812	-44 172	-45 973	-48 067	-50 734
Investissements Bruts en Contrats de leasing	518 216	475 161	418 736	426 341	489 285	580 738
Clients et comptes rattachés	46 113	59 400	43 892	38 874	38 044	42 785
Moins : provisions et agios réservés	-6 908	-7 567	-7 744	-7 893	-8 153	-8 518
Clients nets de provisions	39 205	51 833	36 148	30 981	29 891	34 267
Total des créances sur la clientèle	557 421	526 994	454 883	457 321	519 176	615 005

c. Provisions et agios réservés (Couverture)

L'évolution des provisions et agios réservés correspond à la variation annuelle des produits réservés, à la dotation annuelle nette aux provisions, à base individuelle, sur les créances classées en B2, B3 et B4 et à la dotation annuelle nette aux provisions, à base collective, sur les créances classées en A et B1.

3. Placements à long terme :

L'évolution des placements à long terme correspond aux prises de participations annuelles, déduction faite des cessions prévisionnelles des participations selon les échéanciers des portages.

(mD)	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Immobilisations financières	27 950	27 300	26 467	26 467	26 467	25 467
participation		0	0	0	0	0
Cession		650	833	0	0	1 000
Moins : provisions	-6 318	-7 618	-8 318	-9 018	-9 718	-10 418
Immobilisations financières nettes	21 632	19 682	18 149	17 449	16 749	15 049

4. Valeurs immobilisées :

L'investissement annuel en immobilisations corporelles et incorporelles propres, est estimé à 34mD pour 2020 et 100 md de 2021 à 2024.

La dotation annuelle aux amortissements est estimée à 7,25% de la valeur brute.

(mD)	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Immobilisations propres	9 302	9 336	9 436	9 536	9 636	9 736
Moins : amortissements	-5 021	-5 698	-6 382	-7 074	-7 772	-8 478
Immobilisations propres nettes	4 280	3 638	3 053	2 462	1 864	1 258

5. Autres actifs :

Une augmentation annuelle forfaitaire de 50 mdt a été retenue pour ce poste.

6. Emprunts et dettes rattachées :

Les emprunts sont augmentés par les refinancements annuels et diminués par les tombées des échéances annuelles.

(mD)	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Emprunts et ressources spéciales	457 447	429 697	336 283	322 328	364 317	439 586
Renouvellement CCT		22 000	22 000	22 000	22 000	22 000
Refinancement CMT		96 000	38 000	97 000	149 000	184 000
Remboursement		123 750	131 414	110 955	107 011	108 731

7. Dettes envers la clientèle :

Le taux d'accroissement annuel retenu pour ce poste est celui de l'évolution des mises en force :

	2019	2 020	2 021	2 022	2 023	2 024
Dettes envers la clientèle (mD)	5 273	2 929	4 248	5 522	6 903	8 283
Taux d'évolution		-44%	45%	30%	25%	20%

8. Fournisseurs et comptes rattachés

Le taux d'accroissement annuel retenu pour ce poste est celui de l'évolution des mises en force :

	2019	2 020	2 021	2 022	2 023	2 024
Fournisseurs et comptes rattachés (mD)	53 155	29 530	42 819	55 665	69 581	83 497
Taux d'évolution		-44%	45%	30%	25%	20%

9. Autres passifs :

Le taux d'accroissement annuel se détaille comme suit :

	2019	2 020	2 021	2 022	2 023	2 024
Autres passifs (mD)	7 066	8 120	8 491	8 180	8 589	9 019
Taux d'évolution		15%	5%	-4%	5%	5%

10. Réserves et résultats reportés

Les réserves et résultats reportés ont été déterminés en fonction des distributions de dividendes projetées et des dotations au fonds de réserves extraordinaires et de réserves pour réinvestissements exonérés.

(en mD)	2 019	2 020	2 021	2 022	2 023	2 024
Capital initial	32 500	32 500	32 500	32 500	32 500	32 500
Réserve légale	2 500	2 666	2 972	3 250	3 250	3 250
Autres réserves	58 642	57 992	57 992	57 992	57 992	57 992
Résultat reporté	998	3 149	2 889	2 713	2 859	3 023
Résultat	1 667	2 971	7 252	8 921	11 213	13 806
Dotation réserve légale	166	306	278	0	0	0
Dotation Réinvest exonéré	0	0	0	0	0	0
Reprise Réinvest exonéré	650	0				
Dividende	0	2 925	7 150	8 775	11 050	13 650
Résultat reporté après affectation	3 149	2 889	2 713	2 859	3 023	3 178
Réserve légale après affectation	2 666	2 972	3 250	3 250	3 250	3 250
Autres réserves après affectation	57 992	57 992	57 992	57 992	57 992	57 992
Div/action (en DT)	0,000	0,090	0,220	0,270	0,340	0,420
Rst/action (en DT)	0,051	0,091	0,223	0,275	0,345	0,425

6.2.4. Etats financiers prévisionnels

Bilans prévisionnels

(Montants exprimés en Milliers dinars)	2019	2020e	2021e	2022e	2023e	2024e
Liquidités et équivalents de liquidités	17 590	857	926	1 355	882	1 060
Créances issues d'opérations de leasing	557 421	526 994	454 883	457 321	519 176	615 005
Placements à long terme	21 632	19 682	18 149	17 449	16 749	15 049
Valeurs immobilisées	4 280	3 638	3 053	2 462	1 864	1 258
Autres actifs	18 334	18 384	18 434	18 484	18 534	18 584
TOTAL DES ACTIFS	619 257	569 555	495 446	497 072	557 205	650 956
Concours bancaires et autres passifs financiers	9					
Dettes envers la clientèle	5 273	2 929	4 248	5 522	6 903	8 283
Emprunts et ressources spéciales	457 447	429 697	336 283	322 328	364 317	439 586
Fournisseurs et comptes rattachés	53 155	29 530	42 819	55 665	69 581	83 497
Autres passifs	7 066	8 120	8 491	8 180	8 589	9 019
Total des passifs	522 950	470 277	391 841	391 695	449 391	540 386
Capital social	32 500	32 500	32 500	32 500	32 500	32 500
Réserves	61 142	60 658	60 964	61 242	61 242	61 242
Résultats reportés	998	3 149	2 889	2 713	2 859	3 023
Résultat de l'exercice	1 667	2 971	7 252	8 921	11 213	13 806
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS	619 257	569 555	495 446	497 072	557 205	650 956

Etat de résultats prévisionnels

(Montants exprimés en Milliers dinars)	2019	2020e	2021e	2022e	2023e	2024e
Revenus de leasing	63 038	61 592	58 483	58 888	66 352	78 581
Intérêts de retard	3 833	958	3 092	3 113	3 508	4 155
Variation des produits réservés	-858	-466	-106	-54	-149	-225
Autres produits de leasing	2 710	1 355	1 211	1 235	1 406	1 652
Total des produits d'exploitation	68 722	63 439	62 680	63 183	71 116	84 162
Charges financières nettes	-41 495	-39 915	-36 223	-33 855	-36 794	-44 265
Produits des placements	924	150	224	170	170	506
Total des revenus nets de leasing	28 151	23 673	26 680	29 497	34 492	40 403
Autres produits d'exploitation	419	200	250	250	250	250
Charges de personnel	-7 173	-7 500	-7 355	-7 869	-8 420	-9 010
Autres charges d'exploitation	-3 231	-3 383	-3 505	-3 773	-4 204	-4 735
Dotations aux amortissements des immobilisations propres	-937	-677	-684	-691	-699	-706
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	-12 242	-4 561	-2 132	-1 895	-2 205	-2 807
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres	-1 336	-1 300	-700	-700	-700	-700
Total des charges d'exploitation	-24 500	-17 222	-14 126	-14 679	-15 977	-17 707
RESULTAT D'EXPLOITATION	3 651	6 451	12 555	14 818	18 515	22 696
Autres gains ordinaires	309	300	0	0	0	0
Autres pertes ordinaires	-33	-30	0	0	0	0
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT	3 927	6 721	12 555	14 818	18 515	22 696
Impôt sur les sociétés	-2 261*	-3 750	-5 303	-5 897	-7 302	-8 891
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	1 667	2 971	7 252	8 921	11 213	13 806

*IS + Eléments extraordinaires

Etats des flux de trésorerie prévisionnels

(Montants exprimés en Milliers dinars)	2019	2020e	2021e	2022e	2023e	2024e
Encaissements clients	397 053	232 384	339 160	308 967	309 028	344 717
Décaissements leasing	-257 069	-150 862	-171 206	-226 997	-285 887	-345 848
Encaissements autres que leasing	642	300	0	0	0	0
Décaissements autres que leasing	-7 725	-3 110	-3 884	-4 134	-3 845	-4 355
Décaissements personnel	-4 030	-3 750	-3 677	-3 935	-4 210	-4 505
Intérêts payés	0	0	0	0	0	0
Intérêts perçus	-45 851	-39 915	-36 223	-33 855	-36 794	-44 265
Acquisition/Cession de placements à court terme	690	150	224	170	170	506
Impôts et taxes payés à l'Etat	-25 304	-24 787	-28 718	-18 583	-12 049	-11 191
Flux de trésorerie affectés à l'exploitation	58 407	10 410	95 675	21 634	-33 587	-64 941
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations propres	-286	-34	-100	-100	-100	-100
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations propres	68	0	0	0	0	0
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	-996	0	0	0	0	0
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières et produit perçu sur activité d'investissement	865	650	833	0	0	1 000
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	-349	616	733	-100	-100	900
Encaissement suite à l'émission d'actions	15 750	0	0	0	0	0
Encaissement dividendes et autres distributions	-5 000	0	-2 925	-7 150	-8 775	-11 050
Encaissements provenant des emprunts	62 690	96 000	38 000	97 000	149 000	184 000
Remboursement des emprunts	-132 482	-123 750	-131 414	-110 955	-107 011	-108 731
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	-59 041	-27 750	-96 339	-21 105	33 214	64 219
Variation de trésorerie	-983	-16 724	69	429	-473	178
Trésorerie au début de l'exercice	18 564	17 581	857	926	1 355	882
Trésorerie à la clôture de l'exercice	17 581	857	926	1 355	882	1 060

6.2.5. Emplois, ressources et cash-flows disponibles pour les actionnaires

(en mD)	2019	2020e	2021e	2022e	2023e	2024e
Bénéfice net	1 667	2 971	7 252	8 921	11 213	13 806
Dotations aux amortissements des immobilisations propres	937	677	684	691	699	706
Dotations aux provisions et résultat des créances radiées	12 242	4 561	2 132	1 895	2 205	2 807
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres	1 336	1 300	700	700	700	700
Marge brute d'autofinancement	16 181	9 509	10 768	12 208	14 816	18 018

6.2.6. Ratios prévisionnels

Indicateurs de gestion (en mD)	2019	2020e	2021e	2022e	2023e	2024e
Résultat net de la période (1)	1 667	2 971	7 252	8 921	11 213	13 806
Créances issues d'opérations de leasing + Placements à long terme	579 053	546 677	473 032	474 771	535 925	630 054
Fonds propres (avant résultat net) (3)	94 640	96 307	96 353	96 455	96 601	96 764
Capitaux propres avant affectation	96 307	99 278	103 605	105 376	107 814	110 570
Créances issues d'opérations de leasing	557 421	526 994	454 883	457 321	519 176	615 005
Créances classées	58 575	60 317	61 563	62 197	63 956	66 597
Emprunts et ressources spéciales (7)	457 447	429 697	336 283	322 328	364 317	439 586
Charges financières	41 495	39 915	36 223	33 855	36 794	44 265
Charges du personnel	7 173	7 500	7 355	7 869	8 420	9 010
Autres charges d'exploitation	3 231	3 383	3 505	3 773	4 204	4 735
Dotations aux amortissements des valeurs mobilisées	937	677	684	691	699	706
Total charges d'exploitation* (8)	11 341	11 560	11 544	12 333	13 323	14 451
Produits nets (9)	28 151	23 673	26 680	29 497	34 492	40 403
Total bilan (11)	619 257	569 555	495 445	497 071	557 205	650 955
Total des produits de Leasing	68 722	63 439	62 680	63 183	71 116	84 162
Dettes envers la clientèle	5 273	2 929	4 248	5 522	6 903	8 283
Placements à long terme	21 632	19 682	18 149	17 449	16 749	15 049

Ratios propres aux sociétés de leasing	2019	2020e	2021e	2022e	2023e	2024e
Taux de créances classées	9.8%	10.5%	12.3%	12.3%	11.3%	10.0%
Ratio de couverture des créances classées	70.9%	75.0%	77.2%	79.5%	80.0%	80.0%
Créances classées / (Créances issues d'opérations de leasing + Placements à long terme)	10.1%	11.0%	13.0%	13.1%	11.9%	10.6%

Ratios de structure	2019	2020e	2021e	2022e	2023e	2024e
Total des capitaux propres après résultat/Total Bilan	15.6%	17.4%	20.9%	21.2%	19.3%	17.0%
Emprunts et ressources spéciales/Total Bilan	73.9%	75.4%	67.9%	64.8%	65.4%	67.5%
Créances issues d'opérations de leasing/Total Bilan	90.0%	92.5%	91.8%	92.0%	93.2%	94.5%
Emprunts et ressources spéciales + dettes envers la clientèle/ Créances issues d'opérations de leasing	83.0%	82.1%	74.9%	71.7%	71.5%	72.8%

Ratios de gestion	2019	2020e	2021e	2022e	2023e	2024e
Charges du personnel / Produits nets	25.5%	31.7%	27.6%	26.7%	24.4%	22.3%
Produits nets / Capitaux propres avant résultat	29.7%	24.6%	27.7%	30.6%	35.7%	41.8%
Coefficient d'exploitation (Total charges d'exploitation / Produits nets)	40,3%	48,8%	43,3%	41,8%	38,6%	35,7%

Ratios de rentabilité	2019	2020e	2021e	2022e	2023e	2024e
ROE (Résultat net / Fonds propres avant résultat)	1.8%	3.1%	7.5%	9.2%	11.6%	14.3%
ROA (Résultat net / Total Bilan)	0.3%	0.5%	1.5%	1.8%	2.0%	2.1%
Résultat net / Produits nets	5.9%	12.6%	27.2%	30.2%	32.5%	34.2%
Total produits de Leasing / Créances issues d'opérations de leasing	12,3%	12,0%	13,8%	13,8%	13,7%	13,7%
Produits nets / Total Bilan	4.5%	4.2%	5.4%	5.9%	6.2%	6.2%

* Charges du personnel + Autres charges d'exploitation + Dotation aux amortissements des valeurs immobilisées

6.3. Avis des Commissaires aux Comptes sur la situation prévisionnelle



F.M.B.Z KPMG Tunisie Immeuble KPMG
Les jardins du Lac - Lac II
Tel : +216 71 194 344
Fax : +216 71 194 320
Email : mzammouri@kpmg.com



Société inscrite au Tableau de l'OECT
Member of DFK International
02, Rue 7296 - El Menzah 9 A - 1013 Tunis
Tél. : 00 216 71 880 533 - 00 216 71 887 294
Fax. : 00 216 71 872 115
Email : cabinetcmc@dfk.tn

ARAB TUNISIAN LEASE Rapport des Commissaires aux Comptes sur L'examen d'informations financières prévisionnelles pour la période 2020-2024

Messieurs les actionnaires de l'ARAB TUNISIAN LEASE :

Conformément à la mission qui nous a été confiée, nous avons examiné la projection d'informations financières et de ses annexes de l'ATL relatifs à la période 2020-2024, tels qu'elles sont jointes au présent rapport et dont les principaux paramètres prévisionnels se présentent comme suit :

Rubrique en milliers dinars	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2024
Revenus nets de leasing	61 592	58 483	58 888	56 352	78 581
Résultat net de l'exercice	2 971	7 252	8 921	11 213	13 806
Mise en Furee	125 000	181 250	235 625	294 531	353 438
Refinancement	90 000	38 000	97 000	149 000	184 000

Cette projection et les hypothèses présentées dans la Note 2.3 sur la base desquelles elle a été établie, relèvent de la responsabilité de la direction. Il nous appartient, sur la base de notre examen, d'exprimer notre conclusion sur cette projection.

La projection a été préparée sur la base d'un ensemble d'éléments comprenant des hypothèses théoriques sur des événements futurs et des actions de la direction qui ne se produiront peut-être pas. En conséquence, les lecteurs sont avertis que cette projection ne peut pas être utilisée à d'autres fins que celles indiquées ci-avant.

Nous avons effectué cet examen selon les Normes Internationales de Missions d'Assurance applicables à l'examen d'informations financières prévisionnelles. Il n'entre pas dans notre mission de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

Sur la base de notre examen des éléments corroborant les hypothèses retenues, nous n'avons pas relevé de faits qui nous conduisent à penser que celles-ci ne constituent pas une base raisonnable pour la projection, étant toutefois rappelé qu'elle repose sur des hypothèses théoriques et que nous ne pouvons apporter d'assurance sur leur réalisation.

A notre avis, cette projection est correctement préparée sur la base des hypothèses décrites et est présentée conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Enfin, nous rappelons que s'agissant de projections présentant par nature un caractère incertain, les réalisations différeront, parfois de manière significative des informations prévisionnelles présentées.

Tunis, le 04 Août 2020

Les commissaires aux comptes

FMBZ KPMG
Mr Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI



Cabinet CMC
Mr Chérif BEN ZINA

